

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES**

**PAR  
ANNIE DUFRESNE**

**« GEORGES BOUCHER DE BOUCHERVILLE, UNE VIE À L'ŒUVRE :  
ANALYSE D'UNE TRAJECTOIRE AU SEIN DE L'INSTITUTION  
LITTÉRAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE  
DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE »**

**AVRIL 2004**

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

## **REMERCIEMENTS**

J'aimerais d'abord remercier chaleureusement madame Hélène Marcotte, ma directrice, qui a su me guider au milieu des méandres obligés de la recherche et de l'écriture. Sans ses encouragements répétés, ses qualités intellectuelles et humaines, mon cheminement universitaire n'aurait tout simplement pas été le même.

Qu'il me soit également permis d'adresser le témoignage de ma gratitude à deux chercheurs que je tiens en haute estime et qui m'ont fait l'honneur de compter parmi mes premiers lecteurs, soit madame Manon Brunet et monsieur Maurice Lemire.

Pour leur amitié, merci à Luc Ratté et à Pascaline Brisson-Grenier, qui ont préparé le café de tous les matins d'incertitude. Leur présence est bienfaisante même dans l'absence.

Qu'il me soit ensuite permis de souligner l'importance d'Éric McComber, paratonnerre des foudres de ma technophobie et dont les commentaires me servent de boussole et de lunette pour saisir l'orientation réelle des choses et leur donner une perspective d'avenir. J'espère être, pour longtemps, détentrice d'un billet pour assister aux romans et aux musiques qui naissent en lui.

Enfin, mille mercis à mes parents à qui je dédie ce mémoire. Je serais bien en peine d'exprimer ici à quel point j'apprécie leurs soins, leurs sacrifices et leurs encouragements. Chaque jour, ils m'aident à élargir mes horizons sans m'écarter de moi-même.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>II</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE PREMIER : Production littéraire sous influences familiales</b> .....	<b>20</b>
• <b>Les origines en terres rapportées</b> .....	<b>21</b>
• <b>Un seigneur voltairien</b> .....	<b>27</b>
• <b>La politique en signe de croix</b> .....	<b>59</b>
• <b>Les sabrevoiries ou les tribulations de l'oncle Tartuffe</b> .....	<b>71</b>
<b>CHAPITRE II : Georges Boucher de Boucherville : la trajectoire d'une liberté contrariée</b> .....	<b>82</b>
• <b>Aux blancs matins de l'entendement</b> .....	<b>84</b>
• <b>Exorde du changement</b> .....	<b>87</b>
• <b>Les contre-allées de la liberté</b> .....	<b>100</b>
• <b>Soeries contre étoupilles</b> .....	<b>111</b>
• <b>Le pain et le miel : prosaïsme social et petites poésies</b> .....	<b>119</b>
• <b>L'œuf de Christophe Colomb, la pomme de Newton ... le topinambour de Boucherville</b> .....	<b>142</b>
• <b>De Boucherville, le héraut du crédit foncier</b> .....	<b>150</b>
<b>CHAPITRE III : Georges Boucher de Boucherville devant les choix de son temps</b> .....	<b>162</b>
• <b>Le roman d'un grand arrangement</b> .....	<b>163</b>
• <b>La carte de la discrétion ou la petite monnaie du confort</b> .....	<b>182</b>

• Un no man's land langagier -----	185
CONCLUSION -----	199
BIBLIOGRAPHIE -----	208
ANNEXE : Trois poésies de Georges Boucher de Boucherville -----	225

## INTRODUCTION

7 septembre 1894 : c'est curieusement dans sa rubrique « Dernière édition » que *Le Courrier du Canada* annonce la mort du romancier Georges Boucher de Boucherville, survenue la veille dans sa résidence de Saint-Laurent, à l'Île d'Orléans<sup>1</sup>. Le 10 septembre, la dépouille mortelle est conduite à Boucherville pour l'inhumation dans le caveau de l'église de l'endroit. Georges Boucher de Boucherville est ainsi emporté par la mort à l'âge de 79 ans et 10 mois. Que le « distingué vieillard<sup>2</sup> » ait été, pour ses contemporains, fils de seigneur ou frère de premier ministre, que le titre de son roman *Une de perdue, deux de trouvées* ait éclipsé son propre nom au point où la part que l'un prit et donna à l'autre fut confondue, c'est ce qui ressort de nos lectures des journaux de l'époque. En fait, peu de correspondances ou d'articles ont su révéler au grand jour les arcanes de la vie du littéraire, une vie semblant s'être déroulée en grande partie dans l'intimité du pouvoir et des luttes politiques<sup>3</sup>. Peu de détails pour faire le partage entre l'homme et son rôle public, exception faite de quelques témoignages parmi lesquels on peut compter celui d'Henri-Raymond

---

<sup>1</sup> Anonyme, « Dernière édition », *Le Courrier du Canada*, 7 septembre 1894, p. 4.

<sup>2</sup> Anonyme, « Feu M. Geo. de Boucherville », *La Tribune*, 14 septembre 1894, p. 3.

Casgrain et de Joseph Marmette. En 1872, ces derniers publient, sous le pseudonyme commun de Placide Lépine, leurs « Silhouettes littéraires » dont l'une prend pour matière l'inconstance et l'extravagance de Georges Boucher de Boucherville. Qu'on en juge d'après l'extrait suivant :

(...) Connaissez-vous cet homme, c'est à peine s'il vous salue en murmurant quelques mots qui ne vous sont certainement pas destinés ; car il se parlait à lui-même quand vous l'avez rencontré. Lui êtes-vous étranger ; oh ! alors, il ne perçoit en vous qu'un obstacle et ne se range qu'instinctivement pour ne point s'y heurter.

– Assurément, me direz-vous, c'est, soit un poète, un philosophe ou un inventeur.

– En effet, et plus même ; car ces qualités différentes, il les réunit toutes trois.

Poète, écrivain, il est l'auteur de ce roman fortement conçu que tous, enfants, vieillards, hommes graves et frivoles, dévotés et coquettes se rappellent avoir lu.

Qui ne connaît *Une de perdue deux de trouvées* ? (...) Ce matin, M. de Boucherville est poète. (...) Il gagne son bureau en scandant sa pensée au bruit de ses pas. Arrivé dans son cabinet de travail, au conseil législatif, il trouve sur sa table le journal du matin. Il l'ouvre et le parcourt, d'un œil d'abord distrait, puis, de plus en plus attentif : „ Tiens, murmure-t-il, quelqu'un aurait trouvé le mouvement perpétuel ! Hum ! Il me semble que je ne suis pas bien loin, moi, de l'avoir découvert.(...) C'est ainsi que ce savant infatigable, étudie, cherche ou invente continuellement. Trouvera-t-il jamais quelque chose ?

Après cela, comment voulez-vous que les œuvres de M. de Boucherville ne se ressentent pas des soubresauts d'un caractère aussi étrange. Un dernier trait de la mobilité des idées et des projets de l'auteur de *Une de perdue*.

Un jour, il demeurait alors à Boucherville, il annonce à sa femme qu'il part pour Montréal et que son absence sera de très-courte durée.

---

<sup>3</sup> Il existe bien quelques lettres de tiers qui, en peu de mots, apportent des détails nouveaux sur Georges Boucher de Boucherville et que nous mettrons en usage dans le présent travail.

Huit jours, deux semaines, trois mois s'écoulent, et madame n'a pas de nouvelles de monsieur.

Grand émoi dans la famille. Où est-il ? Qu'est-il devenu ? Est-il vivant ou mort ?

L'anxiété de tous est à son comble, quand, cinq mois après son départ, on reçoit une lettre de l'absent.

On l'ouvre ; elle est datée de Rio-Janeiro.

Il avait soudain pris fantaisie à notre héros d'aller, sans en prévenir personne, faire un petit tour de santé... au Brésil<sup>4</sup>.

Malgré la causticité des paroles de Lépine, ce portrait agit comme une pincée de sucre sur la langue des rares chercheurs à avoir consacré plus d'un paragraphe au cas de Boucherville. La description donnée est moins convenue que ce dont nous avons coutume de trouver dans les périodiques de l'époque, c'est-à-dire : que le romancier est impliqué dans l'Association des Fils de la Liberté, qu'il se signale surtout par la parution du roman *Une de perdue, deux de trouvées* et, enfin, qu'il devient greffier au Conseil législatif, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite, en 1889. Hormis la silhouette proposée par Lépine, il faut donc coudre bout à bout les chroniques mondaines et littéraires pour en apprendre davantage sur le romancier.

Au fond, le nom de Georges Boucher de Boucherville se serait évanoui dans le silence dès 1894 si les nombreuses rééditions du roman *Une de perdue, deux de trouvées* n'avaient agi comme caisse de résonance<sup>5</sup>. Mais même si le roman occupe une place dans les rayons

---

<sup>4</sup> Placide Lépine (Henri-Raymond Casgrain et Joseph Marmette), « Les silhouettes littéraires », *L'Opinion publique*, 22 février 1872, p. 86-87.

<sup>5</sup> *Une de perdue, deux de trouvées* paraît d'abord en feuilleton dans *L'Album littéraire et musical de la Minerve* de janvier 1849 à juin 1851 (sans nom d'auteur, 33 chapitres seulement). La deuxième partie, en feuilleton toujours, voit le jour dans *La Revue canadienne*, de janvier 1864 à juillet 1865 (les chapitres I à XLIX et l'Épilogue ; on ne fait pas paraître de chapitre XXIII). En 1874, *Une de perdue, deux de trouvées* est publié en 2 volumes in-12 de 375 et 356 pages, chez Eusèbe Sénécal, afin de répondre « aux pressantes sollicitations des nombreux amis de notre littérature » (« Avertissement de l'éditeur », p. viii). Le journal *Le Canadien* (17



de presque toutes les bibliothèques, le nom de l'auteur n'en demeure pas moins méconnu. Et peut-être ne faisons-nous pas montre de trop d'exagération lorsque nous affirmons que c'est dans les années 1970 qu'un effort tangible a été fourni pour le ranimer, et ce, principalement grâce à la présentation de Réginald Hamel de l'édition de 1973 du roman. En plus de jeter un regard sur l'origine et l'activité de l'écrivain, Hamel présente des éléments d'analyse pouvant conduire les chercheurs sur de nouvelles pistes. Pensons seulement à la lecture brève mais fine de la première partie du roman où un parallèle est établi entre le soulèvement des « nègres marrons » et celui des Frères chasseurs.

Par contre, pour aborder le sujet maintenant, quitte à entrer plus tard dans de plus longues explications, certains éléments biographiques apportés par Hamel semblent s'appuyer sur des détails

---

avril 1874) annonce de son côté que l'ouvrage de Boucherville, qui est « une acquisition de plus pour la bibliothèque canadienne », est fort bien imprimé. Le prix des deux volumes est alors « fixé à une piastre pour la ville et dix cents en sus pour le port de ceux qui voudront le recevoir par la poste. » Cette édition de 1874 est tirée à 3000 exemplaires. Du 25 mars 1896 au 11 juin 1898, le feuilleton paraît dans *Le Protecteur du Saguenay* et *Le Travailleur du Lac Mégantic* à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1898. En 1913 et 1925, le roman est édité par la Librairie Beauchemin. En septembre 1925, *L'Apôtre* le fait revenir à sa formule feuilleton. Il prend fin dans la livraison d'août 1926. En 1931, il est imprimé aux Éditions Beauchemin. *Une de perdue, deux de trouvées* paraît ensuite dans *L'Action catholique* du 16 décembre 1935 au 1<sup>er</sup> juin 1936 et en 1942 et 1954 chez Beauchemin. De plus, un drame en 5 actes, inédit, aurait vraisemblablement été tiré du roman par A. Y. Brazeau (s.d.). D'ailleurs, selon David M. Hayne (*Bibliographie critique du roman canadien-français, 1837-1900*), « le *Catalogue de Ducharme*, au n° 19891, annonçait un fragment du ms, contenant les deux premiers actes ». Le 15 septembre 1956, la revue *Lectures* annonce une nouvelle adaptation du roman *Une de perdue, deux de trouvées*, illustrée par M. Petitdidier, Montréal, Fides, 64 pages. On indique que « dans la pléthore des magazines illustrés pour jeunes, cette brochure s'imposera à l'attention des éducateurs par l'attrait de sa présentation tout comme par la qualité de son texte. » Toujours selon les propos recueillis dans *Lectures*, « on devrait multiplier sur le marché des publications de ce genre pour mettre à la portée de nos jeunes les trésors de notre histoire et de notre littérature. » Nous aurons à parler des nombreuses appréciations littéraires de ce roman et de ses éditions. Paraît en 1973 chez Hurtubise HMH, une édition avec une présentation de Réginald Hamel. Le roman se retrouve également dans Gilles Dorion, *Les Meilleurs Romans québécois du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1996, p. 357-837.

qui ne sont pas toujours livrés par les faits historiques eux-mêmes<sup>6</sup>. Il est vrai que nous ne pouvons que conjecturer sur une grande part des convictions et agissements du romancier, ce dernier ayant peu participé à quelque commerce épistolaire. Mais voilà qu'Hamel prend tâche de déceler des indices pouvant révéler au grand jour tout l'avantage que Boucherville aurait pu tirer d'une défaite des Patriotes, auxquels il a jadis été lié, et va jusqu'à sous-entendre que son passage à Philadelphie, en 1838, coïncide avec la réception faite par Lord Durham d'une lettre anonyme en regard de laquelle les Frères chasseurs ont souffert la trahison. Or, même en tordant les circonstances, on peut se demander par où Boucherville a mérité le titre implicite de traître puisque des centaines de personnes ont emprunté le même chemin au même moment et que les contemporains du romancier n'ont jamais évoqué une telle possibilité<sup>7</sup>. Les allusions de cette encre colorent quelques paragraphes de la présentation. Pourtant, rien dans les archives et les journaux ne nous permet d'arriver à de semblables conclusions sur l'auteur, si ce n'est en extrapolant sur la classe sociale dont il origine, soit l'ancienne noblesse, et sur son passage d'un nationalisme revendicateur à ce qui semble être un nationalisme de conservation, c'est-à-dire, « un nationalisme subordonné aux exigences des alliances politiques<sup>8</sup> ».

---

<sup>6</sup> Ou du moins, il néglige de nous signaler les sources sur lesquelles il s'appuie.

<sup>7</sup> À vrai dire, ce n'est point par sa partie analytique que la présentation de Hamel nous semble poser problème ; c'est plutôt par le fait qu'on y ait puisé l'idée de perfidie pour en faire l'essentiel des notices biographiques qu'on retrouve aujourd'hui sur Internet. En d'autres termes, notre malaise réside en ce que cette présentation, pour reprendre à notre compte les mots de Benjamin Sulte, « à force d'être imprimée, (...) deviendra vraie ». — Benjamin Sulte, « Coup de plume », *Les Nouvelles Soirées canadiennes*, 1882, p. 37.

<sup>8</sup> Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal Express », 1993, p. 31.

En fait, c'est à bon droit que l'on peut dire que Georges Boucher de Boucherville suit ce qui a été qualifié de « trajectoire modèle<sup>9</sup> » pour l'écrivain de l'époque, c'est-à-dire un parcours qui le fait cheminer du collège classique à la pratique du droit et qui, passant par la politique, l'amène finalement à occuper un emploi dans la fonction publique qui lui donne les moyens de vaquer à des activités littéraires. Ainsi a-t-il le loisir de mettre en usage son savoir en matière d'agriculture, d'économie, de linguistique, etc., en publiant des écrits de tous genres dans les journaux. Pourtant, rien là de comparable avec le succès remporté par son roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Sa réputation d'écrivain repose essentiellement sur celui-ci, dont la première partie paraît en feuilletons dans *La Minerve* de 1849 à 1851 et la seconde, à la suite de la première partie remaniée, dans *La Revue canadienne* de 1864 à 1865.

Plus de treize années séparent donc les deux parties du roman. On comprendra que les préoccupations tant littéraires que sociales de l'auteur ont pu se modifier au fil des ans. Il passe d'ailleurs de l'écriture d'un roman d'aventures à celle d'un roman historique prenant pour cadre les Rébellions de 1837-1838. Ayant lui-même fait partie des Fils de la liberté, on pourrait croire que Boucherville tient là le prétexte idéal pour rétablir en ses droits la mémoire des Patriotes. Or, il appert qu'il tente tout au plus de les excuser, usant même de certaines stratégies discursives à l'intérieur du roman afin d'éviter de prendre manifestement parti pour l'une ou l'autre des factions en présence et afin de donner prétexte à son implication et à celle de ses compagnons au sein de l'Association des Fils de la liberté.

---

<sup>9</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, 1840-1869, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 174.

C'est en regard d'une telle palinodie que l'on prétend aujourd'hui que le jeune Boucherville, chez qui des idées révolutionnaires avaient germé vers la fin des années de collège, soit aux alentours de 1832, affiche une pensée plus conservatrice à l'aube des années 1860, période où il rédige la deuxième partie de son roman et prépare son entrée dans la fonction publique. Au vu de cette idée, André Lemelin parle, dans le cadre d'une brève notice biographique sur le romancier, du « caractère ambigu de son engagement politique (et de) l'apparent reniement de ses convictions de jeunesse<sup>10</sup> ». Mais à la période où Boucherville rédige son roman, les événements de 1837-1838 sont encore un sujet sensible dont le traitement engage quelques réserves.

Devant le nouvel aménagement politico-religieux que connaît le pays à la suite de l'Union des Canadas et en phase d'adoption du projet de Confédération, Boucherville semble en proie à un tiraillement. Des indices de ce déchirement, disséminés à travers son œuvre, se donnent d'ailleurs à lire. Or, la fluctuation du statut institutionnel du romancier ne devrait guère, nous semble-t-il, servir de justification à un soupçon sans fondement, mais devrait plutôt être à la base de questionnements à partir desquels l'analyse pourrait être construite : Georges Boucher de Boucherville a-t-il été Fils de la liberté pour devenir plus tard pair de la dépendance ? Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-on pas parlé des zones basses de sa vie politique dans les journaux du temps plutôt que des projets farfelus qu'il met en branle au fil des ans ? Devrait-on croire qu'il s'est toujours ligué aux forces sociales en présence mais que, derrière un apparent instinct grégaire, se cachait bien davantage des intérêts individuels s'inscrivant

en faux face à toute philosophie libérale ? Si cela n'est tout à fait juste, pourrait-on dire alors qu'il a dû se conformer aux diktats des instances critiques, religieuses et politiques afin de se voir attribuer, selon les termes de Pierre Bourdieu, « des biens matériels et symboliques » ? Voilà les questionnements qui sous-tendent la première partie de notre mémoire.

Dans ses jeunes années, comme nous le verrons, Boucherville adopte une attitude de contestation ou de rupture tant politique qu'artistique. Créateur éclectique au caractère original, il cherche à conserver une certaine indépendance devant l'esprit de parti qui divise, à la suite de l'Union, les Canadiens français. Pourtant, malgré ses réticences face à un certain dogmatisme politique, il n'en désire pas moins obtenir une sécurité financière et une reconnaissance sociale à une époque où le patronage gouverne comme un souverain. C'est sans doute ce qui le contraint à observer les exigences d'une convention tacite avec le pouvoir. Son œuvre semble d'ailleurs tenir en des discordances entre idéaux de liberté et rapports de domination, entre unité et dispersion, désir de vaincre et compromission du vaincu. Georges Boucher de Boucherville paraît combattre l'aliénation de la collectivité — s'employant par exemple à mettre des outils entre ses mains, notamment par des écrits sur l'économie orientés vers l'augmentation du capital agricole et prolétaire — tout en aveulissant ce même combat en devenant l'homme de l'entre-deux barricades, par exemple par l'emploi dans son œuvre romanesque d'un héros spectateur désireux de fraterniser avec tous les camps. La position de spectateur, au dire de Bourdieu, représente le refus de se déterminer nettement dans la structure sociale. L'œuvre romanesque de

---

<sup>10</sup> André Lemelin, « Boucherville, Georges De (baptisé Pierre-Georges-Prévost Boucher de Boucherville) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XII,

Boucherville témoigne d'ailleurs d'un choix difficile à poser entre élan de libéralité et soumission répondant aux exigences de diverses influences qui se font juges d'évaluation et de consécration. Il n'est pas certain que Boucherville parvienne à concilier ces deux avenues et, dès lors, soit en mesure d'exprimer de manière conséquente sa conception du monde. Même ses travaux se présentent comme un amalgame hétéroclite. Confronté aux nouvelles réalités du jeu social, Boucherville adopte une logique d'action qui, cherchant à maximiser un capital social, est conduite par une manœuvre d'apparent désengagement. C'est ce qui peut prêter confusion et que nous tenterons de démêler.

Du reste, ce qui se donne à lire comme contradictions chez Boucherville n'est peut-être pas si éloigné des transitions observées chez différents écrivains ou dans divers mouvements de créateurs. Comme le remarquent certains sociologues de la littérature, on constate que plusieurs d'entre eux traversent des étapes successives qui ne sont pas sans rapport avec les prérogatives qu'assure l'institution<sup>11</sup>. Ces étapes ont des points communs avec celles que parcourt de Boucherville : étape de rupture, établissement d'un réseau, obtention d'un pouvoir symbolique, lutte et stratégie pour conserver un capital obtenu qui, dans le cas de Boucherville, aboutissent à une forme de neutralité. Or, nous n'en croyons pas moins que, derrière cette neutralité, Boucherville dissimule une pensée beaucoup moins conservatrice que celle qu'on lui a prêtée. Nous chercherons ainsi à rendre compte de la complexité de la pensée de l'homme par une analyse de ses travaux et de ses actions politiques mis en rapport avec sa trajectoire. Cette analyse tiendra dans un cadre

---

Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1990, p. 129.

<sup>11</sup> Jacques Dubois nous renvoie à l'étude de Rémy Ponton intitulée « Programme esthétique et accumulation de capital symbolique. L'exemple du Parnasse ». —

plus large et rendra compte d'une facette de l'histoire sociale remettant en perspective, de manière schématique, les différentes luttes de pouvoir. Cette démarche, rapprochant une trajectoire individuelle à certains déterminants sociaux, fera converger la méthode sociologique vers la biographie.

Comme le souligne Jacques Dubois, pour que cette méthode puisse être de quelque poids pour la recherche, elle doit reposer sur un « travail de critique et de démystification<sup>12</sup> ». Se basant sur une analyse qu'il a déjà réalisée, Dubois suggère de prendre pour pivot des renseignements précis et documentés sur l'existence d'un créateur et de les adjoindre à trois concepts que l'on peut envisager comme structure d'un processus interprétatif. Dans un premier temps, il s'agit de définir « la position de classe de l'écrivain : soit la manière dont l'agent vit et perçoit son appartenance de classe et par conséquent donne sens à son aventure personnelle en fonction de rapports sociaux comme rapports de luttes<sup>13</sup> ». Dans un second temps, il s'agit d'observer « la situation de l'auteur dans le champ institutionnel des lettres, des stratégies qu'il a déployées, des rôles qu'il y a occupés, des représentations qui se sont formées autour de sa personne et de son travail<sup>14</sup> ». Finalement, il est proposé d'examiner la production littéraire « comme un être symbolique relativement autonome, mais aussi comme un constituant à part entière de la configuration biographique<sup>15</sup> ». Or, la pierre d'achoppement d'une telle méthode repose sur le fait que « position de classe et statut institutionnel » ne sont guère immuables. Afin de contrer une telle difficulté, il nous faut

---

Jacques Dubois, « Lecture sociologique de l'histoire littéraire », dans le collectif, *Pour un nouvel enseignement du français, Pratiques*, n° spécial, 1981, p. 93.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 93-94.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 94.

donc, comme le préconise Dubois, s'approcher au plus près des écrits qui « représente(nt) bien souvent le dépassement symbolique des contradictions qui sous-tendent statut littéraire et position de classe<sup>16</sup> ». Suivant un ordre chronologique, nous devons également mettre en relief les épisodes les plus significatifs de la vie de l'auteur pour parvenir à esquisser la courbe manifeste de sa trajectoire.

Dans le cadre du premier chapitre de notre mémoire, nous envisagerons le milieu d'origine de Georges Boucher de Boucherville afin de voir si les stratégies qu'il emploie tout au long de sa trajectoire ont engagé des réalisations ou des représentations faisant partie d'une conduite déterminée par sa classe sociale. Pour marquer l'évolution de la classe seigneuriale à travers le temps, nous nous intéresserons d'abord à l'ancêtre de Georges Boucher de Boucherville, Pierre Boucher, qui reçut de la main de Louis XIV des lettres d'anoblissement et qui se fixa, à partir de 1667, « dans sa seigneurie des îles Percées, plus tard appelée Boucherville<sup>17</sup> ». Par la suite, nous présenterons certains membres du groupe familial afin d'examiner en quoi leurs convictions et leurs pratiques ont pu influencer le romancier. La famille transmet des schèmes de perception qui seront très tôt à l'œuvre dans le « re-produit » extériorisé par l'agent. S'il en est ainsi, les opinions et les croyances de Georges Boucher de Boucherville ne sont pas toutes insondables : elles procèdent de certaines « actions pédagogiques » et influences relevant du noyau familial.

La question du régime seigneurial sera toujours au cœur de nos préoccupations lorsque nous parlerons du père de Georges, Pierre-Amable, qui, bien que seigneur, cherchera à contribuer à la chute du

---

<sup>16</sup> *Ibid.*



régime. Nous envisagerons certains écrits de Pierre-Amable que nous mettrons en parallèle avec ceux de Georges afin d'évaluer si les pratiques et représentations du romancier ont pu être conditionnées par les prises de position de son père. Nous aborderons par la suite le cas du frère, Charles-Eugène, qui nous amènera à soulever la question du rôle de l'institution religieuse dans les champs politique et littéraire. Charles-Eugène, surnommé le « grand Chrétien », reconnu en tant que Conservateur ardent, devient à deux reprises Premier Ministre du Québec. Nous tâcherons de voir si ce dernier a pu, de quelque manière, influencer la trajectoire de Georges, inhiber ou stimuler sa production littéraire et son action politique. Finalement, nous nous pencherons brièvement sur le cas de l'oncle du romancier, Clément-Charles de Sabrevois de Bleury, personnage controversé, d'abord allié puis ennemi juré de Louis-Joseph Papineau et des Patriotes. Nous cherchons à découvrir quelle attitude Georges adopte envers ce dernier au fil du temps.

À l'intérieur du deuxième chapitre de notre mémoire, nous survolerons les années où Boucherville fait preuve d'un plus grand libéralisme. Si le romancier peut, dans les années que nous allons évoquer, réclamer le progrès par la liberté, c'est sans doute qu'il est avantageusement pourvu d'un capital culturel mais que son capital demeure à faire d'un point de vue économique et social. Ayant là peu à perdre, il lui est possible de se montrer novateur en bien des domaines, tendant ainsi vers certaines stratégies ayant pour but de modifier les règles du jeu dans les champs littéraire et politique. Nombre d'audaces, susceptibles d'être appréciées par le groupe social

---

<sup>17</sup> Raymond Douville, « Pierre Boucher », *Dictionnaire biographique du Canada*, tome II, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1969, p. 90.

auquel il s'associe, mèneront d'ailleurs à l'amélioration de sa position sociale

Nous aborderons les années 1814-1834, c'est-à-dire de la naissance jusqu'aux premiers temps de sa cléricature, années où Boucherville acquiert ce que Pierre Bourdieu nomme un *ensemble de dispositions durables, habitus primaire*, héritées de la famille, de l'éducation reçue. Celles-ci sont en quelque sorte des couleurs de base qui servent d'enduit à la représentation que l'auteur se fait du monde. Ces années sont également celles de la vie de collègue où Boucherville fait des rencontres déterminantes — on parle alors davantage d'*habitus secondaires* — qui l'amènent à s'éloigner de la classe sociale dont il origine, la classe seigneuriale, pour épouser les idéaux de la bourgeoisie libérale canadienne-française<sup>18</sup>. Pour reprendre notre exemple, on pourrait parler des rencontres et apprentissages faits au collège en terme de couleurs binaires permettant d'apporter nuances et formes nouvelles à la conception que Boucherville se fait de la société.

Nous parlerons ensuite de la période 1835-1836 lors de laquelle un désir marqué pour le changement et l'innovation s'exprime de façon plus affirmée chez Boucherville. Cette période coïncide avec son entrée dans le monde littéraire et dans la politique active. Puisque la carrière d'avocat du jeune Boucherville n'est pas encore lancée, il se voit doté

---

<sup>18</sup> Afin d'écartier tout malentendu pouvant avoir cours face aux dénominations employées, signalons qu'après la Conquête on attribue à la population d'origine française le nom de « Canadiens ». Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'appellation « Canadiens français » est peu usitée bien qu'on la retrouve sous la plume de quelques auteurs. Dans la seconde moitié de ce même siècle, elle est toutefois admise. Sans souhaiter qu'on nous reproche quelque anachronisme mais bien par souci d'uniformité, c'est cette dernière appellation que nous utiliserons surtout pour parler de la population d'origine française au cours du XIX<sup>e</sup> siècle en son entier.

d'un faible capital symbolique. Aussi est-ce à lui et à la jeunesse à laquelle il appartient de transformer le paysage littéraire et d'ébranler le système politique en place. Ces années sont marquées du sceau de la rupture.

Les changements apportés nécessiteront une part d'engagement mais aussi un lot de peines. Dans l'intervalle 1837-1838, le jeune Boucherville est emprisonné pour son implication dans l'Association des Fils de la Liberté. Peu de temps s'en faut après sa libération pour qu'il fraternise avec l'organisation des Frères Chasseurs. Ces activités l'obligent cette fois à un exil en Louisiane qui ne touchera son terme qu'en 1843. Il s'agit là d'un temps où Boucherville ose revendiquer des droits, s'insurger contre le pouvoir en place, prendre position claire. Nous insérons ces années dans une même partie puisqu'elles représentent un temps de combat pour des idéaux mais également le prix à payer pour ceux-ci. De plus, elles s'avèrent décisives en regard de sa production littéraire future et le rendront circonspect face à tout engagement politique.

Lorsque Boucherville revient au pays, le projet d'un Canada uni, soumettant la majorité française à la minorité anglaise, est réalisé. L'échec des Rébellions a entraîné misère, prostration et méfiance chez les Canadiens français. Les desseins d'indépendance s'évanouissent alors comme un songe, même si le sentiment national n'est pas mort pour autant. De 1843 à 1848, Boucherville délaisse la scène politique pour se consacrer à une vie culturelle animée. Il tisse des liens avec les Jeunes-Canada, participe à la Société des Amis, s'engage davantage comme avocat, prend épouse et fonde une famille. Ces années nous révèlent un Boucherville toujours absorbé par les principes d'égalité et d'émancipation qui ralliaient jadis les Patriotes,

comme le laisse entendre le texte qu'il présente à la Société des Amis en 1845. Ce sont également des années où son réseau de relations s'élargit.

Nous regrouperons sous une même coupe les ans 1849-1853 car il s'agit là d'années importantes en terme de publications pour Boucherville. Dès la fin 1848 jusqu'au début de 1849, il fait paraître dans *La Minerve* une série d'études intitulées « Les sophismes de M. Bastiat ». Ces études marquent l'intérêt de Boucherville pour l'économie politique à un moment où le commerce canadien du blé et du bois de construction est ébranlé. Toujours au début de 1849, il commence la publication, en feuilletons, de ce qui sera la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Étayant des idées, par le biais de ses personnages, sur la condition sociale des esclaves, Boucherville rend compte d'un sujet qui lui tient visiblement à cœur et sur lequel il a pu tirer quelques conclusions à la suite d'observations faites en Louisiane. Or, par un travail inférentiel d'interprétation des parties du roman portant sur esclaves et planteurs, nous voyons également fleurir tout un réseau de références concernant la situation des Bas-Canadiens : la lutte des Patriotes contre l'oligarchie coloniale et celle des censitaires contre les seigneurs. Puisant des éléments du terreau de l'œuvre de fiction, nous tâcherons de montrer que les propositions idéologiques s'acheminent vers les maîtres mots : pondération entre partis opposés, justice et paix sociale.

Au cours de sa carrière, Boucherville ne met pas seulement son imagination à l'emploi des lettres, mais l'occupe également à bon nombre d'inventions et d'entreprises. En abordant les ans 1854-1861, nous évoquerons les différents projets qui, sans faire défaut à l'intuition, la créativité et l'ambition de Boucherville, demeureront tout

de même à l'état de vaines tentatives. Cette période, où Boucherville perd tant argent que légitimité sociale, nous semble la plus intéressante en regard des représentations que ses contemporains broderont autour de sa personne : une figure de chercheur extravagant, dont les activités et les tâtonnements travaillent plus à révéler sa marginalité qu'à faire avancer l'agronomie et l'industrie. Selon cette vision de ceux qui l'entourent, Boucherville semble alors bien loin du « constitutionnaliste » dont on nous parle aujourd'hui.

Au fil des ans, nous pouvons le constater, Boucherville se montre de plus en plus concerné par les questions rurales. Outre sa carrière d'avocat, il affirme faire profession de cultivateur, ce qui, pour lui, se donne certainement à voir comme une garantie de son intérêt pour le sort de la population agricole du pays et qui, pour nous, confirme son refus de se déterminer nettement dans une classe particulière et traduit sa mobilité sociale. Nous nous attarderons finalement aux années 1862-1863 puisqu'il s'agit là d'un temps où Boucherville cherche à convaincre les milieux financiers et politiques de venir en aide aux agriculteurs qui font face à la ruine de leur crédit. Pour les aider à sortir d'un marasme économique, Boucherville publie en 1862, un *Programme d'étude pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier* et en 1863, un essai intitulé *Le Crédit foncier*. Ces écrits lui valent le plus grand respect d'un groupe de politiciens qui le convie à se lancer dans l'électoralisme. Ce faisant, Boucherville s'oriente vers une nouvelle logique d'insertion dans le champ politique.

Nous livrerons au troisième chapitre de notre mémoire, les années où Boucherville paraît plus conservateur dans ses positions. En ces temps, les contestations et les audaces de sa jeunesse semblent avoir fait place aux réticences et compromis. Il faut dire qu'en ce point de

son itinéraire, le romancier a acquis une certaine notoriété et s'investit dans des activités qui redoubleront son capital économique et social. Ses ratiocinations et contorsions littéraires, ayant pour but de préserver de bonnes relations entre les différents partis en présence, seront présentées comme stratégies en vue de conserver un capital accumulé.

Dans les années 1864-1865, Boucherville publie en feuilletons la deuxième partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Si le romancier s'était présenté en tant que candidat indépendant en 1863, c'est également sous le couvert d'une certaine neutralité, comme nous l'avons déjà dit, qu'il aborde la fiction. Sans doute, la situation du héros du roman est-elle homologue à la position de l'auteur : celle de l'homme qui doit faire des compromis politiques pour obtenir un pouvoir symbolique, mais également celle du commissionnaire, tâchant de rapprocher des partis opposés. Cette attitude, comme nous le verrons, se retrouve aussi dans une série d'articles, publiés en 1865, où Boucherville tente d'aider ceux qui hésitent entre l'annexion ou le traité de réciprocité à faire un choix éclairé sur l'une ou l'autre des options en évoquant les avantages et inconvénients de chacune d'elles.

Comme l'indique Fernande Roy, « (a)u cours du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les débats idéologiques sont encore vifs, mais l'on voit s'imposer peu à peu parmi les élites un certain modèle de société et un large consensus vers la modération<sup>19</sup> ». Les dirigeants, qui ont la mainmise sur le patronage, ont certes avantage à offrir des faveurs aux hommes modérés qui n'auront pas intention de s'emparer de la tribune à des fins partisans. En 1866, quelques idées libérales

---

<sup>19</sup> Fernande Roy, *op. cit.*, p. 47.

pointent encore chez Boucherville. Or, comme les Conservateurs tiennent le haut du pavé en matière politique, il se fait discret sur celles-ci et se voit confier un poste d'importance au sein de l'institution politique. Nous regrouperons les années 1866-1888, car elles nous semblent significatives quant aux concessions faites par Boucherville en terme de stratégies d'investissement social et de conservation face à un certain pouvoir symbolique.

Enfin, nous terminerons sur l'an 1889 au cours duquel Boucherville publie à la fois un *Dictionnaire du langage des nombres* et un feuilleton intitulé « Nicolas Perrot ou Les coureurs des bois sous la domination française ». Il s'agit là des dernières publications de Boucherville avant sa mort, en 1894. Si le *Dictionnaire* (...) étonne aujourd'hui par son aspect purement rationnel — il fut jadis plutôt perçu comme une œuvre excentrique —, il n'en demeure pas moins qu'il symbolise encore un discours de compromission conviant à l'harmonie et la bonne entente.

En somme, nous ferons la lumière sur la trajectoire de Boucherville, de même que sur les stratégies qu'il a utilisées afin de s'imposer dans les champs littéraire et politique, d'une part en fonction des tensions et des enjeux qui définissent ces champs et, d'autre part, en fonction des codes et des normes imposés par leur institution. Puisque les archives ne mettent à notre disposition que les traits les plus généraux de l'existence du romancier et de ses proches, quelques-unes des questions que nous nous serons posées dans le cadre de notre mémoire demeureront ouvertes jusqu'à la fin. En ce sens, si nous tentons d'expliquer les choix effectués par Boucherville par des causes sociales, des fonctions idéologiques ou même une genèse historique liée à une genèse individuelle, il y aura toujours lieu

de se rendre compte qu'il s'agit, du moins partiellement, de la voie interprétative que nous avons favorisée et qui pourrait bien se prolonger vers d'autres possibles.



## CHAPITRE PREMIER

### Production littéraire sous influences familiales

Je n'ai jamais rien admis, cherchant cependant à me faire admettre. J'ai remis en cause mon héritage, sous l'impression qu'il me mystifiait ; je ne l'ai pas accepté, je ne l'ai pas non plus refusé. C'était assez offensant pour ceux qui me l'avaient légué. J'ai dit à ces morts : « Soyez patients. Vous n'avez d'ailleurs rien d'autre à faire. Attendez, je me donne grand mal à vivre. Je finirai bien par me réconcilier avec vous <sup>20</sup> ».

Jacques Ferron

Dans le présent chapitre, nous nous intéresserons particulièrement aux influences familiales ayant pu agir sur la production littéraire de Georges Boucher de Boucherville. La famille supposant la passation de normes et de valeurs, nous nous demanderons si celles-ci ont avivé ou, au contraire, entravé les écrits de Boucherville et si elles ont infléchi leur contenu dans un sens ou dans l'autre. Nous insisterons particulièrement sur deux influences possibles, soit celle du père, Pierre-Amable, que nous aborderons,

---

<sup>20</sup> Jacques Ferron, *Du fond de mon arrière-cuisine*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 143.

entre autres, par le biais de la question du régime seigneurial et celle du frère, Charles-Eugène, qui nous amènera à soulever la question du rôle de l'institution religieuse dans les champs politique et littéraire. Enfin, nous parlerons brièvement de l'oncle, Clément-Charles de Sabrevois de Bleury, personnage controversé, autrefois considéré comme *chouayen*<sup>21</sup>. Mais d'abord, un mot sur l'ancêtre de Georges Boucher de Boucherville.

### **Les origines en terres rapportées**

Georges Boucher de Boucherville descend de Pierre Boucher, sieur de Grosbois (1622-1717), l'un des personnages que les écrits historiques aiment à célébrer et dont le portrait ne peut être ici qu'esquissé<sup>22</sup>. Venu de Mortagne-au-Perche<sup>23</sup>, Pierre Boucher relate

---

<sup>21</sup> Le terme proviendrait du diminutif « chouan ». D'après le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, le nom « chouan » était « donné aux paysans royalistes du Maine, de Bretagne et de Normandie qui prirent les armes contre la première République française. » — Sous la direction de Paul Augé, *Dictionnaire Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, tome II, Paris, Librairie Larousse, 1929, p. 242. Au Bas-Canada, il signifiait « anti-patriote ». On disait également « chouaguen ».

<sup>22</sup> Il n'entre pas dans le propos de ce travail de faire une étude approfondie de la vie de Pierre Boucher. D'ailleurs, Pierre Boucher a été étudié par différents auteurs et nous renvoyons le lecteur à leurs ouvrages. Voir, parmi bien d'autres titres, (Pierre Boucher), *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, Paris, 1664 ; Société Historique de Boucherville, I, 1964, 415 p. — Pierre Boucher, *Pierre Boucher*, textes choisis et présentés par Raymond Douville, Montréal, Fides, 1970, 93 p. — Raymond Douville, « Pierre Boucher », *Dictionnaire biographique du Canada*, tome II, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, p. 86-91 — Louis Lalande, *Une vieille seigneurie, Boucherville, Chroniques, portraits et souvenirs*, 2<sup>e</sup> édition, (s.l. : s. n.), 1891, 402 p. — Estelle Mitchell, *Messire Pierre Boucher (écuyer) Seigneur de Boucherville : 1622-1717*, Montréal, Beauchemin, 1967, 389 p.

<sup>23</sup> Selon le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, Mortagne-au-Perche est le « chef-lieu d'arrondissement de l'Orne, à 37 kil. d'Alençon. » Il est l'ancien « fief des comtes de Corbon, puis des comtes du Perche. Prise par les Anglais en 1424, Mortagne fut brûlée par les huguenots en 1588. Stofflet s'en empara momentanément en 1794. Mortagne-au-Perche possède la belle église Notre-Dame (XV<sup>e</sup> siècle et XVI<sup>e</sup> siècle), aux portails ornés de sculptures. » — Sous la direction de Paul Augé, *Dictionnaire Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, tome IV, Paris, Librairie Larousse, 1931, p. 994.

dans un « Mémoire<sup>24</sup> » daté de 1695 que son père est recruté par Robert Giffard<sup>25</sup> pour participer aux développements de la Nouvelle-France. À l'âge de treize ans, soit en 1635, Pierre Boucher quitte donc l'Europe pour entreprendre, avec sa famille, la grande traversée qui le mène au « nouveau pays »<sup>26</sup>.

Comme le note Raymond Douville, ce sont vraisemblablement les Jésuites qui veillent à l'éducation du jeune Boucher en terre nouvelle, du moins dès 1637, alors qu'il suit les missionnaires en Huronie, où il a également beau champ pour étudier les dialectes et les mœurs indiennes<sup>27</sup>. Il demeure quatre années en cet endroit avant de revenir à Québec. Présumons d'ailleurs que, dès son retour, on fonde sur Boucher de grands espoirs, espoirs qui ne se verront guère trompés puisque son activité sera fort appréciable tout au long de sa vie. Ainsi, il devient tour à tour interprète et agent auprès des tribus indiennes, il passe du grade de soldat à celui de sergent, se voit attribuer, entre autres charges, celles de capitaine du bourg des Trois-Rivières, de gouverneur intermédiaire, de magistrat, d'administrateur, de

---

<sup>24</sup> Pierre Boucher, âgé de 73 ans, prend la plume et couche sur papier quelques notes relatant les événements auxquels il a pris part au cours de sa vie.

<sup>25</sup> Au dire de Robert Rumilly, « Giffard est un homme entreprenant. Ancien chirurgien de marine, ayant exercé sa profession à bord des bateaux affectés au service de la Nouvelle-France, il a été attiré par ce pays. Il ne s'y est pas seulement fixé ; il y a fait venir de ses compatriotes perchérons. La Compagnie des Cent-Associés lui a donné la seigneurie de Beaupré, près de Québec. » — Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 1, Montréal, Éditions Fides, 1970, p. 65.

<sup>26</sup> Certains auteurs prétendent que Pierre Boucher a été du même voyage que son père, Gaspard, dont on peut retrouver la trace à Québec dès le mois d'août 1634. D'autres suggèrent plutôt qu'en compagnie de son frère Nicolas, ses sœurs Marie et Marguerite et sa mère, Nicole Lemer (Lemaire), Pierre Boucher est arrivé en Nouvelle-France en 1635. Quant à Madeleine, la sœur cadette de Pierre, elle serait vraisemblablement née lors du déplacement en mer.

<sup>27</sup> « On a prétendu que les religieux se sont chargés de l'instruction des enfants, et en particulier de celle de Pierre. Pourtant, dans les actes qui les concernent, les sœurs de ce dernier affirment ne savoir ni écrire ni signer. C'est surtout en Huronie que Pierre a été l'élève des Jésuites ». — Raymond Douville, « Pierre Boucher », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 1966, p. 86.

« conseiller du Roy au Conseil établi à Québec »<sup>28</sup>. Néanmoins, en 1657, il s'en remet au gouverneur afin d'être dessaisi des fonctions qui lui incombent. Ayant acquis quelques concessions au Cap-de-la-Madeleine, il préfère défricher le domaine Sainte-Marie et s'y établir avec sept ou huit familles<sup>29</sup>. Seulement, en ces années, la colonie subit les attaques réitérées des Iroquois et s'en trouve anémiée. Albert Tessier écrit qu'en 1660, on croit la colonie condamnée, « on parle ouvertement de tout lâcher et de retourner en France<sup>30</sup> ». À tel point que le gouverneur Dubois Davaugour, dont l'arrivée à Québec se fait le 31 août 1661, ne peut que constater la désolation qui se propage chez les colons. Afin d'apporter quelque remède à la situation, Davaugour trouve bon de dépêcher un émissaire qui doit, auprès du roi Louis XIV, exposer les infortunes de la colonie et demander les secours les plus prompts. C'est Pierre Boucher qui est saisi de la mission.

Le 22 octobre 1661, Boucher s'engage donc sur le chemin océanique menant en France. Faisant référence à son audience avec le souverain, il note dans son « Mémoire » : « J'eus l'honneur de parler au Roy, qui m'interrogea sur l'estat du Pays, dont je luy rendis un fidelle compte, et Sa Majesté me promit qu'elle secourrait le pays et le prendrait sous sa protection ; ce qu'elle a fait<sup>31</sup> ». Au cours des mois suivant l'entretien avec Louis XIV, Boucher est invité par l'entourage monarchique à répondre à maintes questions ; il a ainsi plus d'une

---

<sup>28</sup> Il ne s'agit ici que de quelques-unes des tâches octroyées à Boucher. Pour en apprendre davantage, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages mentionnés précédemment.

<sup>29</sup> Notons qu'en janvier 1649, Pierre Boucher s'unit à Marie Ouebadinskoue, dénommée Madeleine Chrestienne, une Huronne élevée par les Ursulines de Québec. Cette dernière meurt en couches la même année. En 1652, il épouse en secondes noces Jeanne Crevier. De cette union naissent quinze enfants. En 1657, trois de ceux-ci ont déjà vu le jour.

<sup>30</sup> Albert Tessier, « Introduction historique », *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, Paris, 1664 ; Société Historique de Boucherville, I, 1964, p. XLIX.

fois l'occasion de s'étonner de l'idée qu'on se fait de la Nouvelle-France et à laquelle se raccorde si peu la réalité<sup>32</sup>.

Pour services rendus, le Roi impartit des lettres d'anoblissement à Boucher et à « ses enfants, nés et à naître en loyal mariage<sup>33</sup> ». Toute chose mise en place, Boucher quitte La Rochelle le 15 juillet 1662. Il est accompagné des cent hommes que lui a engagés le roi et de cent autres qu'il a recrutés dans son désir de parer à la déficience du peuplement. Les conditions difficiles que rencontrent toutefois les deux vaisseaux octroyés par le roi, l'Aigle d'or et le Saint-Jean-Baptiste, causent bientôt la mort d'une soixantaine d'hommes. Malgré cela, on trouve juste de dire que la mission a réussi : le roi a accepté de donner un second souffle à la colonie.

À la suite de son voyage en France, Pierre Boucher reçoit de la main de Dubois Davaugour la commission de gouverneur des Trois-Rivières. L'année suivante, le 17 novembre 1663, le nouveau gouverneur, Saffray de Mézy, maintient Boucher à ce poste. En 1664, en écho à ce qui a motivé un séjour outre-Atlantique, son volume *L'Histoire naturelle et véritable des mœurs et productions du pays de la*

---

<sup>31</sup> Raymond Douville, *op. cit.*, p. 89.

<sup>32</sup> Dans l'ouvrage *Genèse de la société québécoise*, Fernand Dumont parle entre autres des « spéculations sur le "Bon Sauvage" parce qu'elles représentent, dans un microcosme, le rêve de l'Europe. Les utopies y trouvent un paradigme, lequel persistera dans les débats européens bien après la mort de la Nouvelle-France. Celle-ci, ou plutôt les écrits qu'elle fait naître, sert de matériau. En principe, n'importe quel autre terrain de découverte ou de colonisation pourrait en fournir de semblables. Ni la Nouvelle-France ni les Indiens ne sont réellement présents dans ces spéculations où l'Europe retravaille un imaginaire dont ils sont les prétextes ». — Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1993, p. 40.

<sup>33</sup> Selon Louis Lalande, « Le feu a détruit ce précieux document (remis par le roi), dans l'incendie du séminaire de Québec ; mais pour la consolation de ses enfants, M. Boucher en obtint, en 1707, une autre copie (...) ». Dans cette copie que cite Lalande, nous avons puisé les informations mentionnées. — Louis Lalande, *Une vieille seigneurie, Boucherville, Chroniques, portraits et souvenirs*, 2<sup>e</sup> édition, (s.l. : s.n.), 1891, p. 30-31.

*Nouvelle-France, vulgairement dite Canada* est édité à Paris chez Florentin Lambert. *L'Histoire (...)*, selon Albert Tessier, « avait pour but d'éclairer la population française sur les avantages et les inconvénients de la vie au Canada. Elle entendait faire tomber certains préjugés et attirer des recrues. Pierre Boucher *était partisan d'une intense colonisation agricole*<sup>34</sup> ». C'est d'ailleurs à cette entreprise agricole qu'il consacre une bonne partie de son existence.

Aux dires de Louis Lalande, c'est en 1672 que l'intendant Talon concède à Pierre Boucher la seigneurie de Boucherville. De son côté, Raymond Douville écrit qu'à partir de 1667, Boucher prend la décision, qui est endossée par le gouverneur Rémy de Courcelle et par le lieutenant général, le marquis de Tracy, de « s'établir en pleine sauvagerie, dans sa seigneurie des îles Percées, plus tard appelée Boucherville<sup>35</sup> ». Le 4 avril 1673, Pierre Boucher remet à trente-sept censitaires des titres de concession sur la seigneurie de Boucherville qui devient, en une quinzaine d'années, une organisation « modèle ». Selon l'intendant Bochart de Champigny et l'ingénieur militaire Gédéon de Catalogne<sup>36</sup>, la seigneurie de Boucherville est « une des plus belles terres et des plus riches de la colonie » et ses habitants sont « les plus à l'aise du gouvernement de Montréal<sup>37</sup> ».

Il est vrai que la seigneurie, sur laquelle Boucher possède 100 arpents de terre en valeur, remplit rapidement tous les espoirs que son fondateur a formulés pour elle. Bien longtemps, elle récolte les voix de

---

<sup>34</sup> Albert Tessier, *op. cit.*, p. XXXV.

<sup>35</sup> Raymond Douville, *op. cit.*, p. 90.

<sup>36</sup> L'intendant Raudot réclame à Gédéon de Catalogne des statistiques sur les seigneuries du Canada. Selon Victor Morin, 91 seigneuries « avaient été concédées à cette époque (...) ». De Catalogne met trois années à compiler toutes les données. Il rend son rapport en 1712 — Victor Morin, *Seigneurs et censitaires, castes disparues*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1941, p. 38-39.

<sup>37</sup> Raymond Douville, *op. cit.*, p. 90.

la renommée. À titre d'illustration, disons que dans « Le dépit ridicule ou le sonnet perdu : dialogue entre M<sup>r</sup> François et Mad.<sup>e</sup> Françoise », composé entre 1801 et le 6 septembre 1802, Joseph Quesnel ironise sur l'endroit par un jeu toponymique substituant le nom de Boucherville par celui de *Renomville*<sup>38</sup>. Par ailleurs, quinze enfants héritent de ce patrimoine et des honneurs reliés au nom de Boucher. Les filles s'allient aux familles Gaultier de Varennes, Legardeur, Daneau de Muy et Sabrevois de Bleury<sup>39</sup>, alors que les fils augmentent le patronyme de Boucher par un nom de seigneurie<sup>40</sup> que Pierre Boucher contribue à trouver. Au dire de Raymond Douville, ces noms de seigneurie, que se donnent les fils, puisent leur source dans le terroir percheron. Ainsi retrouvons-nous les familles Boucher de Grosbois, Boucher de Montizambert, Boucher de Montbrun, Boucher de Grandpré, Boucher de La Perrière, Boucher de Montarville, Boucher de La Bruère, et, bien sûr, Boucher de Boucherville.

Pierre-Amable Boucher de Boucherville, père de Georges, hérite en 1812 de la seigneurie de Boucherville, devenant ainsi le cinquième seigneur de ce nom. En vertu du droit d'aînesse, c'est à Georges que revient une portion avantageuse de la succession de Pierre-Amable ; mais il ne pourra pour autant recevoir de titre nobiliaire, puisque l'institution seigneuriale sera abolie en 1854<sup>41</sup>, soit trois années avant la mort de son père. Il apparaît nécessaire d'entrer plus avant sur la

---

<sup>38</sup> Joseph Quesnel, « Le dépit ridicule ou le sonnet perdu : dialogue entre M<sup>r</sup> et Mad.<sup>e</sup> Françoise » dans Jeanne d'Arc Lortie, *Les Textes poétiques du Canada français, 1606-1867*, tome 1, Montréal, Fides, 1987, p. 468. Lortie se base sur la place occupée par le poème dans le cahier manuscrit de l'auteur pour situer la date de sa composition.

<sup>39</sup> Cette dernière alliance se répétera puisque le père de Georges, Pierre-Amable Boucher de Boucherville, épouse également une Sabrevois de Bleury. Nous aurons d'ailleurs à y revenir.

<sup>40</sup> Le nom de seigneurie est celui qui est coiffé par le possesseur de la seigneurie afin d'en augmenter son nom de famille.

<sup>41</sup> Certains auteurs parlent davantage d'une réforme que d'une abolition.

question de la seigneurie canadienne et sur celle de la fin du régime seigneurial puisque là réside l'un des principaux jalons de notre analyse. Aussi, c'est sur fond d'une biographie de Pierre-Amable que nous tâcherons de mettre en lumière quelques points à ce sujet qui formeront un cadre d'interprétation au roman *Une de perdue, deux de trouvées*.

### **Un seigneur voltairien**

Pierre-Amable est le sixième enfant de René-Amable (René-Antoine) Boucher de Boucherville<sup>42</sup> et de Madeleine Raimbault St-Blain. Un extrait du registre des baptêmes révèle qu'il est né à Boucherville, le 23 octobre 1780, et a été baptisé dans la paroisse de la Sainte-Famille le jour suivant, ayant pour marraine Marie-Anne de Verchères et pour parrain Joseph Boucher, sieur de Montarville<sup>43</sup>. Outre ce papier, qui résume pour ainsi dire l'essentiel de ce que nous connaissons sur sa jeunesse, quelques lettres de tiers confirment en apostille que le jeune homme fait peu de cas de la situation de son père<sup>44</sup> et qu'il est absorbé tout entier par la lecture des écrits qui ont

---

<sup>42</sup> Donnons une vue panoramique de la vie de René-Amable, né le 12 février 1735. Il fait son entrée dans les cadets des troupes de la Marine, participe à la guerre de Sept Ans et, plus tard, hérite d'une partie de la seigneurie de Boucherville. Il est fait prisonnier lors de l'invasion américaine de 1775-1776. Il est grand voyer de 1785 à 1806. À cette dernière date, il est nommé colonel dans la milice. Il est également choisi comme conseiller législatif en 1786, période où peu de Canadiens français (toujours la noblesse) sont appelés à le devenir. Il demeure conseiller jusqu'à sa mort

<sup>43</sup> Le prêtre Dufresne, curé de Boucherville, certifie le 12 février 1827 que l'extrait est conforme à l'acte de baptême original. Archives du Séminaire de Trois-Rivières, collection Montarville B. de LaBruère, 0032-01102.

<sup>44</sup> Dans une lettre datée du 10 décembre 1857 et sur laquelle nous aurons à revenir, Louis-Joseph Papineau écrit à son épouse Julie Bruneau que Pierre-Amable, ayant été « élevé dans les préjugés nobiliaires qui avaient beaucoup de force dans sa jeunesse et dans sa famille, a eu le mérite de les secouer pour en prendre de généreux (...) ». — Louis-Joseph Papineau, *Lettres à Julie*, Texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Sillery, Éditions du Septentrion, 2000, p. 759.



jailli de la plume exercée des philosophes des Lumières, mais également par la consultation de certaines théories sur les politiques anglaises. Aussi, faut-il aller plus avant, jeter l'ancre en l'an 1812 pour en apprendre davantage.

L'année 1812 est pour Pierre-Amable chargée en événements. À pareille date, la Grande-Bretagne et les États-Unis tiennent un ménage diplomatique orageux. Selon Jacques Lacoursière, « (p)endant qu'à Londres, on croit toujours à la possibilité du maintien de la paix, à Washington le 4 juin (1812), les représentants votent la déclaration de la guerre à la Grande-Bretagne par 79 voix contre 49<sup>45</sup> ». Les Américains se préparent donc à envahir le Bas-Canada, assurés que leur dessein sera soutenu par le mécontentement de la population envers le régime de James Craig. Or, le plan s'émousse : les Bas-Canadiens appréhendent une annexion aux États-Unis qui pourrait entraver leur liberté religieuse et réduire davantage leur temps de parole sur les questions politiques. S'ils s'élevaient contre certains procédés du gouverneur Craig, ils demeurent toutefois fidèles à son successeur, Sir George Prevost qui, de son côté, fait appel à l'armée régulière et à une milice déjà formée<sup>46</sup>. Un corps de cinq cents volontaires est également mis sur pied et adopte le nom de Voltigeurs canadiens. Pierre-Amable, qui jusque-là occupait le poste d'officier de milice, se voit appelé par Prevost pour remplir les charges de lieutenant-colonel du 8<sup>e</sup> bataillon de milice et d'aide-de-camp. Comme

---

<sup>45</sup> Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec, de 1791 à 1841*, tome 2, Sillery, Éditions du Septentrion, 1996, p. 145.

<sup>46</sup> Prevost arrive à Québec le 13 septembre 1811 pour remplacer Craig dans la charge de gouverneur en chef de la province. Il était auparavant lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Selon Rumilly, « il succède à Craig et ne lui ressemble pas. Il s'applique à calmer les esprits et témoigne de la confiance aux Canadiens ». — Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 2, Montréal, Fides, 1970, p. 131. Soulignons au passage que le nom apparaissant sur le baptistaire de Georges Boucher de Boucherville est Pierre-George-Prevost Boucher de Boucherville.

l'indique Robert Rumilly, à l'heure des bilans, on considérera que Prevost a été « amène et de bonne volonté. Il avait témoigné sa confiance aux Canadiens français, pendant la guerre de 1812, en faisant garder la ville de Québec par la milice. Il avait choisi M. de Boucherville pour aide-de-camp, et nommé Pierre Bédard — l'ancien prisonnier de Craig — juge aux Trois-Rivières. Le peuple interprétait ces gestes comme des symboles<sup>47</sup> ».

Le 31 août 1812, lorsque son père trouve la mort, Pierre-Amable devient cinquième seigneur de Boucherville. À peu de temps d'intervalle, soit le 3 octobre de la même année, il s'unit à Marguerite-Émilie Sabrevois de Bleury dont la famille a déjà contracté, en 1695, une alliance avec les Boucher<sup>48</sup>. Le mariage est célébré à Boucherville. En 1814, par le fait de la naissance de Georges, la famille s'agrandit<sup>49</sup>. On peut croire que Pierre-Amable voit à la bonne marche de la seigneurie. Or, ne pouvant miser sur cette seule carte, il occupe, avant 1833, la place de juge à la Cour des sessions spéciales de la paix pour la ville de Montréal<sup>50</sup>. Mais là ne se termine pas son implication en

---

<sup>47</sup> Robert Rumilly, *Papineau*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1944, p. 27.

<sup>48</sup> Ce serait sur les conseils de sa mère que Pierre-Amable décide de prendre épouse. Comme c'est souvent le cas pour les femmes de cette époque, nous avons peu de détails sur la vie de Marguerite-Émilie Sabrevois de Bleury. Nous savons qu'elle est la fille de Christophe-Clément-Anne Sabrevois de Bleury, commandant de la garnison de Sorel, et d'Amelia Bowers. Nous savons également que, même si sa mère pratiquait les rites anglicans, Marguerite-Émilie a été élevée dans la religion catholique. Son frère, Clément-Charles, a été mêlé de près à la vie politique. Nous aurons d'ailleurs à parler de ce dernier dans les pages à venir. Marguerite-Émilie trouva la mort le 12 mai 1850, à l'âge de 74 ans, et elle a été inhumée dans les voûtes de l'église de Boucherville, sous le banc seigneurial.

<sup>49</sup> Pierre-Amable aura quatre enfants, deux filles et deux garçons. Georges ; Catherine-Madeleine-Émilie, née le 5 avril 1817 et morte le 9 août 1855, à l'âge de 39 ans ; Françoise-Charlotte, baptisée le 17 juillet 1819 et décédée à treize mois, soit le 20 août 1820 et Charles-Eugène, né le 4 mai 1822 et mort le 11 septembre 1915.

<sup>50</sup> Dans le *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*, on mentionne qu'avant 1838, Pierre-Amable a occupé le poste d'inspecteur des cheminées de Montréal. Plusieurs auteurs, dont Aegidius Fauteux, s'entendent sur ce fait. D'ailleurs, le journal *Le Populaire*, à l'heure des emprisonnements de 1838,

matière municipale. Certaines paroisses, sous le regard attentif du clergé, font des intérêts et Pierre-Amable souhaite que cette forme de mainmise devienne, pour reprendre une expression connue, l'intérêt de chacun. Ainsi se charge-t-il de noircir quelques pages des journaux pour faire changer les choses.

On le découvre, le père de Georges a un tempérament pour aiguiller l'opinion publique. Aussi, en 1831, devient-il président du Comité de surveillance et de correspondance du comté de Chambly<sup>51</sup>. Ce comité naît, entre autres choses, de l'ambition de dénoncer les ressorts d'un conflit qui s'ébauche puis s'amplifie autour des affaires de la fabrique paroissiale ; conflit qui doit d'ailleurs être lu devant un décor de fond : celui de la progression du parti réformiste, soutenu par les journaux *La Minerve* et le *Vindicateur*, et faisant face à l'ascendance cléricale en matière d'organisation scolaire<sup>52</sup> et paroissiale. Au dire de Robert Rumilly, « (l)es curés mènent généralement à leur guise les assemblées des fabriques, composées des marguilliers choisis sous leur influence. Les réformistes voudraient ouvrir ces assemblées à tous les francs-tenanciers, dans chaque paroisse<sup>53</sup> ». C'est bien pourquoi certains paroissiens manifestent en chambre leur désir de pouvoir exercer un droit de vote en ce domaine et déposent un projet de loi qui

---

critiquera cette place qu'il occupe. Nous aurons à y revenir. Toutefois, notons ici qu'aucun auteur n'a su dire avec précision pendant combien de temps il a occupé cette fonction.

<sup>51</sup> En 1829, le comté de Kent devient le comté de Chambly. Il a Longueuil pour centre principal.

<sup>52</sup> En 1824, une « Loi des écoles de fabrique » est adoptée, faisant ainsi « de la fabrique, dans chaque paroisse, la véritable commission scolaire ». En 1829, une nouvelle loi livre au soin d'une commission de syndics élus l'organisation scolaire. Selon Rumilly, « le budget de l'État, pour la première fois, contribuera aux frais de l'école et au traitement des maîtres. » — Robert Rumilly, *Histoire de Longueuil*, Ottawa, Société d'Histoire de Longueuil, 1974, p. 104-105. — De son côté, Fernand Dumont prétend qu'avec la loi de 1829, les élites laïques tentent « d'enlever au clergé sa mainmise sur l'éducation pour en faire une institution vraiment "nationale" ». — Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 178.

<sup>53</sup> Robert Rumilly, *Histoire de Longueuil*, *op. cit.*, p. 106.

est cependant aussitôt décrié par les autorités religieuses. Selon Lacoursière, « le clergé voit dans le projet de loi une menace à son autorité et une intrusion de l'Assemblée dans les affaires religieuses. (...) Le débat semble mettre aux prises cléricaux et anticléricaux. Pour la première fois peut-être en Chambre, des députés se laissent aller à des accusations ouvertes contre le clergé<sup>54</sup> ». La question des fabriques commence à prendre de l'ampleur dans l'opinion publique et finit par devenir une question régulière dans les débats. Au même moment, dans plusieurs endroits de la province, s'organisent des comités de surveillance en vue de partager certaines idées politiques et de favoriser des actions simultanées auprès de la députation et de l'opinion publique.

Le 12 février 1832, le Comité de surveillance et de correspondance du comté de Chambly se rassemble à Longueuil afin de trouver le moyen de vider trois questions essentielles : la première a trait à la loi des fabriques, la seconde concerne les actions à apporter pour que des changements s'opèrent au sein du Conseil législatif et la troisième pose le problème des emprisonnements de Ludger Duvernay, éditeur de *La Minerve*, et de celui de Daniel Tracey, éditeur du *Vindicator*, qui à cette heure font grand bruit<sup>55</sup>. Selon Rumilly, c'est principalement sur ce dernier point que des « noyaux d'hommes décidés », dont fait partie Pierre-Amable, échafaudent des discussions tumultueuses. À la suite de l'assemblée du 12 février, les membres du Comité de surveillance et de correspondance du comté de Chambly, qui ne trouvent guère écho

---

<sup>54</sup> Jacques Lacoursière, *op. cit.*, p. 260.

<sup>55</sup> Dans un article qui paraît le 3 janvier 1832 dans le *Vindicator*, Tracey attaque le Conseil législatif en le traitant de « nuisance publique ». Duvernay n'est pas plus tendre, dans un article qui est publié dans *La Minerve* le 9 janvier, lorsqu'il demande « l'abolition entière d'un corps aussi nuisible que l'a été, l'est et le sera le Conseil législatif nommé par la Couronne ». C'est devant ce même Conseil que les deux éditeurs comparaitront et que, par une majorité des représentants de celui-ci, ils seront condamnés.

à leurs revendications, laissent entendre que les députés ne sont que des spectateurs mal avisés de leur fonction. Dès lors, Pierre-Amable et ses compagnons déroulent la liste de leurs griefs à l'intérieur des journaux.

C'est dans ce cadre que paraît dans *La Minerve* du 5 mars 1832 une lettre dans laquelle on peut lire :

Le cri général s'élève contre les abus, contre le despotisme qu'exercent, soit dans nos villes, soit dans nos campagnes, les Curés et Marguilliers dans l'administration du temporel dans les affaires de la fabrique (...) <sup>56</sup>.

S'indignant tout particulièrement de ce paragraphe de la lettre au bas de laquelle se retrouvent les noms de Pierre de Boucherville et de David David, le prêtre (Augustin) Chaboillez, de la paroisse de Longueuil, écrit à son tour une lettre ouverte au journal *La Minerve*. Il proteste contre « l'accusation fausse et calomnieuse » qui est dirigée contre lui et le corps des Marguilliers et qui, selon lui, n'a aucun atome de véridicité. Le prêtre Chaboillez ajoute :

Je vais plus loin, je prends sur moi de déclarer publiquement que cet avancé ne doit pas être imputé au comité mentionné ci-dessus, mais seulement à MM. Pierre Boucherville et David David. (...) le prétendu *cri général contre les abus et le despotisme des Curés et Marguilliers & c.* n'est que l'expression des sentiments de quelques têtes exaltées, qui ne cherchent qu'à semer le trouble et la division, et qui voudraient faire croire au public que c'est là l'opinion du peuple. Je rends trop justice aux habitans de la paroisse de Longueuil, que j'ai l'honneur de desservir depuis plus de 26 ans, pour leur faire aucun

---

<sup>56</sup> Pierre Boucherville et David David, « Correspondance », *La Minerve*, 5 mars 1832, p. 2. Pierre-Amable Boucher de Boucherville signait ses papiers Pierre Boucherville ou B.ville comme c'est le cas dans son testament.

reproche de ce que des gens mal-intentionnés voudraient leur imputer injustement<sup>57</sup>.

Pierre-Amable n'est certes pas frileux en ce qui a trait aux affaires sacerdotales. Souhaite-t-il une marche vers la sécularisation ? Ses propos laissent du moins croire qu'il ne désire pas accorder un droit imprescriptible au clergé. Quoi qu'il en soit, il ne tarde guère à donner la réplique au prêtre Chaboillez :

Monsieur Chaboillez, curé, ou Missionnaire de Longueuil, se trouve ému, et croit que ces termes, « Cri général qui s'élève contre les abus &c. » (...) sont spécialement dirigés contre lui et ses Marguilliers. En relisant ce paragraphe je ne vois rien qui puisse donner lieu à une telle idée, excepté à celui qui a sujet de craindre l'examen du passé ; assurément M. Chaboillez et ses Marguilliers doivent être exempts de tout blâme ; cependant que celui à qui convient le bonnet le prenne en se disant *meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ, culpâ* et en fasse son affaire. Quoi ! y aurait-il eu quelque déficit ? quelques prêts à l'insu des habitants de la paroisse ? Ma foi je n'en sais rien et je ne veux assurément point lever un voile, auquel il ne m'appartient point de toucher, n'étant point propriétaire de la paroisse de Longueuil (...). Monsieur Chaboillez prend sur lui de déclarer publiquement que le paragraphe dont il se plaint ne doit pas être imputé au Comité de surveillance, mais seulement à M. M. Boucherville et David David ; il aurait dû être plus franc et dire tout bonnement à Pierre Boucherville (...). Monsieur serait très surpris de connaître l'opinion générale de ses paroissiens, s'il voulait les consulter d'une manière impartiale ; d'ailleurs les pétitions présentées à la chambre d'assemblée, l'opinion ouvertement manifestée par les membres du parlement, sont autant de réfutations, et doivent servir de preuve que le contenu du paragraphe pré-cité est une répétition ou publication de cette opinion publique, qui a été, est, et sera toujours l'effroi de ces hommes qui devant être à la tête du troupeau quant au spirituel, veulent encore commander quant au temporel (...). Monsieur Chaboillez me semble être l'ennemi des améliorations politiques, conséquemment il ne peut

---

<sup>57</sup> Chaboillez Ptre., « Pour la Minerve », *La Minerve*, 12 mars 1832, p. 3.

certainement pas aimer les comités de surveillance et correspondance ; quant à cela, chacun son goût : mais il ne devrait pas s'écarter des principes de la prudence et s'exposer à revoir la boule lancée, rebondir et retourner vers son auteur. (...) VÉRACITÉ, expression forte, qui dans la bouche d'un homme de paix annonce une sainte colère ; cependant cet homme de paix ne devrait s'échauffer la bile que dans des cas urgents, après réflexion et certitude de l'impunité. (...) Si cet homme de paix était de bonne foi, il avouerait franchement son but, il avouerait qu'il cherche à semer la désunion parmi les électeurs du comté de Chambly, ainsi que parmi les membres de ce comité dont il craint l'influence. Son projet est manqué, nous sommes éveillés, nous sommes sur nos gardes et nous sommes unis<sup>58</sup>.

Toujours selon Rumilly, « Papineau et ses amis (dont fait partie Pierre-Amable), nourris des philosophes français et anglais, tendent au libéralisme doctrinaire, dans tous les domaines. Une pointe d'anticléricisme aidant, ils veulent appliquer les principes libéraux jusque dans l'organisation paroissiale<sup>59</sup> ». Esprit exercé s'il en est, Pierre-Amable est reconnu pour prendre certaines libertés. C'est un voltairien avéré et, « (...) cette opinion religieuse s'accompagne chez lui comme chez d'autres, d'opinions politiques avancées<sup>60</sup> ». On le voit donc se prononcer sur certaines questions délicates et d'intérêt public dans un temps qui n'en connaît pas peu.

Six ans plus tard, soit le 2 juillet 1838, il fait partie d'une liste de souscripteurs qui a pour but d'aider les huit principaux chefs de l'insurrection et ainsi alléger leur situation en regard des dispositions de l'Ordonnance du 28 juin<sup>61</sup>. Le 4 novembre 1838, les policiers

<sup>58</sup> Pierre Boucherville, « Correspondance », *La Minerve*, 15 mars 1832, p. 2.

<sup>59</sup> Robert Rumilly, *Histoire de Longueuil*, op. cit., p. 106.

<sup>60</sup> Robert Rumilly, *Papineau et son temps*, tome II (1837-1871), Montréal, Fides, 1977, p. 63.

<sup>61</sup> Cette souscription se trouve aux Archives du Séminaire de Trois-Rivières, collection B. de LaBruère, 0032-01935. Elle devait servir à R.-S.-M. Bouchette, Wolfred Nelson, R. Desrivères, L.-H. Masson, H.-A. Gauvin, S. Marchessault, T.-H.

Leclère et de Comeau l'arrêtent d'ailleurs en tant que sympathisant au mouvement patriote. Denis-Benjamin Viger, Louis-Hyppolyte Lafontaine, Édouard-Raymond Fabre, André-Benjamin Papineau sont également au nombre des personnes arrêtées à titre préventif. Le 8 novembre 1838, en les murs de la prison de Montréal, Louis-H. Lafontaine et vingt-cinq autres prisonniers signent une lettre pour la libération de D.-B. Viger dont l'état de santé semble « alarmant ». Pierre-Amable est du nombre des signataires. De la même manière, il appose sa signature au bas d'une lettre qui a pour objet une demande de libération de Édouard-Raymond Fabre, dont la femme, qui vient de faire une fausse couche, est « aux portes de la mort<sup>62</sup> ». Le 13 décembre, Pierre-Amable recouvre la liberté sans subir d'autre procès que celui que lui fait le journal *Le Populaire* qui le décrit en ces mots : « l'un des plus déterminés révolutionnaires qui existent dans la province, nonobstant la place de £ 800 (livres sterling) qu'il tient de la munificence royale<sup>63</sup> ». Pierre-Amable, un agitateur ?

Fernand Ouellet prétend qu'il existe une déposition de Pierre-Amable dans laquelle le seigneur de Boucherville explique les préjudices encourus dans un cas de déloyauté. C'est là, semble-t-il, le portrait d'un homme bien loin du révolutionnaire qui a été dépeint par *Le Populaire*. Nous nous permettons de citer Ouellet qui s'emploie à remettre en contexte cette déposition :

---

Goddu et Bonaventure Viger, qui avaient accepté les offres de Lord Durham ; c'est-à-dire, signer un aveu de culpabilité et s'exiler afin d'octroyer la liberté à une majorité de prisonniers. L'Ordonnance décrète qu'il est « loisible à Sa Majesté de transporter à ses Isles de la Bermude, pour les y détenir durant bon plaisir (...) » les huit patriotes ayant signé l'aveu du 26 juin 1838. Voir à ce sujet Aegidius Fauteux, *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Les Éditions de Dix, 1950, p. 58.

<sup>62</sup> Georges Aubin, *Au Pied-Du-Courant, Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*, Montréal, Comeau et Nadeau, coll. « Mémoire des Amériques », 2000, p. 207.

<sup>63</sup> Aegidius Fauteux, *op. cit.*, p. 125.



La montée des classes moyennes avait remis en question le statut dominant des vieilles familles seigneuriales et du clergé. Cette situation avait entraîné des tensions qui se traduisirent par un conflit pour le leadership social. Parce qu'elles ne représentent plus un élément important dans l'équilibre des forces, les vieilles familles furent vite écartées de la contestation sociale. Elles ne peuvent que servir d'appui aux groupes plus vigoureux. À l'occasion, elles oscillent entre les groupes dominants. Au moment de l'insurrection, le comportement de ce groupe se rapproche sensiblement de celui du clergé. La « noblesse » craint l'abolition du régime seigneurial et ne voit dans le mouvement patriote que le danger libéral et démocratique. Pierre de Boucherville a très bien exprimé les réactions de ce milieu décadent face au péril révolutionnaire : « La famille de Boucherville écrit-il avec hauteur, n'a jamais manqué à l'honneur. Seigneur de Boucherville et de Verchères en se joignant à une insurrection, il se seroit exposé à perdre l'héritage qui lui vient de ses pères... le succès couronnant l'insurrection, il eut perdu un revenu de quatre à cinq cens louis par an... » L'orgueil aristocratique était toujours là mais la dignité n'y était plus<sup>64</sup>.

Les propos de Ouellet s'appuient sans doute sur le rapport Durham qui soutient que « quelques-uns des principaux propriétaires des familles seigneuriales (...)»<sup>65</sup> » appuient la Couronne. Pouvons-nous porter Pierre-Amable à ce nombre ? En fait, nous avons tout lieu de nous questionner : la déposition communiquée par Ouellet rend-elle compte de la véritable pensée de Pierre-Amable ? Est-elle plutôt celle d'un tacticien désireux de conserver ses fonctions d'inspecteur des cheminées à la ville de Montréal ? Représente-t-elle une manière

---

<sup>64</sup> Fernand Ouellet, *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Histoire », 1972, p. 367-368. Soulignons toutefois que Ouellet ne juge pas bon de révéler ses sources. Il note simplement qu'il s'agit là de la déposition de P. de Boucherville. Il ajoute que « (C)ertains seigneurs comme certains curés paraissent avoir été ambivalents », que ceux-ci « craignaient les patriotes et que l'opportunisme avait parfois ses droits ».

<sup>65</sup> *Rapport de Lord Durham, Haut-Commissaire de sa Majesté, sur les Affaires de l'Amérique Septentrionale Britannique*, Londres, 31 janvier 1839, p. 4. Dans Joseph Costisella, *L'Esprit révolutionnaire dans la littérature canadienne-française*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 1968, p. 34.

d'éviter des pertes matérielles<sup>66</sup> ? Sinon, est-elle celle d'un homme qui craint pour sa vie ? Notons sur ce dernier point qu'à l'heure des emprisonnements, certains Anglais exigent des pendaisons<sup>67</sup>. Enfin, est-elle celle d'un père qui craint pour ses enfants ? À ce propos, Elinor Kyte Senior rapporte que lorsque Georges se retrouve en prison pour son implication dans l'association des Fils de la Liberté, Pierre-Amable « écrit à Ogden<sup>68</sup> une lettre plaintive où il lui demande des nouvelles de son fils et lui propose un "oubli général du passé"<sup>69</sup> ». Mais notons que de nombreuses mères écriront aux autorités de semblables lettres pour faire sortir leurs garçons de prison.

En fait, rien ne nous permet de répondre de manière précise aux questions concernant les circonstances entourant la production de la déposition comme celle de la lettre à Ogden. Mais de toute évidence, le portrait que présente Ouellet de Pierre-Amable ne coïncide pas avec celui que donnent certains de ses contemporains. Que l'on songe à cette lettre que Louis-Joseph Papineau écrit à son épouse, Julie Bruneau, le 10 décembre 1857 et dans laquelle il témoigne de ses sentiments face à la mort récente de Pierre-Amable :

Il y a eu un étrange désarroi dans la transmission des malles. Nous avons été huit jours entiers sans que rien

---

<sup>66</sup> Rappelons le cas de Jean-Baptiste Mâsse dont le magasin a été pillé par les loyalistes. On refusa à ses héritiers des dédommagements parce que Mâsse avait reconnu sous serment avoir pris part au combat de Saint-Denis.

<sup>67</sup> Adam Thom est l'un de ceux-là. Il exprime ce sentiment dans le *Herald* en disant : « Chaque agitateur local, dans chaque paroisse, doit subir son procès et s'il est trouvé coupable, il doit perdre ses propriétés et la vie. C'est ainsi que les coupables seront abattus et que toute cause probable de troubles futurs disparaîtra. (...) Des mesures de cette vigueur auraient en outre l'effet d'établir un grand nombre d'étrangers dans la partie la plus turbulente et la plus riche du Bas-Canada et guériraient ainsi en même temps des maux politiques et avanceraient l'état de l'agriculture. (...) Il sera ridicule d'engraisser les gens tout l'hiver pour l'échafaud ». — Jacques Lacoursière, *op.cit.*, p. 375.

<sup>68</sup> Il s'agit de Charles Richard Ogden.

<sup>69</sup> Elinor Kyte Senior, *Les Habits rouges et les Patriotes*, Montréal, VLB éditeur, 1997 (1985), p. 157.

soit venu de Montréal à qui que ce soit. Cette interruption n'a fini que mardi dernier que j'ai reçu lettre d'Amédée, écrite de la cour, pour m'annoncer la mort de ce brave M. Boucherville. C'est la perte d'un ami sincère qui, élevé dans les préjugés nobiliaires qui avaient beaucoup de force dans sa jeunesse et dans sa famille, a eu le mérite de les secouer pour en prendre de généreux, en voulant sincèrement l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la liberté politique pour tous, le privilège pour personne. Parce que j'appuyais fortement ces principes en chambre, il s'attacha, tout au début de ma carrière, à moi, et a été ferme et invariable dans son amitié, hautement professée dans les jours de malheur et de persécution, comme dans les temps plus heureux. (...) Il a rempli son cours avec honneur pour lui, et utilité pour son pays<sup>70</sup>.

Dans le même ordre d'idée, Amédée Papineau, aux temps où il émaillait de souvenirs ses manuscrits, écrit :

À Boucherville, nous arrêtons chez un bon ami de mon père, qui nous retient à dîner. Pierre-Amable Boucher, cinquième seigneur de Boucherville, né en 1780, fut aide de camp de sir George Prevost en 1812 et mourut conseiller législatif en 1857, âgé de 77 ans. Appartenant à l'une des plus nobles familles du Canada, il n'en fut pas moins toujours libéral et même démocrate. En 1836-1840, il rendit des services personnels à mon père, ainsi qu'un autre honorable Canadien, M. Joseph Masson, seigneur de Terrebonne, deux hommes que nous ne pourrions jamais oublier ni suffisamment reconnaître. (...) Son fils aîné, Georges, mon ami et compagnon de collège, est depuis longtemps greffier du Conseil législatif de Québec<sup>71</sup>.

La curiosité de la déposition de Pierre-Amable se double également du fait que le 19 octobre 1842, à un moment où les cendres des Rébellions ne sont pas encore tout à fait froides, Pierre-Amable écrit une lettre à sir Charles Bagot dans laquelle, bien que ce ne soit pas là

---

<sup>70</sup> Louis-Joseph Papineau, *Lettres à Julie*, op. cit., p. 758-759.

<sup>71</sup> Amédée Papineau, *Souvenirs de jeunesse (1822-1837)*, Texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, Sillery, Éditions du Septentrion, 1998, p. 101.

l'objet de la missive, il n'hésite pas à dénoncer les déprédations et autres crimes des troupes lors de l'expédition à Saint-Benoit le 15 décembre 1837. Pierre-Amable énonce les choses ainsi :

Si jamais Québec tombait au pouvoir de l'ennemi, ce ne pourrait être qu'à la suite d'un carnage affreux, (d'affronts) réitérés et lorsque la Soldatesque méconnaîtrait la voix de ses chefs ; plus d'ordre, mais tout désordre, pillage, incendie, viol, sacrilège, enfin tous les excès auxquels la rage, l'insubordination et le désir de la vengeance peuvent porter l'homme serait le moins que nous aurions à craindre car que deviendraient nos archives ? les premiers maux peuvent s'oublier, peuvent se réparer, le dernier mot jamais. Folie que de citer la discipline des temps modernes, les événements arrivés à St-Benoît<sup>72</sup> peuvent être offerts en preuve de mon avancé où les chefs de cette expédition sont bien coupables<sup>73</sup>.

Dans la possibilité où la déposition de Pierre-Amable est, comme le prétend Ouellet, celle d'un seigneur qui s'accroche à un pouvoir chancelant et qui « ne voit dans le mouvement patriote que le danger libéral et démocratique<sup>74</sup> », on peut tout même trouver déroutante l'idée selon laquelle il se plaint au gouverneur du Canada du traitement qui a été réservé aux habitants de Saint-Benoît par la soldatesque lors des événements de 1837. Qui plus est, ceci est formulé dans une lettre dont l'ambition n'est guère d'être livrée à l'œil du public. Cela peut certes suggérer qu'il profite d'une demande à

<sup>72</sup> Selon Fauteux, « le 16, quand Colborne se fut retiré de Saint-Benoît, tout le village fut réduit en cendres, y compris l'église. "Il ne resta debout, dit le curé Paquin, que trois ou quatre chétives masures qu'on ne trouva pas dignes d'être incendiées." Vengeance des volontaires, ou des loyalistes qui jusque-là avaient vécu dans les trances, ou des troupes ? » — Aegidius Fauteux, *op. cit.*, p. 52.

<sup>73</sup> Le soulignement est de Pierre-Amable. Quant à cette lettre, elle a pour sujet premier les « procédés divergeants » de la législature pour fixer l'endroit de son prochain siège. Pierre-Amable se lance dans un long plaidoyer pour convaincre Bagot que la ville de Montréal serait le meilleur emplacement. À ce sujet, il écrit : « Sous un gouvernement paternel et réellement populaire des milliers de citoyens soldats se porteraient à la voix du chef dans les plaines de la prairie de la Magdelaine, prêts à mourir pour le salut de la patrie (...) ». — Archives du Séminaire de Trois-Rivières, collection M. B. de LaBruère, 0032-02049.

Bagot, dont le but est de proposer Montréal comme site de législature, pour exprimer une réelle indignation face aux événements survenus à Saint-Benoît. Sans doute croit-il qu'en pointant du doigt les vexations subies par les Canadiens français, Bagot fléchira et leur donnera au moins l'avantage géographique pour se lancer dans l'arène politique. Car, après l'échec des Rébellions de 1837-1838, si certains, sans être tout à fait détachés des questions politiques, sont pour le moins tirés de leurs espérances face à l'indépendance et sentent prochaine l'extinction des feux de la culture française, d'autres croient qu'il faut réagir ; et c'est probablement le cas de Pierre-Amable.

En octobre 1840, à quelque temps de la promulgation de l'Acte d'Union, il échange une brève correspondance avec Augustin-Norbert Morin afin de convaincre ce dernier d'effectuer, en faveur de « cette chère patrie agonisante<sup>75</sup> », un retour à la vie politique active. Il insiste sur le fait que depuis l'exil de Louis-Joseph Papineau, les affaires canadiennes-françaises sont vacillantes. Afin que Morin prenne connaissance de ses opinions sur l'Acte d'union, il insère en *nota bene* : « Ressouvenons-nous que nos pères furent serfs ; que nous sommes sujets ; et que notre avenir est d'être citoyens<sup>76</sup> », formule qui est reprise dans plusieurs de ses écrits et qui nous ramène à ce rapprochement qu'il aime marquer d'un trait entre la condition des Canadiens français et celle des esclaves. Ensuite, il évoque une lettre qu'il a fait paraître dans *L'Aurore des Canadas* en date du 29 septembre 1840, sous le nom de Amable. Cette lettre est à considérer puisqu'elle nous renseigne sur le nouveau contexte social et les

---

<sup>74</sup> Fernand Ouellet, *op. cit.*, p. 367.

<sup>75</sup> Lettres datées du 7 octobre 1840, Archives du Séminaire de Trois-Rivières, collection M. B. de LaBruère, 0032-01996. La réponse de Morin se trouve dans la même collection, 0032-01997.

<sup>76</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, collection M. B. de LaBruère, 0032-01996.

tiraillements devant « l'union de l'huile et du vinaigre<sup>77</sup> » comme certains la nommeront. Faut-il exiger le rappel de l'Acte d'union ou contribuer au nouveau régime en cherchant à le modifier de manière à le rendre plus démocratique ?

Pierre-Amable ne peut certes taire davantage les quelques gouttes de causticité dont il a habitude d'assaisonner ses propos et contenir son amertume face aux trahisons passées. Selon lui, l'Acte d'union ne vient d'ailleurs que confirmer la « mère-patrie » dans son désir « d'asservir *ses chers enfants*, sans doute en récompense du sacrifice qu'ils firent en 1775 et de leur aveuglement en 1812-1813 (...)»<sup>78</sup> ». Toujours selon ses mots, il s'avère impératif de ne pas glisser si tôt sur les anciennes arcanes politiques. D'abord, le pouvoir exécutif. Ce dernier n'a été jusque-là « que la créature de quelque maison influente de Londres. À son arrivée au siège de son gouvernement, qui devient son entourage ? Est-ce le peuple ? Non, ce sont les conseillers exécutifs, législatifs et la Gent officielle<sup>79</sup> » qui, comme des « sangsues » pressurent le peuple. Ensuite, le Conseil législatif. « Vouloir signaler les méfaits de cette branche pourrie du gouvernement serait peine perdue (...)»<sup>80</sup> ». Troisièmement, la Gent Officielle « qui est, en Canada, souple, affamée et toujours prête à se courber devant le soleil levant<sup>81</sup> ». Sans doute Pierre-Amable ne s'écarte guère de la première visée politique de la Rébellion, c'est-à-dire l'obtention d'un gouvernement responsable. Aussi, tout en protestant contre les injustices de l'Union, en vient-il à la conclusion que les Bas-Canadiens

---

<sup>77</sup> En octobre 1839, on retrouve d'ailleurs, dans le *Morning Courier*, les mots suivants : « L'huile et le vinaigre ne s'uniront pas ; les Anglais et les Français ne pourront jamais vivre ensemble ». La citation se retrouve dans l'ouvrage de Jacques Lacoursière, *op. cit.*, p. 429.

<sup>78</sup> Amable, « Correspondances », *L'Aurore des Canadas*, 29 septembre 1840, p. 1.

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> *Ibid.*

sont désormais affaiblis et que, contraints à la patience, le seul parti raisonnable à tirer de la situation est de mettre ses propres pions sur l'échiquier politique. Ainsi lit-on :

Trop faible pour être nation, notre sort est d'être colonie, opprimée, découragée. Refoulée par la main qui devrait nous protéger, notre avenir est embrouillé. Cependant il ne faut encore désespérer de rien, à nous appartient le choix soit de la dégradation complète ou d'un quasi espoir de bonheur : le choix que nous ferons prochainement de représentant(s) en décidera : si nos mandataires sont fidèles, ils pourront encore rétablir un ordre de choses passable (...)<sup>82</sup>.

En fait, Pierre-Amable veut certes être de tous les débats d'idées, souffler son mot à tout un chacun « pour rétablir cet ordre de choses passable<sup>83</sup> ». La lettre à Bagot, citée précédemment, est peut-être un exemple de cette « millième partie de (la) responsabilité<sup>84</sup> » qu'il affirme vouloir tenir dans l'organisation des affaires publiques. Rappelons d'ailleurs que moins d'un mois avant la rédaction de cette lettre, le journal *La Minerve*, tel le Phénix, renaît de ses cendres<sup>85</sup>. Cette feuille, sous les soins de Duvernay, épaula l'alliance nouvellement contractée entre Charles Bagot et Louis-Hippolyte Lafontaine en même temps qu'elle continue de dénoncer les ressorts du régime de l'Union. Est-ce que Pierre-Amable prête la main aux avis de *La Minerve* ? Faute d'en savoir plus, on ne peut que donner foi aux échantillons de correspondance que nous lui conservons et considérer les circonstances qui ont vu fleurir les ententes politiques entre Bagot et Lafontaine. Robert Rumilly, parlant de l'arrivée de Bagot au pays, donne la lecture suivante des événements :

---

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, collection M. B. de LaBruère, 0032-02049.

<sup>85</sup> Le journal réapparaît en septembre 1842.

Les Québécois viennent de célébrer la Saint-Jean-Baptiste et, dans l'enthousiasme, de fonder une Association Saint-Jean-Baptiste. Les membres de la nouvelle Société se rendent en corps au-devant du nouveau gouverneur général. Sir Charles Bagot, à Kingston, constate les progrès des réformistes, en voie de réorganisation rapide. Il convoque Lafontaine, et lui offre un siège au Conseil exécutif. (...) Louis-Hippolyte Lafontaine, député du comté d'York, commence son discours en français. Un ministre l'arrête, en le priant de parler l'anglais, seule langue officielle en vertu de l'Acte d'Union. Le député d'York répond, en français (...) Lafontaine pose ses exigences. Au premier chef, la reconnaissance formelle du principe de la responsabilité ministérielle : les ministres doivent être choisis parmi la majorité de la Chambre, et démissionner quand ils n'ont plus sa confiance. Les loyalistes suffoquent. Lafontaine leur apparaît comme un rebelle, un républicain, un révolutionnaire. Mais le surlendemain sir Charles Bagot remplace le cabinet Draper par un cabinet Baldwin-Lafontaine, ne comprenant qu'un seul tory. Lafontaine a remporté une victoire inouïe. Son coup de clairon a réveillé des énergies, enrayé des résignations. Peut-être faudrait-il écrire que Papineau et ses « patriotes », vaincus en apparence en 1837, ont remporté une victoire inouïe, à cinq ans d'échéance<sup>86</sup>.

Est-ce que Pierre-Amable est de ceux qui retrouvent espoir, qui croient avoir remporté une victoire ? En fait, dans un exposé, il énonce : « (...) les Canadiens, colons de divers origines, soupirent après le moment où une main bienveillante les rendra au bonheur<sup>87</sup> : heureux si ce secours nous vient par Sir Charles Bagot. Nous sentons la nécessité d'un changement radical dans tout ce qui est abusif (...)»<sup>88</sup> ». Le mot annonce un vague espoir mais qui, par les inégalités qui résistent toujours à la volonté des Canadiens français, demeure près d'une certaine forme d'incrédulité. Il faut dire que cet exposé,

---

<sup>86</sup> Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome II, p. 275-276.

<sup>87</sup> Pierre-Amable souligne.

<sup>88</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040.



souhaitant la bonne foi de Bagot, a une visée particulière. Il s'agit en fait d'un texte grâce auquel Pierre-Amable fait réponse, le 22 juillet 1842, à nombre de questions qui lui sont adressées par les commissaires d'Enquête Vanfelson, McCord et Doucet au sujet de la tenure seigneuriale<sup>89</sup>.

Ce document nous est, par ailleurs, fort précieux puisqu'il nous incite d'abord à reconsidérer les propos de Fernand Ouellet face à la déposition de Pierre-Amable et, également, nous permet de pousser plus loin certaines analogies entre le plan d'abolition du régime seigneurial tel que proposé par Pierre-Amable et le plan d'abolition de l'esclavagisme esquissé dans le roman *Une de perdue, deux de trouvées* de Georges Boucher de Boucherville.

Rappelons que Fernand Ouellet explique la déposition de Pierre-Amable en fonction du rang dont il est issu, c'est-à-dire celui de la noblesse. Et que selon lui, au « moment de l'insurrection, le comportement de ce groupe se rapproche sensiblement de celui du clergé. "La noblesse" craint l'abolition du régime seigneurial (...) »<sup>90</sup>. De notre côté, nous avons plutôt tendance à croire que, comme le soutient Fernand Dumont, « chacun n'est pas fixé dans les allégeances que paraît lui dicter sa position : les hommes d'affaires, les nobles, les clercs, les bourgeois ne forment pas des blocs infrangibles, pas plus

---

<sup>89</sup> Selon Victor Morin, « (dès 1841, le nouveau parlement demandait au gouverneur de nommer une commission d'étude qui fut constituée le 30 mars 1842 ; elle fut composée de MM. Vanfelson, McCord et Doucet, mais elle était remplacée, trois mois plus tard, par une autre, composée de MM. Alexander Buchanan, président, Joseph André Taschereau et James Smith, qui fit rapport en 1843, soumettant trois alternatives pour un changement de tenure dont une fut adoptée en 1845 sous le titre d'Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada en celle de franc-alleu roturier qui fut amendé par un autre en 1849 ». — Victor Morin, *Seigneurs et censitaires, castes disparues*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1941, p. 58-59.

<sup>90</sup> Fernand Ouellet, *op. cit.*, p. 367.

d'ailleurs que les francophones et anglophones<sup>91</sup> ». Dans l'exposé de neuf pages qu'il propose aux commissaires d'Enquête sur la tenure seigneuriale, Pierre-Amable prétend avoir remis en cause le régime seigneurial bien avant 1842. Nous en livrons ici les grandes lignes :

(...) c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de mettre sous les yeux de la Commission de la Législature et du public, les idées que depuis nombre d'années, j'ai de la tenure féodale, idées confuses à la vérité, mais que je vais m'efforcer de mettre en ordre dans ce court exposé (...). Dans un pays dont l'existence ne date que d'hier, il peut résulter de la tenure féodale des avantages momentanés pour le censitaire, si par de sages lois, les Seigneurs sont dans l'obligation de concéder à des taux modiques et uniformes : mais si au contraire il leur est loisible de concéder à tels taux qu'il leur plaît, et d'y ajouter des conditions extravagantes (droits conventionnels), cette tenure devient vexatoire, tend à décourager l'agriculture, et à paralyser l'industrie. (...).

La tenure féodale me paraît être une violation de la loi naturelle, et autant qu'elle crée une classe privilégiée qui ne vit dans la mollesse que par les sueurs des censitaires. Tout en déclarant mon respect pour les personnes qui entretiennent sur la tenure féodale une opinion différente, je ne puis m'empêcher d'avouer que je hais les lois et usages de la féodalité ; car ils me rappellent que mes pères furent serfs, serfs et de qui ? de soi-disant superbes, qui pour la plupart n'étaient que les esclaves de tyrans<sup>92</sup>.

Notons au passage qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la ligne entre les termes *esclavage* et *servage* n'est pas clairement tracée. Des ouvrages de référence tels le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière proposent comme définition du mot *serf* : « qui est esclave, qui est en la puissance absolue d'un maistre<sup>93</sup> ». Selon Jean Ehrard, « Montesquieu

<sup>91</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 118.

<sup>92</sup> Selon le *Larousse étymologique*, le mot *serf* vient du latin *servus*, esclave.

<sup>93</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel* (document électronique), publication 1995, reproduction nu. BNF de l'éd. de Paris : AUPELF, France-Expansion, cop. 1972. 23 microfiches, Archives de la linguistique française ; 166 reprod. De l'éd. de

lui-même, si érudit en histoire antique et médiévale, emploie indifféremment dans *L'Esprit des lois* les mots *esclavage* et *servitude* (...)»<sup>94</sup> ». Il en va de même pour Voltaire, dans son mémoire de 1775 en faveur de ceux de Franche-Comté. Voltairien affiché, Pierre-Amable semble profiter de ce flottement de vocabulaire pour faire passer les idées suivantes :

Grandis par nos désastres de 37 & 38, grandis par nos discordes, grandis par les administrations passées, mal-administration que l'on peut attribuer aux conseils imprudents de Conseillers exécutifs, et à l'irresponsabilité de l'une des branches du gouvernement, les Canadiens, colons de diverses origines, soupirent après le moment où une main bienveillante les rendra au bonheur (...).

Le franc et commun soccage<sup>95</sup> est une tenure inconnue aux habitans canadiens d'origine française ; vouloir l'introduire en remplacement de la tenure féodale c'est vouloir nous révolter contre les changements que le gouvernement projette : c'est vouloir nous convaincre que l'on veut notre anéantissement comme Canadien, que l'on veut faire de nous un peuple anglais : mesure impolitique qui ne peut avoir qu'un résultat préjudiciable à la tranquillité publique : nous sommes et nous resterons Canadiens soit comme colons, ou un jour comme nation. (...) Je désire voir disparaître la tenure féodale pour les raisons précitées, mais non pas l'extinction de nos lois, car elles ne peuvent être remplacées<sup>96</sup>.

En remplacement de la tenure féodale, Pierre-Amable recommande en fait le franc alleu roturier, qui est une concession « en pleine propriété,

---

La Haye, Rotterdam, Arnout et Reinier, Leers, 1690. Notice n° : FRBNF372343801. Voir [Http ://gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)

<sup>94</sup> Jean Ehrard, « L'Esclavage devant la conscience morale des Lumières françaises : indifférence, gêne, révolte », dans *Les Abolitions de l'esclavage, de L. F. Sonthonax à V. Schoelcher*, Actes du colloque international tenu à L'Université de Paris VIII, textes réunis et présentés par Marcel Dorigny, Paris, Presses Universitaires de Vincennes et Éditions UNESCO, 1995, p. 144-145.

<sup>95</sup> Le franc et commun soccage réfère à la « tenure d'un fief ou d'une terre concédé à prix fixe, sans redevance annuelle et en toute propriété, suivant le système institué en Angleterre, sous Charles II, en 1672 ». — Victor Morin, *op. cit.*, p. 93.

sans redevances féodales ou seigneuriales ni obligation d'aucune sorte<sup>97</sup> », et qui mènera, selon lui, à une abolition progressive du régime seigneurial. Ayant situé sa position face à la tenure seigneuriale, Pierre-Amable développe par la suite un projet de commutation en insistant, entre autres, sur les moyens à adopter pour « le paiement du rachat de la commutation Seigneuriale (emancipation from Seignorial thral down)<sup>98</sup> ». Pierre-Amable est donc en faveur de l'abolition de la tenure seigneuriale mais en échange d'une indemnité. Dans un testament olographe daté du 2 février 1854, suivi d'un codicille<sup>99</sup> également olographe en date du 19 février 1857, Pierre-Amable continue d'insister auprès de ses fils pour « (...) aider à faire disparaître la tenure féodal(e) et seigneurial(e) sans cependant faire d'inutiles sacrifices, tous les hommes sont égaux en présence de la loi, les privilégiés sont usurpateurs<sup>100</sup> ». Aussi, comme nous le verrons, les idées véhiculées semblent recouper certaines propositions contenues dans les chapitres du roman *Une de perdue, deux de trouvées* intitulés « Le plan d'émancipation » et « L'époque du rachat ». Les analogies nous permettent de croire que le romancier, lors de son séjour en Louisiane, a pu certes faire le rapprochement entre l'esclavagisme et ce que plusieurs ont considéré comme sa « continuation naturelle et humanisée » c'est-à-dire le servage, « servant) à son tour d'introduction au métayage<sup>101</sup> ». En ce sens, on peut croire que

---

<sup>96</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040. C'est Pierre-Amable qui souligne.

<sup>97</sup> Victor Morin, *op. cit.*, p. 86.

<sup>98</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040.

<sup>99</sup> Signalons que les papiers de 1854 et 1857 furent reçus en entier devant le notaire comme étant le testament légal de Pierre-Amable.

<sup>100</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02279.

<sup>101</sup> Maurice Lengellé, *L'Esclavage*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1967, p. 55.

Georges hérite de son père non seulement une part de la fortune familiale mais également plusieurs de ses croyances et convictions.

Si, dans *L'Aurore des Canada*, comme nous l'avons précédemment évoqué, Pierre-Amable dénonçait « l'amalgame d'irresponsables<sup>102</sup> » siégeant au Conseil législatif, il n'en demeure pas moins qu'il est appelé à en devenir l'un des représentants dès le 27 septembre 1843<sup>103</sup>. C'est Denis-Benjamin Viger qui fait la recommandation de la nomination de Pierre-Amable au gouvernement de Charles Metcalfe<sup>104</sup>. Jusqu'à sa mort, Pierre-Amable conservera son poste de conseiller législatif. Toutefois, comme en fait mention le journal *L'Avenir*, il n'en est pas pour autant appelé à perdre son franc-parler. Ainsi, on rapporte que lors de la séance du 23 janvier 1849, rien de bien n'important n'est survenu, peut-être à l'exception du discours rendu par Pierre-Amable :

L'Orateur du Conseil interrompt l'Honorable M. (Boucherville) dans son discours, lui représentant qu'il était hors d'ordre et qu'il devait s'en tenir strictement au contenu de la réponse. M. DeBoucherville avec son indépendance ordinaire réclama contre cela et dit qu'il avait le droit de discuter toutes les questions politiques qui pourraient intéresser le pays et il fut entendu<sup>105</sup>.

---

<sup>102</sup> Amable, « Correspondances », *L'Aurore des Canadas*, *op. cit.*

<sup>103</sup> Le Conseil législatif est encore à ce moment non électif.

<sup>104</sup> Dans le même courant, Viger propose René-Édouard Caron, qui est le candidat de La Fontaine et qui préside le Conseil législatif dès le 8 novembre ; est nommé à son tour comme surintendant de l'Instruction publique, Jean-Baptiste Meilleur, ancien député « patriote » de l'Assomption ; le Dr Luc Masson, reconnu pour avoir été au moment de la Rébellion l'un des acteurs principaux de la résistance de Saint-Benoit, remplit quant à lui la fonction de percepteur des douanes ; Charles Mondelet, emprisonné quelques temps en 1838, est choisi en tant que magistrat à Montréal en 1844 ; Amédée Papineau, de son côté, et à l'étonnement de plusieurs, devient notaire à la Cour du banc de la Reine le 4 juillet. Selon Robert Rumilly, Metcalfe procède ainsi, « plus que les gouvernements précédents, à des nominations propres à satisfaire les réformistes en général, les Canadiens français en particulier ». — Robert Rumilly, *Papineau et son temps*, tome II (1837-1871), Montréal, Fides, 1977, p. 282.

<sup>105</sup> Anonyme, « Conseil législatif », *L'Avenir*, 27 janvier 1849, p. 4.

Pierre-Amable s'empare de la parole afin de répondre à ceux qui s'insurgent contre l'exercice du Conseil législatif et de souligner les différences entre ce dernier et la Chambre des Lords. Selon lui, cette branche de la législation doit servir avant tout « de boulevard contre l'intrigue de l'hypocrite ambitieux : le vrai Républicain n'est pas à craindre » dit-il, « il est vertueux<sup>106</sup> ». S'il est vrai que, de son côté, Louis-Joseph Papineau continue « de croire que, par l'Acte d'union, les Canadiens français avaient perdu le contrôle sur leurs institutions politiques et, partant, sur leur vie nationale (...), continue de croire que le gouvernement responsable tel qu'établi en 1848 n'avait plus de sens pour les Canadiens français<sup>107</sup> », Pierre-Amable, quant à lui, se figure qu'en se renfermant dans leurs « attributions législatives et constitutionnelles<sup>108</sup> », les membres de cette branche peuvent faire un bien « incalculable ». Il n'est pas à nous de juger ici une pareille idée. Chose certaine, nous le voyons, il tient à user de l'influence que les Canadiens français ont « le droit d'exercer auprès du gouvernement<sup>109</sup> ». Lui donne-t-on foi lorsqu'il ajoute que :

Les conseillers législatifs sont des amants zélés des libertés populaires, des droits égaux, prêts à rendre à César ce qui appartient à César ; prêts à rendre au plus petit ce qui appartient à tous, justice égale. Notre devoir est de protéger le faible contre le fort, l'opprimé, le fonctionnaire public, contre les vexations, les vengeances de l'oppresseur. Quelques soient nos sentiments individuels, d'ici, sans arrière-pensées aucune, nous ne voyons que des frères, et nous prenons pour guide la raison, l'honneur et l'amour de la patrie. (...) Nos jeunes hommes, l'espoir de la patrie, grandissent non pas pour se courber, mais pour marcher droit, la tête haute, prêts

---

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> Louis-Joseph Papineau, *Papineau*, textes choisis et présentés par Fernand Ouellet, Québec, Les Presses universitaires Laval, 1959, p. 92.

<sup>108</sup> Anonyme, « Conseil législatif », *op. cit.*

<sup>109</sup> *Ibid.*

à s'élaner purs dans l'agriculture, pratique ou théorique, le commerce, les arts mécaniques, l'étude des professions libérales, de la littérature (...)»<sup>110</sup>.

Notons, sur ce dernier point, qu'en 1851, Pierre-Amable cherchera à favoriser l'éveil de la jeunesse canadienne-française en devenant l'un des mécènes de l'Institut canadien de Montréal. Il offrira un prix, une médaille d'or d'une valeur de 10 livres (40 dollars), à l'auteur d'un essai portant « sur la proposition suivante : Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille<sup>111</sup> ». Enfin, dans la supposition que Pierre-Amable ne partage pas toutes les opinions de Papineau, il n'en demeure pas moins, selon les mots du grand tribun, « un ami sincère » avec lequel il aime bien faire de la « haute politique<sup>112</sup> » et duquel il aime prendre avis. Ainsi, lorsqu'en 1852 Édouard-Raymond Fabre, Louis-Antoine Dessaulles et quelques autres incitent Papineau à se présenter dans le Comté des Deux-Montagnes, ce dernier convoque Fabre, Edmund Bailey O'Callaghan, Joseph Roy et Pierre-Amable à la Petite Nation afin de « discuter avec eux de son avenir politique<sup>113</sup> ». Il est élu député le 9 juillet 1852.

Mais enfin, que sait-on au juste de Pierre-Amable outre le fait qu'il a eu une certaine ascendance sur les hommes politiques de son temps ? En regard des documents mentionnés précédemment, est-il possible, par un seul trait de crayon, de rendre un portrait fidèle de ce personnage quelque peu tenu à l'écart par l'Histoire ? On peut, de prime abord, admettre qu'il a été un esprit indépendant qui s'est piqué

---

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> Anonyme, s.t., *L'Avenir*, 7 mai 1851, p. 3.

<sup>112</sup> Louis-Joseph Papineau, *Lettres à Julie*, op. cit., p. 651-652.

<sup>113</sup> Jean-Louis Roy, *Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien (1799-1854) contre l'isolement et la sujétion*, Coll. « Histoire et Documents d'histoire, Les Cahiers du Québec », Montréal, Hurtubise HMH, 1974, p. 151.

dès sa jeunesse de voltairianisme. Mais encore ? Dans le sillage des rares témoignages laissés par ses contemporains, certains historiens risquent les mots « rebelle » et « anticléric » pour le représenter à la fin de son existence. Il est vrai qu'il refuse obstinément de revêtir le costume du faux dévot, sans pour cela, disons-le, se dresser ouvertement comme dissident face à l'Église catholique. Il faut d'ailleurs lire attentivement les témoignages puisque dans ceux-ci l'on s'efforce bien davantage d'offrir une description sommaire des fonctions qu'il a occupées que de faire le point sur quelque pensée qu'il a pu mettre de l'avant. En ce sens, Georges Aubin note que dans le manuscrit de ses *Souvenirs de jeunesse*, Amédée Papineau rature certains passages qui deviennent, par cela, pratiquement illisibles et « qui racontaient probablement la volonté du seigneur de Boucherville d'être inhumé sans les secours de la religion<sup>114</sup> ». Julie Bruneau a pour sa part moins de scrupules à aborder les ultimes volontés de Pierre-Amable, dont la mort est survenue le 30 novembre 1857. Ainsi écrit-elle à Papineau :

Tu as sans doute appris la mort de M. de Boucherville ? Je n'ai pas eu de détails sur sa maladie ; mais j'en ai eu sur sa triste fin : il a refusé de voir son curé, ni aucun secours religieux. Après sa mort, le curé a écrit à l'évêque s'il pouvait l'enterrer en terre sainte, et la réponse a été que non. Ainsi, il a été inhumé en protestant sur un terrain qu'il avait désigné dans son testament, au cas que les prêtres ne voulussent pas l'inhumer près de sa femme. Il a été accompagné de sa famille<sup>115</sup>.

C'est aussi ce qui nous rend son testament précieux. Outre le fait qu'il offre le détail de l'héritage consenti à Georges, on peut y lire ce qu'à été

---

<sup>114</sup> Voir la note de bas de page dans Amédée Papineau, *Souvenirs de jeunesse*, op. cit., p. 101.

<sup>115</sup> Julie B. Papineau, *Une femme patriote. Correspondance 1823-1862*, Texte établi avec introduction et notes par Renée Blanchet, Sillery, Éditions du Septentrion, 1997, p. 436.



son sentiment sur les rites de l'Église. Qu'on en juge d'après ces quelques lignes :

Je veux et déclare être ma volonté qu'après ma mort l'on m'enterre sans nulle marque d'ostentation, un simple *libera le corps présent*, puisque c'est d'usage, suffira. Je désire que mon corps soit déposé près des cendres de mon épouse ou s'il s'élevait quelque difficulté que ce soit sur le domaine de la seigneurie, au lieu où fut le moulin à vent, à neuf ou dix pieds en terre, afin de servir d'épouvantail aux enfans ou aux superstitieux. (...)

Je prie mes enfans de ne point faire la folie d'acheter des prières que chacun paye ses dettes. Ils pourront s'ils le jugent à propos distribuer une vingtaine de piastres entre les pauvres de la paroisse. (...)

Je conseille et recommande à mes très chers enfans de s'aimer et s'entraider enfin de ne jamais oublier cette maxime aussi ancienne que les premières sociétés, que l'union fait la force.

Je veux et déclare être ma volonté que mon frère me survivant une somme de quarante piastres lui soit offerte et payée pour l'aider à jouer au poker ou bluffe(r) ; badinage à part je suis persuadé qu'il en fera bon usage et pensera souvent à moi<sup>116</sup>.

Soulignons au passage que Pierre-Amable laisse des montants d'argent à ses employés en reconnaissance des bons services rendus tout comme Alphonse Meunier le fait pour les esclaves dans le roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Mais, pour en revenir aux croyances de Pierre-Amable, à l'instar de Louis-Joseph Papineau, il a progressivement perdu la foi dans les « religions révélées », adhérant plutôt, comme l'indique Ouellet au sujet de Papineau, à « une morale rationnelle et naturelle telle que les philosophes du 18<sup>e</sup> siècle l'avait exprimée<sup>117</sup> ».

---

<sup>116</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040.

<sup>117</sup> Louis-Joseph Papineau, *Papineau, op. cit.*, p. 103.

On peut le croire, Georges Boucher de Boucherville ne reçoit pas seulement de son père une part de sa fortune mobilière et de ses biens en immeubles ; un legs de valeurs et de savoirs lui est également transmis. Loin de se détourner de cet héritage parental, il s'en approprie une part qui, assimilée à d'autres influences et à sa propre identité, s'inscrit dans son œuvre. Mais est-ce à dire que Georges a les mêmes réserves que son père à l'endroit de l'Église pour qui l'obéissance est article de la foi ?

En fait, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'élite canadienne-française récupère et donne souvent un second labour à des courants d'idées et des pensées sociales provenant d'une littérature extérieure à celle du territoire national. Ces écrits, par les réflexions et l'engagement moral qu'ils proposent, deviennent le canevas d'un examen de la politique économique, scolaire et sociale du pays. Ils présentent certaines correspondances entre le droit et le devoir de chaque peuple et, en cela, peuvent servir l'élite canadienne-française en guise de comparatif. *Du Contrat social* de Rousseau, par exemple, peut mettre en valeur et donner vigueur au discours de l'orateur canadien-français qui réclame la liberté populaire<sup>118</sup>. D'autre part, lorsque nous pensons

---

<sup>118</sup> Selon Joseph Costisella, de mai à octobre 1837, lors des assemblées qui ont cours dans les villes et villages du pays, il y a évocation *Du contrat social* de Rousseau par la « proclamation du droit de révolte et de la souveraineté du peuple, "maître des rois" ». Par ailleurs, il serait vain de contester l'apport des études d'Umberto Eco sur le rôle actif du lecteur dans l'acte de lecture. Eco illustre, entre autres, à quel point les attentes idéologiques peuvent jouer sur une lecture. Ainsi écrit-il : « Les systèmes idéologiques sont considérés comme des cas d'hypercodage. Ils appartiennent à l'encyclopédie. C'est pourquoi le lecteur aborde le texte à partir d'une perspective idéologique personnelle qui est partie intégrante de son encyclopédie, même s'il n'en est pas conscient. Il s'agit donc de voir (cas par cas) dans quelle mesure un texte prévoit un Lecteur Modèle qui participe d'une compétence idéologique donnée. Mais il s'agit aussi de voir comment la compétence idéologique du lecteur (qu'elle soit ou non prévue par le texte) intervient dans les processus d'actualisation des niveaux sémantiques plus profonds, en particulier les structures actanciennes et les structures idéologiques ». — Umberto Eco, *Lector in fabula, le rôle du lecteur ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs*, traduit de l'italien par Myriem Bouzaher, Paris, Grasset, 1985, p. 105. Quels sont

à un ouvrage ayant pu inciter à quelque forme de désobéissance à l'Église, on se retourne d'emblée du côté des *Paroles d'un Croyant* de Lamennais<sup>119</sup>. Au dire de Joseph Costisella<sup>120</sup>, entre 1834 et 1837, le texte de Lamennais connaît au Bas-Canada une douzaine d'éditions locales. Ce livre, où le message évangélique répond aux revendications sociales et rudoie tant l'Église que l'État, est d'ailleurs interdit par Mgr Lartigue, évêque de Montréal, et condamné par le Saint Siège Apostolique qui voit en lui une invitation aux séditions. Il n'empêche que malgré ou grâce aux sanctions que reçoit l'ouvrage, certains extraits sont lus lors des réunions de l'association des Fils de la liberté, association qui recourt aux soins de Georges en tant que secrétaire. C'est en gardant cela en tête que nous aimerions d'ailleurs porter à votre attention un second extrait du « Récit d'un prisonnier de 1837 » dans lequel, pouvons-nous croire, Georges se sert de la représentation du fanatisme religieux pour dénoncer les représentants de la tyrannie ou, autrement dit, les alliés de l'appareil administratif colonial :

L'on sut aussi qu'une attaque avait lieu sur Montréal, le dessein des volontaires était de mettre le feu aux prisons, pour nous consumer dans les flammes, plutôt que de nous laisser échapper. Ça nous embêtait pas mal, vous pouvez croire. Je n'aurais pas voté pour un semblable

---

chez nous les lecteurs des écrits de Rousseau, Voltaire, de Lamennais ? Pourquoi s'attachent-ils à ces auteurs plutôt qu'à d'autres ? Comment lisent-ils les textes de ces auteurs ? Le contexte social, croyons-nous, apporte certains éléments de réponse. (voir également Joseph Costisella, *op. cit.*, p. 20.)

<sup>119</sup> Selon André Derval, de Lamennais écrit, en 1839, un ouvrage intitulé *L'Esclavage moderne* dans lequel, il « reprend les termes du combat politique et il y plaide notamment pour l'élargissement du droit de vote » — Félicité de Lamennais, *Paroles d'un croyant*, préface et notes d'André Derval, Éditions Pocket, coll. « Agora », Paris, 1996, p. VIII.

<sup>120</sup> Joseph Costisella, *op. cit.*, p. 18.

autodafé à la S<sup>T</sup> Dominique qui, pour la plus grande gloire de Dieu, faisait brûler les gens<sup>121</sup>.

Dès l'instant où la référence au Tribunal ecclésiastique, même dans sa forme archaïque, se ligue au profane (alliance entre le Trône et l'Autel), on peut croire qu'il s'agit là d'une dénonciation de l'oppression, sans égard pour le manteau institutionnel dont elle se couvre. En fait, il y a fort à parier que, comme la plupart de ceux engagés dans une lutte anticoloniale, Boucherville s'offusque de l'emploi politique de l'Église catholique, de son intrusion hors des frontières du spirituel. Mais est-il anticlérical pour autant ? Rien ne nous permet de le croire. De toute manière, s'il partage les idées de Pierre-Amable sur les questions religieuses, présumons qu'il a intérêt à les taire. Et, le silence, outre l'allusion à l'autodafé, est presque complet : ses écrits ne dénoncent guère le monopole du clergé pas plus qu'ils n'attribuent à ses membres quelque beau rôle dans les textes, si ce n'est dans son récit *Louise Chawinikisique*, paru en 1835<sup>122</sup>. Difficile donc de juger de ses opinions sur quelque autorité ecclésiastique. Nous savons concernant ses pratiques, qu'en 1844 il va, en compagnie d'Amédée Papineau, entendre les sermons de M. Lapelleterie, ministre calviniste et que, en 1847, il se marie deux fois au cours de la même journée avec Louise Elizabeth Gregory, soit : une première fois en First Congregational Church et, une seconde en l'église Notre-Dame de Montréal<sup>123</sup>.

---

<sup>121</sup> Léon Pouliot, « Récit d'un prisonnier de 1837 — pages inédites de Georges Boucher de Boucherville », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, mars 1969, p. 623.

<sup>122</sup> Il est question, dans « Louise Chawinikisique », du père François Picquet (1708-1781), prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice.

<sup>123</sup> Dans la silhouette littéraire sur Georges, Placide Lépine note également : « (...) retournant à son logis, il ( Boucherville) fait la rencontre d'une connaissance. On parle (...) des prêtres du comté de Champlain et de religion. Peu à peu on cause prédictions, prophéties, miracles, et notre héros de se lancer à corps perdu dans une dissertation interminable sur les prétendus miracles des brahmanes, les supercheries de Mahomet et les fureurs extatiques des jongleurs indiens. (...) Aussi, ce soir, s'endormira-t-il en rêvant à la dixième et dernière incarnation de Vichnou ».

Enfin, si nous ne savons pas précisément quelle attitude Georges adopte à l'égard d'un clergé traditionnellement envisagé comme figure d'autorité, il est toutefois remarquable de constater à quel point la figure paternelle est, quant à elle, dominante. Les liens entre Pierre-Amable et Georges sont étroits. À titre d'exemple, citons la lettre du 13 février 1850 de Pierre-Amable à Papineau :

George est au désespoir, il n'a rien pu obtenir de moi malgré les sollicitations de sa mère, que j'ai été obligé de refuser (elle est comme toutes les mères). Faites en sorte qu'il vous visite avant son départ pour Aylmer, qui doit être prochain, alors vous saurez à quoi vous décider. Je désire être étranger à la transaction, si elle lui profite, bon, si c'est le contraire je serai au désespoir<sup>124</sup>.

Est-ce que l'argent dont il est question doit servir à l'accréditation des inventions de Georges ? Nous ne sommes pas en mesure de le confirmer. Mais ce qui importe de reconnaître ici c'est que, en plus de nous conserver l'expression du sentiment affectif de Pierre-Amable pour son fils, cette lettre rend compte du fait qu'à l'âge de 35 ans, Georges doit encore s'en remettre, sur bien des questions, aux avis de son père. D'ailleurs, le 22 février, Papineau écrit en réponse à la missive de Pierre-Amable : « Dans les circonstances, je ne lui ai pas remis le dépôt que vous m'aviez confié<sup>125</sup> ». Forte personnalité que fut celle de Pierre-Amable qui, somme toute, dispense « une éducation peu conformiste<sup>126</sup> » à ses enfants tout en s'inquiétant continuellement de

---

— Placide Lépine (Henri-Raymond Casgrain et Joseph Marmette), « Les silhouettes littéraires », *L'Opinion publique*, 22 février 1872, p. 217.

<sup>124</sup> Archives nationales du Québec, P417, Fonds Famille Joseph Papineau, contenant 1960-01-243/2 - 2.1, Correspondance de Louis-Joseph Papineau (expédition et reçue), 1804-1871, inscrit Q10006398096.

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> Laurent Laplante, *Charles de Boucherville*, Montréal, Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, coll. « Portraits des Premiers Ministres du Québec et du Canada », 1981, p. 2.

leur sort, du moins de celui de Georges, et cela jusqu'à la fin de ses jours. Mais si Georges s'approprie, comme on peut le croire, certaines valeurs et idées de son père, son frère, Charles-Eugène, préfère quant à lui en laisser une large part en jachère. En examinant l'influence que Charles-Eugène exerce sur Georges après la mort de Pierre-Amable, nous croyons d'ailleurs être conduite au seuil de l'une des voies explicatives quant à l'essentiel du mutisme que le romancier conserve par-devant certains sujets chauds de l'époque, en l'occurrence, la volonté des dirigeants de l'Église d'étendre leur autorité aux champs politique et littéraire.

Dans sa présentation du roman *Une de perdue, deux de trouvées*, Réginald Hamel a tenté de déceler quelque indice pouvant révéler au grand jour tout l'avantage que Georges aurait pu tirer de la défaite des Patriotes. Or, nous croyons qu'il faille non seulement examiner ce que furent les gains *matériels et symboliques*<sup>127</sup> que Georges de Boucherville espérait se voir attribuer mais également considérer tout ce qu'il ne voulait pas faire perdre à son entourage par des prises de position marquées. Que l'on nous comprenne bien ; notre but n'est pas de présenter une hagiographie palpitante de vénération pour le romancier. Nous aurions, par ailleurs, préféré dire qu'il se battit avec la dernière énergie pour faire briller la mémoire des Patriotes dans les années 1860 ; ce qui, de toute évidence, ne fut pas tout à fait le cas. Nous ne présumons pas non plus qu'il fut un être désintéressé ; tout individu, tout groupe social a des intérêts particuliers. Or, nous admettons mal qu'à l'âge de 22 ans, début de son implication avec Les Fils de la Liberté, il ait sincèrement souhaité la perte de ses compagnons d'armes sous prétexte d'en tirer quelque profit dans des temps futurs. En outre, les documents que nous avons consultés

---

<sup>127</sup> Les termes sont empruntés à Pierre Bourdieu.

montrent assez bien qu'il s'engage bon nombre d'années dans un combat pour la libération de la nation.

Or, en phase d'adoption du projet de Confédération et après plus de dix ans comptés dans la pratique du droit et dans des projets agricoles de tout acabit, Georges Boucher de Boucherville souhaite sans nul doute occuper un poste lucratif qui va lui permettre de consacrer plus de temps aux inventions des arts et sciences. Il devient greffier au Conseil législatif le 4 novembre 1867, année où Pierre-Joseph-Olivier Chauveau est saisi de l'administration en tant que premier Ministre du Québec. Comme il est indiqué dans *La Vie littéraire au Québec* :

À ses yeux (ceux de Chauveau), l'écrivain fonctionnaire jouit d'une tolérance tacite qui lui permet de prélever sur son temps de travail celui qu'il consacre à son œuvre. Les écrivains convoitent les postes de traducteurs, de bibliothécaires, de greffiers de la Chambre ou de secrétaire de ministre. Pour les obtenir, ils utilisent un réseau partisan. (...) Le nombre important de fonctionnaires qui s'adonnent à l'écriture a une influence certaine sur la vie littéraire. Ces fonctionnaires, sujets à la révocation en tout temps, doivent manifester leur allégeance au gouvernement dans leurs écrits. Il leur est donc interdit de se livrer à la critique ou de déroger aux idées reçues. Longtemps, Fréchette<sup>128</sup> et Buies sont écartés de la fonction publique à cause de leur trop grande liberté de parole<sup>129</sup>.

Dans les années 1860, vu le climat de polarisation idéologique, la stratégie à adopter pour le romancier est sans doute celle d'un

---

<sup>128</sup> Fréchette, par ailleurs, tente tout de même d'user de quelque influence pour obtenir une charge sous le ministère de Charles-Eugène Boucher de Boucherville, reconnu comme un conservateur ultramontain. Voir Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-03204.

<sup>129</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome IV, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999, p. 117.

apparent désengagement. Mais encore faut-il penser qu'à cette même période, son frère, Charles-Eugène, s'est déjà lancé dans l'arène politique et y gravit les échelons. Si comme nous le présumons au départ, l'influence de Pierre-Amable active la création littéraire de Georges<sup>130</sup>, on peut croire que celle de Charles-Eugène, par ailleurs beaucoup moins sentie, l'entrave. Aussi est-ce à dessein que l'esquisse biographique de celui qu'on a surnommé le « jésuite laïque » ou encore le « grand Chrétien » sera traversée par quelques considérations sur l'activité ecclésiastique à partir de l'échec des Rébellions de 1837-1838. L'institution religieuse a certes eu un grand contrôle sur les champs politique et littéraire et, par ce fait, sur la production littéraire de Georges Boucher de Boucherville.

### **La politique en signe de croix**

L'année même où Georges part pour le collège de Montréal, Charles-Eugène entre dans la vie. Il naît le 4 mai 1822 à Montréal et est baptisé deux jours plus tard<sup>131</sup>. En âge de goûter la croûte de la science, comme disait Montaigne, il prend le chemin du collège Saint-Sulpice de Montréal où il reçoit les premières leçons. Au sortir de l'institution, ses préférences le portent à la médecine, discipline qu'il étudie à l'Université McGill. Il termine son cours en 1843, à l'âge de 21 ans. En complément de sa formation, il doit toutefois effectuer un stage d'études. Dès lors, son père l'expédie en France afin qu'il puisse profiter des enseignements dispensés aux cliniques de Paris. Là-bas, il voit du pays. Selon certaines lettres que nous conservons de Lactance

---

<sup>130</sup> Qu'on se rappelle qu'il existe certaines corrélations entre le plan d'émancipation des esclaves élaboré dans le roman *Une de perdue, deux de trouvées* et l'exposé de Pierre-Amable en faveur de l'abolition du régime seigneurial.

<sup>131</sup> On lui donne le nom de Charles Eugène Napoléon Boucher de Boucherville. Il a pour parrain, Louis René Chaussegros de Léry et pour marraine, Françoise Geneviève Beaubien.



Papineau<sup>132</sup>, on peut croire que Pierre-Amable va d'ailleurs lui rendre visite à quelques reprises. Diplôme en poche et baluchon à l'épaule, Charles-Eugène revient au Bas-Canada et prend pignon sur rue à Christieville (Iberville) où, de 1847 à 1854, il tire matière des théories acquises pour les mettre en pratique. À la même période, il œuvre également en guise de commissaire d'école. Puis, pour quelques temps encore, il perfectionne la thérapeutique chirurgicale mais, cette fois, dans la milice résidente de Saint-Athanase, à l'intérieur du 3<sup>e</sup> Bataillon de Rouville.

En novembre 1857, survient la mort de Pierre-Amable. Après paiement des dettes et des legs de ce dernier, le résidu de la fortune mobilière et des biens en immeubles est partagé en portions égales entre les enfants. Dans son testament, Pierre-Amable écrit : « (...) à mon fils aîné Pierre George Prévost appartiendra le premier choix, les deux lots restant seront laissés au sort pour être partagés entre ma chère fille Catherine magdelaine Amelia, épouse du Docteur Charles Boucher de Grosbois, et mon fils Chs. Eugène Napoléon<sup>133</sup> ». Suivant cet arrangement, Charles-Eugène obtient le lot cent-cinquante-quatre du cadastre du village de Boucherville ainsi qu'un hangar et autres

---

<sup>132</sup> Fils de Louis-Joseph Papineau.

<sup>133</sup> Catherine-Madeleine-Émilie meurt toutefois le 9 août 1855, soit près de deux années avant son père, laissant ainsi dans le deuil ses sept enfants. Rappelons que les papiers testamentaires de 1854 et 1857 furent reçus dans leur entier devant le notaire comme étant le testament légal de Pierre-Amable. Dans les papiers de 1857, Pierre-Amable ajoute : « Mon fils Charles veillera aux intérêts des enfans de feu Dame Amélia Boucher Grosbois née Boucherville et agira aux noms de mes petits fils & filles tel que ma chère fille aurait fait si elle m'eut survécue ». Notons également que Pierre-Amable n'a pas placé toute sa confiance en son gendre. Il demandera d'ailleurs, dans les papiers de 1854, aux « Messieurs de La Broquerie et de Léry » de ne pas remettre entre les mains de son gendre les montants ou portion de sa succession mobilière et d'investir plutôt pour sa fille afin qu'elle puisse s'occuper adéquatement de ses enfants. — Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040.

bâtiments<sup>134</sup>. Ce qu'il touche de la succession, et qui arrondit avantageusement sa bourse, le ramène au lieu de son enfance où il s'installe de manière permanente en 1858.

Bientôt, la politique le déloge de la retraite de son cabinet de médecine. Du tissu social dans lequel il était inséré, il cherche à se démarquer afin de se mêler aux « tisserands du pouvoir ». Sans en avoir la certitude, mais rien n'empêche de l'imaginer, la mort de Pierre-Amable a peut-être permis à Charles-Eugène de conduire ses propres projets. Affranchi de ces liens filiaux, sans doute sent-il davantage passer sa propre voix à travers lui ; une voix qui, après s'être modulée sur celle du père, finira toutefois par se confondre avec celle du clergé, au point d'en effacer les différences d'intonations et de n'en former qu'une seule : l'ultramontanisme. Laurent Laplante note à juste titre que « Charles de Boucherville sera aussi croyant que son père était athée et aussi déférent à l'égard du clergé et de l'autorité que son père était capable de révolte tout azimut<sup>135</sup> ». Selon les témoignages recueillis, il y a en effet tout lieu de croire que Pierre-Amable et Charles-Eugène ont des caractères antinomiques. Si Pierre-Amable emploie toute sa ténacité à défendre ses idées, saisit le moment pour lancer des répliques mordantes, Charles-Eugène, quant à lui, présente une main molle, s'exprime sans lustre et est prisonnier de sa mansuétude. François Piazza décrit d'ailleurs ce dernier en ces termes :

Le dit Boucherville (Charles-Eugène) était un homme peu loquace, lent et quelque peu guindé. Enfin, c'était un *fi*ls

---

<sup>134</sup> Le partage des biens est fait devant le notaire le 16 juin 1858. Selon la Société d'Histoire des Îles Percées de Boucherville, sur ce cadastre siège la résidence que Charles-Eugène se fera construire en 1876. Elle se trouve à l'intérieur de l'aire de protection du Manoir François-Pierre Boucher et de la Chaumière, bâtiments classés historiques par le Ministère des biens culturels.

<sup>135</sup> Laurent Laplante, *op. cit.*

*politique* de Sir Hector Langevin, successeur de Cartier et bête noire de tout libéral qui se respectait<sup>136</sup>.

Alors que l'on dit de Pierre-Amable qu'il est plutôt ouvert à discuter (ou à disputer) tous les sujets, on parle de Charles-Eugène en bien d'autres termes, allant jusqu'à le qualifier « d'autocrate ». Entre les deux, il semble bien que Georges tient la balance. Sa position au sein de sa famille est encore celle de la neutralité. Aussi préfère-t-il demeurer en retrait. Comme le dit, mais dans un tout autre contexte, Gérard Namer : « Ille désintérêt est un moyen de se rendre étranger au chantage sentimental de l'apparence<sup>137</sup> ».

Néanmoins, c'est à bon droit que l'on peut croire que les deux garçons de Pierre-Amable, qui fléchissaient sous la pesante figure d'autorité du père, empruntent, par le fait du deuil, de nouveaux tournants. Il est frappant en effet de constater que Georges, après la mort de son père, se lance de plus bel dans des entreprises agricoles à Saint-Hyacinthe alors que Charles-Eugène revient s'installer pour de bon à Boucherville afin de se mêler des affaires publiques. La mort amène l'un à se retirer sur ses terres et l'autre, pour ainsi dire, à occuper celles du père.

C'est donc avec de nouvelles espérances qu'en 1861, année où il se marie en premières noces avec Suzanne Élisabeth Morrogh<sup>138</sup>,

---

<sup>136</sup> François Piazza, *Mémorial du Québec, 1832-1889*, tome III, Montréal, Société des éditions du Mémorial, 1980, p. 288.

<sup>137</sup> Gérard Namer, *Le Système social de Rousseau, de l'inégalité économique à l'inégalité politique*, Paris, Éditions Anthropos, 1979, p. 32.

<sup>138</sup> Le mariage est célébré le 4 septembre 1861. Suzanne-Élisabeth Morrogh est la fille de Robert-Lester Morrogh, notaire à Montréal, et de Catherine-Marguerite MacKensie. Elle accouche d'un garçon qui ne survivra pas. Le malheur rôde toujours lorsque le 26 mars 1863, moins de deux années après avoir scellé son union avec Charles-Eugène, elle trouve la mort à son tour. Aussi, le 26 septembre 1866, Charles-Eugène convole en secondes noces avec une dénommée Marie-Céleste-Esther Lussier, fille de Félix Lussier, seigneur de Varennes, et de Angélique

Charles-Eugène se présente comme député dans le Comté de Chambly. Dans *La Minerve* du 26 juin 1861, il s'adresse aux électeurs du Comté en disant : « Je n'appartiens et ne suis lié à aucun parti, si ce n'est au parti national, et ma ligne de conduite est tracée par les principes et opinions (...)»<sup>139</sup> ». Le 4 juillet 1861, il remporte la victoire. Mais le luxe d'indépendance qu'il affiche à ce moment précis est-il tout simplement le fruit d'une tactique du parti conservateur ? Disons que l'aveu ne lui coûte pas et qu'en cette période, « les combinaisons ministérielles culbutent l'une après l'autre, et celles qui durent plus d'un an ont de la chance<sup>140</sup> ». Il est réélu en 1863 et maintient cette position jusqu'au 15 juillet 1867, temps de la formation du cabinet du Ministre conservateur Pierre-Joseph-Olivier Chauveau où il devient membre et président du Conseil législatif de Québec<sup>141</sup>. En fait, dans les années 1864-1867, le parti conservateur se fait maître de la scène politique en grande partie grâce à l'appui d'un clergé qui lui a offert un éclat de couronne et qui condamne toujours aussi énergiquement les libéraux en les traitant en véritables hérétiques. Pour comprendre cette éternelle hostilité entre le clergé ultramontain et les libéraux, il nous faut d'ailleurs remonter plus loin.

Si nous prenons le recul nécessaire, quelques remarques semblent dès lors incomber. Que l'on songe d'abord qu'aux temps des Rébellions de 1837-1838, un grand nombre de Canadiens français battent à froid l'Église<sup>142</sup> qui a cherché à consolider son pouvoir en

---

Deschamps. Ensemble, ils auront deux enfants, portant les noms de Félix-Joseph et de Marie.

<sup>139</sup> Anonyme, « Aux électeurs du Comté de Chambly », *La Minerve*, 26 juin 1861, p. 1.

<sup>140</sup> Robert Rumilly, *Histoire de Longueuil*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>141</sup> Le 2 novembre 1867, il est nommé conseiller législatif de Montarville.

<sup>142</sup> Nous parlons ici du haut clergé puisque, comme l'indique le Chanoine Groulx, « une si grande proportion du clergé rural sympathisait avec eux (les révolutionnaires) et que des prêtres aboutirent même à la prison ». Cité dans Joseph Costisella, *op. cit.*, p. 42. Notons à cet égard l'exemple du curé Blanchet de

formant une alliance avec le trône. La chose se conçoit dans les termes suivants : l'Église souhaite maintenir le catholicisme à l'intérieur du Canada<sup>143</sup>. À la faveur d'une telle entreprise, elle est conduite à se frotter aux conquérants qui, bien que protestants, lui promettent le droit de conserver sa religion dans l'enceinte de leur souveraineté. La Couronne, en retour, trouve avantage dans cette alliance puisque l'Église sait comment semer la peur dans ses discours aux Canadiens français. Ce faisant, elle devient l'agent nécessaire pour faire entendre la domination coloniale sur le peuple canadien-français. Les leaders du parti Patriote représentent, quant à eux, une autre force au pouvoir. Réfractaires à plier le genou sous le faix du trône et de l'autel, ils tentent d'ébranler les représentations de ces derniers et enjoignent la population à venir gonfler leurs rangs. C'est ainsi qu'une majorité de Canadiens français, dont fait partie Georges Boucher de Boucherville, est appelée à mesurer sa dévotion.

À la suite de l'échec des Rébellions, des exils, des emprisonnements, des exécutions, le désespoir n'en ressort qu'avec davantage de force. Dès lors, plusieurs chercheront consolation religieuse et souffriront, du coup, le remords<sup>144</sup>. De son côté, le haut clergé, qui a connu des heures ombragées sous le tricolore patriote,

---

Saint-Charles qui eut droit à trois mois de prison pour avoir béni les Patriotes avant le combat.

<sup>143</sup> Bien que nous nous permettions d'insister sur les épisodes peu reluisants du clergé et de ses représentants, nous donnons toutefois crédit à Jacques Ferron, lorsqu'il prétend que : « (...) cette religion est plus que le catholicisme ; elle a été une culture de revanche et de survie ; elle nous a empêchés d'avoir l'âme brisée ». — Jacques Ferron, « Il EST MIDI, DOCTEUR FERRON », Entrevue de Jacques Ferron dans Jean Marcel, *Jacques Ferron malgré lui*, Montréal, Parti Pris, 1970, p. 23-24.

<sup>144</sup> Au regard de cette idée, on se souviendra que la plupart des condamnés à mort, avant de marcher vers l'échafaud, doivent demander pardon à l'Église pour leur infidélité et excuser leur implication dans les événements de 1837. Le Chevalier de Lorimier et Charles Hindelang refusent quant à eux de renier leurs actions. Hindelang devient d'ailleurs le personnage principal du roman historique *Le Patriote* de Jean Féron, Montréal, Éditions Edouard Garand, « Le roman canadien », 1926, 68 p.

tente de reprendre la haute main sur son troupeau. Il surveille de près les productions littéraires échappant au code moral et prend soin d'occuper une place d'importance sur la scène politique.

Dans le début des années 1840, premiers balbutiements de l'Institut canadien, « tout le monde, le clergé y compris, s'entend pour reconnaître l'esprit patriotique qui l'anime<sup>145</sup> ». Or, le retour au pays de Louis-Joseph Papineau, en 1848, réveille de nouvelles ferveurs. Brillant toujours d'un bout à l'autre de la scène, le tribun enflamme la jeunesse littéraire qui, dès lors, vient fondre des discours politiques dans les réunions de l'institut. Devenant la tribune par excellence des Rouges, l'Institut s'attire les foudres du clergé. S'ébauchent alors, en traits de plus en plus gras, des cercles rivaux dont les positions se durcissent. L'Institut fait ainsi fuir plusieurs personnalités qui gravitent dans son orbite, dont, nous pouvons le croire, Georges Boucher de Boucherville. Peu à peu, ce dernier met de côté les projets des plus radicaux qui souhaitent l'annexion aux États-Unis et, au fil des ans, délaisse un nationalisme revendicateur pour adopter ce qui a été qualifié de nationalisme de conservation et qui donne une grande place à la religion. Instruire et porter à la vertu, telle est d'ailleurs dans les années 1860 la latitude créatrice pour la plupart des écrivains. Rappelons par ce fait que le roman historique est le véhicule parfait de ces tempéraments. Il exploite le passé et les mœurs d'autrefois, permet de parler du rôle de la providence dans l'Histoire. Cela dit, les romanciers, tout en répondant aux critères de l'Église catholique, ont possiblement le sentiment de créer une littérature typiquement canadienne.

---

<sup>145</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, *op. cit.*, p. 141.

Il ne fait d'ailleurs aucun doute pour nous que Georges Boucher de Boucherville tient à participer au mouvement de concertation en vue de fonder cette littérature nationale puisque la deuxième partie de son roman *Une de perdue, deux de trouvées* est une commande faite par la *Revue canadienne* en ce sens<sup>146</sup>. L'article programmatique de l'abbé Casgrain à la tête du *Mouvement littéraire au Canada*<sup>147</sup> résume que nationalité et religion doivent répondre l'une à l'autre. En ce sens, Casgrain écrit : « Notre littérature sera essentiellement croyante, religieuse (...) C'est sa seule condition d'être, elle n'a pas d'autre raison d'existence<sup>148</sup> ». Enfin, peu nombreux sont les écrivains qui osent rompre le ménage contraignant tenu avec l'ordre religieux ; les critiques font le compte de ceux qui s'y risquent sous peine de sévères représailles. Considérant les réprimandes, bien souvent accompagnées d'examens de conscience sur la place publique, « le romancier canadien aura) plutôt tendance à s'autocensurer et à afficher son respect pour la religion et la morale<sup>149</sup> ».

Georges Boucher de Boucherville a 50 ans lorsqu'il compose la deuxième partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Le projet de Confédération est sur le point de se concrétiser. Bien sûr, on peut présumer qu'il cherche alors à se garantir des dangers du blâme public non seulement pour occuper de nouvelles fonctions qui vont lui permettre de se consacrer à l'écriture et de profiter de quelques voyages mais également pour éviter d'éclabousser son frère qui commence à gravir les échelons du pouvoir en partie grâce à ses

---

<sup>146</sup> Notons toutefois que son roman n'est guère couché par Casgrain sur la liste des ouvrages de récompenses pour les écoliers.

<sup>147</sup> L'article est publié sous le titre « Le mouvement littéraire en Canada » dans *Le Foyer canadien* de 1866.

<sup>148</sup> Casgrain, *Œuvres complètes*, tome III, Montréal, Beauchemin et Valois, 1884, p. 83.

<sup>149</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, *op. cit.*, p. 505.

affinités avec le clergé et à ses préférence pour un système traditionnel. S'allier aux libéraux radicaux comme Georges l'a fait dans le passé, ne serait-il l'équivalent d'un vœu d'anéantissement pour la nouvelle carrière politique de Charles-Eugène ? Et son père n'a-t-il pas recommandé à ses enfants dans son testament « de s'entraider afin de ne jamais oublier cette maxime aussi ancienne que les premières sociétés, que l'union fait la force<sup>150</sup> » ?

En 1867, temps de la formation du cabinet du Ministre Pierre-Joseph Olivier Chauveau, Charles-Eugène agit en qualité de membre et président du Conseil législatif de Québec. Mais à Chauveau vient succéder Gédéon Ouimet qui fait esclandre avec l'affaire des tanneries et qui bientôt remet sa démission. Comme Charles-Eugène n'est pas impliqué avec les affaires de ce cabinet, le lieutenant-gouverneur Caron lui demande d'en former un nouveau. Son honnêteté et sa dévotion quasi proverbiale contribuent par ailleurs à son ascension dans la sphère politique. Ardent Conservateur, Charles-Eugène devient ainsi premier ministre du Québec à deux reprises, soit de 1874 à 1878 et de 1891 à 1892.

La venue au pouvoir de Charles-Eugène en tant que premier ministre se concrétise le 24 septembre 1874. Lors de son premier mandat, il ratisse large, ajoutant sans cesse de nouvelles strates à ses fonctions et se retrouvant bientôt à la tête de sept ministères. Comme l'écrit Laurent Laplante :

Tout en assumant les fonctions de premier ministre, il conserve ses tâches au Conseil législatif, se nomme ministre de l'Instruction publique, registraire et secrétaire

---

<sup>150</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040.



provincial. Après sa victoire électorale il ajoutera encore, le 8 mars 1878, les fonctions de ministre de l'Agriculture et des Travaux publics. C'est beaucoup pour un seul homme et c'est aussi un peu insultant pour les collègues. C'est d'autant plus ambitieux de la part d'un premier ministre qui (...) ne siège pas physiquement à l'Assemblée législative puisqu'il n'a pas été élu député<sup>151</sup>.

Cela va sans dire, l'initiative de quelques projets de loi d'importance incombent dès lors à Charles-Eugène. L'une des décisions qu'il prendra et qui aura grand retentissement dans l'Histoire du Québec est l'imposante réforme scolaire qu'il produit en tant que ministre de l'Instruction publique. De tendance ultramontaine, Charles-Eugène souhaite à l'évidence affermir plus encore l'autorité de l'Église, plus particulièrement lui assurer la mainmise sur le système d'enseignement. Ce faisant, en 1875, il s'empresse d'abolir le Ministère de l'Instruction publique pour le remplacer par un surintendant. En bref, cette mesure fait en sorte de retirer à l'État le droit de regard en matière d'éducation afin d'en donner le plein contrôle à l'Église, avec laquelle il s'est acoquiné<sup>152</sup>. Ainsi se recommande-t-il au jugement des évêques de Québec et de Rimouski, M<sup>grs</sup> Taschereau et Langevin, afin de passer à contrat des vues communes. Une lettre de Taschereau fait, sur base de cette entente, mention des propositions faites par Charles-Eugène aux évêques, propositions qui seront, bien évidemment, applaudies par ceux-ci :

- 1) Séparation du Conseil Catholique d'avec le Protestant ;
- 2) Évêques membres *ex-officio* de ce Conseil ; 3) Ce

---

<sup>151</sup> Laurent Laplante, *op. cit.*, p. 4.

<sup>152</sup> Vaugeois et Lacoursière notent que la loi de 1875, « enlève à l'État l'animation de toute la politique d'éducation pour la confier à l'Église. De leur côté, les anglophones protestants pourront ériger, en toute liberté, leur propre système scolaire. Les structures établies par cette loi de 1875 resteront en place jusqu'en 1964 ». — Sous la direction de Denis Vaugeois et de Jacques Lacoursière, équipe du Boréal Express, *Histoire 1534-1968*, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 1968, p. 432.

Conseil aura le contrôle des écoles, livres, etc. — comme actuellement — et de plus assurerait la distribution de l'argent voté pour l'éducation ; 4) le Surintendant sera absolument en dehors de la politique et occupé uniquement à sa besogne... ; 5) Le Surintendant sera chargé de l'exécution des ordres du Conseil et aura le maniement et la responsabilité des argents du Conseil de l'Éducation<sup>153</sup>.

Il est tout de même étonnant de constater qu'en 1831, Pierre-Amable s'engageait à retirer argent et pouvoir des mains de l'Église alors que Charles-Eugène, quarante-quatre années plus tard, se tient ferme dans le rang de cette même Église et loge en elle une grande part de sa juridiction. C'est dire qu'en se hissant au pouvoir, il acquiert un matériau politique, le remet au Clergé qui, selon ses visées, lui donne la forme. Ainsi s'écrit en ligne de fond la gouverne du frère de Georges qui, nous semble-t-il, agit à la fois comme un seigneur et un arrière-vassal.

Or, en 1878, Charles-Eugène se retrouve au centre d'un maelström et préfère, pour nombre d'années, éviter la polémique. Ainsi se tient-il un peu à l'écart des luttes de partis. Lors de son premier mandat, Charles-Eugène se lance dans une politique d'investissement dans les chemins de fer qui s'avère fort onéreuse. Cette dernière, sans doute nécessaire, est appliquée à une période où le pays vacille économiquement. Mais, pour satisfaire des aspirations ferroviaires visiblement trop lourdes pour sa petite bourse, le gouvernement décide de recouvrir, sans avoir à passer par des procédures judiciaires, les souscriptions faites par les municipalités desservies par les lignes se profilant sur la rive nord, entre Québec et Montréal. Cette décision ouvre une porte au lieutenant gouverneur libéral, Luc Letellier de Saint-Just, qui accuse Charles-Eugène de méconnaître son autorité en

---

<sup>153</sup> François Piazza, *op. cit.*, p. 135.

dirigeant à sa guise et en cachette des projets de taxes et des lois de chemin de fer. Le 8 mars 1878, Letellier de Saint-Just pose une action controversée qui fera grand éclat : il use du couperet sur tout le cabinet conservateur, trouve raison de destituer Charles-Eugène et appelle le libéral Henri-Gustave Joly de Lotbinière pour constituer le nouveau gouvernement. Dans tous les journaux, on parlera d'un coup d'État<sup>154</sup>.

À la suite à cette destitution, Charles-Eugène s'engage sur le plan fédéral le 12 février 1879 à titre de sénateur. Ce n'est enfin qu'en 1891, et après quelques joutes de bras de fer, qu'il reprend le chapeau de premier ministre. Il quitte toutefois de son propre chef en décembre 1892 en raison d'un patronage qu'il trouve peu heureux. Créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges en mai 1894, il gagne en grade en devenant commandeur du même ordre en juin 1914. Il trouve la mort le 10 septembre 1915 et est inhumé, selon sa demande, dans la crypte de l'église de Boucherville le 14 du même mois.

Somme toute, l'influence de Charles-Eugène, liée à la renaissance religieuse qui s'exprime dès 1840, enclenche, on peut le croire, tout un système de censure chez le romancier Georges Boucher de Boucherville. Bien sûr, l'adversaire premier de sa liberté par-devant sa production littéraire n'est autre que lui-même, qui fut enchaîné au discours social de son temps. Comme l'indique Pierre Hébert, « (...) la

---

<sup>154</sup> Selon Jean-Charles Bonenfant, « (...) ce coup d'état de 1878 et les événements qui l'entourèrent constituent peut-être un des épisodes de l'histoire du Québec et du Canada les mieux connus à l'étranger (...) ». — Jean-Charles Bonenfant, « Destitution d'un premier ministre et d'un lieutenant-gouverneur », Montréal, Les Cahiers de Dix, 1963, p. 9-10. Notons également que le journal *The Constitution* est même fondé pour venir en aide au gouvernement de Boucher de Boucherville. Il cesse toutefois ses impressions après la deuxième livraison.

censure ultime consiste à pré-dire plutôt qu'à proscrire (...)»<sup>155</sup> ». Or, ces formes de censure, dont l'une attend l'autre, finissent bientôt par couvrir le paysage littéraire québécois du XIX<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, les silences et compromis rencontrés dans le roman *Une de perdue, deux de trouvées* nous apparaissent comme les traces parlantes des contraintes exercées par le pouvoir du frère. Un pouvoir empreint de religiosité qui a pu assourdir la voix du Fils de la liberté qui fut celle de Georges Boucher de Boucherville. Ainsi pourrait-on dire, une voix de perdue, deux de trouvées dans celles du père et du frère. Aussi, cette multiplicité traverse-t-elle tout le discours de Georges, ne serait-ce que par sa référence à l'autorité à l'intérieur de son roman ou par l'assourdissement de sa révolte à travers le temps. Sur ce dernier point, il nous apparaît d'ailleurs révélateur de constater à quel point Georges donne des visages différents de son oncle, Clément-Charles Sabrevois de Bleury, dans les années 1845 et 1864. C'est d'ailleurs afin de démêler ces deux lignes que nous proposons maintenant une brève biographie du fameux mais non moins détestable « Sabre de bois », comme se plaisent à le surnommer certains Patriotes.

### **Les sabrevoiries ou les tribulations de l'oncle Tartuffe**

Clément-Charles de Sabrevois de Bleury<sup>156</sup>, né à William Henry (Sorel) le 28 octobre 1798, est fils cadet de Christophe-Clément-Anne Sabrevois de Bleury et d'Amelia Bowers ainsi qu'il est frère de Marguerite-Émilie, épouse de Pierre-Amable Boucher de Boucherville. Issu d'une famille de militaires, dont plusieurs se sont vu offrir la croix de Saint-Louis, Clément-Charles n'en préfère pas moins de son côté l'étude du droit. Ainsi, le retrouve-t-on sur les bancs du Collège de

---

<sup>155</sup> Pierre Hébert, *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié, 1625-1919*, Montréal, Fides, 1997, p. 136.

Montréal de 1809 à 1815 puis dans l'étude de son beau-frère, Basile-Benjamin Trottier Desrivières-Beaubien, afin d'y compléter un stage. Il est admis au barreau en novembre 1819 et peut ainsi exercer sa profession d'avocat à Montréal. Or, pour reprendre les mots de Racine, les « feux (de la carrière militaire) mal éteints », il se ravise et s'engage à l'exemple des siens. Il obtient, le 29 janvier 1825, une commission de lieutenant au 3<sup>e</sup> bataillon de milice de Montréal alors que le 24 novembre 1830, il est nommé capitaine dans l'organisation des Chasseurs canadiens<sup>157</sup>.

Parallèlement à une vie professionnelle où est versée une grande part de son assiduité, Clément-Charles réserve bonne quantité de temps à une vie sociale fastueuse. Aussi dit-on qu'il « ne tarda pas à se faire une solide réputation de praticien et à conquérir par son charme, l'élégance de ses manières et son style de vie raffiné la haute société montréalaise<sup>158</sup> ». Présent à de nombreux bals et soupers, sans doute a-t-il l'occasion, entre la poire et le fromage, de se lier à un réseau d'intimes avec lesquels il peut causer politique. D'ailleurs, Louis-Joseph Papineau, qui a à plus d'une reprise cogné son verre contre le sien, exerce sur lui une grande fascination. Sans doute ses accointances de 1832 avec la cause patriote ne sont-elles guère étrangères à cette admiration.

Au printemps de 1832, lors des élections mettant aux prises Stanley Bagg, et Daniel Tracey, trois Canadiens français et militants pour Tracey tombent sous les balles des soldats. Louis-Joseph Papineau et Clément-Charles Sabrevois de Bleury assistent,

---

<sup>156</sup> Certains lui attribuent plutôt le prénom de Charles-Clément.

<sup>157</sup> C'est le 22 avril 1838 qu'il est hissé au rang de major.

impuissants, aux événements. Constatant la mort des trois hommes, Bleury ne fait ni un ni deux et va trouver le colonel Mackintosh qui a passé l'ordre d'ouvrir le feu. Il lui demande des explications sur le champ. C'est toutefois par une franche indifférence que le colonel lui répond.

Sans doute est-ce cet esprit frondeur de Bleury qui plaît d'abord à Papineau<sup>159</sup> et à ses compagnons. À ce point qu'on le prie de poser sa candidature comme député dans la circonscription de Richelieu. Il est élu sans opposition le 8 août 1832 et voit son mandat se prolonger en 1834. Wolfred Nelson écrit à ce sujet que de Bleury « avait promis lors de son élection, que sa conduite parlementaire serait modelée d'après les 92 Résolutions (...)»<sup>160</sup>. En conséquence, Nelson est « du nombre de ceux qui, vu la bruyante profession qu'il faisait de son patriotisme, ajoutaient foi à ses marques d'attachement pour les intérêts du pays où il est né<sup>161</sup> ».

Surprise et déception, de Bleury ne tarde toutefois pas à renier la cause des Patriotes en se rangeant du côté des bureaucrates, considérés alors comme *chouayens*. Qu'est-ce qui provoque ce soudain revirement ? On peut croire que « Sabrevois de Bleury escompte que la stratégie politique seule suffirait à vaincre les réticences de

---

<sup>158</sup> En collaboration, « Sabrevois de Bleury, Clément-Charles », *Dictionnaire biographique du Canada, 1861 à 1870*, vol. IX, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1977, p. 769.

<sup>159</sup> Par ailleurs, Papineau relève le tempérament badin de Bleury dans plusieurs lettres qu'il adresse à son épouse. Notamment, il écrit le 4 février 1834 : « (...) quand j'ai été au bal on a dit que, dans l'absence de ma femme, j'y étais aussi sage et discret comme M. (de Bleury) l'est en présence de la sienne, ce qui est tout autrement que quand elle n'y est pas (...) » — Louis-Joseph Papineau, *Lettres à Julie*, op. cit., p. 290.

<sup>160</sup> Wolfred Nelson, « Discours en réplique à de Bleury », *L'Écho du Pays*, 31 mars 1836. Dans Wolfred Nelson, *Écrits d'un patriote 1812-1842*, édition préparée par Georges Aubin, Montréal, Comeau & Nadeau, 1998, p. 35.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 36.

l'Angleterre<sup>162</sup> ». Or, entendant les premiers grondements de la révolte, il trouve bon de faire volte-face.

En fait, on voit poindre les signes avant-coureurs de cette apostasie lors du banquet de la Saint-Jean-Baptiste de 1835. Pour l'occasion, les convives portent des toasts en prenant la parole à tour de rôle. Tantôt on dénonce « le droit divin de la royauté » tantôt l'oppression. Sans en avoir avoué la cause, Sabrevois de Bleury, au tour venu, fait preuve d'une modération qui a tout lieu d'étonner ses voisins de table. Mais là ne s'arrête pas le travestissement du discours. À l'ouverture de la deuxième session du parlement, en octobre 1835, « (...) la crise éclate : Sabrevois de Bleury suivit les députés de la région de Québec qui se ralliaient aux propos plus modérés d'Elzéar Bédard<sup>163</sup> ». Étrange revirement en effet lorsque l'on songe que de Bleury, un an plus tôt, a dénoncé l'adoption par John Neilson d'un semblable *statu quo* et a exprimé sa désapprobation de la manière suivante :

Quand je me rappelle avec quelle force l'honorable membre du comté de Québec défendait jadis nos droits constitutionnels, je dois avouer que ma surprise a été grande quand je l'ai entendu (...) nous dire qu'il s'opposait à toutes et à chacune des résolutions. (...) Je le renvoie à sa conscience... Pour moi, je trouve que voilà trop longtemps que les habitants de ce pays souffrent, qu'il est temps de chercher à leur procurer un sort plus favorable (...) <sup>164</sup>.

Bien sûr, quelques luttes intestines dues à des émulations ou des dissidences ont trouvé terreau au sein du parti et Sabrevois de Bleury y a été mêlé de quelque manière. Or, cette fois, c'est en tant

---

<sup>162</sup> En collaboration, « Sabrevois de Bleury, Clément-Charles », *Dictionnaire biographique du Canada, op. cit.*, p. 769.

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> Robert Rumilly, *Papineau et son temps*, tome 1, *op. cit.*, p. 313.

qu'antagoniste qu'il fait face à la formation. Et à la suite des nouvelles alliances qu'il a contractées, il reçoit de sérieux blâmes de la part des Patriotes. C'est d'ailleurs au sujet de ces critiques que de Bleury demande duel à deux reprises.

Selon Aegidius Fauteux, Sabrevois de Bleury est un duelliste redouté. Fauteux, dans une étude fort intéressante sur *Le Duel au Canada*, repère pas moins de sept cas où Bleury a eu à défendre en duel son honneur offensé. « En toute occasion, écrit Fauteux, il a tenu tête à ses adversaires avec une incontestable crânerie et il n'a pas craint de s'offrir plus d'une fois à leurs balles<sup>165</sup> ». La hardiesse qu'on appréciait chez le Bleury papineautiste est en contrepartie celle que l'on redoute chez le Bleury chouayen ; il a la réputation de tenir la dragée haute à ses adversaires. Signalons seulement ici les cartels en règle avec Charles-Ovide Perrault, beau-frère de Edouard-Raymond Fabre, et avec Ludger Duvernay, fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste et éditeur de *La Minerve*. Tous deux sont d'ardents Patriotes et, dès 1836, ils adressent des reproches à Bleury face à ces récentes prises de position. Dans le premier cas, bien que les pistolets soient chargés, on parvient à faire avorter le combat à la suite des pourparlers de dernière minute entre les témoins des deux partis.

Vers la fin de mars 1836, *La Minerve* noircit ses colonnes par de vives attaques à l'endroit de Sabrevois de Bleury, le faisant briller sur la longue liste des renégats. La querelle s'intensifie lorsque de Bleury demande réparation et que Duvernay s'attache à ses principes en la lui refusant sèchement. Froissé, de Bleury veut régler la question par la voie des armes. Selon Hector Berthelot, « Bleury avait plusieurs

---

<sup>165</sup> Aegidius Fauteux, *Le Duel au Canada*, Coll. « 35 », Montréal, Les Éditions du Zodiaque, 1934, p. 155.



années de salle et passait pour un tireur redoutable. Duvernay qui était novice au pistolet manqua son adversaire et reçut une balle dans la cuisse<sup>166</sup> ». C'est donc un combat à force inégale, à la David contre Goliath. Or, Duvernay reste tout de même droit devant la « gueule du pistolet » et, suivant cette altercation, écrit dans *la Minerve* : « Le sang que M. de Bleury a versé n'efface pas ce qui est écrit et le salpêtre et le soufre ne blanchissent pas ce qui est noir<sup>167</sup> ». Par voie de conséquence, cet épisode confirme davantage les Patriotes dans leur désir de voir de Bleury remettre sa démission en tant que représentant du comté de Richelieu. L'entêté maintient toutefois son siège jusqu'à sa nomination au Conseil législatif du 22 août 1837.

Les Patriotes s'assemblent à Saint-Ours dès 1836 afin de revendiquer le départ de Sabrevois de Bleury en tant que député. Certains historiens prétendent que cette intervention des éléments radicaux de sa circonscription liée aux récriminations de *La Minerve* poussent Sabrevois de Bleury à se ranger carrément du côté des bureaucrates. Mais quelles que soient ses motivations ou expédients, on le voit dès le 6 juillet 1837 prendre place aux côtés de Joseph Quesnel à la vice-présidence d'une assemblée sur la place d'Armes de Montréal, assemblée que Georges Moffat préside et au cours de laquelle les participants proclament, entre autres, « Le Roi et la Constitution » et « le Canadien loyal ». En août 1837, soit moins de trois semaines avant la fondation de l'Association des Fils de la liberté, Clément-Charles est appelé par Lord Gosford à siéger au Conseil

---

<sup>166</sup> Édouard-Zotique Massicotte, « Les Familles Sabrevois, Sabrevois de Sermonville et Sabrevois de Bleury », *Le Bulletin des recherches historiques*, juin 1925, p. 185.

<sup>167</sup> Aegidius Fauteux, *Le Duel au Canada*, *op. cit.*, p. 173.

législatif<sup>168</sup>. Face à cette nomination, Wolfred Nelson écrit dans une lettre ouverte du 10 mai 1840 :

Dès que (Clément-Charles Sabrevois) de Bleury s'est rendu compte que les radicaux avaient ouvert les yeux sur sa conduite et qu'ils lui tournaient le dos à cause de ses nombreuses tergiversations, il s'est jeté dans les bras du parti gouvernemental, qui l'a accueilli chaleureusement. En récompense de son apostasie, il a été nommé au Conseil législatif !<sup>169</sup>

Selon Wolfred Nelson, certains électeurs du Quartier-Est de Montréal ont refusé dès l'abord la candidature de Bleury comme député de Richelieu. Peut-être le voyait-on difficilement parler au nom du peuple puisque son mode de vie n'est pas à la portée de tous. Ainsi apprend-on qu'en 1837 :

Il possédait sur les bords de la rivière des Prairies une ferme de 416 acres sur laquelle il avait fait construire un manoir spacieux dont le fronton arborait les armoiries de sa famille et où il aimait se retirer ; il avait aussi hérité d'une partie de la seigneurie de Boucherville. Il avait à Montréal un appartement et une étude. Il y étalait le train de vie d'un grand seigneur, s'adonnant à l'équitation et aux armes, roulant carrosse et fréquentant les derniers survivants de la noblesse aussi bien que les gros commerçants anglophones en pleine ascension sociale<sup>170</sup>.

---

<sup>168</sup> Sabrevois de Bleury est membre du Conseil jusqu'à sa cessation, le 27 mars 1838. Selon le *Dictionnaire biographique du Canada*, il est « nommé le 20 juin 1839 membre du nouveau bureau des Travaux publics et, l'année suivante, (...) l'un des échevins désignés par Sydenham (Thomaon) au conseil de ville de Montréal, poste qu'il occupe jusqu'en 1845, et de nouveau en 1847 ». — En collaboration, *op. cit.*, p. 770.

<sup>169</sup> Wolfred Nelson, *op. cit.*, p. 125-126.

<sup>170</sup> En collaboration, « Sabrevois de Bleury, Clément-Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, *op. cit.*, p. 769. De son côté, Édouard-Zotique Massicotte raconte que de Bleury « aimait les beaux chevaux et les belles voitures, aussi voulait-il les remiser dans un bâtiment très convenable. On raconte également qu'il avait fait venir d'Angleterre vers 1837, le premier cab à deux roues qui parût à Montréal ». — Édouard-Zotique Massicotte, *op. cit.*, p. 186.

Cette esquisse de Clément-Charles Sabrevois de Bleury, oncle de Georges, nous semblait nécessaire afin de montrer quel genre de personnage gravite dans l'orbite familiale de l'auteur. Aussi, pour avoir une juste intelligence des sentiments de Georges à l'égard de son oncle précisons encore qu'en avril 1837, de Bleury co-fonde le journal *Le Populaire*. Selon les mots d'Amédée Papineau, il s'agit là « d'un violent petit journal tory, en français, établi à Montréal par MM. Debartzch, de Bleury, Jacques Viger et autres renégats (...) et dont on peut dire, comme de L'Ami du Peuple : « Son nom même est un mensonge<sup>171</sup> ». Ce journal, sous les encouragements du clergé, a un tirage de pas moins de 1500 exemplaires et cela, malgré la consigne des Patriotes de le boycotter<sup>172</sup>. Aussi, dans ce journal, rappelons-le, le père de Georges est accusé d'être un fervent révolutionnaire. Et c'est face à cette assertion que Georges écrit en 1845 dans son « Récit d'un prisonnier de 1837 » :

Un n° du Populaire qui me tomba (...) dans la main me montra toute la haine, toute l'effronterie et toute l'envie de son éditeur<sup>173</sup> et de ses propriétaires (...) Oh ! comme le tartuffe d'éditeur ou cet autre dont il n'était que le vil instrument aurait triomphé s'il eût vu Lord Gosford ôter la commission qu'avait mon père<sup>174</sup>.

Georges condamne donc avec virulence ce qu'il juge être les entreprises de trahison de son oncle<sup>175</sup> qui, comme tant d'autres après

---

<sup>171</sup> Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la Liberté*, op. cit., p. 54.

<sup>172</sup> Notons que Papineau publie son « Histoire de l'insurrection du Canada » dans le périodique parisien *Revue du progrès politique, social et littéraire* et que c'est dans *Le Populaire* que de Bleury publie en 1839 sa fameuse *Réfutation de l'écrit de Papineau (...)*.

<sup>173</sup> Le journaliste Leblanc de Marconnay est l'éditeur du journal bureaucrate *Le Populaire*.

<sup>174</sup> Léon Pouliot, « Récit d'un prisonnier de 1837 — pages inédites de Georges Boucher de Boucherville », op. cit., p. 623.

<sup>175</sup> Amédée Papineau écrit en 1837 dans son journal « Les presses du Populaire enfantèrent des milliers "d'Avis aux Canadiens" signés Sabrevois ("Sabre de bois") de Bleury, M.P.P., par lesquels le charitable petit grand homme pria ses "chers" concitoyens de s'éloigner de cette assemblée (celle du 29 juin organisée au Marché

les rébellions, accuse ennemis politiques et même proches parents afin de soutenir un système de gouvernement servant ses intérêts personnels. Aussi peut-on croire qu'en s'en prenant aux propriétaires du *Populaire*, Georges Boucher de Boucherville dénonce non seulement un discours calomnieux envers son père mais qu'il s'en prend également à un esprit contre-révolutionnaire. Pierre-Amable en fait autant lorsque dans l'article de *L'Aurore des Canadas*, il écrit :

Si nos frères du Haut-Canada ont oublié ou jugé à propos d'oublier les expressions significatives d'un juge en chef et d'un receveur général, tous deux membres du conseil en législation, nous ne devons pas oublier la conduite traîtresse de C\_ \_ y<sup>176</sup>, et la loi qui déclare déchu de son siège tout membre qui accepte une place lucrative sous le gouvernement exécutif, cette loi n'a été passée qu'après de sages réflexions et afin de maintenir dans toute sa pureté le pouvoir législatif<sup>177</sup>.

Or, en 1864, lorsque Georges fait paraître la deuxième partie de son roman *Une de perdue, deux de trouvées*, le discours tenu sur son oncle a certes changé. Alors que le héros du roman, Pierre de St-Luc, dîne en compagnie du colonel Wetherall<sup>178</sup> et autres invités, la conversation glisse sur le combat ayant eu lieu entre la cavalerie et les Patriotes. Un officier assis à la table raconte à ce moment que « les Canadiens français sont tous des lâches (...) dix mille tuques bleues ne tiendraient

---

du faubourg Saint-Laurent), où les patriotes et tories en viendraient aux mains, et où il y aurait probablement tant de sang répandu, etc. ». — Amédée Papineau, *op. cit.*, p. 59.

<sup>176</sup> Ici, l'allusion faite par Pierre-Amable semble se porter contre son beau-frère et ancien détracteur, Clément-Charles Sabrevois de Bleury.

<sup>177</sup> Amable, « Correspondances », *L'Aurore des Canadas*, *op. cit.*

<sup>178</sup> Wetherall commandait les détachements d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie qui se battirent contre les patriotes à Saint-Charles et qui mirent le feu aux bâtiments du village. Notons par ailleurs un mot qu'Amédée Papineau écrira en 1847 : « À 3 h nous quittons le vapeur à la Pointe-Fortune et montions en diligence, en compagnie du colonel Wetherall et de sa dame et demoiselle. Le héros de Saint-Charles ! Quelle rencontre ! agréable d'ailleurs, car c'est une famille polie et affable ». — Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté*, *op. cit.*, p. 749.

pas devant un régiment de soldats<sup>179</sup> ». À quoi répond un homme en se levant : « Colonel, (...) quelqu'un ici vient de jeter l'insulte à mes compatriotes ; je suis Canadien français, je prends l'insulte pour moi, aussi bien que pour ceux de ma race, et je dis que celui qui vient de parler ainsi a menti. Voici ma carte, continua-t-il, en la jetant sur la table. Cette carte portait le nom de S. de Bleury<sup>180</sup> ». Notons que Clément-Charles Sabrevois de Bleury est le quatrième et dernier du nom. Il y a donc peu de place pour le doute ; Georges parle bien ici de son oncle. Du détestable propriétaire du journal *Le Populaire* qu'il était toujours en 1845, l'oncle de Georges est donc hissé en 1864 au rang de gentilhomme qui, malgré son association avec les hauts fonctionnaires et les militaires britanniques, défend l'honneur des Canadiens français.

Clément-Charles Sabrevois de Bleury meurt en septembre 1862, soit un peu plus d'un an avant la parution de la deuxième partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Aussi, nous semble-t-il justifié de se questionner sur ce soudain désir de Georges de redorer le blason de son défunt oncle. Que pouvait-il attendre d'un tel écrit ? Était-ce pour satisfaire son frère ? La chose est probable puisque Charles-Eugène, contrairement à son père, conserve des liens avec son oncle. Notons en ce sens que le 4 septembre 1861, lorsque Charles-Eugène se marie en premières noces avec Susanne Élisabeth Morrogh<sup>181</sup>, Clément-Charles Sabrevois de Bleury est au nombre des invités. Est-ce que Sabrevois de Bleury a regretté ses actions passées en vertu de quoi Georges tenté de le racheter dans ses écrits ? On révèle qu'en 1854, « on ne sait pour quelle raison, il (Bleury) brigua les

---

<sup>179</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, présentation de (1981), 1973, *op. cit.*, p. 410.

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 411.

suffrages dans la circonscription de Laval, n'affichant aucune couleur particulière<sup>182</sup> ». Vu le caractère de Bleury, la chose nous semble toutefois difficilement envisageable. Ce n'est pas non plus pour une question d'héritage consenti puisque, comme l'indique Édouard-Zotique Massicotte, Bleury « n'avait pas de postérité, il léguait tous ses biens à sa femme, à charge de laisser tout ce qu'elle aurait à son décès aux enfants de Fanny Desrivières-Beaubien, sa nièce, épouse de Tancrède Bouthillier<sup>183</sup> ». Enfin, est-il possible que Boucherville tente, à travers ses écrits, de racheter les actions passées de son oncle ? C'est sans doute l'hypothèse la plus plausible.

En somme, ne créant point en vase clos et parlant pour et par le milieu dans lequel il évolue, Georges Boucher de Boucherville voit son œuvre ployer et se déployer comme un accordéon entre les mains de diverses influences familiales. C'est d'ailleurs pour vérifier où commence et où se termine la liberté du romancier dans ses prises de position que nous avons tâché de ressaisir, à l'intérieur de ce chapitre, quelques facteurs génériques s'étant inscrits comme incidences ou influences sur sa production littéraire.

---

<sup>181</sup> Il se marie en secondes noces le 26 septembre 1866 avec Marie-Céleste-Esther Lussier.

<sup>182</sup> En collaboration, « Sabrevois de Bleury, Clément-Charles », *Dictionnaire biographique du Canada, op. cit.*, p. 770.

<sup>183</sup> Édouard-Zotique Massicotte, *op. cit.*, p. 187.

## CHAPITRE II

### **Georges Boucher de Boucherville : la trajectoire d'une liberté contrariée**

homme aux labours des brûlés de l'exil  
selon ton amour aux mains pleines de  
rudes conquêtes  
selon ton regard arc-en-ciel arc-bouté  
dans les vents  
en vue de villes et d'une terre qui te  
soient natales<sup>184</sup>.

Gaston Miron

La trajectoire et la production littéraires du romancier, que nous nous emploierons à analyser dans le cadre de ce mémoire, engagent des réalisations et des représentations du monde qui ne sont pas entièrement indépendantes d'un programme intériorisé par l'agent, l'*habitus*, concept essentiel des études sociologiques de Pierre Bourdieu. Comme l'explique Pierre Mounier, *l'habitus* repose sur l'idée que :

---

<sup>184</sup> Gaston Miron, « Pour mon rapatriement », dans *L'homme rapaillé*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 1999, p. 87.

L'agent est [...] à la fois individu singulier et reflet d'une totalité à laquelle il appartient. Guidé dans sa vie quotidienne, dans sa confrontation à l'événement même le plus inattendu par « un ensemble de dispositions durables » inscrites en lui, ses actions ne se définissent ni comme le pur produit de sa volonté consciente (ou des fins qu'il aurait posées) ni comme des réponses automatiques à des *stimuli*, mais comme un processus continu d'invention limité par les conditions objectives « appréhendées à travers les schèmes socialement constitués qui organisent sa perception ». Cet « ensemble de dispositions durables » qui guide l'action en l'ajustant spontanément aux conditions objectives de son effectuation est ce que Bourdieu appelle l'*habitus*<sup>185</sup>.

Abordant maintenant les années 1814-1834, qui ouvrent la vie de Georges Boucher de Boucherville, nous parlerons brièvement de la prime jeunesse du romancier et, en regard de celle-ci, des dispositions reçues dans la petite enfance, appelées *habitus primaires*. Celles-ci, que l'on pourrait qualifier de premiers linéaments d'une éducation, serviront en quelque sorte au romancier de point d'appui à l'édification d'une morale et d'une perception particulière du monde. Les dispositions ont d'abord pris forme par la dictée d'une socialisation primaire qui d'emblée nous tourne vers le groupe familial. Les premières leçons de la vie seront donc en lien avec la position de la famille dans l'espace social, le milieu de la petite noblesse dans ce cas-ci, classe qui aiguise son jugement selon ses rapports avec les différents groupes sociaux qui l'environnent. Nous ne parlerons que brièvement des influences familiales puisqu'elles ont fait l'objet du premier chapitre de notre mémoire. À l'*habitus primaire*, nous le verrons, viennent par la suite se greffer des *habitus secondaires* parmi lesquels on retrouve celui lié au système d'éducation scolaire. S'éloignant du milieu familial, Boucherville se portera vers une vie de

---

<sup>185</sup> Pierre Mounier, *Pierre Bourdieu, une introduction*, Paris, La Découverte, coll. « Agora », 2001, p. 41.



collège sillonnée d'expériences et de rencontres qui tiendront une place d'importance dans sa trajectoire et qui l'amèneront à partager les vues de la bourgeoisie libérale canadienne-française.

### **Aux blancs matins de l'entendement**

Georges Boucher de Boucherville naît le 21 octobre 1814 et est baptisé à Québec le 24 de ce même mois. On lui donne pour nom Pierre-Georges-Prévost Boucher de Boucherville<sup>186</sup>. Sa mère, Marguerite-Émilie Sabrevois de Bleury, vient d'un milieu cosu et plutôt strict. Fille de Christophe-Clément-Anne Sabrevois de Bleury, commandant de la garnison de Sorel, et d'Amelia Bowers, femme qui respectait les rites anglicans, elle n'en est pas moins élevée selon les traditions de l'église catholique. Quant au père de Georges, Pierre-Amable, auquel nous avons consacré une partie du premier chapitre, il est issu de l'ancienne noblesse. Aîné de sa famille, il reçoit le titre de cinquième seigneur de Boucherville. S'éloignant de l'esprit conservateur qui régent bien souvent cette classe, Pierre-Amable procure à ses enfants des enseignements bien différents de ceux qui lui ont été transmis par son père. Inspiré par les philosophes des Lumières, Pierre-Amable s'accommode fort peu du discours de l'Église hors des célébrations de la messe. Ses humeurs et opinions l'engagent à se positionner, tant lors d'assemblées que dans les colonnes des journaux, sur les grands débats politiques qui touchent son temps.

---

<sup>186</sup> Il a pour parrain Jean-Olivier Perrault et pour marraine, Josephite Voyer, épouse de Pierre Édouard Desbarats. — Ville de Montréal, Service du greffe, Division de la gestion de documents et des archives, Généalogie Boucher, BM1, SO, D346, n<sup>os</sup> 50-51.

Georges grandit à Boucherville, dans une vaste maison qui compte quelques domestiques<sup>187</sup>. Son père, qui organise parfois des discussions avec un cercle d'amis, l'encourage très tôt à côtoyer les œuvres littéraires. Soucieux de l'éducation et de la réussite de ses enfants, il leur offre voyages et études auxquels seul un homme possédant une certaine fortune peut prêter ses moyens. Aussi, dès 1822, Boucherville entreprend des études au Collège de Montréal chez les *messieurs du Séminaire* où s'affirme « (...) son goût pour les mathématiques, l'histoire et l'anglais<sup>188</sup> ». Éloigné du foyer familial et côtoyant des adolescents qui proviennent tant des milieux populaires, de la bourgeoisie moyenne, que des hauts fonctionnaires, Boucherville fraternise et coalise avec ces jeunes gens qui formeront dans l'avenir une classe particulière qui, selon Fernand Dumont, « jouera un rôle prépondérant dans la définition de la référence de la société canadienne<sup>189</sup> ». C'est d'ailleurs entre les murs du Collège de Montréal que Boucherville a le loisir de tisser des liens d'amitié, entre autres, avec Amédée Papineau, fils du grand tribun, et André Ouimet, qui deviendra président de l'aile politique des Fils de la liberté en 1837.

Fin 1832, Boucher de Boucherville termine ses études au collège et doit choisir la carrière qui semble le mieux parler à ses ambitions. Or, dans la mesure où peu d'occupations à caractère intellectuel s'offrent aux jeunes Canadiens, comme plusieurs de ses camarades, il arrête son choix sur la pratique du droit. Mais si la nouvelle cuvée dont il fait partie souhaite grossir les rangs des professions juridiques,

---

<sup>187</sup> Dans le testament de Pierre-Amable, nous voyons que ceux-ci sont demeurés de longues années au service de la famille. Au décès de Pierre-Amable, ils ont bénéficié d'une donation pour leur dévouement.

<sup>188</sup> André Lemelin, *op. cit.*, p. 128. Notons qu'à la fin de son cours classique, Boucherville remporte le premier prix d'anglais.

<sup>189</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 114.

le secteur d'activités n'en connaît pas pour autant une expansion : il y a plutôt encombrement des professions libérales.

C'est bien ainsi que nous lisons la réalité sociologique dans le roman *Charles Guérin* de Pierre-J.-Olivier Chauveau, roman dont l'action se déroule dans les années 1830-1832. Le collège classique forme une nouvelle élite qui n'entrevoit guère de perspectives d'avancement :

Que faire ? — (...) chacun sait que dans notre pays, il faut se décider entre quatre mots (...) il faut être médecin, prêtre, notaire, ou avocat. En dehors de ces quatre professions, pour le jeune Canadien instruit, il semble *qu'il n'y a pas de salut*. Si par hasard quelqu'un de nous éprouvait une répugnance invincible pour toutes les quatre (...) il ne lui resterait qu'un parti à prendre, s'il était riche, et deux s'il était pauvre : ne rien faire du tout, dans le premier cas, s'expatrier ou mourir de faim, dans le second<sup>190</sup>

C'est dans ce contexte que Boucherville, tout comme le personnage Charles Guérin de Chauveau, s'engage dans l'étude du droit qui n'agite pourtant chez lui que très peu de passion. Pourquoi alors s'en remettre à cette dernière ? En fait, la profession d'avocat est socialement valorisée, elle permet de tenir un rôle d'importance et d'influence au niveau social et politique. Selon Robert Gagnon, « l'ascension politique des avocats, médecins et notaires va de pair avec une croissance rapide de leurs effectifs, qui se traduit par l'émergence d'une conscience de classe dont on peut retracer l'évolution dans les différents discours que prononcent leurs porte-parole. Cette conscience de classe est alors identifiée à une conscience

---

<sup>190</sup> Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin*, édition présentée et annotée par Maurice Lemire, Montréal, Fides, coll. « Nénuphar », 1978, p. 36.

nationale<sup>191</sup> ». Ce dernier argument n'est point à négliger puisque ce groupe social souhaite défendre les intérêts canadiens-français brimés par la suprématie des Anglophones tout en renforçant son influence sur l'ensemble de la population.

Les aspirants à la profession d'avocat doivent faire une cléricature chez un directeur avocat puis passer un examen. En 1833, Boucherville entreprend donc son stage de près de cinq ans sous la conduite de Benjamin Beaubien et complète celui-ci sous le regard attentif d'Alexander Buchanan<sup>192</sup>. Au début de 1835, il commence à afficher ses goûts pour la littérature.

### **Exorde du changement**

Dans les années 1835-1836, Georges Boucher de Boucherville rend public ses premiers écrits et s'engage ouvertement dans les conflits sociaux qui commencent à faire rage. Privé d'un capital spécifique, il cherche, comme nous allons maintenant le voir, à provoquer des changements dans les champs culturel et politique.

À l'aube de ses 21 ans, et maîtrisant déjà les procédés du roman noir, le jeune Boucherville publie dans le numéro de *L'Ami du Peuple* du 2 mai 1835, organe des Sulpiciens, un récit intitulé « La Tour de

---

<sup>191</sup> Robert Gagnon, « Capital culturel et identité sociale : les fonctions sociales du discours sur l'encombrement des professions libérales au XIX<sup>e</sup> siècle », *Sociologie et sociétés*, octobre 1989, 130.

<sup>192</sup> Au Séminaire de Trois-Rivières est consigné un formulaire d'avocat ayant appartenu à Georges Boucher de Boucherville. Dans celui-ci, Montarville B. de LaBruère a inséré la note suivante : « Ce formulaire, pour avocat, a dû être la propriété de M. B. Beaubien avant que d'appartenir à M. Georges B. de Boucherville, avocat, l'auteur d'*Une de perdue, deux de trouvées*. M. de Boucherville, contrairement au dire de M. P. G. Roy (Pierre-Georges Roy), a exercé sa profession à St-Hyacinthe, associé de mon père, feu l'honorable Pierre B. de LaBruère. » — Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection Montarville B. de LaBruère, 0032-01555.

Trafalgar ». Selon David-M. Hayne, « avec ce premier conte, où la mise en scène préromantique (ruines, paysage nocturne, orage, apparitions, monstres) fait son entrée dans la littérature canadienne, Boucherville lança un genre dont l'évolution devait se poursuivre (...)»<sup>193</sup> ». En septembre, il publie dans le même périodique un récit intitulé « Louise Chawinikisique » qui, toujours selon Hayne, « inaugura une autre tradition, celle de la légende (...)»<sup>194</sup> ». On peut croire que le fait de donner une préférence à des genres littéraires encore peu prisés par les écrivains d'ici, d'y aller de certaines innovations et, par le fait même, de risquer l'échec n'est guère étranger au contexte social. En cette période, le Bas-Canada se prépare à des changements majeurs, à une révolution qui peut se solder par une défaite nationale. Dans un dessein manifeste d'engagement, le jeune Boucherville tente de faire partie de cette élite qui propage des idées nouvelles tant au niveau politique que littéraire.

En fait, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les voix démocratiques vont en *crescendo* sous l'impulsion du mouvement romantique qui déferle sur les mondes politiques, musicaux, philosophiques, littéraires, etc. Les mots patriotisme, romantisme et liberté semblent dès lors s'inscrire sur une même ligne. Le XIX<sup>e</sup> siècle, qualifié « d'éveil des nationalités », s'érige sur ces aspirations que les différents intérêts cherchent à combler. Dans plusieurs lieux et au même moment, l'idée d'un mouvement général d'appropriation du territoire est semée. Chez nous, les propagateurs de cette pensée se font pour ainsi dire les

---

<sup>193</sup> David-M. Hayne, « Les origines du roman canadien-français », *Archives des lettres canadiennes*, Tome III, Montréal, Fides, 1964, p. 41.

<sup>194</sup> David-M. Hayne, *ibid.* On notera qu'Aurélien Boivin insère plutôt le texte « Louise de Chawinikisique » parmi les vingt-sept nouvelles choisies pour composer l'ouvrage *Les Meilleures Nouvelles québécoises du XIX<sup>e</sup> siècle*. Il parle de Boucherville comme de l'un des « pionniers du genre ». — Aurélien Boivin, introduction et choix de textes, *Les Meilleures Nouvelles québécoises du XIX<sup>e</sup> siècle*, Fides, Montréal, 1996, p. 21.

porte-étendards de l'appartenance du peuple au pays ou du pays au peuple. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la politique devient la préoccupation première. Or, celle-ci n'est guère détachée de la défense d'un héritage culturel, déjà pauvre sous le Régime français, mais davantage fragilisé au lendemain même de la cession de la Nouvelle-France dont l'un des contrecoups est le départ de nobles et d'administrateurs français. Aussi, la création de collèges classiques a-t-elle pour objectif de rehausser le savoir en matière culturelle, historique et de former une relève. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les années 1830, ce sont principalement les jeunes collégiens bas-canadiens qui souhaitent croiser la plume avec celle des écrivains romantiques français et publient dans les quelques journaux et revues disponibles qui assurent la fonction éditoriale. Ces périodiques permettent aux jeunes littérateurs de diffuser leur texte, de se faire connaître de la population et deviennent, de ce fait, carte d'affaires pour une carrière politique à venir.

Du reste, en cette période tourmentée politiquement, il faut envisager les premières tentatives littéraires comme « des gestes intrépides de pionniers idéalistes<sup>195</sup> ». Les jeunes créateurs dont font, entre autres, partie Boucherville mais également Aubert de Gaspé fils et Pierre Petitclair, viennent à peine d'ouvrir leurs encriers et de prendre « la relève des immigrants et des visiteurs comme Joseph Quesnel ou Joseph-David Mermet qui ont introduit et adapté au Canada les formes d'écritures en usage en France<sup>196</sup> ». Les écrits de cette période ne sont donc que le prélude d'une littérature à venir ; il faut laisser couler un peu d'encre et de temps avant qu'ils s'émancipent vraiment de ceux de la Mère Patrie. Cependant, même si

---

<sup>195</sup> David-M. Hayne, *op. cit.*, p. 38.

les auteurs adoptent les modèles littéraires en vogue en France, on remarque certaines tentatives pour singulariser les récits, les enraciner dans la réalité canadienne. Cela tient surtout à des ancrages dans la vie locale et à des emprunts à la tradition orale des conteurs, tradition découlant du « savoir du peuple », par lesquelles l'*ici* reprend ses droits.

Avec « La Tour de Trafalgar », Georges Boucher de Boucherville offre à son lectorat ce que l'on croit être la parution du premier conte canadien. Dans celui-ci, les topoï « gothiques » s'emmêlent à la légende populaire. La tour décrite doit créer un climat d'anxiété, prendre une figure presque humaine. À ce titre, qu'on nous permette de reprendre les mots de Jean Roudaut qui écrit au sujet du roman noir :

La partie permanente du roman noir n'est plus son intrigue, ses thèmes, mais son décor : un château — « austère nid d'aigle » composé de salles délabrées et humides construites sur des infrastructures souterraines qui en constituent l'élément le plus important<sup>197</sup>.

On peut croire que la substitution de l'habituel château pour un décor plus canadien tient principalement à ce qu'en 1835, à la suite d'une visite de la tour — érigée en l'honneur de l'amiral et baron anglais Horace Nelson qui, le 21 octobre 1805, causa la perte de la flotte franco-espagnole à la hauteur de Trafalgar<sup>198</sup> —, Boucherville conduit

---

<sup>196</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 3.

<sup>197</sup> Jean Roudaut, « Les demeures dans le roman noir », *Critique*, n<sup>os</sup> 147-148, p. 717. Cité dans Marc Angenot, *Le roman populaire. Recherches en paralittérature*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, coll. « Genres et discours », 1975, p. 37.

<sup>198</sup> Au dire de Massicotte, la tour est située où « le mont Royal se relève en pente abrupte », au coin du boulevard Westmount et du chemin de la Côte-des-Neiges. Elle était autrefois dominée d'un canon qui résonnait tous les 21 octobre afin d'évoquer le triomphe de Nelson. — Édouard-Zotique Massicotte, « Quelques rues et faubourgs du Vieux Montréal », *Les Cahiers des Dix*, 1936, p. 152.

le projet de remettre à l'honneur une légende qui circule dans la communauté montréalaise. À savoir, un drame passionnel aurait eu lieu en cette tour. Une jeune femme et son soupirant auraient succombé sous le poignard d'un prétendant éconduit qui hanterait la tour depuis le meurtre. C'est à partir de ce matériau que Boucherville rédige le texte. Par souci de vraisemblance, ce conte fantastique est enchâssé d'indications topographiques et de quelques noms qui, selon Suzanne Lafrenière, « ajoute(nt) encore à l'authenticité : " l'exécrable Belisle " de son vrai nom Jean-Baptiste Goyer dit Belisle, meurtrier de Jean Fabre et de sa femme Marie-Anne Bastien, condamné au supplice de la roue, à Montréal, le 6 juin 1752<sup>199</sup> ».

Séduisant le public, « La Tour de Trafalgar », que nous retrouvons parfois sous le titre « La Tour mystérieuse », sera maintes fois réimprimée. Dans son *Répertoire national*, le compilateur James Huston préfère d'ailleurs ce conte à la légende « Louise Chawinikisique ». Et, grâce à l'ouvrage de Huston, publié en 1848, Boucherville verra son texte se prolonger dans la mémoire des lecteurs puisque le « *Répertoire national* contribue à façonner la première image de la littérature canadienne. Les auteurs qui y figurent peuvent prétendre à une certaine réputation et surtout faire l'objet du discours littéraire qui sert de fondement même de la littérature<sup>200</sup> ». Or, si le conte fantastique se mérite les éloges des lecteurs, c'est pourtant la légende indienne qui vaudra au jeune auteur le premier prix du concours littéraire organisé par *L'Ami du Peuple*<sup>201</sup>.

---

<sup>199</sup> Suzanne Lafrenière, « La Tour de Trafalgar », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome premier, Montréal, Fides, 1978, p. 704.

<sup>200</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, *op. cit.*, p. 517.

<sup>201</sup> À la suite du dévoilement du gagnant, on annonce que « Georges de Boucherville qui a obtenu le prix de littérature, a désiré avoir une médaille, suivant la liberté que nous avons laissée au vainqueur. M. Nelson Walker est maintenant occupé à la



Les auteurs canadiens se définissent en se comparant et en empruntant aux autres (frottement des cultures). Disons, en ce sens, que « Louise Chawinikisique » ne va pas sans rappeler l'*Atala* de Chateaubriand<sup>202</sup>. Dans sa légende, Boucherville retouche le mythe du « bon sauvage » tel que mis en place, entre autres, par les auteurs français. En Europe, le prétexte du « sauvage » et le besoin de le convertir sert à passer par l'autre pour mieux parvenir à une critique de soi-même<sup>203</sup>. Le mythe du « bon sauvage » a un impact sur l'imagination, il éveille la curiosité mais surtout il sert une forme de pédagogie. Pas étonnant donc que les Relations des Jésuites, par exemple, circulent en France et trouvent un large public. Au temps des découvertes et colonisations, deux principes se posent pour les Européens : « D'une part, ces « Sauvages » connaissent un degré de civilisation inférieur à celui de l'Occident. D'autre part, au-dessous de cette culture à dénoncer, on découvre une « bonne nature », encore en friche comme celle des enfants, et sur laquelle on doit tabler pour développer une pédagogie qui conduira peu à peu vers le niveau de la civilisation européenne<sup>204</sup> ». Mais chez Boucherville les croyances amérindiennes sont-elles vraiment réprouvées? Nous n'en croyons rien. Seul le motif de la conversion des Indiens, où Boucherville entre avec beaucoup de prudence, semble porter vers cette idée. On lit que

---

faire et nous nous empresserons de la lui offrir aussitôt qu'elle sera achevée ». — *L'Ami du peuple de l'ordre et des lois*, 30 septembre 1835, p. 3.

<sup>202</sup> Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les « Sauvages » d'Amérique ont servi de prétexte à de nombreux contes et romans en France et en Angleterre mais *Atala* est l'un des ouvrages du genre le plus cité.

<sup>203</sup> À quelques égards, on peut sans doute établir un rapprochement avec le très vieux procédé littéraire des mondes renversés (le *topos impossibilia*) dont s'est notamment servi Cyrano de Bergerac dans *Les États et Empires de la lune et du soleil*. En inventant un autre monde dont le personnage principal devient l'invité, de Bergerac pouvait formuler une critique des préjugés.

<sup>204</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 37. Réal Ouellet parle quant à lui du « stéréotype dichotomique *bonté naturelle/cruauté diabolique* : ou bien l'Indien apparaît comme

Louise, personnage éponyme, souhaiterait se laisser aller à toute la violence que sa passion pour un jeune guerrier lui inspire, mais « sa religion lui défend d'aimer un idolâtre ; et Saguima n'est point chrétien. Elle prie Jésus-Christ de l'éclairer et de lui ouvrir les yeux sur les vérités de sa religion<sup>205</sup> ». Seulement, une « robe noire » arrive à point nommé pour convertir Saguima et offrir les sacrements du mariage afin que la belle Algonquine, souffrant de la petite vérole tout comme Saguima, puisse mourir en obéissant à sa religion.

Mais ne porter qu'une attention à la conversion au christianisme serait bien mal entendre ce que l'auteur, à travers cette légende, raconte sur la société dans laquelle il évolue. Fernand Dumont nous en donne l'indice :

L'Indien a toujours occupé une grande place dans la symbolique de la collectivité francophone. À certaines époques, il en a même figuré le destin malheureux. Au XIX<sup>e</sup> siècle, peu avant de publier son *Histoire du Canada*, Garneau écrira un poème, *Le Dernier Huron*, où il verra dans l'agonie de l'Indien la préfiguration de la fin prochaine de sa propre nation.<sup>206</sup>

C'est bien ce qui semble ressortir du récit « Louise Chawinikisique ». Prenant habitation sur les rives du Lac Nipissing, une petite troupe de guerriers algonquins vit paisiblement des fruits de la chasse et de la pêche. Avisé par des chasseurs que les Mohawks avancent tranquillement par les bois, le chef de la tribu, un vieil homme usé par l'âge et dont la seule famille repose sur sa fille Louise, comprend que la petite société qu'il gouverne ne pourra longtemps se maintenir dans

---

le *bon Sauvage*, c'est-à-dire une espèce d'Adam avant la faute, ou bien il incarne cette méchanceté suprême (...) ». — Réal Ouellet, *op. cit.*, p. 5.

<sup>205</sup> Georges Boucher de Boucherville, « Louise Chawinikisique », dans *Les Meilleures Nouvelles québécoises du XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>206</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 68.

la paix. Pour contrer l'attaque, les Algonquins, « [s]ans craindre le nombre de leurs ennemis, [...] marchent avec confiance au-devant d'eux. Le père de Louise est fier de commander cette valeureuse jeunesse<sup>207</sup> ». Or, les troupes étant inégales, les Mohawks concluent le combat en mettant la réserve des Algonquins à feu et à sang. Apprenant la mort de son père et la décimation de sa tribu, Louise tombe en malaise. Lorsqu'elle reprend enfin conscience, elle aperçoit son « jeune libérateur », Saguima :

— Oh ! je savais bien que vous, vous ne m'abandonneriez pas.

Ce mot, si naïvement échappé à la délicieuse franchise de son âme, montrait à l'évidence que, dans son cœur, leurs existences étaient tellement identiques qu'elle ne pouvait croire à une séparation<sup>208</sup>.

Le combat entre Algonquins et Mohawks, alliés respectifs des Français et des Anglais, peut figurer, pouvons-nous croire, la guerre entre Canadiens français et envahisseurs britanniques et évoquer, d'un même souffle, la lutte à venir de la jeune génération dissidente. Comme il est dit dans le récit, Louise, qui avait déjà eu à souffrir la mort de sa mère, perd également son père lors de la lutte de territoire décrite. En cela, la séparation avec la mère pourrait symboliser la rupture de la Mère Patrie avec la Nouvelle-France alors qu'en la mort du père pourrait se reconnaître la perte du sol ancestral à la suite de la Conquête anglaise. Quant à Saguina, le « jeune libérateur », ne pourrait-on voir en lui le portrait du jeune bas-canadien, prenant la relève du père pour défendre le sort de la culture française en terre conquise et symbolisée par Louise ? On notera d'ailleurs les paroles de la jeune Algonquine sur les « existences identiques », motif de la

---

<sup>207</sup> Georges Boucher de Boucherville, *op. cit.*, p. 57.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 60.

gémellité qui reviendra à quelques reprises dans les écrits de Boucherville. Ce jeu de miroirs qui, passant par l'autre, nous renvoie un peu de notre image, participe à la mise en scène d'une société parallèle qui peine à s'ériger si ce n'est en empruntant au passé.

Cela nous amène à parler de ce qui à travers ce texte, ainsi que dans plusieurs travaux que Boucherville présentera au fil des ans, se donne comme des manifestations à peine voilées de ce que Dumont nomme « le résidu du rêve européen ». Il n'est pas sans intérêt ici d'expliquer brièvement cette proposition qui constitue en quelque sorte l'un des points d'ancrage d'une *Genèse de la société québécoise* et, par le fait même, d'une étude sociologique de sa littérature. Nous nous permettons de développer librement.

La grande marche de l'Europe en matière de découvertes et d'explorations, va de pair avec des changements économiques et des innovations dans bon nombre de domaines. Mais avant toute chose, cette marche est le fruit d'un renversement de la culture médiévale. On s'engage désormais vers une nouvelle appréhension de la réalité basée sur l'expérience. Arts, sciences, politique, philosophie, etc., se libèrent lentement des croyances et traditions moyenâgeuses : « La chrétienté ancienne se défait sous la poussée de forces sociales qui ont engendré les États modernes », de constater Fernand Dumont, « (...), le monde est désormais à construire<sup>209</sup> ». Or, l'interprétation du monde à venir demeure soumise à des « mythes anciens » qui ne sont pas totalement évacués par l'empirisme mais plutôt reliés à celui-ci afin d'apaiser les angoisses générées par le changement. Les représentations mythiques du Moyen Âge ou de l'Antiquité deviennent, de ce fait, des remparts contre les insécurités provoquées par

---

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 25.

l'inconnu, la pensée mythique étant prise ici au sens d'un recours au passé, à un âge d'or dans lequel des valeurs « exemplaires » sont puisées. En outre, cette pensée, liée au désir de découvrir et d'engendrer une « révolution mentale », devient tout simplement *utopie*. La colonisation, contrepoint de la découverte, participe également à cette production utopique du projet qu'entretint l'Européen face à son devenir, « à son imaginaire en formation<sup>210</sup> ». À cet égard, on peut prétendre que la conversion des Indiens s'inscrit dans l'utopie religieuse alors que le peuplement et le développement de la colonie ont partie prenante avec l'utopie politique. « Rejeton du rêve de l'Europe », ajoute Dumont, « la Nouvelle-France se mettra à rêver à son tour. Mais cet imaginaire ne se détachera jamais complètement de celui qui lui a donné naissance. Le souvenir de la famille d'origine ne s'effacera pas ; la comparaison, l'imitation servile ou le rejet feront partie de cette référence que la nouvelle société aura peine à construire<sup>211</sup> ».

Cette assertion nous convie à établir un rapprochement avec la production littéraire de Georges Boucher de Boucherville. De fait, il nous apparaît que les écrits de ce dernier miment et transposent les utopies fondatrices de la Nouvelle-France. De même que l'Europe qui, à l'orée des temps modernes, a cherché dans la plupart des sphères à se mettre hors tutelle de la culture médiévale, Boucherville, tout au long de sa trajectoire, oscille entre l'expérimentation basée sur de nouvelles perspectives qui récusent certaines idées traditionnelles et d'anciennes représentations qui ont trait à l'origine. Le mouvement de cette double sollicitation entre innovation et tradition sera de plus en plus perceptible dans les travaux de Boucherville au cours des ans.

---

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 41.

Or, avec « Louise de Chawinikisique », nous en voyons déjà se dessiner quelques traits. Comme nous l'avons dit, avec son récit, Boucherville donne une préférence à un genre neuf dans la littérature canadienne-française. Or, à la nouveauté proposée est mêlée le mythe fondateur du « bon sauvage ». Mais là ne s'arrête pas le mélange du nouveau et de l'ancien<sup>212</sup>. Dans un long préambule, l'auteur insiste sur l'importance d'une connaissance de l'histoire afin d'envisager l'avenir. Que l'on pense, par exemple à ce passage :

Le Canada, ce noble et beau pays que je me glorifie d'avoir pour terre natale, dont l'histoire fournit un champ si vaste et si fertile à exploiter, dans quelles ténèbres ne sont point ensevelis les actes de ses premiers habitants ? (...) J'étais bien loin, quand j'écrivis l'épisode suivant, de faire ces réflexions, que m'en inspire aujourd'hui la simple lecture. (...) Et de même que mon imagination ardente se forgeait mille chimères pour l'avenir, de même aussi j'emportais, dans le tourbillon de mes pensées, ce qui aurait dû en modérer les saillies impétueuses<sup>213</sup>.

Voilà sans doute un extrait qui participe à la mise en scène d'un désir : sur la base de l'imaginaire et par le biais de l'histoire, mettre en relief les différences entre deux ethnies en présence dans une même société et évoquer l'importance du combat de la jeunesse pour que l'une ne puisse obtenir l'extinction de l'autre.

À l'évidence, on peut dire que le premier contact de Boucherville avec le public est encourageant, même si le texte primé reçoit certaines critiques de la part des juges du concours, Augustin-Norbert Morin et Dominique Mondelet, quant au langage employé, à la ponctuation et

---

<sup>212</sup> On note que même dans la description faite de Louise persiste le tiraillement entre ancien et nouveau. Ainsi l'auteur décrit Louise comme une « Diane Chasseresse (...) chaussée de mocassines », dont le nom, Chawinikisique, signifie « le jour qui se lève ». — *Ibid.*, p. 53.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 49.

aux réflexions trop longues. Ces derniers reconnaissent toutefois que les pensées émises semblent être celles d'un « auteur habitué à la réflexion sur plusieurs sujets d'importance majeure<sup>214</sup> ».

Il est vrai que le jeune Georges a pu se former quelque opinion, entre autres, sur les questions politiques puisqu'on le voit militer pour le parti de Papineau dès 1834. Les membres, surtout issus des professions libérales et premières cuvées des collèges classiques, revendiquent la pleine responsabilité ministérielle. Ils engagent également une lutte pour l'octroi des subsides ou les dépenses gouvernementales qui permettent le patronage que représente en fait tout pouvoir politique. Sous la conduite de Louis-Joseph Papineau, les membres du Parti Patriote remettent en cause le système et gagnent l'appui des journaliers, des artisans et des agriculteurs. De son côté, la Grande-Bretagne rejette les demandes de réformes contenues dans les 92 Résolutions et, en 1837, autorise le Gouverneur à se passer du vote de la Chambre d'Assemblée pour les crédits budgétaires. La lutte contre l'oligarchie devient alors plus vive et les groupes sociaux qui s'opposent en viennent à se radicaliser. On peut dès lors imaginer que Georges, trouvant désormais son identité sociale à travers le groupe des avocats, se range du côté de la petite bourgeoisie patriote.

La plupart des jeunes gens que fréquente Georges ressentent le besoin d'être solidaires de ceux qui parlent au nom de la patrie. Ils entendent Louis-Joseph Papineau qui s'adresse à la foule avec des mots tels « oppression », « oligarchie politique ». Ces jeunes gens ont la nette impression que leurs droits sont bafoués. Et pour cause. En 1834, quatre-vingt-douze résolutions avaient été préparées et proposées. En dépit de cela, aucun règlement n'est encore envisagé.

---

<sup>214</sup> Dominique Mondelet et Augustin-Norbert Morin, « Rapport du jury », *L'Ami du peuple*, 17 septembre 1835, p. 1.

Force est donc de constater que leur plume n'a pas le poids espéré. En 1836, le Bas-Canada connaît une période tourmentée en terme de luttes politiques. Il n'y a alors d'autre sujet sur les lèvres que celui des heurts entre tenants des droits populaires et tenants de la bureaucratie. L'état des choses ne semble pas en faveur d'une justice pour les Canadiens français et il faut, selon leurs leaders, défendre leurs droits coûte que coûte. Aussi, formulent-ils des demandes de changements pour l'intérêt national. Or, il est impossible de trouver justes réponses à leurs requêtes auprès de Londres qui laisse comprendre qu'elle a des devoirs plus impérieux ou impériaux. Cela confirme les Canadiens français dans la pensée que le système colonial est sans compromis. Pour l'instant, les dirigeants du parti Patriote ne répondent que par la bouche de leurs journaux comme les constitutionnels le font de leur côté. Quelques individus du milieu anglophone de Montréal souhaitent par ailleurs organiser un corps armé de volontaires qui, au côté du Doric club, pourrait entraver la formation d'un gouvernement francisé. Dans ce contexte, à n'en point douter, la colère prend chaque jour des forces nouvelles.

Dès septembre 1836, on lit dans certains journaux des articles qui parlent de révolution et qui laissent présager de proches conflits. Bientôt, des assemblées populaires, nourries des paroles de Papineau et de celles d'autres orateurs, se tiennent aux quatre coins de la province. Un recours non institutionnel semble de plus en plus s'imposer à l'idée des jeunes Patriotes qui souhaitent certainement des changements importants dans la structure sociopolitique. Georges Boucher de Boucherville, pourtant issu d'une famille qui se donne le titre de seigneur de père en fils, donne à croire qu'un vif désir de liberté coule alors en ses veines ; désir commun à celui qui enflamme la jeune bourgeoisie libérale du Bas-Canada.



### **Les contre-allées de la liberté**

Dans un tel contexte, il n'est guère étonnant que les années 1837-1843, aient été un temps de combat pour des idéaux, combat qui laissera des cicatrices. Ces années, même si elles écartent Boucherville pour un temps de toute action politique, s'avéreront toutefois essentielles à sa production littéraire future.

Georges est admis au barreau le 26 janvier 1837. Au mois de mars, une annonce paraît dans *L'Ami du peuple* dans laquelle on indique que « Georges de Boucherville nouvellement admis à la pratique du Barreau a établi son bureau vis-à-vis celui du Shérif à l'encoignure des rues St. Vincent et St. Thérèse, Montréal<sup>215</sup> ». À cette époque, étant davantage attiré par ce qui touche les conflits au cœur de la vie sociale, le jeune auteur semble toutefois se lancer sans grandes convictions dans la pratique du droit. Son action politique se confirme au contact des leaders Patriotes qui jouissent d'une certaine auditoire dans la population. Il élargit alors son réseau d'échanges en fréquentant ponctuellement la librairie Fabre qui, rappelons-le, importe des vieux pays les ouvrages de Voltaire, Montesquieu et des Encyclopédistes français, ouvrages dont s'inspirent plusieurs dirigeants Patriotes. Boucherville a, au reste, le loisir d'y croiser Louis-Joseph Papineau qui « y apparaît quelques fois. O'Callaghan et Duvernay, dont les bureaux respectifs sont à deux pas, viennent en voisins. Rodier, La Fontaine, Ovide Perrault, les Viger, Côme-Séraphin Cherrier Jean-Louis Beaudry, André Ouimet, Rodolphe Desrivières (...)»<sup>216</sup> » sont aussi des assidus de l'endroit. C'est également

<sup>215</sup> Anonyme, s. t., *L'Ami du peuple*, 1<sup>er</sup> mars 1837, p. 1.

<sup>216</sup> Robert Rumilly, *Papineau et son temps*, tome 1 (1791-1838), Montréal, Fides, 1977, p. 428-429.

à la Librairie Fabre que Ludger Duvernay donne rendez-vous à ses compagnons pour planifier la Saint-Jean-Baptiste de 1837. Boucherville, le D<sup>r</sup> Duchesnois et Amury Girod prennent en charge de la fête nationale qui se tient à Varennes.

En juin 1837 toujours, Lord Gosford rend public une interdiction empêchant le peuple de se rassembler<sup>217</sup>. Les magistrats interviennent pour disperser certaines réunions lors desquelles se rencontrent les Canadiens français. Au mois d'août, de jeunes Montréalais, « recrutés d'abord dans la classe bourgeoise et parmi les étudiants<sup>218</sup> », organisent un mouvement de résistance en vue de faire taire les menaces des bureaucrates. Boucherville va alors grandir les rangs de cette association qui assume le nom de Fils de la liberté.

Les Fils de la liberté n'ont pas l'intention de monter une cabale secrète. Au contraire, c'est par souci de faire connaître leur association à la population que le 5 septembre, ils se réunissent à l'hôtel Nelson, sur la place Jacques-Cartier à Montréal, pour y faire grand bruit. Selon L.-O. David, cette association, moitié politique, moitié militaire, est « composée de deux branches qui devaient travailler, l'une par les discours et les écrits, et l'autre par la force des armes, si c'était nécessaire, au progrès et au triomphe de la cause populaire, préparer le peuple à la conquête de son indépendance<sup>219</sup> ». Toujours selon David, la branche militaire est divisée en six sections. Boucherville, en plus d'occuper le titre de secrétaire du mouvement, devient, comme son ami Rodolphe DesRivières, chef d'une de ces sections dont l'effectif

---

<sup>217</sup> Dépêché au Canada, Gosford (Lord Archibald Acheson) est à la tête d'un comité d'enquête chargé d'examiner l'état des choses au pays et d'en faire rapport au gouvernement britannique. Il devient gouverneur en 1835.

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 461.

<sup>219</sup> Cité dans Victor Morin, « Clubs et sociétés notoires d'autrefois », *Les Cahiers des Dix*, 1950, p. 197.

s'élève désormais à 2000 membres environ. Des écoles politiques et des chambres de lecture — dotées de livres sur les révolutions française et américaine — sont même instituées. D'ailleurs, nous savons que des extraits des *Paroles d'un Croyant* de Lamennais sont lus lors des réunions des Fils de la liberté. Ce livre, où le message évangélique répond aux revendications sociales et rudoie tant l'Église que l'État, est frappé d'une interdiction par M<sup>gr</sup> Lartigue, évêque de Montréal.

Le 4 octobre, Boucherville appose sa signature sur le manifeste des Fils de la liberté, qui paraît dans *La Minerve* des 5 et 9 octobre<sup>220</sup>. Dans cette « Adresse des Fils de la liberté de Montréal, aux jeunes gens des colonies de l'Amérique du nord », il est entre autres question du « despotisme d'une mère patrie indigne », de « souveraineté indépendante » pour la colonie, du caractère blasphématoire et absurde d'une gouverne se réclamant d'une « autorité divine ou absolue ». Au moment où le manifeste est sous presse, l'association des bureaucrates, le Doric club, entreprend de s'armer pour « défendre la constitution » contre les « scélérats révolutionnaires ». Le 6 novembre, une confrontation a lieu entre le Doric club et les Fils de la liberté. Ayant eu vent de l'échauffourée, les autorités gouvernementales mettent peu de temps à réagir. La répression qui s'ensuit contre les manifestations patriotes pèse lourd sur les dirigeants du mouvement.

---

<sup>220</sup> Selon Fernand Dumont : « Dans son apologie des 92 Résolutions, Papineau réclame des remèdes qui feront de tous les colons un peuple de frères en leur donnant des motifs de se lier ensemble. Les distinctions, les privilèges, les haines et les antipathies nationales, tout cela sera détruit. Le manifeste des Fils de la liberté dira de même ; en 1838, la déclaration d'indépendance de Robert Nelson proclamera le bilinguisme officiel ». — Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 184.

Le 16 novembre 1837, 26 mandats d'arrestation sont émis pour crime de haute trahison ou menées séditeuses dans le district de Montréal et Georges, comme quelques membres des Fils de la liberté<sup>221</sup>, est appréhendé au cours de la nuit et incarcéré dans la vieille prison de la rue Notre-Dame. Dans son « Récit d'un prisonnier de 1837 », qui serait en fait un journal d'emprisonnement, rédigé en 1837 mais présenté lors de la séance de la Société des amis de Montréal du 25 juin 1845<sup>222</sup>, Boucherville note certains détails qui mettent en lumière les conditions de vie en prison alors que, à la suite de la bataille de Saint-Eustache, le nombre d'hommes à passer les portes des cellules ne va qu'en croissant. En date du 14 décembre 1837, il écrit :

L'arrivée continuelle de ces nouveaux prisonniers forçait de *(sic)* doubler les cachots. Ainsi, au lieu de deux que nous étions, nous nous trouvâmes quatre ; vous pouvez vous imaginer combien nous étions à l'étroit. (...) Nous étions quatre et nous ne pouvions sortir, et il y avait longtemps que nous y étions. L'air fétide et méphitique que nous respirions, joint au peu d'exercice que nous

---

<sup>221</sup> Selon Robert Rumilly, « (o)n ne procède qu'à une demi-douzaine d'arrestations parmi les plus turbulents des Fils de la Liberté. La première est celle de Charles-André Leblanc, encore étudiant en droit. André Ouimet, président de l'Association, Georges Boucher de Boucherville et François Tavernier le suivent de près. La jeune association est démantelée. » — Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 496.

<sup>222</sup> Pour quelques historiens, ce texte serait effectivement le journal d'emprisonnement de Georges Boucher de Boucherville. La chose est plus que plausible puisque Amédée Papineau écrit le 25 décembre 1838 : « Le Dr Nelson me dit que, s'il était au moment de paraître devant Dieu, il ne craindrait pas d'affirmer sous serment sa ferme persuasion que le lieutenant Weir a péri par sa faute. Il allait continuer lorsque nous fûmes interrompus. Outre les détails ci-dessus, il a promis de me prêter (s'il peut le faire venir au Canada) son journal écrit en prison, l'hiver dernier. M. Girouard, Georges de Boucherville et je ne sais qui encore, ont tenu de semblables journaux ». — Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la Liberté 1838-1855*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, Sillery, Éditions du Septentrion, 1998, p. 280. À l'intérieur du « Récit (...) », Boucherville note également : « (...) c'est ce dont je me sers pour écrire cette espèce de journal, ou tout ce que vous voudrez l'appeler. » — Léon Pouliot, « Récit d'un prisonnier de 1837 — pages inédites de Georges Boucher de Boucherville », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1969, p. 621.

avons, aurait nécessairement fini par nous rendre malades ou engendrer la peste (...)»<sup>223</sup>.

Le borbier, dans lequel Boucherville et ses compagnons de fers pataugent, leur fait également connaître l'angoisse d'un chemin qui pourrait bien mener à la mort :

Dans le courant de la journée, Phaneuf qui, tristement assis dans sa chambre songeait à sa position, vit tomber quelques bouts de planches devant sa fenêtre. Quelques coups de hache ou de marteau qu'il entendit lui donnèrent une furieuse tremblade. Il se leva précipitamment, et malgré les ordres, nous cria d'un air tout déconcerté que l'on préparait la potence. En effet, elle se trouvait située presqu'au dessus de sa fenêtre<sup>224</sup>.

Si le « Récit (...) » de Boucherville nous renseigne sur les passe-temps à l'intérieur des murs de la prison, les conditions d'hygiène, les brutalités des volontaires, les échanges avec le monde extérieur<sup>225</sup>, etc., on peut se référer, d'autre part, à certaines lettres de prisonniers, dont celle de Jean-Joseph Girouard, datée du 20 juin 1838, pour obtenir des informations quant aux pressions exercées sur les incarcérés afin d'obtenir de leur part des aveux de culpabilité.

En 1838, le gouverneur général Lord Gosford sollicite son rappel en Angleterre et se trouve exaucé. Son successeur, Lord Durham, arrive le 29 mai 1838. Il doit alors régler, de manière prioritaire, le sort des prisonniers qui attendent leur procès depuis maintenant six mois.

---

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 618. Notons que toutes les pages du texte de Boucherville n'ont pu être retrouvées. Seuls six feuillets écrits recto verso ont été conservés. Ceux-ci débutaient par la numérotation de la page onze et se terminaient, comme sur point d'orgue, en suspendant la mesure sur un « cependant ». Mentionnons également que le titre n'a pas été donné par Boucherville mais que le texte a plutôt été ainsi intitulé par Léon Pouliot qui a fait la découverte du manuscrit.

<sup>224</sup> *Ibid.*, p. 619.

Selon L.-O. David, Durham, étant au fait que « des procès politiques devant des jurés n'auraient d'autre effet que de surexciter les esprits et de nuire à sa mission, voulant, de plus, donner une certaine satisfaction à la majesté de la Couronne et au fanatisme des bureaucrates, il eut recours à un expédient<sup>226</sup> ». En ce sens, Durham dépêche le colonel John Simpson afin qu'il aille parlementer avec les présumés chefs de la Rébellion de 1837 et les amène à signer un document par devant lequel ils reconnaissent leur culpabilité dans les événements.

Jean-Joseph Girouard craint avec justesse que le colonel Simpson ne se soit lancé dans une opération de charme afin de convaincre les prisonniers d'endosser des mots qui ne sont en fait qu'un « véhicule » dont on use « pour faire passer autre chose<sup>227</sup> ». Ces mots sont les suivants :

We rebeled, my Lord, but not against the person and the Government of Your Majesty, etc... to maintain the constitution unimpaired. We throw ourselves to the mercy of Your Lordship, to supplicate mercy not for ourselves but for the rest of the prisoners, & to shed their blood in defence of Government, etc. (...) le tout se terminait par cette conclusion : And we plead guilty<sup>228</sup>.

---

<sup>225</sup> Les incarcérés échangent d'abord, en secret, au moyen de papier blanc et de lait. Par la suite, ils obtiennent la permission de posséder du papier et de l'encre mais, ils doivent livrer leurs lettres au visa du shérif.

<sup>226</sup> Laurent-Olivier David, *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Comeau & Nadeau, 2000, p. 72. En 1840, Charles Buller dira : « Un procès public aurait malheureusement dévoilé beaucoup de faits que, dans l'intérêt du gouvernement et des particuliers, comme dans l'intérêt plus important encore de l'ordre public, il était mieux d'ensevelir à jamais dans l'oubli. » — Jacques Lacoursière, *op. cit.*, p. 388.

<sup>227</sup> On notera que Simpson indique qu'en signant le document, les individus convoqués donneront la chance à une majorité de prisonniers, trois à quatre cents selon Bouchette, d'être relâchés.

<sup>228</sup> Cité dans Georges Aubin, *Au Pied-Du-Courant, lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*, Montréal, Comeau & Nadeau, coll. « Mémoire des Amériques », 2000, p. 131.

Huit des prisonniers, malgré les conjurations de Girouard, signent une première lettre qu'ils ont composée mais dans laquelle ils se défendent plus qu'ils ne se s'accusent. Cette lettre est refusée puisqu'on considère qu'elle ne présente guère de francs aveux. Ils rédigent et signent un second texte. Suivant L.-O. David, c'est d'ailleurs en raison des mots présentés par les huit prisonniers, « inoffensifs en apparence, malgré toutes les explications et atténuations du reste de la lettre, que Lord Durham envoyait aux Bermudes, quelques jours après, les signataires du document<sup>229</sup> ». Dans une lettre de Louis Perrault, datée des 22 et 23 juin 1838, on apprend toutefois qu'André Ouimet, Georges Boucher de Boucherville et quelques autres « décidèrent qu'ils ne signeraient pas une telle adresse (...)»<sup>230</sup>, convaincus qu'ils n'avaient pas à solliciter quelque pardon que ce soit.

Le 28 juin, une ordonnance accorde une amnistie partielle aux prisonniers. Vingt-quatre d'entre eux reçoivent une peine : les huit signataires de la lettre sont embarqués pour les Bermudes où ils seront détenus et seize autres doivent s'expatrier à l'étranger, laissant derrière femmes et enfants. Dans les deux cas, un retour au Bas-Canada entraînerait la peine de mort. D'autres devront demeurer en prison, puisqu'ils sont accusés des meurtres de Georges Weir et de Joseph Chartrand ou encore sont soupçonnés de complicité dans l'évasion de l'un des leurs, Louis Lussier<sup>231</sup>. Selon Jacques Lacoursière, « (t)ous les autres prisonniers pourront retrouver leur liberté, moyennant une caution<sup>232</sup> ».

---

<sup>229</sup> Laurent-Olivier David, *op. cit.*, p. 95.

<sup>230</sup> Louis Perrault, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont, 1837-1839*, textes présentés et annotés par Georges Aubin, Montréal, Éditions du Méridien, coll. « Mémoire québécoise », 1999, p. 113.

<sup>231</sup> Georges Weir est un jeune officier du 32<sup>e</sup> régiment alors que Joseph Chartrand est fortement soupçonné d'être un traître à la solde des loyalistes.

<sup>232</sup> Jacques Lacoursière, *op. cit.*, p. 388.

Georges est ainsi relâché le 8 juillet 1838, près de huit mois après son emprisonnement. Face à cet acquittement, nous ne saurions nous rallier aux propos de Réginald Hamel qui, de son côté, affirme :

(...) de tous ceux qui furent arrêtés, sur les ordres de Gosford, Boucher subit la plus brève des incarcérations. La justice de Charles-Richard Ogden, quoique expéditive n'avait certes pas intérêt à indisposer les seigneurs qui ne partageaient pas, on le sait, l'enthousiasme débordant des Patriotes ; c'est sans doute la raison pour laquelle Boucher est relâché aussi rapidement. Ajoutons à cela sa déposition, dont Fernand Ouellet nous cite l'essentiel, le reste n'étant que du galant verbiage dans le plus pur style d'un Boucher « Constitutionnaliste » (...) <sup>233</sup>.

Disons d'abord que Fernand Ouellet n'attribue guère cette déposition à Georges mais bien à son père, Pierre-Amable Boucher de Boucherville, qui est arrêté le 8 novembre 1838 en tant que sympathisant des Patriotes. De plus, selon les documents consultés, nous voyons que les amnistiés sont libérés sous caution les uns après les autres, du 7 au 11 juillet, et que Georges est relâché en même temps que son ami André Ouimet, président de l'aile politique des Fils de la liberté. La majorité des prisonniers s'en tirent avec une caution de 1000 livres (dont Ouimet) alors qu'André-Augustin Papineau, frère de Louis-Joseph, Richard Hubert et Georges doivent verser 2000 livres. Quant à Jean-Joseph Girouard, sa caution s'élève à 5000 livres alors que pour le Dr Timothée Kimber, elle est de 10 000 livres.

Au sortir de prison, André Ouimet et Boucherville ouvrent un bureau d'avocats à Montréal, dont la clientèle se compose essentiellement des cultivateurs et des artisans des paroisses



environnantes. Ils prennent également la défense de certains prisonniers accusés de meurtre. À la même période, ils tiennent avec Benjamin Ouimet, frère cadet d'André, une « maison de garçon » rue Saint-Vincent. C'est d'ailleurs sur cette rue, à la fortune du cabinet d'avocat de John McDonnell, que certains sympathisants des Frères chasseurs se réunissent.

En fait, alors que Boucherville et ses compagnons sont toujours entre les murs de la prison, plusieurs exilés se retrouvent aux États-Unis. Robert Nelson, en froid avec Papineau qu'il juge tiède face au projet d'affranchir les Bas-Canadiens de l'oppression britannique, conçoit avec certains Patriotes un plan de revanche dans lequel une invasion est projetée<sup>234</sup>. Nelson se fait élire général de la nouvelle armée et président de la prochaine République canadienne. Or, l'invasion échoue. Nelson et Cyrille-Hector-Octave Côté, cherchent alors un moyen pour redresser leur plan : ils décident de mettre sur pied une organisation militaire secrète. Celle-ci est formée en septembre 1838 et porte le nom d'Association des Frères Chasseurs. Elle compte bientôt 10 000 membres et projette de lancer une nouvelle opération contre les occupants du Bas-Canada. L'attaque générale est prévue pour le 3 novembre 1838. Selon les propos du Dr Jean-Baptiste-Henri Brien :

---

<sup>233</sup> Les propos d'Hamel ont été recueillis dans sa présentation du roman *Une de perdue, deux de trouvées* de Georges Boucher de Boucherville, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Textes et Documents littéraires », 1981 (1973), p. 11.

<sup>234</sup> Les divergences entre Papineau et Nelson tiennent surtout en ce que le premier souhaite acquérir l'indépendance du Bas-Canada en adoptant des moyens constitutionnels alors que le second croit pouvoir gagner la liberté par le moyen des armes. On pourrait sans doute établir un parallèle entre les différences de vues de Papineau et de Nelson et celles, à l'intérieur de la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*, des deux frères esclaves, Trim et Sambo. Dans l'édition primitive, paraît le chapitre intitulé « Histoire de Trim ». On y explique que Trim, qui fut un temps chef des esclaves, tire parti de sa position pour améliorer les conditions de travail et de vie des siens. Sambo, de son côté, préfère diriger une organisation d'esclaves rebelles.

(...) l'Association, bien qu'elle fut par son objet strictement canadienne, s'était répandue partout dans les deux Canadas, et les États du Nord, notamment dans ceux du Michigan, de New York, du Vermont, du New-Hampshire et du Maine ; elle aurait eu quelques ramifications même en France. Au début, les adeptes du Bas-Canada allèrent recevoir leur initiation aux États-Unis, et s'employèrent, à leur retour, à faire des recrues, chacun dans sa région<sup>235</sup>.

Georges, qui ne goûte alors la liberté que depuis quelques temps, devient une recrue de l'organisation<sup>236</sup>. Les Frères Chasseurs, dans l'article 5 de leur *Déclaration d'Indépendance*, proclament l'abolition des privilèges du clergé et des seigneurs. Or, on se rappelle que Georges pourrait hériter de la seigneurie de Boucherville. Les idées révolutionnaires de Boucherville rejoignent-elles alors celles d'un groupe qui souhaite une réforme radicale des structures politiques et sociales d'un Ancien Régime ? Il semble que oui puisque le père de Georges souhaite lui-même, bien avant 1842, l'abolition du régime seigneurial. Mais voilà que les entreprises clandestines des Frères Chasseurs sont percées à jour, que bien des secrets sont éventés et qu'une autre vague répressive déferle sur les Canadiens français et leurs alliés.

---

<sup>235</sup> Aegidius Fauteux, *op. cit.*, p. 63.

<sup>236</sup> À ce sujet, Le Dr Jean-Baptiste-Henri Brien, après l'insuccès du second soulèvement, déclare aux autorités (*State Trials*) : « Je dois dire qu'il y avait un comité de direction à Montréal, dont les principaux membres, à ce que me dit Beausoleil, à ma dernière entrevue, étaient : John Macdonell, François Mercure, (François) Lemaitre, (Célestin) Beausoleil, (Édouard-Élisée) Malhiot et quelques autres, tels que Lévêque (Guillaume), Rochon (David), employés tous deux du shérif, qui laissèrent Montréal le samedi 3 novembre. Georges de Boucherville en était aussi sous main, et avec la plus grande précaution. Benjamin Ouimet, marchand épicier, en était aussi ». — Dans Georges Aubin, *Au Pied-du-Courant*, *op. cit.*, p. 223-224. Aussi dans *The Canadian Antiquarium and Numismatic Journal*, january 1908, p. 18. Selon Elinor Kyte Senior, MacDonelle, Richard Hubert et Féréol Peltier, bien que collaborant avec les Frères Chasseurs (collecte de fonds, messages, etc.), « refusent de prêter le serment secret ». — Elinor Kyte Senior, *Les Habits rouges et les patriotes*, Montréal, VLB éditeur, 1997, p. 220.

Entendant que des arrestations se préparent, Boucherville laisse son bureau d'avocat et quitte le pays pour se rendre en Louisiane, où il côtoie Benjamin Ouimet. Selon un parent de ce dernier, c'est le 29 janvier 1839 que Ouimet s'exile :

Vers cette époque André avait été averti que Benjamin devait être arrêté pour trahison et qu'un mandat d'amener avait été signé à cet effet. Comme il voulait soustraire son frère à la prison, il était dans une anxiété mortelle quand M. Genaud huissier attaché à son étude, entra dans son bureau au moment où il était à réfléchir sur la manière de le faire évader du Canada. Benjamin était accusé d'avoir fondu des balles pour s'en servir contre les Anglais, ce qui était vrai<sup>237</sup>.

On peut croire que Georges quitte le Canada sensiblement à la même date puisque, selon Gustave Ouimet, il habite toujours avec Benjamin, rue Saint-Vincent, au début 1839. Est-ce que Boucherville craint les mêmes accusations que celles qui pèsent sur Ouimet ? La chose est plus que probable. Quoi qu'il en soit, la Louisiane semble pour lui le meilleur endroit où se réfugier puisque s'y trouve Nicolas Danneau de Muy, son parent. Amédée Papineau écrit, le 17 janvier 1839, que le jeune Deléry (Claude), qui doit se rendre en France, et Georges qui doit aller en Nouvelle-Orléans au nom d'un certain M. Vigneau père pour prendre la succession de son fils, sont attendus d'une journée à l'autre à Albany. Sans doute est-ce en ces lieux que Boucherville rejoint Benjamin Ouimet. Par une lettre de Lactance Papineau, on apprend également que, toujours en compagnie de Deléry, le 10 février, Georges arrive à New York.

---

<sup>237</sup> Gustave Ouimet, « Au pays des souvenirs », *La Minerve*, 18 février 1899, p. 2.

Boucherville n'est pas le seul de l'ancienne ligue des Fils de la Liberté à se rendre en Louisiane. Guillaume Beaudrieu s'y trouve également mais, détestant l'endroit, il revient bientôt à Montréal. Pierre D'amour, arrivé à la même période que Boucherville y trouve la mort. Ouimet, pour sa part, prolonge son séjour jusqu'en 1846. Quant à Georges, il écrit à son ami Desrivières qu'il vit bien et ne projette pas de retour prochain<sup>238</sup>. « Ne pourrais-je faire comme lui, aussi bien que lui ? », écrira Amédée Papineau à ses parents le 8 novembre 1841<sup>239</sup>. En Louisiane, Boucherville découvre les conditions sociales des aristocrates, des créoles et des esclaves. C'est là qu'il recueille les idées principales pour la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*<sup>240</sup>. Après un exil de plus de cinq ans, Boucherville reviendra au Canada avec une nouvelle perception des choses<sup>241</sup>.

### **Soieries contre étoupilles**

Lorsque Boucherville revient au pays, la population tente tant bien que mal de se familiariser avec les modalités de l'Acte d'Union des deux Canadas, qui se veut une tentative d'assimilation de la nation canadienne-française. Est-ce que Boucherville doit se battre contre cet Acte ou contribuer au nouveau régime politique comme le préconise

---

<sup>238</sup> Voir Robert Rumilly, *Papineau et son temps (1838-1871)*, tome II, Montréal, Fides, 1977, p. 239.

<sup>239</sup> *Ibid.*

<sup>240</sup> Maurice Lemire explique bien que Boucherville ne rédige pas la première partie de son roman en Louisiane ; les fragments de son roman-feuilleton sont plutôt composés au fur et à mesure. Par l'abondance de détails dont il fait montre, on peut croire que l'auteur a tiré profit de son expérience en terre louisianaise. — Voir Maurice Lemire, « Une de perdue, deux de trouvées, roman de Georges Boucher de Boucherville », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome premier, Montréal, Fides, 1978, p. 720-728.

<sup>241</sup> Cette affirmation s'appuie principalement sur l'article d'André Lemelin dans le *DBC* et sur la correspondance de Papineau. Il est toutefois à noter que les chercheurs se contredisent sur la durée de son exil. Réginald Hamel croit que Boucherville serait parti en Louisiane en 1838 et serait revenu deux ans plus tard (*DALFAN*, p. 174). Dans le *DOLQ* 1 (p. 703), on affirme que le romancier « séjourne deux ans à la Nouvelle-Orléans et revient au Canada en 1841 ».

Étienne Parent ? Le nouveau contexte, à travers lequel le clergé renforce de plus en plus son influence, conduit à un remaniement des groupes sociaux qui se disputent le pouvoir. Si dans les années 1843 à 1848, Boucherville est toujours absorbé par les principes d'émancipation qui ralliaient jadis les Patriotes, — comme le suggère la présentation de son « Récit d'un prisonnier de 1837 » devant la Société des Amis en 1845 — il n'en préfère pas moins demeurer en retrait de la vie politique active afin de se livrer à une vie sociale et culturelle plus intense.

Quelques notices biographiques font remonter le retour de Boucherville au Canada en 1846. Papineau écrit pourtant à sa femme, le 31 août 1843, qu'en cette période, le périple de Georges en Louisiane est bel et bien terminé. Par la même occasion, il suggère qu'Amédée aille à la rencontre du jeune Boucherville afin « qu'il prenne d'amples détails sur la situation et les sentiments des colons descendants de Français, tant comme considérations historiques que quant à l'effet qu'auront eu les institutions démocratiques pour leur inspirer un esprit d'activité et d'entreprise<sup>242</sup> ». Ce que, de toute évidence, Amédée fera. Le retour de Boucherville a ainsi lieu en 1843, période où, non moins intéressée par le sort de la nation, la jeunesse cherche tout de même à oublier les vicissitudes de l'échec des Rébellions par une vie sociale animée. Nous en voulons pour preuve le détail qu'Amédée Papineau glisse dans son journal quant aux danses et soupers auxquels il assiste en compagnie de Boucherville. Ainsi, en 1843 écrit-il :

---

<sup>242</sup> Ruth L. White, *Louis-Joseph Papineau et Lamennais, Le chef des Patriotes canadiens à Paris, 1839-1845, avec correspondance et documents inédits*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec », 1983, p. 398.

(...) les D<sup>lles</sup> Gregory<sup>243</sup> ont leurs amies, trois D<sup>lles</sup> Bourret, et leur frère et mon ami, Édouard Bourret, Boucherville, son cousin Verchères et moi passons la soirée avec les dames. Souper, musique, danse, bien de la joie jusqu'à minuit<sup>244</sup>

Ou encore, en date du 3 décembre 1843 :

Émery et moi allons dîner à Villa Rosa. Après visites chez M. Quesnel et le juge Rolland. Soirée à Villa Rosa. M<sup>me</sup> Donegani avait fait quelques invitations dans l'après-midi et nous nous trouvons une quinzaine de personnes à souper, musique, et danser. M<sup>me</sup> Quesnel, sa mère M<sup>me</sup> Verchères, la famille Rolland, M<sup>me</sup> Selby et ses deux demoiselles, George Boucherville, Verchères fils, deux exilés polonais, MM. Kirskowski et De Rottermond, etc<sup>245</sup>.

Les exemples de ce genre pourraient se multiplier. Or, ce qu'il importe ici de cerner, c'est qu'à son retour de Louisiane, Boucherville débute ses fréquentations avec celle qui deviendra sa femme, Louise Gregory<sup>246</sup>. Il tisse également des liens avec un cercle d'amis que l'on appelle les « Jeunes-Canada ». Ces derniers souhaitent « le développement intellectuel et moral, social et politique de toute la nation<sup>247</sup> ». C'est, on peut le croire, avec cet espoir en poche que Boucherville se met à participer à différentes soirées de discussions politiques et littéraires organisées par les « Jeunes-Canada » à Montréal et ses environs.

---

<sup>243</sup> Il s'agit de Louise et Mary Ann Gregory.

<sup>244</sup> Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la Liberté*, *op. cit.*, p. 623.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 624.

<sup>246</sup> Louise Elizabeth Gregory est la fille de Silas Grégory, médecin, et de Julie Aussem. Notons que le Dr Gregory fera la navette à plusieurs reprises entre Montréal et New York. Les Papineau lui remettront d'ailleurs certains documents parlementaires afin qu'ils soient confiés aux soins de la bibliothèque de l'État de New York. Les fréquentations de Georges et de la fille de Gregory peuvent peut-être expliquer le long passage à New York de Boucherville sur lequel Réginald Hamel se questionnait.

<sup>247</sup> Amédée Papineau, *op. cit.*, p. 15.

Le 24 novembre 1844, les « Jeunes-Canada », profitent de leur après-midi pour se rassembler à l'étude de Denis-Émery Papineau. Au cours de la réunion, l'idée de marquer, au lendemain, les débuts de la « Société philosophique » dont le nom sera bientôt remplacé par la « Société des Amis »<sup>248</sup>, est lancée. Parmi la quarantaine de membres actifs qui intègrent ce regroupement, on remarque la présence de Louis-Antoine Dessaulles, Antoine-Aimé Dorion, Louis-Octave Le Tourneux, Guillaume Lévesque, Louis-Auguste Olivier, Amédée et Denis-Benjamin Papineau et bien sûr, Georges Boucher de Boucherville<sup>249</sup>. Ces derniers font des rencontres bi-hebdomadaires et doivent présenter un texte chaque mois devant l'une des quatre divisions qui composent la Société, soit : lettres et beaux-arts, droit et jurisprudence, médecine, économie domestique. À défaut de produire un écrit, on doit verser une amende d'un dollar. En « trois ans, les membres produisent une soixantaine d'essais, quelques textes de création et quelques poèmes, dont plusieurs paraissent dans *La Revue canadienne* ou dans *l'Album littéraire et musical de La Minerve*<sup>250</sup> ». En janvier 1845, *La Revue canadienne*, organe de la Société des Amis, fait paraître son premier numéro. Bien que la direction du périodique soit confiée à L.-O. Le Tourneux, certains chercheurs, dont Robert Rumilly et Léon Pouliot, sont d'avis que Georges Boucher de Boucherville en est le fondateur principal et que c'est à lui que revient même la présidence de la Société, aux alentours de mars 1845.

---

<sup>248</sup> Notons que dans *La Vie littéraire au Québec*, tome III, on prétend que la Société des Amis est plutôt constituée en 1842. De notre côté, nous préférons nous rallier aux propos de Victor Morin qui fait remonter sa fondation au 24 novembre 1844. Nous en voulons pour preuve une lettre d'Amédée Papineau, datée d'avril 1845, à l'intérieur de laquelle ce dernier s'étonne de voir la Société des Amis toujours vivante quatre mois environ après sa mise sur pied. — Voir à ce sujet, Robert Rumilly, *Papineau et son temps*, tome II, *op. cit.*, p. 297.

<sup>249</sup> Rodolphe DesRivières, François-Xavier Garneau et Joseph-Charles Taché siègent à titre de membres correspondants.

<sup>250</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, *op. cit.*, p. 139.

Au fil des mois, la Société des Amis s'affirme de plus en plus, donne lieu à de belles entreprises littéraires et à des discussions enrichissantes. Rappelons d'ailleurs que lors de la réunion du 25 juin 1845, Boucherville y présente son « Récit d'un prisonnier de 1837 ». Mais ces séances ne sont-elles pas que le préambule de celles qui se tiendront dans l'enceinte d'une plus vaste association qui naîtra à quelques temps d'intervalle ? Victor Morin élucide notre question en affirmant :

Un robuste concurrent se dressait en outre dans *l'Institut Canadien* fondé un mois plus tard et auquel la plupart des *Amis* se rallièrent, de sorte qu'on pourrait, à certains égards, considérer que l'une a donné naissance à l'autre. *La Revue Canadienne* elle-même dédiait son deuxième volume au nouvel Institut et la Société des Amis s'y fondit complètement, bien que *l'Aurore des Canadas* et le *Répertoire National* fassent encore mention d'elle en 1846<sup>251</sup>.

Avec l'Institut canadien, le libéralisme reprend des forces<sup>252</sup>. En ces commencements, il reçoit de forts appuis de toutes parts. Est-ce que Boucherville fait partie de l'Institut? Au début, fort est à parier que oui. Son père prête d'ailleurs la main à l'Institut de Montréal, en 1851. Par contre, nous ne sommes guère en mesure de préciser quelle est au juste l'implication de Georges en son sein et, à la condition où elle a bien eu lieu, si elle se poursuit bien longtemps. Nous pouvons toutefois croire que lorsque l'Institut commence à s'attirer les foudres du clergé, Boucherville, qui ne souhaite plus être au centre d'un maelström, s'en éloigne quelque peu, comme plusieurs autres

---

<sup>251</sup> Victor Morin, « Clubs et sociétés notoires d'autrefois », *Cahiers des Dix*, 1950, p. 206.

<sup>252</sup> Plusieurs chercheurs, dont Joseph Costisella, voient dans l'Institut canadien la continuation de la période de 1837-1838. Antoine Gérin-Lajoie et James Huston, qui en étaient les principaux artisans, ont été délogés en 1848 par les libéraux qui



membres. En fait, si au retour de son exil, en 1845, Louis-Joseph Papineau, qui influence grandement l'Institut, claironne : « I am the same in all », il faut bien voir que les choses ont pour le moins changé au pays. Comme l'indique Rumilly :

Le district de Montréal n'est plus *the same in all*. Son cousin Viger et son frère Denis-Benjamin — que la famille s'accorde à considérer comme son pâle reflet — sont ministres, ou, en ce qui concerne Viger, l'ont été — sans autorité réelle. Wolfred Nelson est député de Richelieu, et Charles-Clément Sabrevois de Bleury<sup>253</sup>, l'ancien lieutenant, l'ancien ami, que Papineau doit maintenant compter parmi ses ennemis personnels, député de Montréal. Thomas Storrow Brown organise, à temps perdu, des campagnes de tempérance. Jean-Joseph Girouard est plongé dans le notariat. L'abbé Chartier a rétracté entre les mains de Mgr Bourget et repris l'exercice de son ministère. (...) Bonaventure Viger, qui a monté le coup de main de Longueuil, point de départ de l'insurrection, s'est marié, est devenu le plus paisible des pères de famille. Il n'a plus d'autre ambition que de fabriquer des fromages réputés à plus de vingt lieues à la ronde, « aussi célèbres que ses exploits », dira-t-on, « et dont les Anglais se régalaient sans scrupule et sans crainte ». Mais où sont les révolutionnaires d'antan ? *Le Canadien* annonçant le retour de Papineau, accompagnait ainsi la nouvelle :

Depuis son départ, il s'est opéré de grands changements dans cette province ; des hommes nouveaux ont surgi ; des opinions nouvelles se sont manifestées ; des partis plus ou moins nuancés se sont formés ; des intérêts divers ont été créés<sup>254</sup>.

C'est bien, nous semble-t-il, sur une voie semblable à celle de ses anciens compagnons d'armes que s'oriente la trajectoire de Boucherville vers 1846. Il se veut plus discret et souhaite, comme

---

élirent Rodolphe Laflamme en remplacement de Huston pour lui donner une plus grande place politique.

<sup>253</sup> Il s'agit de l'oncle de Georges.

<sup>254</sup> Robert Rumilly, *Papineau et son temps*, tome II, *op. cit.*, p. 310-311.

plusieurs, améliorer son capital social et économique. À la suite de son retour au Canada, il s'est installé à Aylmer où il pratique le droit. Quelques amis et connaissances font d'ailleurs appel à ses services. Par exemple, dans une lettre du 7 septembre 1847, Louis-Joseph Papineau écrit à son fils Amédée : « Peut-être pourrais-je donner quelques poursuites à faire à Mr de Boucherville si elles peuvent avoir lieu avec moins de frais et de lenteur<sup>255</sup> » à Aylmer qu'à Montréal. Comme nous en avons fait mention plus tôt, Georges s'adonne à la pratique du droit sans grande passion mais le fait, sans doute, pour assurer sa situation, d'autant qu'il compte célébrer son mariage prochain.

De fait, le 15 février 1847, il prend pour épouse Louise-Elizabeth Gregory, fille mineure de Silas Gregory, médecin, et de Julie Aussem. Observant des rites religieux différents, soient anglican et catholique, Georges et Louise-Elizabeth échangent d'abord des vœux, sous le coup des trois heures, à la First Congregational Church et, une seconde fois, à quelques heures d'intervalle, à l'église Notre-Dame de Montréal. Deux enfants naîtront de cette union, un fils, Pierre, et une fille, Amélie-Marie-Louise. Notons que dans sa généalogie de la famille Boucherville, Montarville Boucher de la Bruère fait remonter la naissance du garçon à 1846, soit moins d'un an avant le mariage. Sur ce fils, nous savons qu'à l'âge de 21 ans, il se rendra à Sao Paolo, au Brésil, — endroit que connaît bien son père pour y avoir séjourné — afin de s'engager comme professeur de philosophie. Il y épousera une Brésilienne, une dénommée Chambelland avec laquelle il aura un garçon<sup>256</sup>. Plus tard, Pierre, amoureux des langues comme son père, enseignera celles-ci à l'École Normale de Itajuba. En 1895, il sera

---

<sup>255</sup> Ruth L. White, *op. cit.*, p. 542.

<sup>256</sup> Il le nomme Georges, tout comme son père.

également correspondant étranger pour le compte du périodique *Le Monde illustré*<sup>257</sup>. Il ne reviendra au pays que pour un bref séjour, en 1910, afin de représenter l'Évêque de Sao Paolo lors d'un congrès eucharistique qui se tiendra dans la région de Montréal. Il en profitera alors pour saluer une dernière fois sa mère qui, alors âgé de 88 ans, croisera la mort le 13 septembre 1911. Pierre la suivra de près, puisque le 24 avril 1913, il trouvera la mort au Brésil<sup>258</sup>. Quant à la fille de Georges et de Louise-Elizabeth, Amélie-Marie-Louise, elle naîtra le 6 décembre 1854. Le 6 juillet 1872, elle épousera Gordon Steathy, un jeune homme issu d'une vieille famille noble d'Angleterre. Ces derniers auront trois enfants.

En observant le contrat de mariage passé entre Georges et Louise-Elizabeth, nous pouvons nous faire une juste idée de la dot consentie par Silas Gregory, père de la mariée<sup>259</sup>. Si le détail de cette dot, composée de divers effets pour la maison, a pu aider le jeune couple à entrer en ménage, ce sont toutefois les ouvrages qui composaient l'essentiel de la bibliothèque des Gregory et qui sont consentis aux Boucherville, vers lesquels se tourne notre attention. On y retrouve, entre autres volumes, les *Essais* de Montaigne, cinq ouvrages de Racine, *La Pluralité des Mondes* de Fontenelle, deux œuvres d'Horace, deux volumes de Télémaque, un volume d'Aristote et les *Œuvres inédites* de Montesquieu. À cette liste s'ajoutent *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue<sup>260</sup>, le *Louisiana Digest*, *Les*

---

<sup>257</sup> Voir le premier article, intitulé « Correspondance étrangère », paru dans *Le Monde illustré* du 9 novembre 1895, p. 413.

<sup>258</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, collection Montarville B. de LaBruère, 0032-05049.

<sup>259</sup> Archives Séminaire de Trois-Rivières, collection Montarville B. de LaBruère, 0032-02173.

<sup>260</sup> Plusieurs critiques ont noté l'influence manifeste de Sue sur le roman *Une de perdue, deux de trouvées* en établissant un pont entre la première partie du roman

*Ordonnances de la Marine, La Coutume d'Orléans*, en deux volumes et *Civil code Louisiana*, en un volume. On peut croire, qu'en ces derniers ouvrages, Boucherville puise des notes qui lui serviront à évoquer avec précision les paysages qu'il a découverts en Louisiane et que l'on retrouvera comme toile de fond à la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*.

### **Le pain et le miel : prosaïsme social et petites poésies**

Les années 1849-1853 s'avèrent d'une grande richesse en terme de publications pour Georges Boucher de Boucherville. De la fin 1848 jusqu'au début 1849, période où l'activité économique du pays est assujettie à de profonds changements, il fait paraître une série d'études intitulées « Les sophismes de M. Bastiat », dans lesquelles il préconise le protectionnisme pour surmonter les instabilités du moment. Au début de 1849, il publie également en feuilletons la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Si « Les sophismes de M. Bastiat » rendent compte d'une dépendance sociale, la fiction n'en va pas autrement : il y cherche remède à la sujétion.

En 1848, les Canadiens français obtiennent une victoire : celle d'un gouvernement responsable « consacrant l'autorité de l'Assemblée sur le Conseil exécutif et limitant considérablement le pouvoir du gouverneur<sup>261</sup> ». En s'écartant un peu de la colonie, l'Angleterre édicte du coup de nouvelles règles en matière économique faisant en sorte d'abandonner le mercantilisme. Au regard de cette décision, « il n'existe plus de tarif favorable à la colonie. Le contrecoup est

---

de Boucherville, particulièrement la partie maritime de l'intrigue, et *La Salamandre* de Sue.

catastrophique pour les hommes d'affaires canadiens : il atteint le commerce du blé, les meuneries, le commerce du bois de construction<sup>262</sup> ». Il n'est donc guère étonnant de constater qu'à cette période Boucherville présente un intérêt soudain pour l'économie politique. S'il peut être satisfait d'une ingérence moins marquée de l'Angleterre en matière politique, il se sent tout de même préoccupé par cette décision sur le plan économique. Ainsi, du 9 novembre 1848 au 11 janvier 1849, Boucherville reprend la plume et fait paraître dans *La Minerve* une série d'études intitulées « Les sophismes de M. Bastiat », prenant toutefois soin de dissimuler son nom sous le pseudonyme de José<sup>263</sup>. Si Boucherville ne peut alors adresser directement ses doléances à l'Angleterre, il trouve tout de même moyen de faire entendre son message : il critique les travaux d'un Français pour contredire la politique impériale. Ce faisant, ses études questionnent sur plusieurs points les théories de Claude-Frédéric Bastiat, économiste et homme politique, reconnu comme libre-échangiste enthousiaste. Dans ces articles, Boucherville tente de montrer que le libre-échange n'est pas une doctrine idéale pour un pays tel que le Canada. Aussi voue-t-il ses efforts à faire valoir un protectionnisme qui avantagerait la production nationale au moyen de droit sur les marchandises étrangères, ce qui contribuerait, selon lui, à enrichir la nation : « (T)ous les efforts des protectionnistes ne tendent qu'à empêcher la nation de tomber dans le tantalisme<sup>264</sup> », écrit-il.

---

<sup>261</sup> Fernande Roy, *op. cit.*, p. 31.

<sup>262</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 193.

<sup>263</sup> Selon le témoignage de L.-J.-Amédée Papineau, Boucherville en est bien l'auteur. Selon Marie-Ange Riopel, ce renseignement est contenu dans un document de la collection Gagnon de la bibliothèque municipale de Montréal. — Marie-Ange Riopel, « Bio-Bibliographie de Georges Boucher de Boucherville », thèse (m.a.), Montréal, Université de Montréal, École des Bibliothécaires, 1945, p. 9.

<sup>264</sup> José, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 1<sup>er</sup>. Abondance — Disette. *Analyse* », *La Minerve*, 9 novembre 1848, p. 2.

Mais ce supplice de Tantale qu'évoque Boucherville n'a-t-il pas, depuis la Conquête anglaise, été le lot des Canadiens français, réduits à se passer du pouvoir qui était sous leur main au moment où l'Angleterre leur refusait un gouvernement responsable ? Lorsqu'ils l'obtiennent, il ne s'agit pas d'une liberté qu'ils ont eux-mêmes acquise mais bien d'une certaine autonomie interne qui leur est consentie. Aussi, les tendances protectionnistes de Boucher de Boucherville soulèvent-elles des craintes face à un passage abrupt entre une dépendance économique et une relative autonomie. Et, nous semble-t-il, c'est également l'un des problèmes qui sera envisagé par Boucherville dans la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Les esclaves de la Louisiane, se voyant offrir leur liberté, ne sauront trop quoi en faire, pour avoir été longtemps maintenus dans la dépendance. Ces esclaves, dont la trajectoire peut refléter en certains points celle des Canadiens français, seront invités à s'affranchir par leur propre rachat.

De janvier 1849 à juin 1851<sup>265</sup>, les trente-trois chapitres de la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*, sont publiés en feuilletons, sans nom d'auteur, dans *L'Album littéraire et musical de la Minerve*. Tant les expériences acquises en Louisiane que les connaissances livresques donnent matière à l'auteur afin de charpenter « le plus important roman d'aventures canadien du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>266</sup> », roman dont « (l)a première partie couronne en quelque sorte la percée du récit d'aventures après *Les révélations du crimes* (...), *L'Influence d'un livre*, *la Fille du brigand* et *Les fiancés de 1812*<sup>267</sup> ». Il est vrai, Boucherville répond aux lois fixées par les feuilletonistes les plus célèbres de l'époque tels Frédéric Soulié, Alexandre Dumas,

---

<sup>265</sup> Exception faite des mois de septembre à décembre 1850.

<sup>266</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, *op. cit.*, p. 403.

Eugène Sue : multiples rebondissements et revirements de situations à travers lesquels une personne est recherchée, un héritage est en jeu et des complots sont fomentés. L'intrigue, forgée de nombreuses péripéties où abondent les détails, suscite l'intérêt des lecteurs, déjà sous le charme d'un dépaysement supporté par le cadre où se déroule l'action : les Antilles et la Louisiane. Or, bien que le but avoué du roman populaire soit d'abord d'amuser comme de faire frémir, « le romancier succombe à la tentation de l'humanitarisme romantique<sup>268</sup> » en s'intéressant aux conditions sociales des esclaves de la Nouvelle-Orléans. Il faut dire qu'il s'agit là d'un sujet épineux puisqu'en 1850, la population de la Louisiane se compose de 244 809 esclaves sur 517 762 habitants.

L'abolition de l'esclavage est certes une question qui préoccupe Boucherville pour avoir vu de ses yeux, lors de son exil en Louisiane, ce qu'elle pouvait représenter comme tare sociale<sup>269</sup>. Mais, ne peut-on également lire en ce sujet un témoignage de l'auteur sur les luttes sociales ayant eu cours au Canada lors du XIX<sup>e</sup> siècle ? En effet, il nous semble que les analogies entre l'esclavage colonial et l'état de colonisé des Canadiens français sont nombreuses à l'intérieur du roman de Boucherville. Aussi, par un travail inférentiel d'interprétation de certaines parties du roman, nous tâcherons de mettre en lumière un réseau de références à la situation des Bas-Canadiens.

La Révolution française, en 1789, a répandu comme une traînée de poudre de nouveaux principes politiques et sociaux qui viennent,

---

<sup>267</sup> *Ibid.*

<sup>268</sup> *Ibid.*

<sup>269</sup> Comme nous le verrons plus loin, il en fera d'ailleurs mention dans un article portant sur le traité de réciprocité.

entre autres, secouer l'édifice colonial. Avec la proclamation des Droits de l'homme, les actes d'inégalité sont condamnés et tant le servage que l'esclavage font l'objet d'une volonté d'affranchissement. Janvier 1811. Une insurrection d'esclaves éclate en Louisiane mais est bientôt réprimée. Dans la première partie de son roman, Boucherville dépeint, quant à lui, une insurrection antiesclavagiste en Louisiane éclatant autour de l'an 1837, année où le Bas-Canada vit la sienne.

Sous l'impulsion de la Révolution, esclaves insurgés et Patriotes deviennent acteurs d'un vaste conflit entre oppresseurs et opprimés. Leur mouvement de contestation vise à ébranler le pouvoir colonial par des moyens non institutionnels. Aussi, croyons-nous possible d'établir des similitudes entre la révolte des « nègres marrons », telle que décrite dans le roman de Boucherville, et celle fomentée par les Frères Chasseurs, qui expriment, nous semble-t-il, un même parangon de liberté. Oserait-on penser que le roman ait trouvé un public susceptible, pour employer à notre compte les termes d'Umberto Eco, d'actualiser un tel « scénario culturel<sup>270</sup> » ? Si l'on accepte l'idée que le romancier présente, par le truchement de la figure de l'esclave rebelle, une abondance de références implicites sur les Patriotes, peut-on croire pour autant qu'il cherche intentionnellement à glisser entre les mailles d'une censure assurée face à un sujet encore brûlant ? On se rappellera qu'en 1849, année où débute la parution du feuilleton, l'adoption d'une loi pour indemniser les victimes de la répression des Rébellions de 1837-1838 provoque une émeute chez les loyalistes de Montréal. En fait, les questions que les lecteurs d'autrefois ont posées au texte ne sont évidemment pas les mêmes que celles que l'on peut aujourd'hui lui adresser. Or, qu'il en soit conscient ou non,



Boucherville semble avoir couché sur les pages de son roman des éléments qui peuvent de nos jours ouvrir la porte à une telle « coopération textuelle<sup>271</sup> ».

On en conviendra, la libération nationale ou sociale s'exprime d'abord en fonction d'une émancipation politique. La révolte, que ce soit celle des esclaves ou des Canadiens français, a pour ambition première une transformation des règles dans les rapports de domination. Si, dans le cas des Canadiens français, elle vise plus précisément l'État et la conquête d'un pouvoir politique, elle en n'emprunte pas moins le même courant que celle des esclaves, dans la mesure où elle cherche à mettre en branle un processus de légitimation sur lequel asseoir sa quête (ou reconquête) de liberté et d'égalité. C'est cela que Boucherville semble aborder lorsque qu'il fait dire à l'esclave Trim :

Respirer le grand air, sans gêne et sans contrainte !  
Regarder le soleil et dire : c'est mon soleil à moi, il n'y a  
personne pour m'empêcher de me chauffer dans ses flots  
de chaleur ! Oh ! la liberté !<sup>272</sup>

Lorsque l'occupant porte ombrage au principe même de justice et d'égalité afin de rayonner sur tout un territoire, les opprimés affirment de plus en plus leur différence et donc leur indépendance sur le terrain culturel. Marcel Dorigny fait remarquer sur ce point :

(...) combien la résistance religieuse et culturelle avait été  
importante (chez les esclaves) : face à la pratique

---

<sup>270</sup> Umberto Eco, *Lector in fabula, le rôle ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, traduit de l'italien par BOUZAHHER, Myriem, Paris, Grasset, 1985, 315 p.

<sup>271</sup> *Ibid.*

<sup>272</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, 1981 (1973), *op. cit.*, p. 436.

systématique du baptême et de la conversion au catholicisme, imposée par le Code noir dès ses premiers articles, les esclaves ont su opposer un attachement à des croyances traditionnelles qui devinrent vite des signes d'identité marquant le refus d'intégrer pleinement le mode de pensée des maîtres<sup>273</sup>.

Si les esclaves sont, dans un fort pourcentage, réfractaires à la conversion, l'Église endosse quant à elle les positions de l'occupant :

En convertissant les esclaves, le clergé (...) sert les intérêts de l'État et des maîtres. Lui seul peut leur enseigner le schéma hiérarchique de la société selon lequel le droit est supérieur à ses sujets, le maître à ses esclaves, les parents aux enfants, l'homme à la femme. (...) L'Enfer sert d'épouvantail pour ceux qui ne se résignent pas à leur état et qui voudraient se révolter<sup>274</sup>.

N'en va-t-il pas de même pour l'Église catholique du Canada qui présente, selon Joseph Costisella, une « religion d'État dans les faits sinon dans les principes<sup>275</sup> » ? Le haut clergé apporte son appui au gouvernement colonial et incite les Canadiens français à rester fidèles à la Couronne, sous peine d'excommunication. Le second mandement de M<sup>gr</sup> Lartigue accuse d'ailleurs avec fougue les Patriotes ayant « forfait à la fidélité due au Souverain » et « méconnu la Religion Sainte, qui vous défendait avec tant d'énergie de pareils attentats<sup>276</sup> ». Ainsi, dans le cas des Canadiens, une difficulté supplémentaire se pose quant à la résistance religieuse : si, d'un côté, ils refusent les croyances de l'occupant et s'accrochent à l'Église catholique comme à un rempart

---

<sup>273</sup> Marcel Dorigny, *op. cit.*, p. 10.

<sup>274</sup> Ève Prosper, « Les formes de résistance à Bourbon de 1750 à 1780 », *Les abolitions de l'esclavage de L. F. Sonthonax à V. Schæcher, 1793-1794-1848*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes et Éditions UNESCO, p. 162.

<sup>275</sup> Joseph Costisella, *op. cit.*, p. 30.

<sup>276</sup> Jean-Jacques Lartigue, « Second Mandement à l'occasion des troubles de 1837 », dans *Mandements du Diocèse de Montréal*, tome 1, p. 25. Cité dans Joseph Costisella, *op. cit.*, p. 43.

de leur identité française, le clergé les renvoie, d'autre part, à une soumission à l'occupant.

Dans son texte, Boucherville n'aborde pas ouvertement la question de la résistance religieuse, il l'effleure tout au plus. Et cela ne passe certes pas inaperçu puisqu'un critique de l'époque, Norbert Thibeault, réussit à y voir matière à reproches :

(T)out plan d'émancipation qui n'a pas pour base l'amélioration morale de l'esclave, est défectueux au suprême degré (...). Il (le héros du roman, Pierre de St-Luc) veut, en effet, que ses esclaves se rachètent par leurs propres épargnes, mais à condition qu'ils travaillent le dimanche : ce qui n'est pas même chrétien<sup>277</sup>.

Outre les croyances religieuses, le langage peut également être perçu comme force de résistance. Pour empêcher une cohésion sociale basée sur des sentiments communs de protestation, les autorités mettent des barrières aux communications. On empêche les esclaves de parler entre eux pendant les pénibles sessions de labeur. Cette répression est bien visible dans le roman de Boucherville lorsque Trim raconte le traitement réservé à son frère :

Nous travaillions sans nous plaindre. Un jour, cependant, mon frère, que le commandeur avait chargé d'un ouvrage au-dessus de ses forces, eut l'imprudence de murmurer ; il fut inhumainement attaché à un poteau et fouetté en présence de tous les esclaves de l'habitation<sup>278</sup>.

En outre, comme le souligne Steven Pinker, « certains maîtres de plantations de tabac, de coton, de café et de canne à sucre

---

<sup>277</sup> Norbert Thibeault, « Études littéraires », *Le Courrier du Canada*, 16 mars 1866, p. 1-2.

<sup>278</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, 1981 (1973), *op. cit.*, p. 431.

mélang(e)nt délibérément des esclaves et des ouvriers de langues différentes (...)»<sup>279</sup> ». Cela est dû au fait que les dirigeants voient d'un œil suspect les rassemblements puisque, plus souvent qu'autrement, c'est lors de discussions et de réunions informelles que se trament des soulèvements. Dans le Bas-Canada, il n'en va pas autrement. Avant les Rébellions, on rapporte de nombreux rassemblements. Le gouvernement Gosford émet, en juin 1837, une proclamation interdisant au peuple de se regrouper dans les lieux publics. Boucherville est conscient de la chose. Avant de raconter la révolte des esclaves, en représente-t-il les signes avant-coureurs : « (...) les nègres se parlaient souvent à la dérobée durant le jour, et plusieurs fois je vis durant la nuit de petits groupes, qui rentraient vite dans leurs cases (...)»<sup>280</sup> ». Aussi, voyons-nous que, prenant soin de ne pas éventer leur plan insurrectionnel, les esclaves deviennent maîtres de leur langue, comme le veut l'expression.

Il nous semble nécessaire de soulever un autre point sur le langage. Comme nous l'avons dit, les planteurs ont souci de couper la communication entre esclaves. Pour ce faire, ils mettent aux champs des individus parlant différentes langues. Comme l'indique Pinker, lorsque ceux-ci :

(...) doivent communiquer entre eux pour accomplir certaines tâches sans pouvoir apprendre les langues les uns des autres, ils élaborent un jargon de fortune qu'on appelle un pidgin. Les pidgins sont des suites chaotiques de mots empruntés à la langue des colonisateurs ou des maîtres de plantation, avec beaucoup de variations dans l'ordre des mots et peu de grammaire. Il peut arriver parfois qu'un pidgin devienne une langue véhiculaire, de plus en plus complexe en une dizaine d'années (...)

<sup>279</sup> Steven Pinker, *L'instinct du langage*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1999, p. 32.

<sup>280</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, 1981 (1973), *op. cit.*, p. 435.

Lorsque les enfants font d'un pidgin leur langue d'origine, la langue qui en résulte s'appelle le créole<sup>281</sup>.

C'est justement à des marques d'un discours oral créolisé que Boucherville a recours lorsqu'il fait s'exprimer les esclaves. En cela, on peut croire que son dessein ne se limite pas à dépeindre le pittoresque de leur parler. Celui-ci évoque davantage une rupture nette avec le niveau de langue soutenu du héros principal et des planteurs. Le créole est à l'intersection de la soumission et de la résistance : il emprunte à la langue des colonisateurs mais conserve les couleurs et les accents de la langue maternelle. Mais plus encore, la différence linguistique souligne la distance sociale entre les classes dominantes et dominées.

Ceux qui tiennent le fouet et sèment la violence, la récoltent de retour. Les tentatives des autorités coloniales pour empêcher les assemblées et les communications ne font qu'augmenter la colère chez les esclaves et les Canadiens français. De même que les Frères Chasseurs, les esclaves fugitifs, appelés marrons, mettent sur pied une société clandestine qui, par les armes, doit mener à l'indépendance. Dans le roman de Boucherville, les marrons, après « avoir erré pendant quelque temps dans les prairies flottantes, (...) avaient fini par trouver asile sur les bords de la rivière Sabine, sur le territoire mexicain. De temps en temps ils faisaient des excursions (...), recrutant à chaque voyage quelques nègres marrons<sup>282</sup> ». Voilà qui ne va pas sans rappeler la situation des Frères Chasseurs qui trouvent refuge aux États-Unis en période de répression et y mobilisent plusieurs membres pour un second soulèvement. On note également que Robert Nelson, qui ressemble étrangement au personnage de

---

<sup>281</sup> Steven Pinker, *op. cit.*, p. 32-33.

Sambo, fixe le rassemblement des *Chasseurs* en vue d'un soulèvement les 3 et 4 novembre. Dans le roman de Boucherville, c'est également un 4 novembre que doivent frapper les marrons. Or, dans les deux cas, même si un serment en vue de garder le secret sur l'organisation a été prêté, une fuite alerte les autorités en place, vouant la rébellion à l'échec. Enfin, comme le fait justement remarquer Réginald Hamel, en 1838 et 1839, douze Patriotes sont pendus au Bas-Canada. Parallèlement, dans le roman de Boucherville, on retrouve les mots suivants : « Moi et douze autres, nous désertons, dit Sambo ». « Si vous résistez, reprit Trim, vous serez pendus ! Sambo, entends-tu... Pendus !<sup>283</sup> » Les similitudes entre les deux révoltes sont étonnantes : sensiblement la même quantité d'armes, le même nombre d'insurgés, la même défaillance dans le plan menant vers un échec similaire. Est-ce que le romancier, lors de son passage en Louisiane, a pu établir un rapprochement entre les événements auxquels il a lui-même participé au pays et les récits qui lui ont été faits sur les sorties de marrons ? La chose est plus que probable. En fait, si l'échec des rébellions de 1837-1838 a abouti à une forte répression et à des châtiments au Bas-Canada, celui des soulèvements d'esclaves n'en a pas moins entraîné une aggravation du sort des esclaves par une application de plus en plus sévère du Code Noir. Aussi, est-ce sans doute avec la plus grande prudence que le romancier peut témoigner des ressemblances qu'il a pu observer. Ceci expliquerait d'ailleurs pourquoi certains changements ont été apportés à cette partie du roman en 1864.

Boucherville fait suivre le chapitre de la « Révolte des esclaves » par celui intitulé « Plan d'émancipation ». Ainsi, suite à l'échec de leur

---

<sup>282</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées* (1913), *op. cit.*, p. 217.

révolte, les esclaves se voient offrir par le héros du roman un plan qui mènera à leur libération. Cherchant à éviter les problèmes de transition entre un état d'assujettissement et un statut d'affranchissement, le plan proposé, basé sur des données économiques, ne se fera que progressivement. Les esclaves rachèteront leur liberté avec l'argent qu'ils auront fait grâce à un supplément de travail et à une production maraîchère. Comme nous l'avons dit, cela ne va pas sans rappeler la situation vécue au Canada. Dix ans après l'échec des Rébellions, les Canadiens français obtiennent un gouvernement responsable. Or, si Boucherville croit qu'ils sont prêts à se mettre hors de la tutelle de l'Angleterre politiquement, il semble tout de même développer quelques appréhensions quant au sort économique du pays. Cela nous amène à parler du passage du féodalisme au capitalisme et des ressemblances que l'on peut établir entre l'esclave et le censitaire. De fait, par l'abolition du régime seigneurial — régime que plusieurs disent mal adapté au développement économique du pays — le censitaire pourra voir au rachat graduel de sa terre, comme l'esclave rachète sa liberté dans le roman de Boucherville.

Les divisions quant à l'abandon ou le maintien du système seigneurial au XIX<sup>e</sup> siècle montrent à quel point les conceptions républicaines parviennent difficilement à se conjuguer à celles des traditions françaises, traditions dont certains traits composent la figure de la nationalité canadienne-française. « Les leaders, selon Fernand Dumont, s'en rendent compte. Ils ont du mal à raccorder la république aux institutions de la société française : le droit, le régime

---

<sup>283</sup> Réginald Hamel, présentation, *op. cit.*, p. 23.

seigneurial et la religion<sup>284</sup> ». Les institutions traditionnelles passent pour essentielles à la survivance de la culture canadienne. Jean-Pierre Wallot prétend d'ailleurs que les « Canadiens, ambitionnant de constituer une nation distincte, familiers avec un régime et des lois qui en principe privilégient les censitaires, vont se barder de la tenure seigneuriale, armure de leur survivance, grâce à l'instrument politique en leurs mains. (...) En éloignant les Britanniques de la zone seigneuriale, il (le régime seigneurial) a conservé l'homogénéité de la population canadienne<sup>285</sup> ». Or, au fil des ans, la tenure féodale devient une formule trop paternaliste pour un capitalisme préindustriel et une démocratie libérale. Et si une partie de l'élite canadienne-française trouve justifié de lier l'avenir de la nation à l'idée d'une république, elle comble avec peine l'écart entre un avenir laïque et démocratique et une tradition sociale issue de l'Ancien Régime, envisagée toutefois comme protection envers l'imposition de lois anglaises et comme barrière à l'assimilation. Toujours selon les mots de Wallot, « (le refus de Londres d'autoriser une tenure libre française, d'une part, la résistance des Canadiens à l'anglicisation et leur lutte globale sur tous les plans (politique, économique, social, idéologique), d'autre part, figent le conflit pour longtemps<sup>286</sup> ». Valse hésitation persistante qui amènera la population en général à réclamer davantage une réforme qu'une abolition du régime<sup>287</sup>.

---

<sup>284</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 175. Cela nous amènera d'ailleurs à parler de l'oscillation entre l'expérimentation basée sur de nouvelles perspectives qui récuse certaines idées traditionnelles ou politiques répressives et d'anciennes représentations liées à l'Ancien régime.

<sup>285</sup> Jean-Pierre Wallot, *Un Québec qui bougeait*, Sillery, Éditions du Boréal Express, 1973, p. 233-234.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 235.

<sup>287</sup> Selon Wallot, « en 1972, la question des tenures ne sera pas entièrement éteinte ». — *Ibid.*, p. 234.



En plus d'avoir été Fils de la Liberté, Georges Boucher de Boucherville fraternise, en 1838, avec les Frères Chasseurs. Ces derniers, dans l'article 5 de leur « Déclaration d'Indépendance », proclament l'abolition des privilèges du clergé et des seigneurs. En vertu de ses droits d'aînesse, Georges pouvait hériter de la seigneurie de Boucherville. Pourtant, ses idées rejoignent alors celles d'un groupe qui souhaite une réforme radicale des structures politiques et sociales de l'Ancien Régime qui a jusque-là profité à sa famille. Près de onze années après l'échec des Rébellions, peut-on supposer que Boucherville assume toujours un discours libéral alors que la terre familiale est zone seigneuriale ?

À ce sujet, quelques auteurs, à la remorque de la présentation de Réginald Hamel, laissent entendre que le romancier a beau jeu de mettre à profit son esprit cauteleux dans ses écrits de la même manière qu'il le fait tout au long de sa carrière<sup>288</sup>. Qu'on en juge d'après cette assertion de Hamel :

Dès 1852, (au sujet de la tenure seigneuriale), Boucherville avait fait preuve d'opportunisme en tirant parti des idées sociales mises de l'avant par les « rouges »! Alors que le Québec n'est plus qu'à quelques années de l'abolition du régime seigneurial (1854-1866) auquel, par exemple, le 30 mai 1851, dans le *Moniteur canadien*, Denis-Benjamin Viger porte de grands coups, n'hésitant pas à le comparer (...) à l'esclavage louisianais. Boucher de Boucherville consacre une large part de la fin de son roman à décrire les conditions sociales des esclaves de la Nouvelle-Orléans (...). La fin du régime seigneurial signifie pour de Boucherville, une perte assez considérable de revenus, sans compter tout le prestige qu'entourait une telle position dans la société canadienne-française. Bref, c'est en adoptant des idées modérément libérales à

---

<sup>288</sup> Comme nous l'avons souligné en introduction, peu de chercheurs se sont intéressés à Georges Boucher de Boucherville. Les quelques notices biographiques parues sur lui sont très générales et reprennent sensiblement les propos de Hamel.

l'endroit de l'esclavage (et par voie de conséquence à l'égard du régime seigneurial) que Boucher de Boucherville se prépare auprès des conservateurs une candidature politique fort rémunératrice. C'est, selon nous, ce sens pratique dont il a toujours fait preuve qui l'amène à traiter d'un sujet aussi délicat dans une perspective historique sociale<sup>289</sup>.

Cette proposition de Hamel nous convie avec justesse à établir un rapprochement entre l'esclavage et le régime seigneurial. Ce parallèle n'a toutefois pas été exploité par Hamel au-delà de l'assertion citée. Et, malgré l'ouverture interprétative que cette dernière suggère, Hamel y néglige certains faits. À la lumière d'un document rédigé par Pierre-Amable, père de Georges, nous constatons que ce n'est pas dans les années 1850 que Georges est sensibilisé à l'idée de libérer les censitaires des obligations qui pèsent sur eux, mais bien une dizaine d'années auparavant.

Comme nous l'avons vu, le père de Georges, qui est seigneur de Boucherville, remet lui-même en question le régime seigneurial en 1842, et même avant, en disant que « depuis nombre d'années<sup>290</sup> » ses idées sur la tenure de ce régime l'amènent à en souhaiter l'abolition. Il propose d'ailleurs un projet de commutation en insistant, entre autres, sur les moyens à adopter pour « le paiement du rachat de la commutation Seigneuriale (emancipation from Seigneurial thral down)<sup>291</sup> » avec le dessein de « briser la servitude seigneuriale<sup>292</sup> ». Dans un document de la même période, il suggère à ses fils d'aider à supprimer le régime seigneurial.

---

<sup>289</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, Présentation de Réginald Hamel, Montréal, Hurtubise HMH, 1981 (1973), p. 12-13.

<sup>290</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040.

<sup>291</sup> *Ibid.*

<sup>292</sup> *Ibid.*

En corrélation avec ce projet, on peut constater que le héros principal du roman de Boucherville, Pierre de St-Luc, désire « mettre à exécution un plan d'émancipation qu'il avait conçu depuis plusieurs années<sup>293</sup> » afin de libérer les esclaves. Les idées que le romancier met de l'avant dans les chapitres intitulés « Le plan d'émancipation » et « L'époque du rachat » nous semblent d'ailleurs entretenir une parenté avec celles proposées par Pierre-Amable. Compte tenu des ressemblances entre les deux projets, il est justifié de se demander si le romancier s'est inspiré de certains préceptes livrés par Pierre-Amable pour composer la première partie de son roman. Nous serions tentée de répondre par l'affirmative.

Ainsi, dans le roman de Georges comme dans l'exposé de son père, on signale les irrégularités d'un mode colonial par lequel on bafoue les droits de celui qui est en position de dominé. Les mauvais traitements infligés aux esclaves par certains planteurs et économes dans le roman et les abus de certains seigneurs<sup>294</sup>, tels que dénoncés dans l'exposé de Pierre-Amable, sont source commune du besoin pressant d'envisager un plan d'abolition pour le régime esclavagiste et pour la tenure féodale. Une mise en garde est servie : l'inaction des autorités en place agira comme levain d'une révolte prochaine. Pierre-

---

<sup>293</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, Coll. « Jacques Cartier », 1913, p. 224.

<sup>294</sup> Selon Fernand Ouellet, « avec le temps, se constitue une classe de seigneurs anglo-saxons, commerçants pour la plupart, qui considèrent le régime seigneurial comme une propriété de type capitaliste qui leur procure, au surplus, la façade aristocratique. (...) Ils apportent à l'administration de leurs terres le même souci de gagner que dans leurs entreprises commerciales. Protestants pour la plupart ou lointains, parce qu'ils résident souvent dans les villes, ils ne rejoignent que bien faiblement le censitaire. Aussi apparaîtront-ils au cours de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle comme des exploiters ». De plus, au XIX<sup>e</sup> siècle, « l'attitude des seigneurs au sujet des concessions de terres change du tout au tout (...) Même si les seigneurs n'ont pas, en principe, le droit de vendre les lots non défrichés de leur censive, ils usent de subterfuges. C'est le règne des pots-de-vin qui commence et s'étend peu à peu à toutes les seigneuries dont l'administration était conduite sur une base d'affaires ». — Fernand Ouellet, *op. cit.*, p. 100-101.

Amable prévient qu'une chute évidente de leur pouvoir est à anticiper si des changements majeurs ne viennent pas rompre les injustices observées :

Une autre raison pour laquelle la tenure féodale doit (suivant mon humble opinion) faire place à une tenure plus en harmonie avec l'esprit du Siècle, c'est que d'après mes observations et les rapports qui me sont faits, la tenure féodale tend indirectement à démoraliser le peuple, ceci posé en fait, il peut en résulter des conséquences graves pour la tranquillité future de la colonie, car (vous y ferez attention) de la démoralisation des nations vient la chute des empires<sup>295</sup>.

À l'instar de Pierre-Amable, le héros du roman *Une de perdue, deux de trouvées* prévient les planteurs qu'une révolte est à prévoir s'ils ne changent guère leur façon d'agir :

Il ne faudra qu'une étincelle pour allumer un vaste incendie, qui ne s'éteindra que dans une mer de sang. (...) S'il est possible de prévenir de tels malheurs, en commençant dès aujourd'hui, nous aurons fait une bonne œuvre, sous tous les rapports : et je crois que nous pouvons y parvenir sans que nous en souffrions, même pécuniairement<sup>296</sup>.

En voulant ainsi échapper à la révolte, Boucherville, père et fils, ne prévoient (ou ne désirent) donc pas que l'abolition soit menée dans une action du bas vers le haut, de la masse vers l'autorité mais plutôt de manière inverse, c'est-à-dire par la mise en application de certaines lois qui conduiront à la réforme du système en attendant qu'esclaves, d'un côté, et censitaires, de l'autre, recouvrent leur entière indépendance. Une légitimation par les hautes sphères politiques est

---

<sup>295</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040. Notons que c'est Pierre-Amable qui souligne.

<sup>296</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, 1913, *op. cit.*, p. 225.

donc souhaitée. Mais, comme nous l'avons dit, l'année même où Georges Boucher de Boucherville écrit, survient l'octroi d'un gouvernement responsable. Et, comme Amédée Papineau et plusieurs anciens Patriotes le jugent à ce moment, un « principe a été consacré, celui de la responsabilité des gouvernants aux gouvernés, qui, seul s'il est mis en pratique, suffit pour écarter les révoltes ou rébellions<sup>297</sup> ».

Nous le voyons également, tant dans le roman que dans l'exposé de Pierre-Amable, les projets suggérés reposent sur l'idée d'un rachat graduel. Pierre de St-Luc propose aux esclaves de racheter leur liberté par les économies qu'ils auront faites grâce à un supplément de travail et à une production maraîchère<sup>298</sup>. Selon St-Luc, « cinq à dix ans de *travail partiel* » permettront l'indépendance de ces esclaves « tout à l'heure écrasés sous le joug d'une perpétuelle servitude, et maintenant relevés à la hauteur de l'homme par la perspective de liberté (...)»<sup>299</sup>. Face aux calculs de Pierre de St-Luc s'élève toutefois la crainte de certains planteurs qu'à la suite de l'adoption du plan et de l'abolition de l'esclavage, les terres demeurent en friche et qu'il « n'y aurait plus de culture possible<sup>300</sup> ». La réponse de Pierre de St-Luc est alors presque calquée sur les propos de l'économiste, homme politique et agriculteur français Pierre-Samuel Dupont de Nemours qui écrivait en 1770 :

L'humanité et la philosophie crient depuis longtemps qu'il est abominable d'avoir (des esclaves). L'arithmétique

---

<sup>297</sup> Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la Liberté*, *op. cit.*, p. 743.

<sup>298</sup> Norbert Thibault, qui critiquera le roman en 1866, dira que faire travailler les esclaves le dimanche, comme le propose Boucherville, « n'est même pas chrétien ». Ainsi, si plusieurs contemporains du romancier reconnaissent que l'auteur présente des idées avancées pour l'époque — avant la guerre civile américaine de 1865 —, ils ne s'offusquent pas moins des moyens idéalistes de rachat. — Norbert Thibault, « Études littéraires », *Le Courrier du Canada*, 16 mars 1866, p. 1-2.

<sup>299</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées* (1913), *op. cit.*, p. 240.

<sup>300</sup> *Ibid.*

politique commence à prouver que cela est absurde, que des ouvriers libres ne coûteraient pas plus, seraient plus heureux, n'exposeraient point aux mêmes dangers, et feraient double d'ouvrage<sup>301</sup>.

Ainsi est-il proposé de substituer le travail salarié à l'esclavage. Mais chez Boucherville, il s'agit plutôt là d'une étape nécessaire au plan de rachat graduel. Pourquoi ne pas procéder à une abolition immédiate ? Le romancier semble croire que précipiter les choses n'améliorerait guère le sort des esclaves et provoquerait une fracture sociale. Nous l'observons lorsque, obéissant aux derniers vœux du défunt, St-Luc rend la liberté aux esclaves qui étaient au service de Meunier depuis nombre d'années. Plutôt que de se réjouir, ceux-ci « se jetèrent à genoux et éclatèrent en sanglots<sup>302</sup> ». Pierre de St-Luc s'en trouve étonné et les questionne sur leurs agissements. L'un d'eux explique :

— Si, si, mon piti maître, répondit Pierrot ; nous l'été contents, mais nous l'été pas contents de quitter li, pour couri la ville sans savoir you l'allé. Les blancs pas voulu employé nous, parce que nous l'été plus esclaves ; et l'esclaves pas voulu palé à nous, parce que nous l'été plus esclaves itou. Tout l'monde abandonné si piti maître l'abandonné nous<sup>303</sup>.

Comprenant la situation, Pierre de St-Luc soumet aux affranchis l'idée de mettre en commun les sommes que leur a léguées Meunier et d'acheter une ferme où ils feront l'élevage du bétail. Mais si la solution est possible pour six esclaves, elle lui semble difficilement envisageable pour toute une communauté. Il faut penser à un autre arrangement pour assurer la subsistance des affranchis. Nécessité

<sup>301</sup> Cité dans Philippe Steiner, « L'Esclavage chez les économistes français (1750-1830) », *Les Abolitions de l'esclavage de L. F. Sonthonax à V. Schœcher, 1793-1794-1848*, op. cit., p. 170.

<sup>302</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées* (1913), op. cit., p. 176.

<sup>303</sup> *Ibid.*

d'entrer dans une phase concrète d'abolition, certes, mais qui doit permettre, au dire de l'auteur, une lente conversion de l'esclavage tout en accommodant les planteurs et en leur évitant des pertes monétaires.

Cette conception du romancier rejoint celle de Pierre-Amable qui croit en la nécessité de procéder graduellement à l'abolition de la tenure féodale. Selon lui, après évaluation de la valeur du fief<sup>304</sup>, il faudrait adopter le paiement du rachat selon les conditions suivantes :

Le mode que je crois le plus avantageux, consiste à laisser au censitaire le choix de payer le montant de son rachat soit comptant, soit dans un délai de dix années, en payant l'intérêt annuellement à raison de six pour cent, ou enfin, en gardant le montant de son rachat à constitution de rente<sup>305</sup>, payant annuellement un intérêt de huit pour cent (...). Quant à la distribution du rachat en commutation entre les censitaires, rien de plus facile, ils pourraient suivre le mode usité lorsqu'il s'agit de faire une réparation pour bâtisse d'Église, construction de pont, etc. le grand point serait de les laisser agir par eux-mêmes avec pouvoir de nommer des experts, s'ils le jugent nécessaire, afin d'établir le montant que chaque censitaire serait dans l'obligation de payer pour la juste quotité de son rachat au commutation<sup>306</sup>.

Si Pierre-Amable cherche moyen de satisfaire les censitaires, ce désir n'en demeure pas moins assorti de celui de voir les seigneurs indemnisés.

---

<sup>304</sup> Le romancier suggérerait quant à lui une évaluation préalable de la valeur de l'esclave.

<sup>305</sup> En marge on retrouve la note suivante : « Le montant probable que pourrait donner la seigneurie par vente forcée ».

<sup>306</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection M. B. de LaBruère, 0032-02040.

Ainsi, dans l'exposé comme dans le roman, on soumet l'idée d'un rachat graduel de la liberté. Ce rachat, dont la durée s'étalera sur une période d'environ dix années, doit permettre à la masse captive comme à la masse paysanne de sortir d'une relation servile, relation inadaptée à un nouveau capitalisme et incompatible avec le développement de l'entreprise industrielle. En procédant par un rachat, planteurs et seigneurs se trouveront dédommagés. Aussi, le changement social envisagé de part et d'autre doit-il être légitimé par des lois, par un renforcement des normes collectives. Dans le cas où les autorités n'imposeraient pas de changement dans la structure sociopolitique, il y aurait un risque de répétition des événements révolutionnaires comme ceux connus au Bas-Canada ou à Haïti.

Au moment de la parution du feuilleton, Georges Boucher de Boucherville ne soutient plus l'idée d'une révolution comme il le fit lors de son implication avec les Fils de la liberté mais fait bien davantage la promotion d'une grande réforme du système comme l'envisagent alors beaucoup de Canadiens. Se révolter ou réformer le système qu'impose l'Autre, tel est, nous semble-t-il, un thème marquant dans l'œuvre de Boucherville. La même préoccupation se retrouvera par la suite, à travers ses articles, dans la défense du projet de colonisation (ou reconquête du territoire) et de reprise en main des affaires par la mise en œuvre de l'entreprise manufacturière. Or, au fil des ans, Boucherville souhaite que les changements apportés soient menés dans la bonne entente entre les groupes de diverses allégeances. Et en cela, on peut croire qu'il rejoint l'opinion du plus grand nombre.

Chaque livraison de la première partie du roman de Boucherville rencontre un nouveau succès. Selon Maurice Lemire, « une seule critique défavorable s'éleva contre les trente-trois premiers chapitres.



Le 12 juin 1849, un chroniqueur, vraisemblablement ecclésiastique, des *Mélanges religieux* s'excuse d'intervenir qu'au chapitre VIII, mais se dit forcé de le faire au nom de la morale<sup>307</sup> ». Le chroniqueur donne en exemple la scène où Antonio Cabrera vient au secours de Sara Thornbull qui, selon lui, « dit et laisse comprendre plus qu'il n'est permis<sup>308</sup> ». Ainsi, sous l'influence d'une certaine censure, les crimes affreux, les prodromes d'aventures sentimentales, s'assourdissent quelque peu. Sachant que ses censeurs ont le pouvoir d'entraver ses projets futurs, le romancier obéit aux recommandations du chroniqueur littéraire des *Mélanges religieux*. Or, sans doute le texte y perd-il quelque peu de son rythme :

« Une de perdue, deux de trouvées » continue dans la livraison que nous examinons ; c'est la suite du chapitre XXX<sup>e</sup> ; G. B. y poursuit le cours de son histoire, qui peut-être languit un peu, mais qui du moins ne pêche plus sous le rapport moral. Le style y est aussi plus soigné, les épithètes y sont plus ménagées, le merveilleux s'y laisse à peine entrevoir. Seulement nous désirerions fort de savoir quand on verra la fin de ce roman. S'il doit être aussi long que les mille et une nuits, il serait bon que le lecteur le sût ; les bonnets de coton seraient alors en grande demande<sup>309</sup>.

La contribution de Boucherville à la littérature canadienne-française ne passe certes pas inaperçue. Les lecteurs se passionnent pour son feuilleton ; si bien qu'ils font part de leurs regrets lorsque *L'Album littéraire et musical de la Minerve* se voit dans l'obligation de cesser son impression. Le public met alors à la poste des demandes pour que l'auteur puisse, à tout le moins, conclure son histoire. À n'en point douter, les demandes sont entendues :

---

<sup>307</sup> Maurice Lemire, *Dictionnaire des œuvres littéraires au Québec*, op. cit., p. 723.

<sup>308</sup> *Ibid.*

<sup>309</sup> Anonyme, « Des *Mélanges Religieux* », *La Minerve*, 14 octobre 1850, p. 2.

*L'Album littéraire et musical de la Minerve*, dont la publication a été suspendue pour des raisons impérieuses depuis le mois de décembre de l'année dernière, a fait sa réapparition à Québec hier (...) À part des productions choisies des romanciers et feuilletonistes français, l'éditeur de *l'Album* promet la continuation et la fin de la nouvelle canadienne « *Une de perdue, deux de trouvées* », qui a été lue jusqu'ici avec un vif intérêt (...) <sup>310</sup>.

Le 14 août, le chroniqueur *des Mélanges religieux* renchérit :

Vos lecteur savent déjà, M. le Rédacteur, que *l'Album* n'est pas mort ; il n'a fait que sommeiller pendant six mois, et aujourd'hui, le voilà qui repart sous une forme améliorée et plus intéressante que jamais. (...) M. Duvernay nous donne aussi les chapitres 30 et 31 d'*Une de perdue, deux de trouvées* qu'il promet de compléter. C'est de la littérature canadienne, qui, bien qu'un peu négligée et un peu ampoulée parfois, n'en est pas moins attrayante pour tout Canadien qui a à cœur l'avancement intellectuel de ses compatriotes <sup>311</sup>.

Enhardi par son succès, Boucherville veut continuer dans la carrière des lettres. En 1853, le Français Henri-Émile Chevalier lui en offre l'occasion. Ce dernier, ayant fondé la revue *La Ruche littéraire*, sollicite les textes de jeunes auteurs canadiens-français. Au départ, nombre de débutants s'empressent de mettre en usage leur imagination et font parvenir à Chevalier quelques textes. C'est dans ce contexte qu'au mois de juillet 1853, Boucherville fait parvenir le poème « Vallon de mon enfance ». Dans les tablettes éditoriales de *La Ruche littéraire* du mois suivant, on accuse réception d'une autre poésie de G. de B\*\*\*, tel qu'il signe parfois, intitulée « Les Martyrs de 37 et 38 ». Le rédacteur en chef précise que celle-ci est acceptée par le comité de rédaction et verra bientôt sa parution se concrétiser dans les pages de *La Ruche*. Or, n'ayant pu retrouver ladite poésie, nous présumons qu'elle n'a pas

<sup>310</sup> Anonyme, « *Du Canadien* », *La Minerve*, 9 août 1851, p. 2.

<sup>311</sup> Anonyme, « *Communiqué aux Mélanges Religieux* », *La Minerve*, 14 août 1851, p. 2.

été imprimée. D'autres poèmes le sont toutefois sous le nom d'auteur Georges de B\*\*\*. Ainsi, toujours dans la deuxième série de *La Ruche*, on publie un autre poème intitulé « La confession d'un fou », qui reprend sensiblement les thèmes exploités dans le conte « La Tour de Trafalgar », soit ceux de la confession, d'une histoire d'amour et de la mort. Enfin, en octobre, la poésie « Alors et maintenant » se voit imprimée à plusieurs exemplaires<sup>312</sup>. Or, peu à peu, le fondateur de *La Ruche littéraire* se met à dos ses jeunes auteurs par des remarques pour le moins désobligeantes sur leurs écrits. « Il a beau s'excuser et promettre de s'amender, il ne parvient pas à regagner leur confiance. Le rédacteur ne s'en chagrine pas outre mesure et se rabat sur la promotion de la littérature française dans la diaspora américaine<sup>313</sup> ». En 1859, les prétentions de Chevalier se voient déçues ; la revue doit interrompre sa publication, ce qui met un terme à la carrière de poète de Georges Boucher de Boucherville.

### **L'œuf de Christophe Colomb, la pomme de Newton... le topinambour de Boucherville**

Au cours de sa carrière, Boucherville ne ressent pas seulement le besoin de subordonner ses temps libres à des occupations littéraires mais occupe également ses loisirs à mûrir bon nombre d'inventions et d'entreprises. Il confectionne des engins qu'il croit susceptibles de révolutionner le monde agricole en transformant des matières premières en produits de fabrication, met sur pied des manufactures, se lance, tous azimuts, dans des cultures peu exploitées au Canada. En abordant les ans 1854-1861, nous évoquerons ces projets que Boucherville échafaude principalement dans les années 1850 et qui

---

<sup>312</sup> Nous présentons les poésies de Boucherville en annexe.

<sup>313</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, *op. cit.*, p. 133.

amèneront ses contemporains à poser sur lui les regards les plus étonnés.

Lors de notre analyse du récit « Louise Chawinikisique », nous avons parlé brièvement du concept de « résidu du rêve européen » tel qu'envisagé par Fernand Dumont et qui nous semblait apparent dans le récit de Boucherville mais également dans ses travaux de tout acabit. Ainsi a-t-il été dit que l'Europe, au début des temps modernes, avait cherché à se mettre hors tutelle de la culture médiévale. « Pourtant, dans tous les domaines, les représentations du passé coexistaient avec les innovations de toutes espèces ; au point où parfois elles semblaient les assumer au moment même où s'amorçait leur déclin<sup>314</sup> ». Selon nous, il n'en va guère autrement de la société canadienne-française qui, au pas d'une révolution industrielle<sup>315</sup>, n'envisage guère son avenir sans un retour sur son origine. Et, à cet égard, les travaux de Boucherville peuvent certes donner le ton à la pensée et à la culture ambiantes. Dans différentes sphères, les innovations et le désir de changement qu'il entretient coexistent avec des représentations passées.

---

<sup>314</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 26.

<sup>315</sup> Serge Courville, s'intéressant à la société rurale du Bas-Canada au XIX<sup>e</sup> siècle, parle davantage d'une société rurale *proto-urbaine* et *proto-industrielle*. Par la notion de *proto-urbanisation*, Courville entend « une étape dans la structuration du phénomène urbain, reliée à la montée de villages, bourgs et de faubourgs qui accompagne la croissance urbaine et qui, en quelque sorte, la prépare ». Quant à la notion de proto-industrialisation, elle se rencontre d'abord dans une étude de Franklin F. Mendels. Celle-ci, au dire de Courville, est « reçue comme une contribution majeure susceptible de faire progresser le débat sur le passage du féodalisme au capitalisme (...) ». Courville renchérit toutefois en expliquant que si cette notion lui sert d'horizon, il la nuance et la développe en regard du contexte bas-canadien. En ce sens, elle est à relier à « une montée du fait urbain et du fait industriel qui introduit des conditions nouvelles de croissance capable de transformer l'économie et le paysage des campagnes (...) » Quoiqu'il en soit, alors que certains prétendent que l'industrialisation connaît une réelle impulsion à partir des années 1850, d'autres préfèrent parler des années 1880, notamment avec l'essor de l'industrie du textile. — Serge Courville, « Un monde rural en mutation : le Bas-Canada dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire sociale*, novembre 1987, p. 239.

Dans l'optique de ce tiraillement entre l'ancien et le nouveau, nous avons vu que, dans la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*, Boucherville mettait de l'avant certaines idées libérales, par exemple, en brossant un plan d'émancipation pour les esclaves. Or, la logique du passage vers une politique réformatrice ouvrant la voie à une abolition pacifique de l'esclavage s'appuyait sur des bases traditionnelles telle que le rachat graduel des esclaves. Comme nous allons le voir à présent, avec les projets que Boucherville élabore dès la fin de 1848, l'agriculture devient un laboratoire où des expérimentations sont tentées en vue de trouver un moteur au développement économique du pays. Boucherville tente de favoriser le sort de l'habitant à un moment où l'exode vers les États-Unis commence à poser problème et où l'idée de colonisation semble rejaillir comme aux temps de la Nouvelle-France<sup>316</sup>. À cette période, on cherche remède à l'abandon du patrimoine terrien. Est-ce que les essais et tâtonnements de Boucherville, dans la décennie 1850-1860, ont permis des avancées en matière d'agronomie ? Chose certaine, ils ont contribué à affermir la marginalité de Boucherville dans l'esprit de ses contemporains.

Même avant 1850, Georges se fait remarquer pour l'originalité de son caractère qui, selon certains, va jusqu'à la bizarrerie. Une lettre d'Amédée Papineau, datée du 12 juin 1848, montre assez bien à quel point les inventions de Boucherville peuvent paraître hors normes :

---

<sup>316</sup> « Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les espoirs d'avant la Rébellion connaissent une reprise : désir d'émancipation politique, insistance sur le progrès et l'émancipation économiques, volonté de reconquête grâce à la colonisation. Ce regain est rapidement voué à l'échec : cédant devant le nouvel ordre politico-religieux, les utopies se muent en rêveries autour de la vocation agricole et de la mission providentielle ». — Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 315-316.

Après déjeuner, je vais dire adieu au chancelier. Il me montre une lettre d'introduction de papa, pour Boucherville (Georges), que celui-ci vient d'apporter. Il était sorti de chez le chancelier un instant avant mon entrée. Il se rend à Washington, pour y prendre des lettres patentes pour un nouvel agent mécanique qu'il prétend avoir découvert, et qui devra supplanter vent, eau, vapeur, magnétisme, etc.<sup>317</sup>

N'ayant trouvé promoteur à son projet, le 25 du mois courant, Georges rédige une lettre destinée à Louis-Joseph Papineau dans laquelle il explique :

Je suis revenu des États-Unis sans pouvoir réussir à me procurer l'argent — c'est toute une longue histoire que j'aurai à vous raconter (...). J'ai été reçu avec la plus cordiale amitié par tous ceux auxquels vous aviez eu la bonté de m'introduire. (...) Après être resté 4 à 5 jours à Philadelphie, j'ai rebroussé chemin pour retourner au pays et attendre une plus favorable opportunité — La baisse de mes fonds et l'impossibilité de me procurer de l'argent promptement, m'ont forcé de revenir<sup>318</sup>.

Boucherville revient bredouille des États-Unis mais ne désespère pas pour autant de trouver espèce sonnante pour l'avancement de ses prototypes scientifiques. Le père de Georges, qui connaît les excentricités de son fils, prévient d'ailleurs Papineau, dans la lettre datée du 13 février 1850 et déjà citée, que Georges est toujours à engager quelques pièces dans ses trouvailles et que cela pourrait bien être cause de sa perte financière.

Si l'activité scientifique de Georges ne trouve résonance qu'au sein d'un petit cercle d'intimes, elle n'évolue pas moins en fonction des préoccupations de l'heure, des objectifs politiques et économiques que la communauté canadienne-française s'est fixés, c'est-à-dire

---

<sup>317</sup> Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la liberté*, op. cit., p. 768.

« l'emprise sur le territoire qu'authentifie la tradition du métier agricole<sup>319</sup> ». C'est sans doute pourquoi Louis-Joseph Papineau, qui avoue avoir acheté la seigneurie de la Petite-Nation afin « de sauver les débris de notre nationalité canadienne des étouffements du Gouvernement anglais<sup>320</sup> », s'intéresse de près aux idées de son jeune protégé : elles ont presque toutes trait à un développement industriel et commercial passant par l'agriculture. Or, les idées de Boucherville sont plutôt novatrices, ce qui peut rebuter plus d'une personne à y investir. Aussi, avant de se lancer dans de nouvelles entreprises, Boucherville, qui a retrouvé Aylmer, « village florissant, chef-lieu du comté des Outaouais<sup>321</sup> » où l'attendaient famille et profession d'avocat, doit renflouer ses coffres.

Robert Rumilly suggère qu'en 1855, Boucherville gravite toujours dans l'orbite du grand tribun qui a délaissé la vie publique pour se retirer dans sa seigneurie :

De chaudes amitiés l'entourent (Papineau). Elles sont toutes de choix. Des hommes de valeur viennent le voir, attirés par son prestige, par sa culture, par son urbanité. Ce chef si autoritaire est l'homme le plus affable que l'on puisse imaginer. Le Dr Nancrede, définitivement installé à Philadelphie, vient passer quelques jours à la Petite-Nation. Lady Murray, dame d'honneur de la reine d'Angleterre, invitée de lord Elgin, demande à voir et vient voir « the celebrated Mr. Papineau ». Tour à tour viennent Chauveau, Garneau, Georges de Boucherville<sup>322</sup>.

---

<sup>318</sup> Archives nationales du Québec, Fédération des familles souches québécoises, Pavillon Casault, Cité universitaire, Papineau, 403.

<sup>319</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 269.

<sup>320</sup> Louis-Joseph Papineau, *Papineau*, textes choisis et présentés par Fernand Ouellet, Québec, Les Presses universitaires Laval, 1959, p. 99.

<sup>321</sup> Amédée Papineau, *op. cit.*, p. 773.

<sup>322</sup> Robert Rumilly, *Papineau et son temps*, tome II, *op. cit.*, p. 443.

Est-ce sous le patronage de ce réseau d'amis que Boucherville reçoit, en 1856, un contrat pour travailler aux commissions chargées de la refonte des lois générales du Bas-Canada et des lois de la province du Canada? Nous ne pouvons affirmer la chose avec certitude. On peut toutefois croire que c'est afin de rétablir un capital économique perdu qu'il s'engage à la réalisation de ce contrat et qu'il consacre davantage de temps à sa carrière d'avocat.

Contrairement à ce qui a souvent été véhiculé, ce n'est pas à partir de 1857 que Boucherville se rend à Saint-Hyacinthe pour y installer sa famille mais bien, comme le précisent les papiers de Pierre Boucher de Labrière, en 1856<sup>323</sup>. Ce dernier, qui étudie sous la direction de J. N. Tessier à Québec depuis le 16 septembre 1856 en tant que clerc-avocat, exprime son désir de poursuivre sa cléricature dans l'étude de Boucherville. C'est d'ailleurs ce à quoi il s'engage à partir du 26 avril 1858 jusqu'au 20 septembre 1859. Sans doute impressionné par les talents de Labrière, le 13 mars 1860, Boucherville signe des papiers avec son étudiant afin de former une société d'avocats inscrite sous les noms et raisons de « Boucherville et Labrière ». Mais est-ce à dire que Boucherville s'est installé à Saint-Hyacinthe dans le seul but d'augmenter sa clientèle? Sans prétendre qu'il s'agisse d'un motif de moindre prix pour lui, nous tendons davantage à croire qu'il cherche ainsi à se rapprocher des lieux propices au développement de ses projets. Cette idée nous est d'ailleurs suggérée par un article intitulé « Do you know anything of Mr de Boucherville? », paru dans le *Montreal Transcript*, repris et traduit dans le *Défricheur* en 1863, dans lequel plusieurs exemples de

---

<sup>323</sup> Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Collection Montarville B. de LaBruère, 0032-02391, 0032-02317 et 0032-02379.



ses activités nous sont fournis. Étrangement, ou fort heureusement pour Boucherville, cet article a été oublié au fil du temps.

Sans apporter de date précise, l'article nous apprend qu'avocat sans clientèle, Boucherville cherche, à la fin des années 50, à ériger une entreprise manufacturière à Montréal. Son but : construire une usine dans laquelle on transformera une substance (copeaux et ripes, prétend-on) en un fameux vinaigre<sup>324</sup>. L'auteur de l'article sur Boucherville dépeint ainsi la situation :

Il réussit à faire participer quelques amis dans l'entreprise et un édifice fut construit dans ce but près de la barrière, sur le chemin de Lachine. C'était un curieux échantillon d'architecture. La façade et les deux pignons étaient complètement dépourvus de portes et de fenêtres, parce que l'inventeur, M. De Boucherville, et ses associés craignaient que des profanes pussent découvrir l'étonnant secret qui devait faire du vinaigre, le moyen d'assurer d'immenses richesses<sup>325</sup>.

Comme on pouvait le prévoir, le vinaigre de Boucherville laisse un goût plus qu'amer en bouche de ses associés. Qu'à cela ne tienne, le romancier ne se décourage pas pour autant. Il retourne en Nouvelle-Orléans, cette fois, non pas pour s'exiler mais pour proposer de nouvelles idées qui doivent révolutionner le Sud des États-Unis. L'une d'elles consiste en la fabrication de glace. Le romancier prétend pouvoir y arriver sans l'assistance du froid. Malheureusement, le projet s'enlise. Cela ne refroidit pas pour autant ses ardeurs puisque peu de temps après son retour au Canada, il fait la découverte d'un magnifique terrain près de Longueuil : « Une grande savane (au dire de

---

<sup>324</sup> Le projet n'est pas si bête, nous semble-t-il, puisque de nos jours on concocte certains vinaigres à partir de champignons trouvées sur les branches et le bois en décomposition.

l'auteur anonyme de l'article) parfaitement inutile à l'agriculture<sup>326</sup> ». Boucherville n'est point de cet avis et il mijote le projet d'y ensemercer des graines qui produiront des champs érubescents de canneberges<sup>327</sup>. Sans doute en cette année mange-t-il sa dinde sans garniture car, encore une fois, son dessein ne porte pas fruits.

Si Boucherville n'est pas un parfait entrepreneur, il a tout de même le mérite de son acharnement. Après l'épisode des canneberges, succède celui des topinambours. Selon lui, le soleil tubéreux pourra nourrir à moindres frais le bétail de ses voisins. Il n'a pas tort puisque la plante est reconnue comme une espèce fourragère qui s'adapte bien aux conditions les plus difficiles. Or, les voisins, connaissant sans doute les infortunes de l'écrivain, sont perplexes et préfèrent l'observer du coin de l'œil lorsqu'il récolte ses topinambours. L'électeur anonyme du *Défricheur*, visiblement un détracteur au romancier, raconte :

M. De Boucherville essaya : et les *topinambourgs* couvrirent bientôt ses champs en quantité extraordinaire ; la récolte fut magnifique. Une nouvelle difficulté se rencontra. Les animaux ne voulurent pas manger de *topinambourgs*. Les chevaux hennissaient de dégoût, en sentant les *topinambourgs* de M. De Boucherville. Les vaches beuglaient de dégoût, en sentant les *topinambourgs* de M. De Boucherville. Les moutons bêlaient de dégoût, sentant les *topinambourgs* de M. De Boucherville. (...) M. De Boucherville fit bouillir ses *topinambourgs*, il les fit rôtir, il les fricassa, Dieu sait avec quelle liquide — le diable en personne n'aurait pu décider les bestiaux à y goûter !<sup>328</sup>

---

<sup>325</sup> Un électeur, « Aux Électeurs du Comté de Bagot », *Le Défricheur*, 4 juin 1863, p. 3.

<sup>326</sup> *Ibid.*

<sup>327</sup> Notons qu'aujourd'hui les agriculteurs font effectivement pousser des canneberges dans les terres inondées des Bois-Francs. Ce que l'on appelait jadis « savane » est en fait des marécages ou de la tourbière.

<sup>328</sup> Un électeur, *op. cit.*, p. 2.

Au moment où l'on croit que ses projets sont dans le marasme et qu'il s'enfonce dans la déprime, Boucherville remonte ses manches et ses lunettes et se met à dessiner des plans pour construire une distillerie d'eau-de-vie... à base de topinambours !

Bref, les projets agricoles de Boucherville s'appuient sur une gestion de savoirs dont l'application ne conduira guère à d'éclatants résultats. Il y perd des sommes d'argent considérables. Sans doute ne peut-il mener à bien toutes ses expérimentations pour courir trop de lièvres à la fois ou peut-être n'a-t-il tout simplement pu trouver suffisamment de plaideurs à sa cause. Nous ne pouvons ici qu'extrapoler. De toute manière, si les projets se sont révélés vaines tentatives, il semble que Boucherville se borne tout de même à croire que sa bonne fortune cessera bientôt de le boudier.

### **Georges Boucher de Boucherville, le héraut du crédit foncier**

Il est remarquable de noter à quel point le territoire et le sort des travailleurs du sol ont mérité la plus grande attention de Boucherville au cours du temps : tentative de réappropriation d'un territoire lors des Rébellions, condition de l'esclave dans les plantations de la Louisiane et du censitaire sur le domaine seigneurial au Bas-Canada, projets de cultures diverses et inventions pour la modernisation de l'agriculture. Voilà les thèmes de plusieurs des écrits et des actions de Boucherville. Il faut dire qu'en ces années, le slogan « Emparons-nous du sol » court sur beaucoup de lèvres et rallie plusieurs groupes. Dans les années 1862-1863, que nous abordons maintenant, les préoccupations du romancier pour l'agriculture, « mode par excellence de l'occupation des nouveaux territoires<sup>329</sup> » de la colonisation, et

---

<sup>329</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 267.

pratique « inscrite dans la nature de la collectivité francophone<sup>330</sup> », ne vont qu'en s'affermissant. Elles débouchent principalement sur deux publications : *Programme d'étude pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier* et *Le Crédit foncier* dont l'objectif est d'apporter une aide financière aux habitants. Ces travaux, comme nous le verrons, rencontrent l'estime des lecteurs dont l'enthousiasme encourage Boucherville à s'orienter vers une nouvelle logique d'insertion dans le champ politique.

Dans le but de s'instruire sur les moyens à adopter pour des avancements en matière rurale, ainsi que pour satisfaire sa curiosité, Boucherville fait de ses nombreux voyages une encyclopédie dans laquelle il puise des détails pour échafauder ses projets. En 1862, il se rend à l'exposition de Londres où il voit « une machine pour préparer et sécher la terre noire, qui n'exige pas de presse hydraulique (...)»<sup>331</sup>. Il en revient fasciné, avec l'idée d'établir au Canada une industrie de traitement du sol. Ne trouvant guère preneur, il ne s'y attarde toutefois pas et se lance aussitôt sur de nouvelles entreprises. La singularité de Boucherville saute aux yeux de son entourage. Ses alliés perçoivent, dans les soubresauts d'un tel tempérament, excentricité et risque d'un côté, audace et novation de l'autre. Aussi font-ils quelques fois appel à lui lorsque l'analyse, l'apprentissage ou la technique impliquant quelque nouveauté peuvent solutionner leurs dilemmes.

C'est d'ailleurs pour donner réponse à des interrogations qui lui sont posées que Boucherville griffonne sur papier les idées qu'il entretient sur un *Programme d'étude pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier*. Ce texte, d'abord publié sous forme de lettres dans *Le*

---

<sup>330</sup> *Ibid.*, p. 268.

*Courrier de Saint-Hyacinthe* au mois de janvier 1862, devient, sous la direction du Comité Central de Saint-Hyacinthe, une brochure qu'on tire à 1000 exemplaires au mois d'avril et qui doit servir de travail de prospection pour l'introduction du crédit foncier au pays<sup>332</sup>. Selon Boucherville, il est impératif d'appuyer les agriculteurs qui, depuis nombre d'années, sont « sur le penchant de leur ruine<sup>333</sup> ». Mais comment impliquer les milieux économiques et financiers, massivement représentés sous des bannières politiques, sans voir le projet de Banque s'éloigner de son but sous le faix de quelques guerres intestines ? Boucherville exprime ainsi ses espoirs :

(...) la Banque que je voudrais, doit être une *Banque Agricole Nationale*, non une institution politique. Elle doit être ouverte également à tous les Agriculteurs, qu'ils soient du parti ministériel ou du parti de l'opposition. Comme cette institution ne doit pas être une institution éphémère, mais assise sur des bases stables et permanentes, établissons-la sur le crédit foncier de la Province ; qu'elle soit régie et gouvernée par l'action combinée des Agriculteurs, en dehors de l'influence des partis politiques. Le gouvernement doit aider, mais non pas dominer une Banque, qui doit être uniquement et exclusivement pour et dans l'intérêt de la classe agricole<sup>334</sup>.

Énonçant les principes qu'il suppose être les plus susceptibles de mener une telle entreprise à son aboutissement, Boucherville mentionne le rôle premier du peuple qu'il tient pour noyau d'influence dans ce projet :

---

<sup>331</sup> G. B. de Boucherville, « La situation », *Les manufactures. L'annexion — Le traité de réciprocité (suite)* », *Le Défricheur*, 9 août 1865, p. 3.

<sup>332</sup> Dans *La Minerve* du 12 avril 1862, p. 3., on accuse réception de la brochure.

<sup>333</sup> G. B. de Boucherville, *Programme d'étude pour la formation d'une Banque Agricole Nationale pour le Bas-Canada (essai)*, Saint-Hyacinthe, *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1862, p. 7.

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 5.

Je crois que le gouvernement n'aurait pas d'objection de s'y prêter parce que la demande sera populaire et pour lui sans le moindre danger. Et... Si le gouvernement, par impossible, s'y refusait, le peuple ne peut-il pas l'y forcer ? Mais pour cela il faut qu'il y ait accord, entente, organisation parmi ceux qui approuvent la formation d'une Banque Agricole Nationale pour le Bas-Canada<sup>335</sup>.

Encore une fois, il se passionne, s'emballe pour son nouveau projet. Le 26 juillet 1862, *La Minerve* indique qu'il s'est embarqué à bord du Great Eastern afin de se rendre en Europe pour étudier les différents systèmes de Crédit foncier qui s'y trouvent. Il ne revient que le 11 octobre de l'année en cours<sup>336</sup>. En France, il remarque certains accroc au projet et s'efforce de penser à des ajustements. Ainsi, il rédige quelques notes pour redresser le tir et pour que le projet soit réalisable au pays. Or, les feuilles s'empilent et les gens du milieu, pour qui le sujet est point d'intérêt, pressent Boucherville à publier un autre essai :

Nos journaux français sont remplis d'articles sur ce sujet (crédit foncier), mais nous regrettons de dire que bien peu sont propres à servir la cause que nous avons tous tant à cœur. Il est infiniment regrettable que le parrain de ce projet, M. De Boucherville, n'ait pas encore mis devant le public, un exposé complet et pratique des idées qu'il entretient et qu'il vient de réveiller parmi nous à cet égard. Espérons qu'il le fera bientôt, ; il en est grandement temps, si l'on veut que toute cette agitation ne soit pas faite en pure perte. (...) Aussi, avons-nous hâte que le travail promis par M. De Boucherville soit soumis au public, afin de comparer, de discuter le tout ensemble, et d'indiquer ce qui serait le plus acceptable et le plus praticable en Canada<sup>337</sup>.

---

<sup>335</sup> *Ibid.*, p. 7. On remarque ici qu'à l'inverse de l'abolition de l'esclavage, Boucherville croit ici que le changement doit se faire de bas en haut, de la classe populaire vers la classe dirigeante.

<sup>336</sup> *La Minerve*, 16 octobre 1862, p. 2.

<sup>337</sup> Anonyme, « Le Crédit-Foncier », *Le Défricheur*, 22 janvier 1863, p. 1.

Au cours de l'an 1863, les notes cumulées composent l'essentiel de l'essai simplement intitulé *Le Crédit foncier*. Rendu public, celui-ci fait grand bruit : les uns promettent, les autres regrettent, mais le projet continue d'aller de l'avant. Un comité spécial est même nommé par l'Assemblée législative, le 3 mars 1863, et siège journalièrement afin de s'assurer des bonnes procédures pour établir le crédit foncier<sup>338</sup>. Boucherville est invité à plusieurs reprises aux assemblées des délégués du Bas-Canada pour dissenter sur « un projet qui répondrait au but proposé en créant une institution indépendante de l'action gouvernementale<sup>339</sup> ».

En ces temps, Boucherville a bien une poignée de dossiers et de procédures juridiques à traiter, mais il affirme avoir tout le loisir voulu pour ne pas faillir à sa tâche de cultivateur. Sans doute croit-il avoir également les apprêts et les sympathies nécessaires pour parler en faveur des agriculteurs. À quelques assemblées publiques, dont celle du comté Mégantic, les habitants lui présentent d'ailleurs de chaleureux remerciements pour ses « efforts tendant à l'établissement de (la) Banque de Crédit foncier (...)»<sup>340</sup> alors que certains hommes publics le pressent, de leur côté, de se lancer dans l'électoralisme. Ainsi, les idées de Boucherville échoient-elles encore une fois dans le petit monde politique. Avocat, littérateur, cultivateur, inventeur, économiste à ses heures, homme de combien d'autres métiers, on peut croire que Boucherville se sent apte à représenter tous les milieux et ne dédaigne guère l'idée de n'appartenir à aucun groupe social particulier.

---

<sup>338</sup> Nous savons qu'à l'été 1880, le journal *La Patrie*, annonce la fondation d'un *Crédit foncier franco-canadien* à la suite d'un emprunt de 4 millions de dollars fait à la France. Grâce à ce *Crédit*, les cultivateurs pourront recevoir des prêts.

<sup>339</sup> Anonyme, « *Crédit foncier* », *op. cit.*, p. 3.

Aussi, en mai 1863, est-il encouragé, par Honoré Mercier et quelques électeurs de Bagot<sup>341</sup>, à se présenter en tant que député dans le comté. Grâce à son entrée en chambre, on lui fait valoir qu'il pourra établir le crédit foncier avec la garantie provinciale. La chose énoncée en ces termes, Boucherville accepte de se lancer dans la campagne. Comme il disait vouloir travailler en « dehors de l'influence des partis politiques » dans son *Programme d'étude*, c'est en tant que candidat indépendant qu'il se présente aux élections. Le jeune Honoré Mercier, qui vient d'être nommé rédacteur en chef du *Courier de Saint-Hyacinthe*, devient, au dire de Robert Rumilly, en ses feuillets comme lors d'assemblées, le propagandiste des récents travaux de Boucherville. À cette période, Mercier :

(...) avait arrêté les grandes directives politiques auxquelles, sous des étiquettes différentes, il devait rester fidèle. Il était alors plus national que conservateur. Il était indépendant et, avant tout, patriote. Voici ce qu'il écrivait pour terminer l'année, le 31 décembre 1862 : « Le malheur veut que tous les actes qui s'accomplissent aujourd'hui dans notre monde politique ne soient jugés qu'avec l'esprit de parti, qu'au point de vue des partis, que pour l'intérêt des partis. Il n'y a plus d'autres inspirations que celles des partis, dont l'intérêt commande et dont l'étroitesse de vue contrôle et obscurcit la raison et le jugement, refroidit le patriotisme, enlève la générosité et la grandeur d'âme et borne l'esprit »<sup>342</sup>.

Boucherville partage à ce moment le même credo politique que Mercier. Il prêche pour « l'union des forces canadiennes-françaises sur la scène politique pour une définition plus claire des intérêts

---

<sup>340</sup> Anonyme, « Assemblée publique », *Le Défricheur*, 5 mars 1863, p. 3.

<sup>341</sup> Dans *Le Pays*, on indique que « M. De Boucherville fut proposé par M. P. E. Roy, de St. Pie, secondé par M. S. Denis de St. Simon ». — Anonyme, « Nouvelles Électorales. Bagot », *Le Pays*, 11 juin 1863, p. 2.

<sup>342</sup> Robert Rumilly, *Mercier*, Montréal, Les Éditions du Zodiaque, coll. « Zodiaque 35 », 1936, p. 25.



supérieurs de la nation. C'est ce que l'on appellerait aujourd'hui un consensus national<sup>343</sup> ». À l'intérieur de ses travaux, il fait d'ailleurs souvent référence à son malaise face « aux agressions de partis<sup>344</sup> » politiques qui menacent de « bouleversements continuels<sup>345</sup> ». Dès ces années, il semble ainsi prôner l'alliance entre conservateurs et libéraux afin « qu'il y ait accord, entente, organisation<sup>346</sup> », même si pour cela les convoitises et appétits politiques doivent faire la matière de concessions mutuelles. Comme l'indique Maurice Lemire au sujet de la neutralité avec laquelle il traite les Rébellions des Patriotes dans la seconde partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*, on peut « croire qu'en 1863, Boucherville recherchait d'abord la bonne entente (...) ; il s'appliquait à aplanir les difficultés de part et d'autre<sup>347</sup> ». Or, même si le romancier prétend n'appartenir à aucun parti, si ce n'est le parti national, quelques libéraux radicaux le placeront bientôt sur la liste des conservateurs. Cette représentation nouvelle de Boucherville leur sera suggérée par sa candidature dans Bagot.

Mercier patronne avec un zèle étonnant Boucherville. Ce dernier prend la chose d'autant à cœur que son ancien employeur, Maurice Laframboise, est l'adversaire auquel son candidat doit faire face<sup>348</sup>. Laframboise a reçu avec profit un portefeuille dans le ministère Sandfield Macdonald-Dorion et, selon Mercier, il a ainsi trahi les Canadiens ; « il foule aux pieds les intérêts de ses compatriotes pour

---

<sup>343</sup> Gilles Gallichan, *Honoré Mercier, la politique et la culture*, Sillery, Septentrion, 1994, p. 21.

<sup>344</sup> G. B. de Boucherville, *Programme (...)*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>345</sup> *Ibid.*

<sup>346</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>347</sup> Maurice Lemire, *Les Grands Thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*, Québec, *op. cit.*, p. 203.

<sup>348</sup> Au départ, la lutte se fait à trois. Un autre candidat libéral, M. Cushing, se présente contre Boucherville et Laframboise dans Bagot. Or, bientôt, il se retire de la campagne. — Voir à ce sujet les articles : Anonyme, « Bagot », *Le Pays*, 5 juin 1863, p. 2. ainsi que Anonyme, « Bagot », *Le Défricheur*, 9 juin 1863, p. 2.

un portefeuille de cinq mille piastres !<sup>349</sup> » Or, Laframboise est un libéral que l'on juge dévoué, un avocat réputé et les citoyens de Saint-Hyacinthe reconnaissent sa contribution, lors de son passage comme maire, aux avancées de la ville. Il est également le beau-frère de Louis-Antoine Dessaulles qui, en 1852, a lancé le journal *Le Pays* et qui est un ambassadeur entreprenant, d'abord par ses conférences à l'Institut Canadien, du libéralisme radical au Canada français. En somme, ce qui chatouille les libéraux, c'est que Boucherville, qu'ils croyaient leur, choisisse de se présenter contre leur candidat vedette, un homme qui pèse lourd en politique :

Si M. de Boucherville avait été un libéral sincère, il nous semble qu'il n'aurait pas été choisir précisément un comté représenté par un libéral. M. de Boucherville se présentant sur la réputation, et celle-là seule que lui a faite le crédit foncier, tout le comté lui était bon, et il aurait eu meilleure chance dans Richelieu par exemple que dans Bagot. M. de Boucherville a le malheur de donner trop souvent des coups qui portent à faux. Ce dernier *blunder* nous fait peine. Au reste, M. Laframboise ne court par le moindre risque, croyons-nous, surtout que l'alter ego (Mercier) de M. de Boucherville est l'esprit le plus microscopique de St. Hyacinthe<sup>350</sup>.

La bataille s'engage ainsi. Le romancier, que l'on décrit comme un « petit voûté, le visage mangé par la barbe et les yeux pétillants<sup>351</sup> », n'est pas vraiment homme de cabale. Il laisse donc beaucoup de place à Mercier, plus audacieux en public, qui parcourt avec lui le comté de Bagot. Reconnu comme un réel bagarreur, ce dernier attaque Laframboise dans le *Courrier* tout en invitant les électeurs à voter pour son candidat « au nom du pays, au nom de nos lois, au nom de notre religion, au nom de notre langue ; nous faisons cet appel afin qu'ils

<sup>349</sup> Robert Rumilly, *Mercier, op. cit.*, p. 32.

<sup>350</sup> Anonyme, « Nouvelle électorales. Bagot », *Le Pays*, 28 mai 1863, p. 2.

<sup>351</sup> Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 32.

s'organisent, qu'ils rejettent M. Laframboise et le remplacent par un homme sincèrement dévoué à son pays<sup>352</sup> ». Les acolytes de Laframboise mettent peu de temps à riposter. En plus d'attaquer l'intégrité de Mercier, ils exhortent les électeurs de Bagot de ne pas « prendre au sérieux les projets plus ou moins fantasmagoriques<sup>353</sup> » de Boucherville. Ils perdent d'ailleurs quelques points lorsqu'ils se mettent à fourrager dans son passé et à surnommer ce dernier « Monsieur Topinambour ». L'électorat se compose en grande partie d'agriculteurs et ceux-ci ont l'impression d'être du coup méprisés. Cette bévue fait naître chez Mercier quelque espoir. Dans sa correspondance, il écrit : « Je crois que nous allons renverser *l'ami* Laframboise... Les rouges de Saint-Hyacinthe sont impayables ; ils mentent et sont furieux...<sup>354</sup> ». Or, le comté de Bagot est rouge et le fait que Boucherville se présente comme indépendant mine ses chances de réussite. On croit que sous cette apparente autonomie dort un conservateur qui pourrait s'éveiller une fois l'élection remportée :

M. DeBoucherville qui se présente comme indépendant des partis, avec son cheval de bataille, le crédit foncier, espère-t-il faire croire aux électeurs qu'il n'aura pas de parti en chambre ; qu'il ne votera pas avec l'un ou l'autre des deux partis politiques ? Toute la conduite passée des indépendants comme lui, depuis M. Denis, jusqu'à son propre frère de Chambly<sup>355</sup>, est là pour faire voir combien sont trompeuses les promesses d'indépendance de ce genre. On adopte ce juste milieu afin de recevoir des votes de tous les partis et une fois en chambre on agit comme si l'on n'avait pas de comptes à rendre à ses électeurs. On agit comme l'on savait d'avance que l'on agirait avant d'être élu. L'homme, posé comme M. DeBoucherville qui

---

<sup>352</sup> *Ibid.*

<sup>353</sup> Anonyme, « Comté de Bagot », *Le Défricheur*, 4 juin 1863, p. 2.

<sup>354</sup> Robert Rumilly, *Honoré Mercier et son temps*, tome 1 (1840-1888), Montréal, Fides, coll. « Vies canadiennes », 1975, p. 30.

<sup>355</sup> Son frère, Charles-Eugène Boucher de Boucherville, s'est présenté comme indépendant dans Chambly et a remporté la victoire. Mercier, l'allié de Georges, s'est opposé à Charles-Eugène dès 1891.

n'a pas le courage d'exprimer une opinion sur les hommes et les choses de notre politique n'a pas le droit de s'attendre à recevoir un mandat qui le mette en mesure d'agir au nom d'un comté<sup>356</sup>.

Plutôt que de travailler à réconcilier les partis, on soupçonne Boucherville de chercher des votes pour l'un de ceux-ci. Boucherville pouvait-il prévoir que sa candidature indépendante attirerait le feu croisé de ses adversaires ? Quoiqu'il en soit, comprenant qu'une garde molle n'a pas trop de chances dans l'arène politique, il tente de faire résigner, au grand dam de Mercier, sa candidature et fait parvenir une lettre officielle à Maurice Laframboise à cet égard. Or, toujours aussi distrait, il met trop de temps à faire circuler ses intentions et les « polls » doivent demeurer ouverts. Laframboise est élu en juin député de Bagot et Boucherville est retourné à ses champs, portant sous le bras le fardeau d'un autre échec. On écrit à ce sujet dans *Le Pays*, « Comment se fait-il que M. de Boucherville n'ait pas compris qu'un pareil aide-de-camp (Mercier) rend une cause bien malade et tue du coup celle qui est tant soit peu hazardé (sic) ?<sup>357</sup> » À l'électoratisme, jamais on ne reprendra plus Georges Boucher de Boucherville.

Même héraut du *Crédit*, Boucherville a prêté le flanc au discrédit. Or, sans chercher à rendre l'insulte, il se relève bientôt, exhorté à reprendre la création littéraire par son public qui avait réclamé « avec insistance<sup>358</sup> » à la direction de *l'Album littéraire et musical de la Minerve* de nouvelles livraisons de la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*. En décembre 1863, *La Minerve* annonce qu'une revue à caractère littéraire et scientifique dans « le genre du *Correspondant de Paris* » verra le jour « à Montréal à partir du mois de

<sup>356</sup> Anonyme, « Comté de Bagot », *Le Défricheur*, op. cit., p. 2.

<sup>357</sup> Anonyme, « Bagot », *Le Pays*, 13 juin 1863, p. 2.

<sup>358</sup> La Rédaction, (s.t.), *Album littéraire et musical de La Minerve*, juin 1851, p. 2.

janvier. Avec le premier numéro de *La Revue canadienne* commencera la publication d'un roman canadien célèbre : *Une de perdue, deux de trouvées*, dont une partie, déjà connue du public, a eu un immense succès<sup>359</sup> ».

Survolant les années où Georges Boucher de Boucherville fait preuve d'un plus grand libéralisme, nous avons tâché, à l'intérieur de ce chapitre, de ressaisir quelques facteurs génériques s'étant inscrits comme incidences ou influences sur son itinéraire et sa production littéraire. Il nous est d'abord paru éclairant de constater à quel point les premiers linéaments de l'éducation, d'une socialisation primaire, ont pu faire émerger une perception particulière du monde chez le romancier. À première vue, point de rupture marquée avec le père pour affirmer une dépendance artistique. Nous constatons plutôt une réverbération, une diffusion de certaines opinions de Pierre-Amable à travers les textes de l'écrivain. S'éloignant du milieu familial, nous avons également pu observer que Boucherville se lie à groupe social qui souhaite défendre les intérêts canadiens-français. Georges rend alors public ses premiers écrits et s'engage ouvertement dans les conflits sociaux qui commencent à faire rage. Avantagusement pourvu d'un capital culturel mais encore pauvre en capital économique et social, il peut se montrer novateur en bien des domaines, tendant ainsi vers certaines stratégies ayant pour but de modifier les règles du jeu dans les champs littéraire et politique. Or, devant l'échec des Rébellions, puis à la suite de l'Union, on assiste à un remaniement des groupes sociaux, à travers lequel le clergé renforce de plus en plus son influence. Le romancier, réclamant toujours le progrès par l'émancipation, mais de manière moins ouverte, présente en feuilleton la première partie du roman *Une de*

---

<sup>359</sup> Anonyme, « Nouvelles du Canada », *La Minerve*, 24 décembre 1863, p. 2.

*perdue, deux de trouvées* à l'intérieur de laquelle un projet est échafaudé afin de convertir les esclaves en ouvriers libres. Ce projet « peut concerner les Canadiens français, car (il) établit que la sortie de l'esclavage est possible grâce au marché du travail<sup>360</sup> ». Aussi, est-ce toujours en ayant en tête l'objectif de sortir la population canadienne-française d'une dépendance économique, à un moment où l'exode vers les États-Unis commence à poser problème, que Boucherville élabore, dès la fin de 1848, des inventions pour la modernisation de l'agriculture. Nombre d'innovations, susceptibles d'être appréciées par le groupe social auquel il s'associe, mènent d'ailleurs à l'amélioration de sa position sociale. Ce faisant, il s'orientera vers une nouvelle logique d'insertion dans le champ du pouvoir.

---

<sup>360</sup> Ruggero Campagnoli, « *Une de perdue, deux de trouvées* de Georges Boucher de Boucherville, ou comment sortir du syndrome québécois », séminaire « La Deriva delle francofonie », 1, *L'altérité dans la littérature québécoise*, sous la direction de Carla Fratta, Université de Bologne, éditions CLUEB, 1987, p. 95.

### CHAPITRE III

## Georges Boucher de Boucherville devant les choix de son temps

Et l'espérance, collective et  
personnelle, gueulée à tous les vents  
ou tenue à la chaleur du secret,  
sociale et politique ou intime et  
amoureuse, l'espérance des  
lendemains meilleurs s'est  
démasquée : leurre, illusion,  
fumisterie<sup>361</sup>.  
Jacques Brault

À partir du milieu des années soixante, une scission paraît s'opérer dans la trajectoire de Georges Boucher de Boucherville : le libéralisme qu'il embrassait jadis semble s'émousser au profit de positions plus conservatrices. On peut croire que tant la crainte d'une désaffection que le désir de rayonner dans la société l'incitent à taire des idées que n'aurait pas endossées son lectorat. Alors qu'il prenait place dans les rangs des Fils de la liberté, Boucherville était doté d'un faible capital symbolique et pouvait se permettre, dans ses actions comme dans ses écrits, de jouer d'audace. Dans les années 1860, l'âge

---

<sup>361</sup> Jacques Brault, « L'en dessous l'admirable », dans *Poèmes 1*, Saint-Lambert, Éditions du Noroît/La Table rase, 1986, p. 217.

venu, il a acquis un certain statut, un pouvoir symbolique qui engage des stratégies de conservation du capital obtenu. Il se soumet donc davantage aux diktats des instances politiques et religieuses en considération desquelles une place dans l'administration publique lui est garantie. S'il ne s'était guère soucié de possibles représailles, est-ce que Boucherville aurait apaisé ses aigreur envers les partis dont il s'était fait auparavant le détracteur ? Il n'est pas aisé de se prononcer. Il y a tout lieu de croire que, sans se perdre, les idées libérales, dont il prenait dans sa jeunesse le parti, se sont modulées aux opinions les plus communes qui guident alors l'élite canadienne-française : celles du consensus et de la modération. Si les créations de Georges Boucher de Boucherville se trouvent encarcannées dans des fatras de convenances, il parvient tout de même à faire éclore bon nombre de projets tout aussi insolites que les précédents.

### **Le roman d'un grand arrangement**

Nous nous tournons maintenant vers les années 1864-1865, période au cours de laquelle Boucherville publie en feuilletons la deuxième partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées* ainsi qu'une série d'articles sur « L'annexion et le traité de réciprocité ». Circonscrivant l'horizon d'attente présidant à la réception du roman, nous verrons d'abord que les choix esthétiques du romancier sont réglés par des contraintes institutionnelles et idéologiques. Même si Boucherville choisit de recréer la lutte engageant les Patriotes et les autorités coloniales, c'est tout de même sous le couvert d'une certaine neutralité qu'il aborde la fiction. Une interprétation de l'œuvre nous permettra également d'envisager ce qui se dit implicitement sur les circonstances sociales particulières vécues par les Canadiens français au moment de la rédaction du roman, c'est-à-dire en période



préconfédérale. Nous pourrions reprendre ainsi un thème laissé en suspens lors du deuxième chapitre : la nature équivoque d'un discours sur la survivance de la culture française. De plus, nous verrons que la question nationale est également un point de discussion dans la série d'articles sur « L'annexion ou le traité de réciprocité », dans lesquels Boucherville envisage une solution pour faire face à un avenir incertain.

Sans être rentables, les écrits de Boucherville demeurent les premiers ingrédients de sa renommée. Eusèbe Sénécal, commanditaire de *La Revue canadienne*, et Napoléon Bourassa, qui en assure la direction, en sont conscients. C'est d'ailleurs pour mousser l'entrée en marché de leur périodique qu'ils font appel à la nature imaginative du romancier et à la plume de quelques autres dont Maximilien Bibaud, Hector Fabre et Joseph Marmette. La seconde partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*, qui « marque l'évolution du genre romanesque au pays<sup>362</sup> », regroupant les dix-sept derniers chapitres et l'épilogue, paraît donc à la suite d'une première partie remaniée dans *La Revue canadienne* de janvier 1864 à juillet 1865<sup>363</sup>. Ce travail, qui occupe Boucherville plus d'un an et demi, lui vaut un cachet de 250 dollars, ce qui représente une somme rondelette dans la mesure où rares sont les revues qui rémunèrent leurs auteurs.

Plus de treize années espacent la composition de la première partie du roman de la seconde. Le romancier fait d'ailleurs cheminer son roman d'aventures vers un roman historique, « plaquant sur son récit louisianais un paisible roman de mœurs canadiennes, moins

---

<sup>362</sup> Sous la direction de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, *op. cit.*, p. 404.

émouvant que l'autre, mais qui cadr(e)l mieux avec le romantisme patriotique de la génération de 1860<sup>364</sup> ». Il situe alors l'action de son récit au Bas-Canada, répondant par là à une commande passée par *la Revue Canadienne*, revue qui mise sur un programme « moral, littéraire et national<sup>365</sup> » et qui se rallie aux autres périodiques conservateurs. Cette partie, plus « canadienne », rencontre du coup les objectifs du premier mouvement littéraire concerté — connu sous le nom d'École littéraire et patriotique de Québec —, qui souhaite édifier une littérature nationale. Si la littérature doit devenir une référence collective, de quelle liberté disposent les romanciers pour dépeindre un monde qui leur est propre ?

Le roman, « comme cela se pratique en France », déplore le critique Norbert Thibault, tire profit de scènes qui avantagent « le duel, le suicide, l'assassinat, le parricide, l'empoisonnement, le viol, l'adultère, l'inceste, etc. Ces forfaits n'ont jamais été préconisés en Canada (...). Il faut absolument que toutes les œuvres de nos écrivains tendent à fortifier le cœur, à agrandir l'esprit et à élever l'âme<sup>366</sup> ». Ce laxisme que Norbert Thibault prête à un grand nombre de romans français, opinion partagée par le clergé, incite les romanciers canadiens-français à préfacer leur œuvre par de longues décharges. Ainsi donnent-ils l'assurance de ne point exploiter les lieux communs des romans d'aventures et de faire place, à l'intérieur de la fiction, à des mœurs séantes. Malgré toutes les monitions reçues, les lecteurs goûtent bien volontiers les romans étrangers s'attachant à la première

---

<sup>363</sup> Pour les changements apportés, voir l'étude proposée par Maurice Lemire dans son article du *Dictionnaire des œuvres littéraires au Québec*, tome premier, p. 720-728.

<sup>364</sup> David M. Hayne et Marcel Tirol, *Bibliographie critique du roman canadien-français, 1837-1900*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, p. 66.

<sup>365</sup> Prospectus de *La Revue canadienne*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>366</sup> Norbert Thibault, « Études littéraires », *Le Courrier du Canada*, 9 mars 1866, p. 1-2.

veine. Les récits des Charles Dickens, Alexandre Dumas, Honoré de Balzac, Victor Hugo et Eugène Sue, pour ne nommer que ceux-là, s'animent en feuilletons dans les pages des gazettes. De tous les auteurs étrangers à se faire lire chez nous, c'est toutefois Walter Scott qui semble, en ces années, le plus influent auprès des auteurs.

Avec Scott apparaît la formule d'un roman historique moderne et, dira-t-on, le printemps de celui-ci dans nos lettres. Les romanciers de chez nous s'enthousiasment devant la prose de Scott et voient en son type de roman un véhicule tout désigné pour s'acquitter des exigences qui leur incombent : enseigner l'Histoire, se tourner vers le national tout en servant des émotions vives que l'on pourra assaisonner de leçons moralisatrices. Jadis proscrit, le roman prend du galon en servant l'historique.

Si les Rébellions de 1837-1838 occupent une place non négligeable dans le roman historique du XIX<sup>e</sup> siècle au Canada français — selon Maurice Lemire, « (p)as moins de quinze intrigues romanesques mettent de près ou de loin les Patriotes en cause<sup>367</sup> » —, rares sont les romanciers qui, comme Georges Boucher de Boucherville, peuvent prétendre avoir pris à la fois une part active dans les Troubles et, près d'une trentaine d'années plus tard, raconter sous le couvert de la fiction les événements auxquels ils ont participé. Or, les années séparant le temps où Boucherville met la main à l'arme

---

<sup>367</sup> On notera que, dans son ouvrage *Les Grands Thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*, Maurice Lemire analyse pas moins de dix-sept romans historiques ayant profité du souvenir des Troubles de 1837-1838. À partir de ces romans, Lemire trace une courbe selon la faveur des romanciers aux Patriotes. Nous ne referons pas ici le travail puisque Lemire s'y est déjà fort bien appliqué. Or, il ressort de cette étude que les deux seuls romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle à prendre position claire en faveur des Patriotes sont des Français, soit : Régis de Trobriand et Jules Verne. Au XX<sup>e</sup> siècle, le romancier canadien-français Jean Féron s'engage fermement en glorifiant les Patriotes, mais il publie à une période où l'on craint moins les représailles. — Maurice Lemire, *op. cit.*, p. 199.

et celui où il met la main à la plume, changent-ils vraiment ses vues sur la nation canadienne-française ? En fait, de par son expérience et ses souvenirs en tant que Fils de la Liberté, Boucherville gagne certes le prétexte et la matière pour représenter d'une façon toute personnelle les Rébellions. Forte de la pensée qu'il aurait saisi cette occasion pour pousser de hauts cris face aux injustices passées et, d'un même souffle, louer ceux qui ont versé leur sang pour la liberté, nous avons été étonnée de constater qu'il se contente d'une défense timide des actions des Patriotes. Fait d'autant plus surprenant lorsqu'on songe à son *Récit d'un prisonnier de 1837*, texte à forte teneur autobiographique, où le narrateur attaque ouvertement les volontaires et où il élève certains Patriotes, dont le Dr Chénier, au rang de héros. On peut dès lors se demander quelle version correspond à sa pensée, celle qui n'a jamais été publiée ou celle qui le fut ?

Dans les deux cas, Georges Boucher de Boucherville répond à des attentes socioesthétiques obligées par le passage de la sphère privée à la sphère publique, mais certainement à la faveur d'une plus grande liberté de parole dans le cas du « Récit (...) ». Comme nous l'avons indiqué, ce texte serait un journal d'emprisonnement demeuré inachevé, rédigé en 1838 mais présenté lors de la séance de la Société des amis, du 25 juin 1845 à Montréal. Et rappelons que cette Société, qui se fondera à l'Institut canadien en 1847, compte plusieurs membres que l'on qualifie de « rouges » et qui n'ont pas lieu de s'offusquer d'une attaque contre le pouvoir colonial. Puisque ce texte est diffusé par l'entremise d'un réseau de connaissances, l'auteur se donne une plus grande latitude que lorsqu'il propose son roman, en 1864, à un périodique à grande diffusion, c'est-à-dire la *Revue canadienne*<sup>368</sup>. Et

---

<sup>368</sup> Bien qu'elle porte le même nom, la *Revue canadienne* de la Société des Amis n'est point la même que celle qui naît en 1864.

soumettre des écrits à un réseau plus large, n'est-ce pas s'exposer à une critique pouvant avoir de graves répercussions ? Comme l'indique Fernand Dumont, « Si le régime britannique présente à un historien comme Garneau le spectacle de luttes politiques, il ne se prête pas à l'exaltation des vertus guerrières par les romanciers. D'autant plus que les événements de la Rébellion sont trop proches pour que l'écrivain prenne parti sans péril (...)»<sup>369</sup> ». On ne s'étonnera donc pas que, d'après l'enquête de Maurice Lemire, la plupart des romans historiques réprimandent ou défendent avec parcimonie et bien des ratiocinations la cause des Patriotes, tendant davantage à solliciter l'allégeance à la Couronne britannique<sup>370</sup>.

Boucherville ne fait pas exception aux autres romanciers et joue de prudence dans la deuxième partie de son roman. Si, dans la première partie, le personnage Pierre de St-Luc se signalait dans toutes les confrontations, lorsqu'il arrive au Bas-Canada, au centre de la tourmente de la rébellion de 1837, il tient le rôle de simple observateur. En tant qu'étranger arrivé au pays depuis six semaines seulement, il affirme ne pas être en mesure de se former une juste opinion sur la situation politique au temps des Rébellions. Il traîne par les villes, sans bravade ni blessure, fortifiant simplement son indépendance envers gouverneurs et loyalistes comme par-devant les chefs Patriotes. Il se déplace sous les feux des hostilités pour mener à

---

<sup>369</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 309.

<sup>370</sup> Notons qu'en 1841, le Français Philippe-Régis-Denis de Keredern, comte de Trobriand, publie un roman sur les Rébellions. On écrit dans le *Journal Le Fantastique* du 7 avril 1842 que « M. Louis Perrault de Montréal fut arrêté pour avoir commis le crime de s'être chargé à notre prière de vouloir bien faire vendre par des petits garçons le joli roman de Mr. De Trobriand fondé sur les troubles du Canada (...) ». Aucun romancier canadien-français n'osera parler des événements lors des dix-huit années suivantes. Éraсте d'Orsonnens, en 1859, sera celui qui brisera le silence mais en s'empressant d'écrire : « C'est avec beaucoup de prudence et de réserve que l'on doit dérouler sous les yeux du public quelqu'un (*sic*) des drames

bien des recherches qui n'engagent que lui-même. Si la sœur de l'un des insurgés, Henriette D..., n'avait exercé sur lui une certaine fascination, il n'aurait sans doute pas brisé sa résolution de ne pas se mêler des événements ayant cours à Saint-Denis. On remarque que lorsqu'Henriette demande à Pierre de Saint-Luc de lui représenter l'idée qu'il se fait des Patriotes, il répond simplement :

— Je les plains parce qu'ils ont été trompés ; je crois qu'ils ont raison de demander le redressement de leurs griefs ; qu'ils n'auraient pas dû prendre les armes, quoiqu'ils l'aient fait plutôt dans un but de défense que d'agression.

La jeune femme poursuit :

— S'ils avaient besoin de votre aide pour sortir de la ville, le leur donneriez-vous ?

Et Pierre de St-Luc de répondre :

— Non ; car quoique je les plains, je ne voudrais pas me compromettre personnellement sans motif<sup>371</sup>.

Comme l'indique Maurice Lemire, le héros « approuve la cause des Patriotes, mais il désavoue le recours aux armes. Aussi l'action de son héros se borne-t-elle à secourir de pauvres fugitifs sans jamais favoriser les actions militaires<sup>372</sup> ». En cela, la position de Boucherville ne change pas tellement de celle présentée dans la première partie de son roman : il est d'accord pour sortir d'une relation servile, mais croit que le changement social doit être légitimé par des lois, par un renforcement des normes collectives. Les fumées des Rébellions à peine dissipées, il n'est plus homme à faire la promotion du feu.

---

politiques des années 1837-1838 » et en déconsidérant les Patriotes. — Maurice Lemire, *op. cit.*, p. 199.

<sup>371</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées* (1981), *op. cit.*, p. 381.

<sup>372</sup> Maurice Lemire, *op. cit.*, p. 203.

Cela nous amène à parler de certains traits de ressemblance entre la trajectoire de Pierre de St-Luc et celle du romancier. Dans la première partie du roman, Boucherville livre une description de Pierre alors qu'il était encore jeune : « Sans être querelleur par caractère », celui-ci avait une « disposition à la dissipation » et « trouvait une sorte de jouissance dans l'excitation fiévreuse que procurent l'orgie et les rixes<sup>373</sup> ». Un jour, « une affaire sérieuse que s'était faite le jeune Pierre (...), le força de se cacher pendant plusieurs jours. (...) Le père Meunier fut obligé, pour le soustraire aux recherches de la police, de le faire embarquer secrètement à bord d'un navire (...)»<sup>374</sup>. Cela ne va pas sans rappeler que le jeune Boucherville est impliqué dans les rixes qui opposent le Doric Club aux Fils de la Liberté et qu'après avoir été écroué pour son implication dans l'Association, il fuit une seconde vague d'arrestations. Selon André Lemelin, ce serait d'ailleurs sous l'insistance de son père qu'il se réfugie aux États-Unis. Le romancier note ensuite que le héros, en fuite, erre un temps. Arrivé à l'âge de 27 ans, un « grand changement s'était opéré dans son caractère et son comportement<sup>375</sup> ». Sur ce point, on remarquera que l'année où Boucherville atteint ses 27 ans, l'acte d'Union est promulgué, ce qui amène un changement profond dans les mentalités. Comme Pierre de St-Luc, Boucherville, faisant le voyage « (d)u sud au nord<sup>376</sup> », revient au pays pour découvrir les nouvelles conditions vécues par les Canadiens français. Du chaud partisan qu'il était, Boucherville voit ses espoirs de jeunesse refroidis. Comme tant d'autres, il doit composer avec un nouveau système : ses efforts sont dès lors orientés

---

<sup>373</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées* (1913), *op. cit.*, p. 19.

<sup>374</sup> *Ibid.*

<sup>375</sup> *Ibid.*

<sup>376</sup> Ainsi est intitulé le chapitre XXXIV.

vers des stratégies d'investissement social<sup>377</sup>. Aussi est-il partagé entre des forces opposées, de contrainte et d'aspiration qui trouvent leur équivalent dans le roman par la position de spectateur. C'est de ce côté que nous inclinons à chercher l'auteur. Se mettre hors d'atteinte, voilà ce à quoi Boucherville semble dédier ses efforts en ces années. La situation de spectateur dans laquelle il place son héros, qui évoque celle du médiateur, lui permet de survoler les différentes factions sans avoir à adopter une position plutôt qu'une autre. À cet égard, notons que Walter Scott privilégiait souvent, dans le roman historique, un héros qui, en temps de crise, ne se lie à aucun des camps en lutte. Constatant la popularité du romancier anglais chez nous, Boucherville a peut-être suivi son modèle à la fois afin d'obtenir un succès littéraire et d'éviter de prendre position. Ce n'est donc que sous l'office de la compromission que le romancier parvient à défendre les Patriotes, évitant d'évoquer les potences et vidant les Troubles de leur réelle aigreur. Bien des souffrances demeurent lettre morte dans le roman.

Le romancier se plie à certains modèles de conduite et d'opinion jugés acceptables par un grand nombre de lecteurs. Pourquoi ? Sûrement désire-t-il être pensionné par l'État ; les concessions qu'il fait à l'intérieur de la deuxième partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées* paraissent confirmer cette hypothèse. Ce dernier point nous permet de reprendre l'explication de Bourdieu sur la force de l'action des instances de pouvoir qui, selon le sociologue, repose principalement sur leur capacité de nomination. En consacrant des écrivains, en décernant ou non des titres, ces instances contraignent

---

<sup>377</sup> Notons que si Bourdieu parle de stratégie, concept sur lequel nous prenons appui, il s'empresse d'ajouter que stratégies (scolaire, matrimoniale, sociale) il y a, mais « sans intention stratégique » selon cette idée que « l'optimisation de l'action n'est pas consciente ». — Pierre Mounier, *Pierre Bourdieu, une introduction*, Paris, La Découverte, coll. « Agora », 2001, p. 40.



les agents à se moduler selon des devoir-être et des devoir-dire qui influencent ce qui sera offert comme vision du monde.

Or, la totale soumission n'est pas entièrement à fleur du patriotisme de Boucherville. En maquillant un peu les événements et en prenant soin de ne pas éveiller les susceptibilités, « Georges Boucher de Boucherville veut en quelque sorte réhabiliter la mémoire des Patriotes. (...) Aussi sa version diffère-t-elle beaucoup de celle des autorités gouvernementales<sup>378</sup> ». La narration donne à entendre que les Patriotes n'auraient jamais pris les armes si ce n'avait été des fourberies des bureaucrates. Selon le romancier, ils ne voulaient attirer sur eux que le regard de l'Angleterre. Le manque d'armement, assure-t-il, montre qu'ils n'avaient aucune intention de planifier une rébellion. Pierre de St-Luc explique même à Lord Gosford que les Fils de la liberté n'ont jamais eu la moindre pensée révolutionnaire en signant le manifeste. Boucherville profite d'ailleurs de ce passage pour se mettre lui-même en scène afin d'amenuiser le rôle qu'il a tenu au sein de l'Association. Ainsi, lorsque Lord Gosford demande si André Ouimet et Georges de Boucherville ont mis la main à la rédaction du manifeste des Fils de la liberté, Pierre de St-Luc répond qu'il ne le croit pas. L'adresse leur ayant été lue en anglais, ils l'ont signée sans trop comprendre ce qu'elle pouvait contenir d'illégal. Or, à la fin de ses études au séminaire de Montréal, Boucherville a obtenu le premier prix d'anglais, anglais qu'il maîtrise fort bien pour avoir rédigé plusieurs documents juridiques en cette langue. On peut dès lors se demander pourquoi il veut ainsi se dissocier de ses actions. Doit-il rompre avec son passé pour acquérir « l'honnêteté morale » réclamée par les critiques ? Selon Réginald Hamel, cela montre tout simplement

---

<sup>378</sup> Maurice Lemire, *Les Grands Thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*, op. cit., p. 201.

que la participation de Boucherville aux Rébellions n'a eu d'autre visée que de « tirer profit des séquelles d'une défaite nationale<sup>379</sup> ». Près de trente années séparent le temps où Boucherville devient Fils de la Liberté et où il rédige la deuxième partie de son roman. On peut croire qu'il aurait fallu plus de patience que d'intelligence pour caresser de tels desseins. De plus, on notera qu'aucun critique de l'époque ne s'offusque de la manière dont le romancier a tenté de se retirer de ses engagements de jeunesse<sup>380</sup>. Aussi, abondons-nous plutôt dans le sens de Fernand Dumont lorsqu'il prétend qu'après les années 1850 :

(...) le nouvel ordre politico-religieux (...) exerce sur les écrivains un contrôle social étroit qui influe sur la conception de l'écriture. Qui est écrivain ? Des gens ayant acquis quelque instruction, à qui le gagne-pain laisse peu de loisir ou dont le travail est plus ou moins en continuité avec la culture : surtout des prêtres, des journalistes, des fonctionnaires dont les occupations ne sont pas trop absorbantes. (...) Le fonctionnarisme laisse peu d'initiative aux fantaisies de l'imagination ou de l'opinion (...) il vaut mieux se garder de toucher aux problèmes litigieux et aseptiser prudemment sa pensée<sup>381</sup>.

---

<sup>379</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, présentation de Réginald Hamel, *op. cit.*, p. 11.

<sup>380</sup> Il peut être malaisé pour les contemporains de Boucherville d'entretenir rancune à ce sujet. On remarquera qu'Amédée Papineau prétend également dans les pages de son *Journal* que l'insurrection « était non préméditée ». Ce fut, avoue-t-il, « une folie impardonnable ». Ses convictions n'en sont pas modifiées pour autant ». — Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada-Québec, synthèse historique, 1534-2000*, Sillery, Septentrion, 2000, p. 243. — Plusieurs patriotes se raccordent à cette idée. En fait, les événements de 1837 demeurent, encore à cette période et même jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un sujet délicat. Gustave Ouimet, qui raconte les événements auxquels a pris part André Ouimet en tant que Fils de la Liberté, voit son texte grossi d'une annotation sous les soins du comité de rédaction de *La Minerve* qui s'empresse d'expliquer que la proclamation des Fils de la Liberté « (...) suffirait à elle seule à faire condamner le mouvement de 1837-1838. Elle est inspirée par les théories de Rousseau et des encyclopédistes et laisse voir, entre autres choses, que l'annexion aux États-Unis était, alors comme aujourd'hui, le but des radicaux et de leurs dupes. Aussi n'est-il pas surprenant que la plupart de ceux qui entrèrent dans le mouvement, aient ensuite regretté leur conduite. L'aveu qu'ils firent de leur erreur témoigne de la bonne foi d'un certain nombre d'entre eux ». — Gustave Ouimet, « Au pays des souvenirs », *La Minerve*, 11 février 1899, p. 3.

<sup>381</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 318. On notera que même en 1888, le sujet est délicat. Honoré Mercier reçoit un exemplaire de l'histoire de St-Jean-de-Matha que

À la période où Boucherville publie la deuxième partie de son roman, le projet de Confédération est discuté et donne lieu à d'intenses débats entre tenants et opposants de celui-ci. Du côté des libéraux, on croit qu'il mènera à l'assimilation de la minorité canadienne-française alors que, chez les conservateurs, on est plutôt d'avis que la Confédération permettra de sauvegarder les droits linguistiques et de préserver la religion catholique dans l'enceinte que trace la Constitution. Dans un cas comme dans l'autre, ce qui est d'abord matière à discussion, c'est la sauvegarde d'une culture dont le legs historique est celui de la France. Boucherville, au temps où il rédige la deuxième partie de son roman, n'est certainement pas étranger à ces préoccupations. Et, peut-être davantage que des Rébellions de 1837-1838, c'est la survie de la culture française après l'Union dont il nous semble être question dans la seconde partie du roman.

On remarque d'abord que le roman est brodé autour « de l'erreur sur les personnages et la fuite<sup>382</sup> ». Pas moins de dix méprises sur l'identité des personnages peuvent être recensées. Faute de les nommer, retenons que « l'intrigue même du roman est déclenchée par une première erreur sur Alphonse Meunier, qui s'est toujours fait passer pour le père adoptif de Pierre de St-Luc<sup>383</sup> », mais qui est en fait son père biologique. Meunier, en mourant, laisse un testament dans

---

vient de faire paraître le curé de la paroisse. Mercier remercie publiquement l'auteur en émettant toutefois une réserve « relative à l'appréciation qui est faite dans cet ouvrage des événements de 1837 ». Mercier ajoute : « j'ai une véritable vénération que je ne raisonne point, mais que je leur accorde par reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus au pays ». Et pour cause, le père de Mercier a été un patriote. Or, la critique se fait bientôt entendre dans une lettre ouverte publiée dans *La Vérité*, journal ultramontain, où l'on écrit que « sa vénération est absolument mal placée ». — Anonyme, « Mercier et les patriotes », *La Vérité*, 1<sup>er</sup> décembre 1888, p. 155.

<sup>382</sup> Maurice Lemire, *Dictionnaire des œuvres littéraires au Québec*, tome I, *op. cit.*, p. 725.

lequel il explique brièvement les circonstances entourant la naissance de Pierre. Or, ce n'est qu'au chapitre XXVII, grâce au contenu du testament, que Pierre de St-Luc prend connaissance de ces informations. Par cette occasion, il apprend que sa mère habite au Bas-Canada, s'y étant remariée. Aussi, l'idée d'une recherche de la mère sert le romancier dans le déplacement de son héros principal de la Louisiane vers le Bas-Canada.

La deuxième partie du roman repose sur la recherche d'une mère censément dénommée Éléonard de M\*\*\*. Pierre de St-Luc doit retrouver cette femme qui, selon Meunier, lui ressemble étrangement : « À mesure que tu grandissais, je suivais sur ta figure, dans tes manières, dans tes airs, le développement et l'expression des traits et du caractère de ta mère<sup>384</sup> ». Ne pourrait-on voir en cette mère la personnification de la métropole française, toujours vivante au Bas-Canada par la langue et les coutumes ? Or, encore une fois, il y a erreur d'identité puisque la mère, s'étant remariée, a changé de nom. Pierre de St-Luc côtoie donc une Eléonard Rivan de St-Dizier et ses deux filles, connues sous l'appellation les St-Dizier. Or, le nom d'origine, tout comme celui de la Nouvelle-France, étant disparu, il y a méconnaissance des liens filiaux : de St-Luc ne reconnaît pas en ces femmes sa mère et ses deux sœurs<sup>385</sup>. Il n'en prend connaissance que

---

<sup>383</sup> *Ibid.*

<sup>384</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, coll. « Jacques Cartier », 1913, p. 180.

<sup>385</sup> On notera que l'une des deux filles de la dame St-Dizier demande pourquoi elle doit broder sur ses mouchoir les lettres H. M. R. devant le nom de St-Dizier. Trouvant l'ouvrage un peu long, elle souhaite soustraire le point de broderie composant le « M » des initiales. À quoi répond la mère, en laissant tomber un soupir, qu'il faut conserver la lettre comme souvenir. Le père, représenté par la lettre « M », on le comprend, agit comme mémoire. C'est d'ailleurs lui qui ramène Pierre de St-Luc sur le sentier de ses origines. Il rappelle l'abandon et l'infidélité de la mère mais s'empresse, non sans émotion, d'expliquer qu'il ne faut pas lui en vouloir, puisque cette coupure s'est faite bien indépendamment de sa volonté. Or, la personnalité de l'enfant, du pays né de la France, s'est développée. Celle-ci se

vers la fin du roman. Mais la recherche de la figure maternelle, tout au long de la deuxième partie, nous semble agir comme une parabole qui se confirme d'ailleurs par le titre roman et dont on ne peut, de prime abord, que souligner la bizarrerie. Il fait appel à un proverbe renvoyant à l'idée qu'une perte peut être aisément remplacée par autre chose de mieux. Comme l'indique Ruggero Campagnoli, « ce qui n'est qu'insultant, lorsqu'il s'agit de la perte d'une fiancée, devient franchement iconoclaste par rapport à la perte de la mère, et il est incongru de prétendre remplacer la mère par deux sœurs. Et pourtant, tel est bien le mot de l'énigme (...)»<sup>386</sup>. Or, qu'on ne s'abuse pas. Le proverbe, comme le prétend Marc Angenot, met à la fois de l'avant un énoncé biaisé et une synthèse idéologique. Aussi, penchons-nous sur le fin mot de ce titre qui semble exprimer, sur un mode réduit, l'idéologie sous-jacente à l'univers du roman.

Après la mort de sa mère, Pierre de St-Luc gagne deux sœurs, qui partagent avec lui des traits communs<sup>387</sup>. Sur ce point, on se

---

définit désormais en regard des différentes cultures auxquelles elle s'est frottée, d'où les nombreuses lettres qui se sont ajoutées au nom. On reconnaît surtout alors, outre la française, trois stratifications principales à l'imaginaire québécois : l'imaginaire amérindien, anglais et américain.

<sup>386</sup> Ruggero Campagnoli, *op. cit.*, p. 87. Même s'ils s'acheminent vers des hypothèses différentes, quelques éléments de notre interprétation du roman de Boucherville rencontrent les propos soulevés par Campagnoli. Ce dernier émet l'idée qu'on peut discerner à l'intérieur du roman une hésitation entre mère France et père Angleterre à l'aide de la structure du conflit œdipien. Cette piste nous semble fort prometteuse et devrait être prise en considération dans une interprétation plus approfondie.

<sup>387</sup> Il est amusant de constater que le roman de Boucherville est très près de ce que Freud a appelé « le roman familial ». Ce processus, où est construite une figure du père fantasmatique, est décrit par Freud selon des étapes particulières : rencontre inopinée avec le père qui est bien souvent un propriétaire terrien et qui se voit contraint à la séparation d'avec la mère. Puis, survient la mort de ce père, mort donnant « la possibilité d'inceste avec les sœurs éventuelles, qui, du même coup, sortent du réseau des interdictions sexuelles ». — Voir Catherine Clément, « Le Roman familial », dans le *Dictionnaire des genres et notions littéraires*, Albin Michel, coll. « Encyclopædia Universalis », Paris, 2001, p. 709-710. On notera d'ailleurs que, dans le roman de Boucherville, les deux sœurs entretiennent des sentiments

rappellera que la colonisation française a fait naître trois nations en Amérique, la canadienne, la louisianaise et l'acadienne, nations ayant très certainement une parenté les unes avec les autres. Au XX<sup>e</sup> siècle, on parle d'ailleurs encore de la Louisiane comme étant « le Québec des États-Unis<sup>388</sup> ». On remarque aussi que l'une des sœurs de St-Luc porte le nom d'Asilie, qu'on surnomme simplement Asile. Dans un article consacré au mythe d'Évangéline, Robert Mane donne l'origine mythifiée du nom Acadie. Sans nous lancer dans une étude onomastique, nous avons cru percevoir certains rapprochements entre le nom reçu par l'ancienne colonie française et celui d'Asile. Dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, publiée à Paris en 1609, Marc Lescarbot décrit l'Acadie comme « Terre Promise vers laquelle, à travers les périls de l'océan, Dieu guida les Français comme il avait conduit Moïse et les siens vers Canaan<sup>389</sup> ». Ainsi, les Français trouvent-ils asile, refuge contre les dangers, en Acadie. De plus, on croit qu'à la suite d'une erreur des cartographes, la péninsule qui délimite aujourd'hui la Nouvelle-Écosse obtient le nom d'Arcadie, nom référant au havre de paix, lieu de refuge mythique de la Grèce antique. Enfin, on notera que certains Acadiens devront trouver asile en Louisiane en 1765, à la suite de la déportation. À cet égard, nous observons que les sœurs St-Dizier, étant jumelles, « se ressemblaient comme deux jumelles se ressemblent<sup>390</sup> », présentant toutefois des caractères bien différents. Asile, « était d'une sensibilité mêlée d'une certaine teinte de douce mélancolie » alors que sa sœur, Hermine, se montre « plus vive dans sa

---

amoureux pour Pierre de St-Luc qui n'est autre que leur frère et dont elles ne connaissent pas encore l'identité.

<sup>388</sup> Jean Pellerin, « La Louisiane : le Québec des États-Unis », *La Presse*, 11 janvier 1977, p. A4.

<sup>389</sup> Robert Mane, « Les mythes naissent et meurent : Évangéline aussi », séminaire « La Deriva delle francofonie », 7, *Mythes et mythologies des origines dans la littérature québécoise*, sous la direction de Franca Marcato-Falzoni, Université de Bologne, éditions CLUEB, 1994, p. 75.

<sup>390</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées* (1913), *op. cit.*, p. 258.

gaieté, plus sémillante dans ses mouvements, un peu piquante dans ses réparties pleines de sel (...)»<sup>391</sup> ». Ce qui nous rappelle que ceux que l'on nomme les Cajuns, tout en se jumelant aux Louisianais, n'en conserveront pas moins leur caractère distinctif. Ils continueront de parler le dialecte acadien, « un français émaillé d'expressions étrangères qui se trouve surtout à Saint-Martinville<sup>392</sup> ». Le créole, patois composé de mots français altérés, est aussi une langue que l'on retrouve en Louisiane. L'une se tourne mélancoliquement vers le passé et, l'autre, avec ses variations, se veut plus spontanée. Enfin, lors de la mort de la mère, St-Luc voit ses sœurs confiées à ses soins. On lui demande de se faire leur « protecteur ». Tant les Acadiens que les Louisianais d'origine française luttent, comme les Canadiens français, pour la survie de leur langue. Dans ce cadre, la protection pour les romanciers comme pour les historiens canadiens-français doit passer par la « construction d'une mémoire historique<sup>393</sup> ».

En ce sens, ce qui nous semble s'inscrire en filigrane dans le titre du roman de Boucherville, c'est la constante hésitation entre, d'un côté, une liaison primordiale, indéfectible aux origines françaises qui met en valeur le caractère culturel distinctif des Canadiens français et de leurs sœurs, l'Acadie et la Louisiane, et, de l'autre, un besoin d'émancipation politique et économique, une avancée vers le progrès au cours de laquelle certaines traditions en lien avec les origines doivent disparaître et être remplacées par d'autres. Que l'on songe, notamment, à l'adoption d'un modèle industriel, qui était même contenu dans l'idée d'une sortie de l'esclavage et du régime seigneurial

---

<sup>391</sup> *Ibid.*

<sup>392</sup> Jeanne Grégoire, « Louisiane et langue française », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 1962, p. 62.

<sup>393</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 281. Rappelons d'ailleurs que François-Xavier Garneau, dans son histoire du Canada, se penche longuement sur les événements

grâce à un rachat basé sur le travail. À la période où Boucherville rédige la deuxième partie de son roman, la société canadienne-française fait face à de grands problèmes : « la dépendance économique, les insuffisances de l'agriculture dans plusieurs régions, la prolétarianisation et le chômage que rencontrent la colonisation, l'hémorragie de l'émigration<sup>394</sup> ». En dehors de l'idée de la construction d'une référence collective par un retour sur le passé, Boucherville croit que les souffrances endurées par les Canadiens français ne pourront être traversées que par le travail.

Un mois après avoir publié son roman *Une de perdue, deux de trouvées* dans *La Revue canadienne*, à partir du 9 août 1865, Boucherville écrit une série d'articles sur « L'annexion et le traité de réciprocité » qu'il présente dans *Le Défricheur*, périodique qui s'était prononcé contre lui en 1863 lors des élections dans Bagot<sup>395</sup> :

La situation dans laquelle se trouve le Canada est bien grave. L'émigration en si grand nombre des Canadiens vers les Etats-Unis est désolante ; et l'on peut bien craindre que ce ne soit que le commencement d'un exode en masse de notre population pour les années à venir, si l'on ne trouve les moyens d'arrêter ce mouvement qui déjà a pris des proportions formidables (...).

#### LE TRAVAIL

est la seule, l'unique source des richesses des Individus comme des nations. On ne nourrit pas un peuple avec des théories politiques ou des discussions morales

---

entourant la fondation de l'Acadie et de la Nouvelle-France et que, dans la suite de cette histoire, il laisse une large place à l'institution de la Louisiane.

<sup>394</sup> Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 235-236.

<sup>395</sup> Le 4 janvier 1865, *Le Défricheur* annonce : « *La Revue Canadienne* pour le mois de décembre nous est parvenue. Cette publication mensuelle fait honneur à tous ceux qui en ont la direction. Rédaction et impression sont de premier ordre. Le roman de M. De Boucherville, va prendre une importance que n'a pas eu la première partie de cette belle œuvre malgré son mérite incontestable. L'auteur nous ramène en Canada, aux scènes palpitantes d'intérêt de 1837 et 38 ». Sans conteste, on s'entend pour préférer le romancier au politicien. — Anonyme, (s. t.), *Le Défricheur*, 4 janvier 1865, p. 3.



seulement ; il lui faut du pain, et il ne peut le gagner que par le travail<sup>396</sup>.

Dans cette série d'articles, Boucherville explique que le Canada devrait pouvoir résoudre ses problèmes en devenant un pays manufacturier. À l'intérieur de ces articles, on voit d'ailleurs que ses opinions ont quelque peu changé depuis la publication des « Sophismes de M. Bastiat » puisqu'il semble de plus en plus adopter quelques principes libre-échangistes. Boucherville, qui aimerait voir le Canada se tourner davantage vers un commerce extérieur avec des produits manufacturés, lorgne du côté des États-Unis qui comptent « une population de 30 millions de consommateurs<sup>397</sup> ». En perçant ce marché, croit-il, la population canadienne-française obtiendrait du travail et demeurerait au pays<sup>398</sup>. Or, pour acquérir un libre marché avec les voisins, Boucherville ne voit que deux solutions possibles : « L'annexion ou un traité de réciprocité ». Même s'il est d'avis qu'une annexion apporterait son lot d'avantages, Boucherville ajoute que, dans l'optique d'un développement économique profitable, le Canada devrait demeurer tel qu'il se trouve. Il propose donc de mettre de côté les intentions annexionnistes, mais à condition seulement que le pays puisse se prévaloir d'une « entrée libre sur le marché américain, par un traité de réciprocité complet, sans restrictions aucunes, pour les produits bruts ou manufacturés (...)»<sup>399</sup>. Selon l'auteur, certaines barrières s'élèveront peut-être puisque « l'Angleterre est là, entre les Américains et nous, pour interposer son autorité à la passation d'un

---

<sup>396</sup> Georges Boucher de Boucherville, « L'annexion. Le traité de réciprocité », *Le Défricheur*, 19 juillet 1865, p. 2.

<sup>397</sup> G. B. de Boucherville, « La situation. — Les manufactures. L'annexion. — Le traité de réciprocité. (suite) », *Le Défricheur*, 26 juillet 1865, p. 3.

<sup>398</sup> Selon lui, on pourrait développer une agriculture de type commercial avec, notamment, le tabac.

<sup>399</sup> *Ibid.*

tel traité de réciprocité<sup>400</sup> ». Dans cette optique, il faudrait lui rappeler qu'elle s'est elle-même faite la défenderesse de deux nobles concepts : « L'Angleterre s'est posée devant l'univers comme le champion de deux idées grandes et belles et nobles ! L'abolition de l'esclavage, et le libre échange !<sup>401</sup> ». L'Angleterre, selon Boucherville, ne peut se permettre d'évacuer un plan de libre-échange entre les États-Unis et le Canada puisque ses idéaux philanthropiques n'auraient plus de valeur aux yeux des différentes nations. Aussi souhaite-t-il que les élections qui doivent se tenir en Angleterre se fassent « dans l'avantage du parti libéral et des libres échangistes<sup>402</sup> ».

Boucherville est persuadé qu'en vertu des échanges négociés entre les différents pays, le Canada pourra solutionner les ennuis auxquels il fait face. L'esprit du siècle n'invite-t-il pas « à la confraternité tous les peuples<sup>403</sup> » ? Alliance fondée sur une similitude d'état ou d'esprit, voilà des termes chers au romancier. Au demeurant, cette idée n'était-elle pas distillée dans le roman *Une de perdue, deux de trouvées* ? Par exemple, dans l'épilogue, on apprend qu'il y a eu mariage entre Pierre de St-Luc et Clara Gosford. Asile a, quant à elle, épousé un jeune officier autrichien, Nogachn Dwirli, et Sara Thornbull devient la femme du comte de Miolis, Espagnol, jadis connu sous le nom d'Antonio Camberra. Autrement dit, on pourrait envisager l'épilogue non seulement comme la clôture du roman mais également comme une ouverture sur l'avenir tel qu'envisagé par le romancier : les Canadiens français font partie d'une nation distincte qui se tournera de plus en plus vers l'autre, vers l'ailleurs.

---

<sup>400</sup> *Ibid.*

<sup>401</sup> G. B. de Boucherville, « La situation — Les manufactures. L'annexion — Le traité de réciprocité (suite) », *Le Défricheur*, 9 août 1865, p. 3.

<sup>402</sup> *Ibid.*

<sup>403</sup> G. B. de Boucherville, « L'annexion. Le traité de réciprocité », *Le Défricheur*, 19 juillet 1865, p. 2.

### **La carte de la discrétion ou la petite monnaie du confort**

Les années 1866-1888 nous semblent significatives quant aux concessions faites par Boucherville en terme de stratégies d'investissement social et de conservation face à un certain pouvoir symbolique. En ces années, les Conservateurs qui, pour avoir été mis au pouvoir, ont longue main sur le patronage, se mettent en peine d'offrir de l'emploi aux hommes qui partagent leurs idéaux ou qui semblent prêcher pour la modération. Boucherville, réveillé par l'occasion d'obtenir un emploi qui lui permettra de se consacrer à ses écrits, semble alors jouer la carte de la discrétion. En cette période, la représentation du monsieur topinambourg paraît faire place à celle de l'homme sobre et mesuré.

En 1866, Boucherville pratique toujours le droit. *La Minerve* du 19 janvier présente d'ailleurs une petite annonce dans laquelle est affiché son cabinet, désormais situé rue Saint-Jacques à Montréal. À la fin de mars 1867, il quitte son étude pour faire escale au Brésil, endroit qu'il affectionne particulièrement pour y avoir séjourné à quelques reprises. Or, cette fois, il s'y rend pour aider son fils qui va s'installer définitivement à Sao Paulo. À son retour au pays, le 22 avril, le romancier abandonne Montréal pour emménager à Québec où il doit occuper un nouvel emploi. *La Minerve* du 27 juillet 1867 souligne sa nomination en tant que secrétaire de Sir Narcisse Fortunat Belleau qui, le 1<sup>er</sup> juillet 1867, a été le premier Canadien français à être officiellement nommé lieutenant-gouverneur de la province du Québec. Peu de temps s'en faut toutefois pour que Boucherville cède à une autre proposition. Le 4 novembre 1867, *La Minerve* annonce cette fois son entrée en tant que Greffier au Conseil législatif. Sa fonction consiste à rédiger les propos tenus lors des audiences et à libeller

quelques actes de justice. Le salaire d'un greffier est aux alentours de 1800 \$ par année<sup>404</sup>, salaire enviable pour l'époque. Il ne prendra sa retraite qu'en 1889, à l'âge de soixante-quinze ans.

Entre ses débuts au Conseil législatif et la mise à la retraite, Boucherville se prévaut de ses temps libres pour l'avancement de certains projets. En 1874, il envoie aux presses de l'imprimeur montréalais Eusèbe Senécal son roman *Une de perdue, deux de trouvées*. Senécal, qui souhaite répondre « aux pressantes sollicitations des nombreux amis de notre littérature<sup>405</sup> », tire le roman à 3000 exemplaires. Celui-ci paraît en deux volumes in-12 de 375 pages environ pour chacun :

C'est une acquisition de plus pour la bibliothèque canadienne, et comme l'ouvrage est fort bien imprimé, il trouvera un débit facile auprès de ceux qui aiment à se délasser l'esprit dans une bonne et saine littérature. Le prix des deux volumes est fixé à une piastre pour la ville et dix cents en sus pour le port de ceux qui voudront le recevoir par la poste<sup>406</sup>.

Fort du succès que lui vaut son roman, Boucherville ne s'en trouve pas pour autant gagné à l'idée de consacrer son temps libre à une autre œuvre de fiction. En 1877, il publie plutôt un ouvrage portant sur le *Code du whist*. Aussi, est-il permis de s'étonner de voir l'image du romancier se doubler ainsi de celle du codificateur ; l'un laissant parler l'intuition et l'autre visant une systématisation rigoureuse. Puisque le hasard a davantage de droit dans les cartes que dans les choix de productions textuelles, on pourrait imaginer une corrélation

---

<sup>404</sup> Nous avons recueilli cette information dans le journal *La Nation*, 4 novembre 1871, p. 2.

<sup>405</sup> « Avertissement de l'éditeur », *Une de perdue, deux de trouvées*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1874, p. VIII.

<sup>406</sup> Anonyme, « Une de perdue, deux de trouvées », *Le Canadien*, 17 avril 1874, p. 2.

entre le besoin de plus en plus éminent de rationalisme chez l'auteur, un rationalisme versé dans des conventions de signes et de chiffres, et son entrée dans le fonctionnarisme. Désormais les audaces appartiennent presque exclusivement à l'inventeur qu'est devenu Boucherville et dont parle Lépine. Plus les zones de liberté s'amenuisent et plus la fiction se perd en silence puisque chaque parti peut interpréter celle-ci comme bon lui semble, en encensant ou condamnant les propositions idéologiques qu'elle livre. Le désir de codifier pourrait ainsi s'expliquer : la codification est l'ouvrage destiné à unifier, elle n'a guère d'opinion et de parti pris. Or, nous semble-t-il, il ne s'agit là que d'une voie possible d'explication. Avec Boucherville, nous avons pu le constater, ce n'est pas tout blanc ou tout noir. Aussi se doit-on d'apporter quelques nuances lorsque nous envisageons les choix qu'il a effectués. Les goûts de Boucherville pour la littérature, l'économie, la politique, l'agriculture, la physique et les mathématiques ne souffrent peut-être pas d'un cloisonnement si étanche. Les différentes disciplines trouvent lieu pour se côtoyer dans ses passions multiples.

En fait, si Boucherville se fait de plus en plus discret dans son écriture comme dans ses opinions politiques, il ne participe pas moins à la vie de salon qui se déroule dans la ville de Québec. Au cours des ans, il se forme également aux voyages, se transportant soit en Amérique latine soit aux États-Unis. Par exemple, en 1880, il se rend à New York où il assiste à une pièce de théâtre dans laquelle Sarah Bernhardt offre une performance qui le charme au plus au point. S'intéresse-t-il également aux troupes et à la vie théâtrale québécoise qui, dans les années 1870 connaît un essor ? Difficile de se prononcer mais on remarquera tout de même qu'en 1883, un cercle d'acteurs joue l'adaptation, demeurée inédite, du roman *Une de perdue, deux de*

*trouvées*<sup>407</sup>. Il demeure donc actif dans le milieu culturel. Ce ne sera toutefois, à notre connaissance, qu'en 1889 qu'il publiera des nouveaux écrits : un ouvrage présentant un système serré de règles et de codifications et une œuvre de fiction.

### **Un no man's land langagier**

Nous terminerons ce chapitre sur l'an 1889, au cours duquel Boucherville publie à la fois un *Dictionnaire du langage des nombres* et un feuilleton intitulé *Nicolas Perrot ou Les coureurs des bois sous la domination française*. Ce sont les dernières publications de Boucherville avant sa mort, qui survient le 6 septembre 1894, à sa résidence de Saint-Laurent, à l'Île d'Orléans. Si, à première vue, le *Dictionnaire* (...) et le roman-feuilleton semblent se situer aux antipodes l'un de l'autre — le premier étonne par son aspect purement rationnel, le second signale un retour de l'auteur à la fiction —, nous tâcherons tout de même de montrer que tous deux évoquent d'anciens conflits au cœur de la mémoire de la collectivité canadienne-française qui, pour l'auteur, ne peuvent trouver leur résolution que sur un terrain neutre.

Quelques temps seulement après son entrée au Conseil législatif, Boucherville étudie la possibilité de créer une langue nouvelle qui pourra répondre aux difficultés de communication soulevées par la multiplicité des idiomes. Le projet est d'ampleur, mais son emploi lui permet de ménager un peu de temps pour ses recherches. Non sans moquerie, Placide Lépine décrit d'ailleurs que le matin, arrivant à son cabinet de travail, Boucherville :

---

<sup>407</sup> Nous avons recueilli cette information dans *La Vie littéraire au Québec*, tome IV. Il s'agit là de la seule information que nous ayons sur ce sujet pour l'heure.

(...) secoue sa rêverie et porte ses regards sur une table encombrée de paperasses et d'une pyramide de dictionnaires de toutes les langues connues.

— Bah ! se dit-il, et j'oubliais mon travail sur une langue universelle. (...) Vite à l'œuvre, ou je n'aurai pas terminé la lettre A avant dix-huit mois.

Malheur à vous si vous intervenez alors, car il vous faudra certainement avaler durant une heure plus de racines... de mots qu'il ne fallut autrefois de tubercules pour nourrir les solitaires de la Thébàïde.

Après avoir ainsi marié, pendant plusieurs heures, les syllabes les plus étranges et les plus étonnées de se rencontrer ensemble, un lambeau de nom français avec une bribe de substantif grec, une douce syllabe italienne avec quatre ou cinq rétives consonnes allemandes, il sent le besoin de reprendre des forces pour continuer sa gigantesque entreprise<sup>408</sup>.

« Tout est nombre », disait Pythagore. À quoi Boucherville aurait pu répliquer, « vous voulez sans doute dire, langage des nombres ! » En fait, Boucherville consacre près de vingt années à ce travail qui aboutit, en 1870, sur la publication d'une petite étude<sup>409</sup> et, en 1889, sur celle d'un ouvrage intitulé le *Dictionnaire du langage des nombres*. À en croire l'introduction du *Dictionnaire* (...), cet ouvrage doit faciliter « les rapports de peuple à peuple et favorise(r) le développement des connaissances humaines (...)»<sup>410</sup>. Mais le projet, ne faisant point exception à la majorité de ceux imaginés par Boucherville, paraît loufoque à son entourage et provoque ce qu'il est d'usage d'appeler le rire d'exclusion. Comme le souligne Charles Lalo, « (l)a vie sociale est organisatrice et même créatrice de rire dans la mesure où elle organise

<sup>408</sup> Placide Lépine (Henri-Raymond Casgrain et Joseph Marmette), *op. cit.*, p. 86.

<sup>409</sup> Nous n'avons pas pu retrouver l'étude de 1870. Or, l'introduction du *Dictionnaire* (...) en fait bel et bien mention.

<sup>410</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Dictionnaire du langage des nombres*, Québec, Darveau, 1889, p. III. Notons que cette citation est tirée d'une lettre J. C. K. Laflamme, professeur à l'Université Laval, à Boucherville et qui est reproduite dans l'introduction du *Dictionnaire* (...).

et crée des hiérarchies de valeurs<sup>411</sup> ». En ce sens, « la Silhouette » de Lépine témoigne de l'attitude d'un certain groupe d'intellectuels de l'époque face à la marginalité de Boucherville. Pourtant, l'idée de créer une langue artificielle n'est pas neuve ; elle voit le jour au XVII<sup>e</sup> siècle même si elle se développe réellement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (entre 1870 et 1924) avec l'avènement de langues comme l'Espéranto et le Volapük. Avec son *Dictionnaire*, ouvrage d'un millier de pages, Boucherville s'attache à créer un langage numérique par lequel des équivalences françaises et anglaises peuvent être codifiées. C'est d'ailleurs à bon droit qu'on peut s'étonner, comme le fait remarquer André Lemelin, « de voir cet homme, marqué par la tourmente politique des années 1830 et ayant tiré l'une des œuvres littéraires les plus remarquables du Canada français du XIX<sup>e</sup> siècle, publier une méthode purement rationnelle pour réaliser la concorde entre les peuples : une langue entièrement débarrassée de connotation nationale<sup>412</sup> ». L'observation est juste. Passant d'un nationalisme revendicateur à un nationalisme de conservation, Boucherville occupe la fin de sa carrière à l'invention d'une langue sans nationalité. Il n'ambitionne guère toutefois de supplanter la langue maternelle par une langue artificielle mais propose plutôt l'emploi de combinaisons de mots qui pourront « servir dans la correspondance commerciale et plus particulièrement dans la correspondance télégraphique<sup>413</sup> ». En ce sens, cette invention nous semble en continuité avec les visées de sa série d'articles sur « l'annexion et le traité de réciprocité » : les échanges commerciaux avec les différentes nationalités, et plus particulièrement avec les États-Unis, doivent être facilités. Et c'est sans doute là le but premier de la création d'un tel ouvrage. Ajoutons

---

<sup>411</sup> Charles Lalo, *Esthétique du rire*, Paris, Flammarion, 1949, p. 196.

<sup>412</sup> André Lemelin, *op. cit.*, p. 128.

<sup>413</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Dictionnaire du langage des nombres*, *op. cit.*, p. XII.



que même si la langue est « débarrassée de connotation nationale », il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut être une simple création individuelle ; une langue, pour exister, doit devenir une manifestation collective. Et c'est sans doute en ayant en tête les problèmes de la société dans laquelle il évolue, que Boucherville entend créer une langue plutôt que de se faire le promoteur de l'utilisation de la langue anglaise qui est d'ordinaire celle des affaires. Tout comme dans le roman *Une de perdue, deux de trouvées*, c'est l'idée de neutralité qui domine ici, puisque pour que le langage des nombres remplisse l'une de ses promesses, c'est-à-dire faciliter la communication entre personnes de différentes origines, il doit y avoir entente entre les partis pour mettre en application un langage codifié.

Malgré toutes les années de labeur, le *Dictionnaire du langage des nombres* ne rencontre guère les espoirs que son auteur avait fondés en lui. En s'adressant à un lecteur spécialisé, Boucherville ne parvient pas à créer d'impact social : sa langue ne parle que pour elle-même. Et si la conception de l'ouvrage a été longue et laborieuse, la critique est quant à elle vive et prompte à venir. Avant même que l'ouvrage soit distribué au large public, Raoul Renault rapporte avec sarcasme, dans sa chronique « En fumant », ce qu'un tel dictionnaire a de fantaisiste. Ainsi rend-il compte des recommandations adressées par un ami au moment de lui présenter l'ouvrage de Boucherville : « (...) ne vas pas le lire tout d'un trait, ni même le lire pendant une heure sans te reposer, car je te prédis que tu deviendras fou. C'est pis que l'absinthe suisse<sup>414</sup> ».

Et Renault de renchérir :

---

<sup>414</sup> Raoul Renault, « En fumant », *Le Monde illustré*, 15 février 1889, p. 331.

Ce n'est pas un dictionnaire de la langue arabe, ni de la langue chinoise, ce n'est pas non plus celui d'une langue morte, mais bien le dictionnaire d'une langue qui veut vivre : c'est celui d'un volapük quelconque. On veut en faire une langue universelle, comme si Dieu n'avait voulu la confusion des langues que pour rire, histoire de faire une surprise aux constructeurs de la tour de Babel. (...) À tout prendre, l'auteur de ce travail a beaucoup de mérite, mais malheureusement j'ai bien peur que l'utilité de son œuvre ne soit pas *universellement* reconnue<sup>415</sup>.

Toujours dans le *Monde illustré*, et moins d'un mois après la parution de l'article de Raoul Renault, Léon Ledieu poursuit la critique du *Dictionnaire du langage des nombres* dans sa chronique « Entre nous<sup>416</sup> ». Or, cette fois, le mot se veut plus mordant et profond dans son dénigrement :

*Musmus mie nesne defeso !*

Cherchez ces mots dans les dictionnaires français, anglais, allemands, russes, italiens, espagnols, grecs, suédois, portugais (...), et dans tous les idiomes connus, vous ne les trouverez pas, je vous l'affirme, et cependant ils appartiennent à une langue, une langue inventée par un homme de talent.

M. G. Boucher de Boucherville, fatigué de voir combien les hommes s'entendent peu sur les idées, a résolu de les mettre d'accord sur les mots, et c'est pour adopter son système que j'ai commencé par cette phrase que vous n'avez pas comprise et qui signifie : « Bonjour mes chers lecteurs ! »

Je sais bien que le résultat ne répond pas exactement au but, et que, ayant l'intention d'être compris par tous les habitants du globe, je cours le risque de ne pas l'être

---

<sup>415</sup> *Ibid.*

<sup>416</sup> Selon Cabrette (Édouard-Zotique Massicotte), Léon Ledieu est le fils de Constantin-Élie-Joseph Ledieu et de Laure-Catherine Monvoisin, d'Arras, en France. Il vient s'installer à Montréal en 1873. Admis au barreau en 1878, il pratique pendant un temps avant de se lancer dans le journalisme. On retrouve de ses articles dans *La Minerve*, *Le Monde illustré* et *La Presse*. — Cabrette, « Les Disparus », *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 30, p. 179. Léon Ledieu aurait signé la chronique hebdomadaire « Entre Nous » pendant une vingtaine d'années.

du tout, mais cela tient à ce que la langue numérique est encore peu connue.

« La base fondamentale du langage numérique, dit l'inventeur, étant les nombres mêmes, toutes les opérations que l'on peut faire avec les nombres peuvent également se faire avec les mots du langage ; le système de leur numération étant le même. »

Si cela ne vous paraît pas clair, ce n'est pas ma faute et, sans vouloir expliquer tout le système, je crois ne pouvoir mieux faire que de vous donner une idée des qualités euphoniques de cette langue (...).

— *Di Lesfas de cunœ cespis rali lesfes* : « L'abolition du Conseil législatif est abominable »; voyez comme l'idée de la langue numérique correspond bien aux convictions politiques de certaines personnes, les mots « abolition » et « abominable », *lesfas* et *lesfes* ne diffèrent entre eux que d'une lettre. De plus, ne trouvez-vous pas que la consonance des deux syllabes *lesfes* est elle-même tellement heureuse qu'elle exprime bien le sens du mot (...)

En vérité M. de Boucherville,

Ce n'était pas la peine

Ce n'était pas la peine (bis)

Ce n'était pas la peine, assurément

De changer de ..... parlement.

(...) Avoir une langue universelle est un fort beau rêve, mais hélas ! il est aussi peu réalisable que celui de faire vivre en repos toutes les nations, car c'est toujours un coup de canon qui réveille les philosophes absorbés dans leur cabinet de travail, alors qu'ils terminent un ouvrage sur la paix du monde<sup>417</sup>.

La réponse de Boucherville ne se fait point attendre. À l'aube de son soixante-quinzième anniversaire, ce dernier montre qu'il est toujours sensible à la critique et qu'il entend riposter :

Mon attention ayant été appelée sur une critique de langage des nombres (...), publiée dans le *Monde illustré*, 16 mars courant, je m'en procurai un exemplaire. Les mots et les phrases de la correspondance sont mis entre parenthèses. *L'article commence comme ainsi* : (*Musmus mie nesne defeso* !... qui signifie « Bonjour mes

<sup>417</sup> Léon Ledieu, « Entre nous », *Le Monde illustré*, 16 mars 1889, p. 362-363.

lecteurs ».) Je n'y trouvai rien de désagréable à l'oreille ; et quant à la phrase en elle-même, elle est convenable et bien tournée. Ce fut pour moi un vif plaisir de voir qu'il n'ait fallu que quelques jours pour se mettre en état, à l'aide du dictionnaire, dont des exemplaires n'avait été distribués que depuis quelques jours, de pouvoir traduire et d'écrire aussi correctement (...). Je continuai à parcourir l'article (...). Il n'y avait plus à s'y méprendre, ce n'était plus des qualités euphoniques du langage qu'il s'agissait, mais bien de la Paranomasie, ou coïncidence plus ou moins forcée de la prononciation de quelques mots numériques et de certains mots français (...). Je fus surpris de voir le nombre de lettres, de syllabes ou de mots *Euphoniques*, à sa façon, que le correspondant avait, en si peu de temps, pu découvrir dans le langage des nombres. Il fallait un flair bien développé, un (sic) espèce d'instinct naturel ou acquis, qui put ainsi porter le chercheur droit sur l'objet cherché. On sait que c'est l'odorat qui sert à la découverte des truffes ; de même en est-il pour la découverte si prodigieusement rapide des truffes euphoniques du langage, qu'en a fait le correspondant. Il fallait aussi un goût prononcé pour ce genre de truffes que le correspondant sert avec profusion (...) comme des plats de la meilleure saveur et du plus délicat parfum (...). À propos on m'a dit que le correspondant avait eu un collaborateur pour l'aider dans ses recherches euphoniques (...) il a dû l'avoir choisi en raisons de ses aptitudes à chercher, trouver et déterrer les truffes. (...) (*De lesfas de cunæ cespis rali lesfes.* « L'abolition du Conseil législatif est abominable ».) (...) Sans m'occuper de la question politique, je dois néanmoins protester contre l'introduction de *noé* parmi les membres du conseil, quoiqu'il porte bien par derrière le truffe euphonique<sup>418</sup>.

Dans la suite de sa riposte, publiée trois jours plus tard dans *Le Canadien*, Boucherville affûte sa plume avec un couteau plus tranchant :

Vous seriez vous donc, M. le critique, devenu le dieu de la fable qui n'avait qu'à se couvrir de son armure pour

---

<sup>418</sup> (G. B.), « Truffes euphoniques », *Le Canadien*, 26 mars 1889, p. 2.

se rendre invisible, approché assez près pour l'écouter ?  
 qui ? quoi ?... mais ! la première truffe en costume de la  
 seconde :

Détonnant en barytons puissants ?

Pétaradant en éclats bruyants ?

Ou bien sifflant des airs odorants ?

Oh ! M. le critique :

Ce n'était pas la peine

Ce n'était pas la peine (bis)

Ce n'était pas la peine... Oh non ! assurément

De faire tant de bruit... pour un tel sentiment.

Sentiment est pris ici dans le sens d'odorat<sup>419</sup>.

La polémique est engagée et Léon Ledieu revient deux fois à la charge<sup>420</sup>, lançant ses « coup(s) de canon(s) » pour réveiller le philologue absorbé dans son pensoir. Ainsi, dira-t-il dans un article subséquent : « J'ai autant de respect pour les bons écrits de M. de Boucherville que de pitié pour son dictionnaire (...). Et maintenant que la terre soit légère au *Dictionnaire du langage des nombres*. Son auteur a voulu prouver que l'on pouvait enfilet 34,599 mots sans émettre une idée sérieuse, il a réussi<sup>421</sup> ». De son côté, Boucherville ne fait que humer l'odeur de la poudre, préférant conserver le silence face à ces nouvelles attaques. Quoi qu'il en soit, c'est à Ledieu que le temps donne raison. Sa lecture, du moins celle qui a trait à l'avenir du *Dictionnaire* (...), se voit en grande partie confirmée : « le langage des nombres restera à l'état de curiosité ingénieuse » et les lecteurs du *Monde illustré* se contentent de sourire « en pensant au brave homme qui a perdu vingt ans à travailler à cette naïveté<sup>422</sup> ». Toutefois, le chroniqueur ayant prédit que dans le cas où « (...) nos descendants découvrent le dictionnaire de M. de Boucherville, un journal

<sup>419</sup> G. B., « Truffes euphoniques », *Le Canadien*, 29 mars 1889, p. 2.

<sup>420</sup> Voir les chroniques de Ledieu intitulées « Entre nous » parues dans *Le Monde illustré* les 6 et 20 avril 1889, p. 386 et 403.

<sup>421</sup> Léon Ledieu, « Entre nous », *Le Monde illustré*, 6 avril 1889, p. 386.

<sup>422</sup> Léon Ledieu, « Entre nous », *Le Monde illustré*, 16 mars 1889, p. 363.

quelconque lui consacrerait cinq lignes<sup>423</sup> », nous ne nous pouvons ici que le contredire.

L'année même de la parution du *Dictionnaire du langage des nombres*, Boucherville touche une pension pour le poste occupé pendant près de vingt-deux années au *cunæ cespis*, c'est-à-dire au Conseil législatif. En 1889, il publie également un second roman-feuilleton, intitulé *Nicolas Perrot ou Les coureurs des bois sous la domination française*, dans les pages d'un périodique naissant, *La Revue de Québec*. Ce périodique, imprimant son premier numéro le 10 octobre, annonce en grandes pompes la parution du « feuilleton inédit » de Boucherville :

Nos lecteurs feront bien de conserver le roman-feuilleton dont nous commençons la publication avec le présent numéro. C'est une primeur canadienne qui ne saurait manquer d'exciter un intérêt poignant, tant à cause du nom de son auteur — M. G. B. de Boucherville —, que pour les renseignements précieux qu'il renferme sur quelques-uns des hommes hardis que notre histoire nationale appelle les « Coureurs des bois » et les « Voyageurs des pays d'en haut<sup>424</sup> ».

Suivant la leçon première de son succès de romancier, c'est encore le tissu historique qui sert de matériau de base à la fiction proposée. Ainsi, l'expédition effectuée à l'hiver 1669-1670 par le coureur des bois Nicolas Perrot, que l'auteur dénomme Colas, sert de toile de fond<sup>425</sup>. N'appartenant toutefois qu'à l'imaginaire, l'aventure de Perrot repose sur la recherche de marchandises volées aux mains de marchands

---

<sup>423</sup> *Ibid.*

<sup>424</sup> (La rédaction), « Feuilleton inédit », *La Revue de Québec*, 10 octobre 1889, p. 4.

<sup>425</sup> Selon Rémi Ferland, Nicolas Perrot « a joué un rôle important dans les relations entre les colonisateurs français et les autochtones. » — Georges Boucher de Boucherville, *Nicolas Perrot ou les coureurs des bois sous la domination française*,

montréalais par les Iroquois. C'est donc sous prétexte de ramener le butin que le coureur des bois, accompagné de son équipe, se rend dans les pays d'en haut. Grâce, entre autres, au concours de l'Algonquin Grand Pierre et du saltimbanque Bibi Lajeunesse, il fait preuve d'ingéniosité pour réaliser ses prouesses.

Faute d'abonnés, *La Revue de Québec* suspend ses impressions après le huitième numéro. Ainsi, Boucherville n'aura eu le loisir de faire paraître qu'un prologue, dix chapitres et le début du onzième ; le texte, comme point d'orgue, suspendant la mesure pour laisser comprendre qu'il aurait dû se poursuivre. La suite du roman a-t-elle seulement pris forme dans l'imagination du romancier ? Le manuscrit demeurant introuvable, la question demeure ouverte. Et il semble que nulle autre revue n'ait insisté pour obtenir la suite des aventures du coureur des bois. Les contemporains de Boucherville ont peut-être eu la même impression que Maurice Lemire lorsque celui-ci exprime que :

C'est avec une certaine gêne que l'on parcourt ce feuilleton d'un romancier qui aurait pu devenir excellent s'il avait persisté dans la carrière. (...) Avec l'âge, semble-t-il, son imagination s'est domestiquée et il fait plus penser ici à l'auteur du curieux essai sur la langue universelle qu'à un émule d'Eugène Sue<sup>426</sup>.

Avec *Nicolas Perrot ou Les coureurs des bois sous la domination française*, Boucherville revient au roman-feuilleton. Mettant à profit ses acquis antérieurs de romancier, sans doute anticipe-t-il la bonne fortune littéraire. Si Boucherville a jadis contribué à l'éveil d'une génération d'écrivains, il n'est désormais plus à l'heure des

---

édition établie, présentée et annotée par Rémi Ferland, Sainte-Foy, Les Éditions de la Huit, 1996, p. IX-X.

innovations esthétiques. Et, pouvons-nous croire, les choix qu'il formule sont indissociables de sa trajectoire, de ce qu'il offre comme image de lui à un moment donné de son histoire : aux alentours de la Confédération, il a été récupéré par l'institution et, c'est sous l'ascendance de celle-ci qu'est orientée sa vision du littéraire. En réutilisant dans son feuilleton des modèles déjà éprouvés, Boucherville vise apparemment à conserver un certain capital symbolique dans le champ de la culture, champ qui se présente, selon Bourdieu, comme un système de significations hiérarchisés au même titre que les champs politique, religieux, économique. Par son expérience d'une ascension tant dans les champs artistique que politique, par la légitimité obtenue, Boucherville ne semble plus homme des révolutions par la fiction qu'il propose. Et l'on pourrait croire que c'est sans doute sous la dictée d'un esprit de conservation, de stabilité, qu'il livre ses représentations du monde social. Mais sur quoi repose exactement le pôle de ces représentations culturelles ?

Ayant passé d'un nationalisme revendicateur à un apparent nationalisme de conservation, Boucherville consacre son temps libre, à la fin de sa carrière, à l'invention d'une langue sans nationalité qui débouche sur la publication d'un *Dictionnaire* (...). Il est à penser que cette publication vient majorer l'écart déjà évoqué entre l'expérimentation basée sur de nouvelles perspectives et l'évocation d'un retour à l'origine, notamment par la parution lors de la même année de son *Nicolas Perrot ou Les coureurs des bois sous la domination française*, où le romancier revient à l'origine : celui d'une Nouvelle-France mythifiée. La langue universelle proposée par Boucherville, si novatrice soit-elle, suggère une solution à un conflit très ancien entre

---

<sup>426</sup> Maurice Lemire, « NICOLAS PERROT ou les Coureurs de bois sous la domination française », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1, Montréal, Fides, p.



l'appartenance à la langue de la Mère Patrie et l'intention assimilatrice de l'occupant. On peut d'ailleurs présumer que l'auteur présente une langue consensuelle dans le but de transcender l'aliénation de la culture française. Conserver la langue française mais utiliser une langue artificielle pour des échanges commerciaux où aucune origine ne prédominera sur l'autre, voilà peut-être une manière de contourner la parole du conquérant, détenteur d'un écrasant pouvoir économique. Boucherville en vient donc à lier un passé qui survit en lui et les siens à une projection dans l'avenir par l'exploration d'un « no man's land » langagier.

De ce point vue, il ne faudrait guère s'étonner de constater que le romancier choisit Nicolas Perrot pour incarner le héros de son dernier feuilleton, un personnage historique qui « a servi non seulement d'interprète, mais encore de négociateur au cours des années 1670 et 1680, cette période marquée par des rapports houleux et confus avec les nations amérindiennes<sup>427</sup> ». Réputé pour avoir pratiqué la diplomatie, Perrot est un autre symbole de la bonne entente entre groupes ethniques se situant aux frontières d'un « no man's land » langagier. Il use de l'acte de langage comme d'un instrument servant de point de convergence entre cultures distinctes. Or, il ne faudrait pas s'y méprendre, la réconciliation avec l'Autre ne fait que rendre plus aiguë la difficulté pour le sujet colonisé de réunir les différents traits des cultures avec lesquelles il doit composer — amérindienne, française, anglaise et même américaine — pour sa reconquête identitaire. L'idée de ligne médiane vers laquelle Boucherville converge dans tous ses écrits n'est guère une position

---

516.

<sup>427</sup> Georges Boucher de Boucherville, *Nicolas Perrot ou les coureurs des bois sous la domination française*, édition établie, présentée et annotée par Rémi Ferland, *op. cit.*, p. IX.

d'équilibre mais plutôt un noyau de discordance entre faits sociaux et faits de conscience, entre engagement et renoncement. Il est un espace utopique où fleurit la contradiction.

Ne pouvant se détacher de l'origine, les écrits de Boucherville portent l'empreinte des drames de l'enfance collective. Ils parlent d'abord et avant tout de la perte, de la défaite. Par le biais de la fiction, ils cherchent à libérer l'Histoire de son statut du moment en transférant et arrangeant la source du drame : le pays revient à lui-même et la blessure originelle, que l'on a tenté de panser par un combat émancipateur, aboutit toutefois à un sentiment de culpabilité et de repentir. Ainsi, le Colas de Boucherville se lie aux Hurons pour combattre les Iroquois, alliés des Anglais, mais en prenant la peine d'évoquer qu'il n'était guère possible « de blâmer le gouvernement français d'avoir violé la paix, puisque ce n'était que pour aider les Hurons à reprendre leurs pièges volés qu'il avait marché contre les Iroquois<sup>428</sup> ». Le romancier peut alors prendre partie à demi-mot sur les événements passés mais par le biais de personnages historiques. On se souviendra d'ailleurs que dans le roman *Une de perdue, deux de trouvées*, l'auteur se sentait également dans l'obligation de justifier le combat des Fils de la liberté. Or, dans ce cas, plus de détours encore s'avéraient nécessaires puisque les écrits impliquaient des gens du temps présent. Dans les deux cas toutefois, le même thème se signale : la tâche de vaincre et la *tache* du vaincu, c'est-à-dire la nécessité de réagir à l'injustice et la contrainte de se disculper devant l'autorité conquérante. Au sentiment inconscient de culpabilité lié à la défaite vient donc s'en greffer un autre, celui-là hérité de la prohibition sociale et de l'intériorisation de l'autorité. Pour exorciser une Histoire amère, le romancier se tourne vers la fiction, alors que pour régler le conflit

---

<sup>428</sup> *Ibid.*, p. 88.

entre sa vision du monde et les rapports de pouvoir, il adopte le langage de la neutralité. Et parce que Boucherville a toujours été dépendant des champs de consécration, qu'il n'a jamais été libre de tout pouvoir politique, il semble se tourner vers une résolution de son conflit en présentant des héros qui sont les figures par excellence de l'errance, du nomadisme et qui obéissent principalement à leurs propres normes.

## CONCLUSION

Notre recherche a d'abord été élaborée autour d'une question : pourquoi Georges Boucher de Boucherville, ayant été Fils de la liberté en 1837, a-t-il refusé de prendre manifestement le parti de ses frères d'armes et souhaité camoufler ses opinions politiques sous un semblant de partialité à l'intérieur de la deuxième partie de son roman *Une de perdue, deux de trouvées* composée en 1864 ? Fait d'autant plus étonnant lorsque nous feuilletons son « Récit d'un prisonnier de 1837 », présenté lors de la séance de la Société des amis de Montréal du 25 juin 1845, dans lequel le narrateur affirme avec force son mépris des bureaucrates par le concours desquels il est inculpé. C'est sur le fond de cette perplexité que l'enquête historique s'est imposée. Il s'agissait alors de rassembler des traces documentaires — correspondances, journal de bord, etc. — pouvant offrir un cadre explicatif quant aux fluctuations de ses prises de position. Or, si le passage du témoignage oral de l'auteur à celui de l'écrit s'est concrétisé, les fonds d'archives n'ont pu en préserver qu'un certain nombre d'empreintes. Pour tirer au clair l'équivoque, nous avons donc sollicité le secours des rares chercheurs à s'être intéressés au cas de Boucherville. À titre d'exemple, nommons Maurice Lemire qui, par son ouvrage *Les grands Thèmes nationalistes du roman historique canadien-*

français (1970) et par une analyse fine présentée dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, a élevé le degré de connaissance sur les conditions de production, de diffusion et de réception du roman *Une de perdue, deux de trouvées*. La « Bio-Bibliographie de Georges Boucher de Boucherville » (1945), travail présenté par Marie-Ange Riopel, a su nous attirer sur la piste de quelques périodiques d'époque à consulter. Enfin, la présentation de Réginald Hamel du roman *Une de perdue, deux de trouvées* (1981 (1973)) abordant la trajectoire socio-professionnelle de Boucherville, livre une interprétation brève, mais non dénuée d'intérêt, de l'œuvre. Les lettres de tiers et les articles de journaux consultés nous mettent toutefois au prise d'un désaccord quant à certains points soulevés par Hamel. À tort ou à droit, le chercheur a fait converger les ambiguïtés du romancier vers l'équation profit/profiteur, équation n'étant guère détachée du soupçon de trahison envers les Patriotes. Cette dernière insinuation, non prouvée mais véhiculée par une poignée de notices biographiques qui se trouvent désormais sur Internet, est d'ailleurs présentée comme vérité historique. Aussi, sans récuser toutes les données de l'analyse de Hamel, nous avons, pour notre part, émis l'hypothèse que les paradoxes rencontrés indiquaient plutôt un déchirement ressenti par le romancier entre le désir d'une montée de l'action populaire et l'obéissance aux pressions des instances du pouvoir.

Dans la mesure où les contradictions s'observent tant dans les écrits que dans les actes du romancier, fallait-il, afin de vérifier notre hypothèse, voir au découplage de la fiction et de la réalité passée soutenue par des documents de première main ? Rien n'était moins certain. Tant les prises de position dans les œuvres que les choix esthétiques envisagés par le romancier ne pouvaient être dissociés de sa position dans le champ littéraire, lui-même en relation de

commensalisme avec le champ du pouvoir et, plus globalement, le champ social. La société circonvient toujours un texte selon certains faisceaux de valeurs (*doxa*) de l'heure comme le texte agit en retour sur la société en lui proposant de nouvelles valeurs ou en la confirmant dans les anciennes. En ce sens, même en tâchant d'affirmer sa singularité d'écrivain, l'homme écrit sa pluralité. Par la méthode sociobiographique, nous avons donc tenté d'observer le mouvement de cette double oscillation.

Dans la discussion contemporaine sur le fait littéraire, l'approche biographique, propre à notre champ d'investigation, a reçu un renfort de poids de la part des sociologues puisqu'elle est non plus perçue comme simple illusion hagiographique mais repose sur une prise en compte de l'articulation individu-société liée à une logique de champs, de pouvoirs et de transformations. Cette conception laisse entendre que le travail proprement analytique envisageant un auteur en fonction de ses actes et ses œuvres ne peut être dissocié d'une lecture des propriétés structurantes du processus de socialisation. À ce titre, le concept des *habitus*, archipels de schèmes passés et intériorisés et constamment reformulés en fonction des perceptions et événements du moment, donne prise à la trajectoire sociale d'un individu et se miroite dans les eaux troubles tant de la mémoire individuelle que collective avec lesquelles doivent négocier les écrits de l'écrivain.

C'est sous le signe de ce concept bourdieusien qui, du reste, demeure en arrière-scène de notre travail, que nous nous sommes appliquée à rendre compte de la correspondance étroite existant entre l'espace occupé par Georges Boucher de Boucherville dans les champs littéraire, politique, et les positions idéologiques de ses œuvres. Par mouvements alternatifs, nous sommes passée d'un espace à l'autre

pour repérer les informations qui s'y recoupaient et qui se voulaient héritières de certaines déterminations sociales. Dans la suite de ce mode d'appréhension dialectique, nous avons pu circonscrire l'horizon d'attente présidant à la réception des écrits de Boucherville et mettre en rapport ces données avec ses choix esthétiques et sa stratégie de carrière.

Ainsi, les expériences vécues par Boucherville se fondent en un « ensemble de dispositions durables », l'*habitus*, qui affleure et s'acclimate aux changements rencontrés tout au long de sa route. Les dispositions héritées dans la petite enfance, appelées *habitus primaire*, servent en quelque sorte de grille de base à ses perceptions et ses représentations. Elles sont en lien avec la position de la famille dans l'espace social, le milieu de la petite noblesse dans ce cas-ci. La famille, sur le modèle d'une société à petite échelle, suppose des droits et devoirs codifiés, une hiérarchie, des représentations qui seront intériorisées par ses membres et projetées par la suite vers l'extérieur. Cette expérience individuelle d'appartenir à un groupe entraîne un partage de normes et de valeurs communes qui pourront, plus tard, être entretenues ou, au contraire, laissées en jachère.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, Georges Boucher de Boucherville ne reçoit pas seulement de son père, qualifié de révolutionnaire et d'anticléric, une part de sa fortune mobilière et de ses biens en immeubles ; un legs de croyances et de savoirs lui est également transmis. Loin de se détourner de cet héritage parental, il s'en approprie une part qui, assimilée à d'autres influences et à sa propre identité, s'inscrit dans son œuvre. L'exemple le plus probant de cette influence est sans doute le parallèle qu'il est possible d'établir entre le plan d'abolition du régime seigneurial tel que proposé par

Pierre-Amable et le plan d'abolition de l'esclavagisme esquissé dans le roman *Une de perdue, deux de trouvées* par Georges. Comme Pierre-Amable rejette lui-même certains symboles et intérêts de l'ancienne noblesse, le romancier incorpore un patrimoine de manières et de rites qui n'est plus tout à fait le même que celui des générations précédentes et qui rend compte d'un esprit plus libéral. Mais, alors que s'accomplissait le deuil de Pierre-Amable, Georges cède à son frère la place symbolique du père. L'influence du frère, liée à la renaissance religieuse qui s'exprime dès 1840, enclenche, on peut le croire, tout un système de censure chez le romancier. Devenu fonctionnaire, Georges est moins enclin à prendre des risques et, se faisant, se voit fléchir sous l'image publique de son frère.

En fait, la famille, qui encadre et normalise les agissements de l'individu, est dotée d'une culture commune où se définit le statut de chaque membre. Dans cette optique, il est troublant de constater que la position que Boucherville occupe dans sa famille, position médiane entre le libéralisme de son père et le conservatisme de son frère, est sensiblement la même que celle qu'il tient dans la société. Dans ce contexte, l'identité sociale du romancier, comme celle de l'aristocratie en déclin, est incertaine et compromise. Aussi, reposera-t-elle toujours sur un statut contradictoire, selon l'expression de Bourdieu, *de dominé parmi les dominants* qui le fait cheminer vers une posture de repli. C'est le politiquement correct tel qu'on le connaît aujourd'hui et dont ses œuvres apportent l'illustration.

D'autre part, l'œuvre du romancier, ne subit pas seulement l'effet de réfraction exercé dans l'intimité, notamment dans l'environnement familial. Produite avec et envers les idées reçues du temps, elle se voit également soumise aux impératifs de son passage dans la sphère



publique. Aussi, à l'intérieur du deuxième chapitre, nous sommes-nous davantage employée à faire ressortir les déterminations, faisant en sorte que le romancier est à l'intersection de ce qu'il a hérité de sa famille, de son entourage et de ce qu'il veut léguer en retour à la société.

Ainsi avons-nous vu qu'une fois hors du cocon familial, la trajectoire sociale du romancier fluctue en fonction d'*habitus secondaires* parmi lesquels on retrouve celui lié au système d'éducation scolaire. Georges Boucher de Boucherville se porte vers une vie de collègue sillonnée d'expériences et de rencontres. Il se lie à une jeunesse partisane sous l'influence de laquelle il se dote de nouvelles dispositions culturelles et politiques. Cette appartenance à un groupe coïncide avec un désir de rupture : d'un côté, sa percée dans le milieu littéraire se fait sous le signe de l'avant-garde ; il donne sa préférence à des genres neufs, y va de certaines innovations, propose le changement. D'autre part, son adhésion à l'Association des Fils de la Liberté exprime une position parallèle, c'est-à-dire un parti pris de refus qui s'exprime par un désir d'ébranler l'ordre social relevant d'un recours non institutionnel. Comme nous le supposions, Boucherville souhaite alors faire partie de cette élite qui propage de nouvelles idées tant au niveau politique que littéraire. Alors dépourvu d'un capital particulier, l'initiative du changement lui revient, de même qu'au groupe de jeunes gens qui l'entoure.

À contre-courant, dans les années 1860, le levain révolutionnaire devient clairier : Boucherville délaisse un nationalisme revendicateur pour adopter ce qui a été qualifié de nationalisme de conservation. Ayant accru son capital social, il cherche alors à maintenir sa position. Rien n'illustre mieux ce revirement que la situation de spectateur dans

laquelle est placé le héros principal du roman *Une de perdue, deux de trouvées* et grâce à laquelle le romancier peut parler des différentes factions sans avoir à adopter une position plutôt qu'une autre. En ce sens, ce n'est que sous l'office de la compromission que Boucherville parvient à défendre les Patriotes. En fait, on peut croire que sous le joug d'instances critiques, politiques et religieuses ayant le pouvoir de légitimation, le romancier, doublé du fonctionnaire, doit désormais se plier à certaines règles de conduite. Or, le passé de solidarité et de liberté qu'il a intériorisé, son désir de libéralité et de créativité, faisant partie des schèmes mémorisés, révèlent des dissonances avec ses nouvelles stratégies de conservation. Dissonances qui lui échappent, qui le dépassent et qui s'expriment dans son œuvre et dans ses actes par l'ambiguïté et la coexistence d'innovations et de représentations passées.

Partant de la théorie de Fernand Dumont voulant que l'Europe, à la croisée d'une tradition mythique et d'une pensée sociale contemporaine, ait fondé sur ce fossé la Nouvelle-France qui ne s'est jamais elle-même détachée de son acte de naissance, nous avons tenté de montrer que la chose était toujours observable dans la société canadienne-française du XIX<sup>e</sup> siècle et tout particulièrement chez Boucherville. Nous avons vu que dans différentes sphères, les innovations et le désir de changement entretenus par le romancier coexistent avec des représentations passées. Sa vision de l'avenir de la société canadienne-française ne va jamais sans l'évocation d'un retour à son origine. À titre d'exemple, on se rappellera que l'auteur met de l'avant certaines idées qualifiées de libérales, par exemple, en brossant un plan d'émancipation pour les esclaves dans la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées* mais que cette politique réformatrice s'appuie sur des bases traditionnelles. Avec les projets

qu'il élabore au cours des années 1850 (manufacture de vinaigre, culture des canneberges et de topinambours, distillerie d'eau de vie), l'agriculture devient un laboratoire où des expérimentations sont tentées en vue de trouver un moteur au développement économique du pays. Boucherville cherche à favoriser le sort de l'habitant à un moment où l'exode vers les États-Unis commence à poser problème et où l'idée de colonisation semble rejaillir comme aux temps de la Nouvelle-France. En somme, l'œuvre de Boucherville présente en toile de fond les grands débats qui secouent le Canada français de l'heure : sauvegarde de la culture française, abolition du régime seigneurial et développement économique du pays. Or, les solutions apportées dans les écrits ne dépassent jamais les contradictions de cette même société d'autant qu'ils obéissent à une certaine censure et ne se détachent pas d'un contrôle social qui régit l'emploi dans la fonction publique.

Les écrits de Boucherville peuvent se lire comme une suite de variations sur le même thème : faut-il se révolter ou réformer le système imposé par l'Autre, par celui qui domine et menace l'identité ? Voilà une question qui cherche sa résolution et qui court dans l'œuvre en son entier. Or, la réponse n'est pas simple à formuler ; elle doit, par nécessité, se fonder sur la nuance, se jouer en faible ambitus. Nous parlons ici de nécessité dans la mesure où, malgré son apparente autonomie dans la création ou l'agencement de personnages et d'événements, l'auteur soupçonne, voire prend conscience, des contraintes qui règlent ses libertés : appartenance à des groupes, des institutions, des mouvements, respect de codes d'expressions et de comportements, bref obéissance tacite tant aux demandes du champ littéraire qu'à celles qui lui sont extérieures. Aussi, souhaiterait-il éluder la question que n'a de cesse de lui poser son œuvre en la traversant de biais, en demeurant dans les limites de la neutralité.

Une neutralité qui se voile de la bonne entente, de la compromission, mais qui n'en demeure pas moins au centre de la tension. C'est en vertu d'une certaine forme de médiation que de Boucherville parle, sur un mode réduit ou converti, d'une société qui a fait l'expérience du combat et de l'échec et qui est désormais enjointe à la résignation comme à la culpabilité. Une société maintenue dans un cercle circonscrit, d'un côté, par le désir d'action et, de l'autre, par celui d'une disculpation obligée devant un retour de l'obédience à la puissance politique. C'est dans cette sphère que s'articulent des représentations passées liée à celle de la situation du moment, représentations qui se croisent et qui cherchent leur avenue dans une mémoire liée à l'avenir. Comme l'a bien exprimé Pascal Quignard, « (é)crire, c'est prendre le temps du perdu, prendre le temps du retour, s'associer au retour perdu<sup>429</sup> ». Et les écrits de Boucherville, nous semble-t-il, s'offrent certes comme une condensation du perdu et du trouvé.

---

<sup>429</sup> Pascal Quignard, *Le Nom sur le bout de la langue*, P.O.L., 1993 ; Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1995, p. 97.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **I. ARCHIVES**

Archives nationales du Québec, Fédération des familles souches québécoises, Pavillon Casault, Cité universitaire, Famille Papineau, no 403.

Archives nationales du Québec, P417, Fonds Famille Joseph Papineau, contenant 1960-01-243/2-2.1, Correspondance de Louis-Joseph Papineau (expédiée et reçue). 1804-1871, inscrit Q10006398096.

Archives du Séminaire de Trois-Rivières, collection Montarville B. de LaBruère, 0032-01102 ; 0032-01555 ; 0032-01935 ; 0032-01996 ; 0032-02049 ; 0032-02317 ; 0032-02173 ; 0032-02279 ; 0032-2379 ; 0032-02391 ; 0032-03204 ; 0032-05049.

### **II. ARTICLES ET ŒUVRES DE GEORGES BOUCHER DE BOUCHERVILLE**

#### **A) Livres et/ou partie de livres, brochures**

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Le Code du Whist. Règles, principes et exemples*, Montréal, Duvernay Frères et Dansereau, 1877, 118 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Le Crédit foncier annexé au rapport du comité spécial nommé par l'assemblée législative le 3 mars 1863 pour s'enquérir s'il ne serait pas expédient de l'introduire dans le Bas-Canada*, Québec, impr. pour les entrepreneurs Hunter, Rose et Lemieux, 1863, 124 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Dictionnaire du langage des nombres (cesges de damis), avec une introduction contenant les principes d'une méthode de réductions et l'usage que l'on en peut faire pour abrégé les correspondances télégraphiques et autres*, Québec, Darveau, 1889, 3 vol., 346 p., 302 p., 285 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « Louise Chawinikisique », dans BOIVIN, Aurélien, *Les meilleures nouvelles québécoises du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1996, 47-76 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « Louise Chawinikisique », dans HARE, John, *Les contes et nouvelles du Canada français, 1778-1859*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1971, 192 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Nicolas Perrot ou les coureurs des bois sous la domination française*, édition établie, présentée et annotée par FERLAND, Rémi, Sainte-Foy, Éditions de la Huit, coll. « Anciens », 1996, 171 P.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « La Tour de Trafalgar » dans *Le Répertoire nationale* de James Huston, Montréal, Lovell et Gibson, 1848, vol. 1, p. 263-275, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Valois, 1893, vol. 1, p. 306-319. Huston a donné une réimpression du conte dans le recueil *Légendes canadiennes*, Paris, P. Jannet, 1853, p. 34-38.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Une de perdue, deux de trouvées*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1931 et 1954, 317 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Une de perdue, deux de trouvées*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1874, 2 vol., 375 et 356 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Une de perdue, deux de trouvées*, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, coll. « Jacques Cartier », 1913 et 1925, 363 et 315 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Une de perdue, deux de trouvées*, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, coll. « Lévis », 1942, 317 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Une de perdue, deux de trouvées*, nouvelle adaptation illustrée par M. Petitdidier, Montréal, Fides, 1956, 64 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Une de perdue, deux de trouvées*, édition annotée et présentée par HAMEL, Réginald, LaSalle, Hurtubise HMH, coll. « Textes et Documents littéraires », 1973, 1981, 473 p.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « Une de perdue, deux de trouvées », dans DORION, Gilles, *Les meilleurs romans québécois du XIX<sup>e</sup> siècle*, tome I, Montréal, Fides, 1996, p. 357-837 (1092 p.)

BOUCHERVILLE, G. B. (Georges Boucher de Boucherville), *Programme d'étude pour la formation d'une Banque Agricole Nationale pour le Bas-Canada* (essai), Saint-Hyacinthe, Imprimé au bureau du « Courrier de Saint-Hyacinthe », 1862, 23 p.

### **B) Textes parus dans les périodiques**

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « Louise Chawinikisique », *L'Ami du peuple*, 23 et 26 septembre 1835.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « Nicolas Perrot ou les coureurs des bois sous la domination française », *La Revue de Québec*, 10 octobre au 5 décembre 1889-1890.

(BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges), « Récit d'un prisonnier de 1837, Pages inédites de Georges Boucher de Boucherville », texte annoté, présenté et publié par POULIOT, Léon, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1969, p. 617-623.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « La Tour de Trafalgar », *L'Ami du peuple*, 2 mai 1835, p. 1 et dans *La Revue canadienne*, 11 janvier 1845, p. 3. Le conte a également été publié dans *La Guêpe*, 8 avril 1858 ; *l'Opinion publique*, juin 1870, p. 202-203, et dans les *Nouvelles soirées canadiennes*, 1883, p. 555-572, sous le titre « La Tour mystérieuse ».

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « Une de perdue, deux de trouvées », *Album littéraire et musical de la Minerve*, janvier 1849 à juin 1851. Sans nom d'auteur ; 32 chapitres. *L'Action catholique*, 16 décembre 1935 au 1<sup>er</sup> juin 1936. *L'Apôtre*, septembre 1925 à août 1926. *La Revue canadienne*, janvier 1864 à juillet 1865. Chapitres I à XLIX et L'Épilogue. *Le Protecteur du Saguenay*, 25 mars 1896 au 11 juin 1898. *Le Travailleur du Lac Mégantique*, 1<sup>er</sup> juillet 1898 au (?).

DE B. \*\*\*, Georges (Georges Boucher de Boucherville), « Alors et maintenant », *La Ruche littéraire*, octobre 1853, p. 597.

DE B. \*\*\*, Georges (Georges Boucher de Boucherville), « Confession du fou », *La Ruche littéraire*, août 1853, p. 436.

DE B. \*\*\*, Georges (Georges Boucher de Boucherville), « Vallon de mon enfance », *La Ruche littéraire*, juillet 1853, p. 336.

DE BOUCHERVILLE, G. B. (Georges Boucher de Boucherville), « La situation - Les manufactures. L'annexion - Le traité de réciprocité (suite) », *Le Défricheur*, 26 juillet 1865, p. 3.

DE BOUCHERVILLE, G. B. (Georges Boucher de Boucherville), « La situation - Les manufactures. L'annexion - Le traité de réciprocité (suite) », *Le Défricheur*, 9 août 1865, p.3

G. B. (Georges Boucher de Boucherville), « Truffes euphoniques », *Le Canadien*, 26 mars 1889, p. 2.

G. B. (Georges Boucher de Boucherville), « Truffes euphoniques », *Le Canadien*, 29 mars 1889, p. 2.

JOSÉ, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 1<sup>er</sup>. Abondance — Disette. *Analyse* », *La Minerve*, 9 novembre 1848, p. 2.

JOSÉ, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 2<sup>e</sup>.Obstacle — Cause. *Analyse* », *La Minerve*, 20 novembre 1848, p. 2-3.

JOSÉ, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 3<sup>e</sup>. Effort — Résultat. *Analyse* », *La Minerve*, 23 novembre 1848, p. 2-3.

JOSÉ, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 4<sup>e</sup>. Égalisation des facilités de production. *Analyse* », *La Minerve*, 30 novembre et 7 décembre 1848, p. 2.

JOSÉ, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 5<sup>e</sup>. Nos productions sont surchargées de taxes. *Analyse* », *La Minerve*, 14 décembre 1848, p. 2.

JOSÉ, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 6<sup>e</sup>. Balance de commerce. *Analyse* », *La Minerve*, 24 décembre 1848, p. 2.

JOSÉ, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 7<sup>e</sup>. Requête des fabricants de chandelles, bougies, lampes, candélabres, réflecteurs, mouchettes, éteignoirs ; et des producteurs de suif, huile, résine, alcool (sic) et généralement de toutes choses qui servent à la production de la lumière. *Analyse* », *La Minerve*, 28 décembre 1848, p. 2.

JOSÉ, « Sophismes de M. Bastiat. Sophisme 8<sup>e</sup>. Droits différentiels. *Analyse* », *La Minerve*, 11 janvier 1849, p. 2.

### III. OUVRAGES CITÉS



ANGENOT, Marc, *Le Roman populaire. Recherches en paralittérature*, Montréal, Les presses de l'Université du Québec, coll. « Genres et discours », 1975, 145 p.

AUBIN, Georges, Au Pied-du-Courant (compilées par), *Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*, Montréal, Comeau & Nadeau, coll. « Mémoire des Amériques », 2000, 457 p.

BEAULIEU, André et HAMELIN, Jean, *La Presse québécoise, des origines à nos jours*, tome II (1860-1879), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, 10 vol. parus.

BENOT, Yves, *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, La Découverte, 1987, 272 p.

BIBAUD, Maximilien, *Le Panthéon canadien*, Montréal, Valois, 1891. (Concernant Georges Boucher de Boucherville, p. 32-34.)

BONNEWITZ, Patrice, *Pierre Bourdieu, vie, œuvres, concepts*, Paris, Ellipses, coll. « Les grands théoriciens », 2002, 95 p.

BOUCHER, Pierre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, avec introduction de TESSIER, Albert, Boucherville, Société Historique de Boucherville, 1, 1964, 415 p.

BOUCHER, Pierre, *Pierre Boucher*, textes choisis et présentés par DOUVILLE, Raymond, Montréal, Fides, 1970, 93 p.

BOURDIEU, Pierre, *Les Règles de l'art, genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Libre Examen », 1992, 480 p. ; coll. « Points », 1998, 567 p.

COSTISELLA, Joseph, *L'Esprit révolutionnaire dans la littérature canadienne-française de 1837 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Beauchemin, 1968, 316 p.

DAVID, Laurent-Olivier, *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Beauchemin, 1884, 297 p.

DAVID, Laurent-Olivier, *Souvenirs et biographies*, Montréal, Beauchemin, coll. « bibliothèque canadienne », 1911, 1926, 274 p.

DUMONT, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, 393 p.

ECO, Umberto, *Lector in fabula, le rôle ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, traduit de l'italien par BOUZAHER, Myriem, Paris, Grasset, 1985, 315 p.

FAUTEUX, Aegidius, *Le Duel au Canada*, Montréal, Les Éditions du Zodiaque, coll. « Zodiaque 35 », 1934, 317 p.

FAUTEUX, Aegidius, *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1950, 433 p.

GALLICHAN, Gilles, *Honoré Mercier, la politique et la culture*, Sillery, Septentrion, 1994, 212 p.

HAMEL, Réginald, HARE, John et WYCZYNSKI (dir.), *Dictionnaire pratique des auteurs québécois*, Fides, Montréal, 1976, p. 696.

HAYNE, David M., et TIROL, Marcel, *Bibliographie critique du roman canadien-français, 1837-1900*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, VII-144 p.

HAYNE, David M., « Les origines du roman canadien-français » *Le roman canadien-français : évolution, témoignages, bibliographies*, *Archives des lettres canadiennes*, Tome III, Montréal, Fides 1964, 458 p.

HÉBERT, Pierre, avec la collaboration de Patrick NICOL, *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1919)*, Montréal, Fides, 1997, 290 p.

JANTON, Pierre, *L'Espéranto*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1973, 126 p.

LACOURSIÈRE, Jacques, *Histoire populaire du Québec de 1791 à 1841*, tome 2, Montréal, Septentrion, 1996, 446 p.

LACOURSIÈRE, Jacques, PROVENCHER, Jean et VAUGEOIS, Denis, *Canada-Québec, Synthèse historique, 1534-2000*, Sillery, Septentrion, 2000, 591 p.

LACOURSIÈRE, Jacques et VAUGEOIS, Denis (sous la direction de), *Histoire 1534-1968*, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 1968, 615 p.

LALANDE, Louis, *Une vieille seigneurie, Boucherville, Chroniques, portraits et souvenirs*, 2<sup>e</sup> édition, (s.l. : s.n.), 1891, 402 p.

LALO, Charles, *Esthétique du rire*, Paris, Flammarion, 1949, 259 p.

LAMENNAIS, Félicité de, *Paroles d'un croyant*, Préface et notes de DERVAL, André, Paris, Éditions Pocket, coll. « Agora », 1996, 213 p.

LAPLANTE, Laurent, *Charles de Boucherville*, Montréal, Maison de Radio-Canada, Service des transcriptions et dérivés de la radio, coll. « Portraits des Premiers Ministres du Québec et du Canada », 1981, 10 p.

LEMIRE, Maurice, *Les grands thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970, 281 p.

LEMIRE, Maurice (dir.), avec la collaboration de Jacques BLAIS, Nive VOISINE et Jean DU BERGER, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, t. 1 : Des origines à 1900, 2<sup>e</sup> édition, revue, corrigée et mise à jour, Montréal, Fides, 1980, LXVI-927 p. (DOLQ)

LEMIRE, Maurice et SAINT-JACQUES, Denis, (sous la direction de), *La Vie littéraire au Québec*, tome I, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 498 p.

LEMIRE, Maurice et SAINT-JACQUES, Denis, sous la direction de, *La Vie littéraire au Québec*, tome III, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 671 p.

LEMIRE, Maurice et SAINT-JACQUES, Denis, sous la direction de, *La Vie littéraire au Québec*, tome IV, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 587 p.

LENGELLÉ, Maurice, *L'Esclavage*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je », 1967, 110 p.

MARCOTTE, Gilles, *Une littérature qui se fait*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Constante », 1962, 293 p.

MAURAUULT, Olivier, *Collège de Montréal, 1767-1967*, 2<sup>e</sup> édition, Revue et mise à jour par DANSEREA, Antonio, (s.n.), Montréal, 1967, 574 p.

MITCHELL, Estelle, *Pierre Boucher (écuyer) Seigneur de Boucherville : 1622-1717*, Montréal, Beauchemin, 1967, 389 p.

MORIN, Victor, *Seigneurs et censitaires, castes disparues*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1941, 104 p.

MOUNIER, Pierre, *Pierre Bourdieu, une introduction*, Paris, Pocket, coll. « Agora », 2001, 282.

NELSON, Wolfred, *Écrits d'un patriote de 1812-1842*, Édition préparée par AUBIN, Georges, Montréal, Comeau & Nadeau, 1998, 177 p.

OUELLET, Fernand, *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, LaSalle, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec », 1972, 379 p.

PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la liberté 1838-1855*, Texte établi avec introduction et notes par AUBIN, Georges, Sillery, Septentrion, 1998, 957 p.

PAPINEAU, Amédée, *Souvenirs de jeunesse (1822-1837)*, Texte établi avec introduction et notes par AUBIN, Georges, Sillery, Septentrion, coll. « Cahiers du Septentrion », 1998, 134 p.

PAPINEAU, Julie B., *Une femme patriote, Correspondance 1823-1862*, Texte avec introduction et notes par BLANCHET, Renée, Sillery, Septentrion, 1997, 518 p.

PAPINEAU, Lactance, *Correspondance 1831-1857*, Texte établi et annoté par BLANCHET, Renée, Montréal, Comeau & Nadeau, 2000, 249 p.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à Julie*, Texte établi et annoté par AUBIN, Georges et BLANCHET, Renée, Sillery, Septentrion, coll. « Archives québécoises », 2000, 812 p.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Louis-Joseph Papineau et Lamennais. Le chef des Patriotes canadiens à Paris 1839-1845, avec correspondance et documents inédits*, présenté et annoté par WHITE, Ruth. L., Montréal, Hurtubise HMH, 1983, 643 p.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Papineau*, Textes choisis et présentés par OUELLET, Fernand, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Cahiers de l'Institut d'Histoire », 1959, 103 p.

PERRAULT, Louis, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont 1837-1839*, Textes présentés et annotés par AUBIN, Georges, Montréal, Éditions du Méridien, coll. « Mémoire québécoise », 1999, 198 p.

PIAZZA, François, *Mémorial du Québec, 1832-1889*, tome III, Montréal, Société des éditions du Mémorial, 1980, p. 373 p.

PINKER, Steven, *L'Instinct du langage*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1999, 493 p.

RIOPEL, Marie-Ange, « Bio-bibliographie de Georges Boucher de Boucherville », Montréal, Société Canadienne du Microfilm, thèse (m.a.), École des bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1945, 30 p.

ROY, Fernande, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal Express », 1993, 127 p.

ROY, Jean-Louis, *Édouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien, (1799-1854) contre l'isolement et la sujétion*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Les Cahiers du Québec », 1974, 220 p.

ROY, Pierre-Georges, *Fils de Québec*, tome IV, Lévis, s. ed., 1933, 196 p. (concernant Georges Boucher de Boucherville, p. 1-2.)

RUMILLY, Robert, *Histoire de Longueuil*, Longueuil, Société d'Histoire de Longueuil, 1974, 472 p.

RUMILLY, Robert, *Histoire de Montréal*, tome I, Montréal, Fides, 1970, 474 p.

RUMILLY, Robert, *Histoire de Montréal*, tome II, Montréal, Fides, 1970, 418 p.

RUMILLY, Robert, *Honoré Mercier et son temps*, tome I, Montréal, Fides, coll. « Vies canadiennes », 1975, 418 p.

RUMILLY, Robert, *Mercier*, Montréal, Éditions du Zodiaque, coll. « Zodiaque 35 », 1936, 544 p.

RUMILLY, Robert, *Papineau*, Montréal, Éditions Valiquette, 1944, 281 p.

RUMILLY, Robert, *Papineau et son temps (1791-1838)*, tome I, Montréal, Fides, 1977, 643 p.

RUMILLY, Robert, *Papineau et son temps (1838-1871)*, tome II, Montréal, Fides, 1977, 594 p.

SENIOR, Elinor Kyte, *Les Habits rouges et les patriotes*, Montréal, VLB éditeur, 1997, 310 p.

TRUDEL, Marcel, *L'Esclavage au Canada français*, Montréal, Les Éditions de l'Horizon, 1960, 124 p.

TURCOTTE, Gustave, *Le Conseil législatif de Québec, 1774-1933*, Beauceville, L'Éclaireur, 1933. (Page concernant Georges Boucher de Boucherville : 307-308)

WALLOT, Jean-Pierre, *Un Québec qui bougeait*, Montréal, Boréal Express, 1973, 345 p.

#### **IV. ARTICLES CITÉS**

ANONYME, s.t., *L'Ami du peuple de l'ordre et des lois*, 30 septembre 1835, p. 3.

ANONYME, s.t., *L'Ami du peuple de l'ordre et des lois*, 1<sup>er</sup> mars 1837, p. 1.

ANONYME, s.t., *L'Avenir*, 7 mai 1851, p. 3.

ANONYME, s.t., *L'Ami du peuple de l'ordre et des lois*, 1<sup>er</sup> mars 1837, p. 1.

ANONYME, s.t., *La Nation*, 4 novembre 1871, p. 2.

ANONYME, s.t. *Le Défricheur*, 4 janvier 1865, p. 3.

ANONYME, « Aux électeurs du comté de Chambly », *La Minerve*, 26 juin 1861, p. 1.

ANONYME, « Bagot », *Le Pays*, 5 juin 1863, p. 2.

ANONYME, « Bagot », *Le Défricheur*, 9 juin 1863, p. 2.

ANONYME, « Communiqué aux Mélanges religieux », *La Minerve*, 14 août 1851, p. 2.

ANONYME, « Comté de Bagot », *Le Défricheur*, 4 juin 1863, p. 2.

ANONYME, « Conseil législatif », *L'Avenir*, 27 janvier 1849, p. 4.

- ANONYME, « Crédit-Foncier », *Le Défricheur*, 19 mars 1863, p. 3.
- ANONYME, « Dernière édition », *Le Courrier du Canada*, 7 septembre 1894, p. 4.
- ANONYME, « Des Mélanges religieux », *La Minerve*, 14 octobre 1850, p. 2.
- ANONYME, « Du Canadien », *La Minerve*, 9 août 1851, p. 2.
- ANONYME, « Écho du jour », *La Minerve*, 12 septembre 1888, p. 2.
- ANONYME, « Feu M. Geo. de Boucherville », *La Tribune*, 14 septembre 1894, p. 3.
- ANONYME, « Le Crédit-Foncier », *Le Défricheur*, 22 janvier 1863, p. 1.
- ANONYME (La rédaction), « Littérature canadienne », *La Revue canadienne*, 11 janvier 1845, p. 12.
- ANONYME, « Mercier et les Patriotes », *La Vérité*, 1er décembre 1888, p. 3.
- ANONYME, « Nouvelles du Canada », *La Minerve*, 24 décembre 1863, p. 2.
- ANONYME, « Nouvelles électorales. Bagot », *Le Pays*, 28 mai 1863, p. 2.
- ANONYME, « Nouvelles électorales. Bagot », *Le Pays*, 11 juin 1863, p. 2.
- ANONYME, « Une de perdue, deux de trouvées », *Le Canadien*, 17 avril 1874, p. 2.
- AMABLE, « Correspondances », *Aurore des Canadas*, 29 septembre 1840, p. 1.
- BONENFANT, Jean-Charles, « Destitution d'un premier ministre et d'un lieutenant gouverneur », *Les Cahiers des dix*, Montréal, 1963, p. 9-31.
- BOUCHERVILLE, Pierre, « Correspondance », *La Minerve*, 5 mars 1832, p. 2.

BOUCHERVILLE, Pierre et DAVID, David, « Correspondance », *La Minerve*, 15 mars 1832, p. 2.

BROSSARD, Michèle et HAMELIN, Jean, « Belleau, Sir Narcisse-Fortunat », *Dictionnaire biographique du Canada*, tome XII (de 1891 à 1900), Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 93-95, 15 vol. parus (DBC).

CAMPAGNOLI, Ruggero, « Une de perdue, deux de trouvées de Georges Boucher de Boucherville ou comment sortir du syndrome québécois », Séminaire « La Deriva delle francofonie », 1, *L'Altérité dans la littérature québécoise*, Sous la direction de FRATTA, Carla, Bologna, CLUEB, 1987, p. 85-99.

CHABOILLEZ, Ptre, « Pour la Minerve », *La Minerve*, 12 mars 1832, p. 3.

CHARLAND, Roland-M., « Littérature canadienne », *Lectures*, 15 septembre 1956, p. 10.

CHEVALIER, Émile H., « Tablettes éditoriales », *La Ruche littéraire et politique*, juillet 1853, p. 357.

CHEVALIER, Émile H., « Tablettes éditoriales », *La Ruche littéraire et politique*, 4 août 1853, p. 414.

CLÉMENT, Catherine, « Roman familial », *Dictionnaire des genres et des notions littéraires*, Paris, Albin Michel, coll. « Encyclopedica Universalis », 2001, p. 709-710.

COLLABORATION, « Sabrevois de Bleury, Clément-Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, tome IX (de 1861 à 1870), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, p. 768-770, 15 vol. parus (DBC).

COURVILLE, Serge, « Un monde rural en mutation : le Bas-Canada dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire sociale*, novembre 1987, p. 238-258.

DAHOMAY, Jacky, « L'esclavage et le droit : les légitimations d'une insurrection », *Les Abolitions de l'esclavage, de L. F. Sonthonax à V. Schæler (1793 1794 1848)*, Actes de colloque international tenu à l'Université de Paris VIII les 3, 4 et 5 février 1994. Textes réunis et présentés par DORIGNY, Marcel, Paris, Les Presses universitaires de



Vincennes, Éditions UNESCO, coll. « Mémoire des peuples », 1995, p. 33-47.

DORIGNY, Marcel, « Introduction. Les abolitions de l'esclavage (1793-1794-1848), une célébration nécessaire », dans *Les Abolitions de l'esclavage, de L. F. Sonthonax à V. Schœler (1793 1794 1848)*, Actes de colloque international tenu à l'Université de Paris VIII les 3, 4 et 5 février 1994. Textes réunis et présentés par DORIGNY, Marcel, Paris, Les Presses universitaires de Vincennes, Éditions UNESCO, coll. « Mémoire des peuples », 1995, p. 7-17.

DOUTRE, J., « Chronique religieuse. RÉACTION — LE TRÔNE ET L'AUTEL », *L'Avenir*, 28 septembre 1850, p. 414.

DOUVILLE, Raymond, « Pierre Boucher », *Dictionnaire biographique du Canada*, tome 1 (de l'an 1000 à 1700), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, p. 86-91, 15 vol. parus (DBC).

EHRARD, Jean, « L'esclavage devant la conscience morale des Lumières françaises : indifférence, gêne ou révolte ? », dans *Les Abolitions de l'esclavage, de L. F. Sonthonax à V. Schœler (1793 1794 1848)*, Actes de colloque international tenu à l'Université de Paris VIII les 3, 4 et 5 février 1994. Textes réunis et présentés par DORIGNY, Marcel, Paris, Les Presses universitaires de Vincennes, Éditions UNESCO, coll. « Mémoire des peuples », 1995, p. 143-152.

GAGNON, Robert, « Capital culturel et identité sociale : les fonctions sociales du discours sur l'encombrement des professions libérales au XIX<sup>e</sup> siècle », *Sociologie et société*, vol. XXI, n° 2 (octobre 1989), p.129-145.

GRÉGOIRE, Jeanne, « Louisiane et langue française », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 1962, p. 59-63.

LA RÉDACTION, « Prospectus », *La Revue canadienne*, 11 janvier 1864, p. 5.

LEDIEUX, Léon., « Entre-nous », *Le Monde illustré*, 16 mars 1889, p. 363.

LEDIEU, Léon., « Entre-nous », *Le Monde illustré*, 6 avril 1889, p. 386-387.

LEDIEU, Léon., « Entre-nous », *Le Monde illustré*, 20 avril 1889, p. 402-403.

LAFRENIÈRE, Suzanne, « Louise Chawinikisique », dans LEMIRE, Maurice (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome I : Des origines à 1900, Montréal, Fides, 1978, 409.

LAFRENIÈRE, Suzanne, « La Tour de Trafalgar », dans LEMIRE, Maurice (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome I : Des origines à 1900, Montréal, Fides, 1978, 703-704.

LEMELIN, André, « Boucherville, Georges De (baptisé Pierre-Georges-Prévost Boucher de Boucherville) », *Dictionnaire biographique du Canada*, tome XII, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990, p. 128-129.

LEMIEUX, Fernando, « Coup d'état au Québec (2). Letellier réussit en 1878 à démettre son premier ministre », *Le Soleil*, 15 décembre 1967, p. 35.

LEMIRE, Maurice, « Nicolas Perrot ou les Coureurs de bois sous la domination française », dans LEMIRE, Maurice (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome I : Des origines à 1900, Montréal, Fides, 1978, 515-516.

LEMIRE, Maurice, « Une de perdue, deux de trouvées », dans LEMIRE, Maurice (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome I : Des origines à 1900, Montréal, Fides, 1978, 720-728.

LÉPINE, Placide (CASGRAIN, Henri Raymond et MARMETTE, Joseph), « Les Silhouettes littéraires », *Opinion publique*, 22 février 1872, p. 86. Repris dans LAPERRIÈRE, Auguste, *Les guêpes canadiennes*, tome 1, Ottawa, A. Bureau, 1881, p. 211-218.

MANE, Robert, « Les mythes naissent et meurent : Évangéline aussi », Séminaire « La Deriva delle francofonie », 7, *Mythes et mythologies des origines dans la littérature québécoise*, Sous la direction de MARCATO-FALZONI, Franca, Bologne, CLUEB, 1994, p. 73-91.

MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Deux fois mariés le même jour », *Le Bulletin de Recherches historiques*, juin 1921, p. 191.

MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Les familles, Sabrevoix, Sabrevoix de Sermonville et Sabrevoix de Bleury », *Le Bulletin de Recherches historiques*, mai-juin 1925, p. 133-137 et 184-187.

MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Les lieutenants gouverneurs de la Province de Québec », *Le Monde illustré*, 29 novembre 1890, p. 481.

MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Quelques rues et faubourgs du Vieux Montréal », *Les Cahiers des Dix*, 1936, p. 105-156.

MONDELET, Dominique et MORIN, Augustin-Norbert, « Rapport du jury », *L'Ami du peuple*, 17 septembre 1835, p. 1.

MORIN, Victor, « Clubs et société notoires d'autrefois », *Les Cahiers des Dix*, 1950, p. 186-218.

OUELLET, Réal, « Aux origines de la littérature québécoise : nomadisme et indianité », Séminaire « La Deriva delle francofonie », 7, *Mythes et mythologies des origines dans la littérature québécoise*, Sous la direction de MARCATO-FALZONI, Franca, Bologne, CLUEB, 1994, p. 3-32.

OUIMET, Gustave, « Au pays des souvenirs », *La Minerve*, 11 février 1899, p.3.

OUIMET, Gustave, « Au pays des souvenirs (suite) », *La Minerve*, 18 février 1899, p. 2.

PELLERIN, Jean, « La Louisiane : le Québec des Etats-Unis », *La Presse*, 11 janvier 1977, p. A4.

PONTON, Rémi, « Programme esthétique et accumulation de capital symbolique. L'exemple du Parnasse », *Revue française de Sociologie*, 1973, p. 202-220.

PROSPER, Ève, « Les formes de résistance à Bourbon de 1750 à 1780 », dans *Les Abolitions de l'esclavage, de L. F. Sonthonax à V. Schæler (1793 1794 1848)*, Actes de colloque international tenu à l'Université de Paris VIII les 3, 4 et 5 février 1994. Textes réunis et présentés par DORIGNY, Marcel, Paris, Les Presses universitaires de Vincennes, Éditions UNESCO, coll. « Mémoire des peuples », 1995, p. 49-71.

RÉDACTION, « Feuilleton inédit », *La Revue de Québec*, 10 octobre 1889, p. 4.

RENAULT, Raoul, « En fumant », *Le Monde illustré*, 15 février 1889, p. 331.

SAINT-MAURICE, Faucher, « Étude bibliographique », dans *La Minerve*, 6 mars 1874, p. 3.

STEINER, Philippe, « L'esclavage chez les économistes français (1750-1830) », dans *Les Abolitions de l'esclavage, de L. F. Sonthonax à V. Schœler (1793 1794 1848)*, Actes de colloque international tenu à l'Université de Paris VIII les 3, 4 et 5 février 1994. Textes réunis et présentés par DORIGNY, Marcel, Paris, Les Presses universitaires de Vincennes, Éditions UNESCO, coll. « Mémoire des peuples », 1995, p. 165-175.

SULTE, Benjamin, « Coup de plume », *Les Nouvelles soirées canadiennes*, 1882, p. 37

THIBAUT, Norbert, « Études littéraires », *Courrier du Canada*, 9 mars 1866, p. 1-2 et 16 mars 1866, p. 1-2.

UN ÉLECTEUR, « Aux électeurs du Comté de Bagot », *Le Défricheur*, 4 juin 1863, p. 3.

## V. DIVERS

BRAULT, Jacques, *L'En dessous l'admirable*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Lectures », 51 p. Reproduit dans *Poèmes 1*.

CHAUVEAU, Pierre-J.-Olivier, *Charles Guérin*, Édition présentée et annotée par LEMIRE, Maurice, Montréal, Fides, coll. « Nénuphar », 1978, 392 p.

CRÉMAZIE, Octave, *Œuvres*, I, Poésie, Texte établi, annoté et présenté par CONDEMINE, Odette, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, 613 p.

DURHAM, Lord, *Rapport de lord Durham, Haut-Commissaire de sa majesté, sur les Affaires de l'Amérique Septentrionale Britannique*, Londres, (s.n.), 1839, 78 p.

FÉRON, Jean, *Le Patriote : grand roman canadien historique inédit*, Montréal, E. Garand, 1926, 68 p.

FERRON, Jacques, *Du fond de mon arrière-cuisine*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, 290 p.

FERRON, Jacques, « IL EST MIDI, DOCTEUR FERRON », Entrevue de Jacques Ferron dans MARCEL, Jean, *Jacques Ferron malgré lui*, Montréal, Parti Pris, 1970, p. 9 à 41.

MIRON, Gaston, « Pour mon rapatriement », dans *L'homme rapaillé*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 1999, 203 p.

NAMER, Gérard, *Le système social de Rousseau, de l'inégalité économique à l'inégalité politique*, Paris, Éditions Anthropos, 1979, 212 p.

QUESNEL, Joseph, « Le dépit ridicule ou le sonnet perdu : dialogue entre M<sup>r</sup> et Mad<sup>e</sup> Françoise » dans LORTIE, Jeanne d'Arc, *Les Textes poétiques du Canada français 1606-1867*, tome 1, Montréal, Fides, 1987, p. 468-481.

QUIGNARD, Pascal, *Le Nom sur le bout de la langue*, Paris, P.O.L., 1993 ; Gallimard, coll. « Folio », 1995, 113 p.

**ANNEXE**

**Trois poésies de Georges Boucher de Boucherville**

**VALLON DE MON ENFANCE**

Après dix ans d'absence  
 Enfin je te revois,  
 Vallon de mon enfance  
 Regretté tant de fois !  
 Là, partout je retrouve  
 Quelque doux souvenir :  
 C'est du bonheur qu'enfin mon cœur éprouve :  
 Salut vallon, où je reviens mourir !

Voici le banc de pierre  
 Où bien souvent le soir  
 Près de ma bonne mère  
 Je suis venu m'asseoir.  
 L'herbe est fraîche et nouvelle ;  
 Les rosiers vont fleurir ;  
 Mais, ô ma mère, en vain je vous appelle :  
 Salut vallon, où je reviens mourir !

Non loin de la chapelle  
 Voici le vieux noyer.....  
 Mais pourquoi parler d'elle ?  
 Mieux vaut l'oublier.  
 Là mon âme joyeuse  
 Rêva doux avenir ;  
 Mais puisqu'aux bras d'un autre elle est heureuse,  
 Salut vallon où je reviens mourir !

GEORGES DE B\*\*\*

(*Montréal, Juillet 1853*)

## LA CONFESSION DU FOU

“ J’aimai, je fus aimé ! ” c’est assez pour ma tombe !  
 Qu’on y grave ces mots et qu’une larme y tombe.  
 (De Lamartine.)

Il faut partir, il faut quitter la terre !  
 La mort étend son voile sur mes yeux ;  
 De mes péchés, absolvez-moi, mon père,  
 Afin qu’ils soient oubliés dans les cieux !  
 Ciel ! la raison qui m’est soudain rendue !  
   Car je l’avais perdue ;  
   On m’avait enfermé :  
 Je devins fou pour avoir trop aimé !

C’était au bal ! mon Dieu, qu’elle était belle !  
 Une voix d’ange, un sourire divin !  
 Toute la nuit je ne rêvai que d’elle ;  
 Je la revis au bal le lendemain,  
 Mon père, alors, je fis un aveu tendre ;  
   Elle daigna l’entendre,  
   Mon cœur fut enflammé :  
 Que j’ai souffert pour avoir tant aimé !

Rêve brillant que le réveil emporte,  
 Notre bonheur s’enfuit et sans retour ;  
 Elle oublia !... mais, silence !... elle est morte !  
 Je la rejoins au céleste séjour !  
 Mon père, adieu ! bénis ma dernière heure,  
   Car il faut que je meure :  
   Mon cœur est consumé :  
 Hélas ! je meurs pour avoir trop aimé !

GEORGES DE B\*\*\*

(Montréal, Août 1853)



**ALORS ET MAINTENANT**

A Mme. X\*\*\*, née Marie D\*\*\*

Alors, vous étiez demoiselle  
 Et j'osais vous aimer ;  
 Alors, vous étiez jeune et belle,  
 Vous saviez me charmer ;  
 Mais aujourd'hui, vous êtes grande dame  
 Vous portez de riches bijoux ;  
 Vous avez pour de l'or vendu votre âme :  
 Moi, je ne songe plus à vous.

Te souvient-il encor, Marie,  
 „ Ainsi je vous nommais, „  
 Que tu juras dans la prairie,  
 De m'aimer à jamais !  
 Que je gravai nos deux noms, sur un hêtre,  
 Après les aveux les plus doux ?  
 Qui sait ? le temps les respecta peut-être !  
 Moi je ne songe plus à vous !

Encore un mot, je vous en prie,  
 Sur ces jours d'autrefois ;  
 Pour un instant, Soyez Marie,  
 Attentive à ma voix ;  
 Car je vous aime, et comme la colombe,  
 „ En vous voyant un autre époux, „  
 Je serais mort d'amour ; mais dans la tombe  
 Aurais-je pu songer à vous ?

GEORGES DE B\*\*\*

(Montréal, 15 Octobre 1853)